



Les Délibérations
du vingt-huitième
congrès biennal

CONGRÈS NATIONAL DU SCFP
Toronto 
SCFP 2017

TABLE DES MATIÈRES

LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

Ouverture du congrès	1
Présentation de l'ainé Peter Schuler, conférencier invité	2
Présentation des invites spéciaux et internationaux	2
Présentation des membres du Conseil exécutif national	3
Énoncé sur l'égalité	3
Code de conduite	3
Règles de procédure	4
Rapport du Comité des lettres de créance	5
Convocation au congrès	6
Rapport du président national	6

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation du Prix national de santé et de sécurité	11
Rapport du secrétaire-trésorier national	11
Rapports des syndicats nationaux	16
Présentation de Stephen Lewis, conférencier invité	20
Rapport du Comité des résolutions	20
Résolution 204, couvrant 196 et 205	22
Résolutions 21 et 146	22
Résolutions 249 et 134	23

LE MARDI 3 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du Prix Grace-Hartman	23
Rapport du Comité national sur les questions de santé	24
Rapport du Comité des femmes	26
Rapport du Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation	30
Rapport du Groupe de travail national sur l'alphabétisation	31
Rapport du Comité des résolutions	33
Résolution 158, couvrant 147, 153, 155, 160, 168 et 175	33
Résolution 112	33
Résolution 299	34
Résolution 219, couvrant 221 et 154	34
Résolution 154, couvrant 159 et 177	34
Résolution 253	35
Résolution 300, couvrant 307	35
Résolution 220	36
Résolution 278, couvrant 268	36
Résolution 287, couvrant 281, 284, 288 et 289	36
Résolution 103, couvrant 108 et 109	37
Résolution 308, couvrant 310 et 311	37

LE MARDI 3 OCTOBRE 2017

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation du Prix Ed-Blackman.....	38
Rapport du Comité des lettres de créance	38
Présentation de Nesrine Malik, conférencière invitée	39
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique	40
Rapport du Comité des statuts	40
Amendement statutaire C-1.....	41
Amendement statutaires C-2 et C-3.....	42
Amendement statutaires C-7, C-5 et C-9.....	43
Rapport du Comité national de la justice mondiale.....	44
Rapport du Groupe de travail national sur l'éducation postsecondaire.....	47
Rapport du Comité national du triangle rose	50
Rapport du Comité des résolutions	53
Résolution 143, couvrant 144	53
Résolution 208, couvrant 211, 213 et 214	53
Résolution 149, couvrant 178, 179 et 180	54
Résolutions 252 et 166.....	54

LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

Rapport du Comité des résolutions	55
Résolutions d'urgence 801 et 802	55
Résolution d'urgence 803	56
Résolution 61, couvrant 59 et 60	56
Résolution 89, couvrant 88	56
Rapport du Comité des lettres de créance	57
Élections au poste de président national.....	58
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique	58
Élections au poste de secrétaire-trésorier national.....	58

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation du Prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap.....	58
Présentation de Armine Yalnizyan, conférencière invitée	59
Rapport du Comité national sur les bibliothèques	59
Rapport du Comité national d'action politique	62
Rapport du Comité national des jeunes travailleurs.....	64
Rapport du Comité consultatif national sur les régimes de retraite.....	65
Rapport du Comité des résolutions	68
Résolution 156, couvrant 169 et 170	68
Résolutions 216 et 265.....	68
Résolution 58	69
Élections aux postes de vice-présidences générales.....	69

Rapport du Comité des résolutions	69
Résolution 233, couvrant 238, 240 et 243	69
Résolution 217	69
Résolutions 272 et 293.....	70

LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

Résultats des élections aux postes de vice-présidences générales.....	71
Présentation du Prix national d’alphabétisation.....	71
Rapport du Comité des statuts	71
Amendement statutaire C-8, couvrant les résolutions 26, 38 et 39.....	71

SESSION DE L’APRÈS-MIDI

Élections aux postes de vice-présidences régionales et de la diversité, et syndic national	72
Présentation de Dalia Awada, conférencière invitée.....	72
Rapport du Conseil national des autochtones	72
Rapport du Comité national des personnes ayant un handicap	75
Rapport du Groupe de travail national de la garde à l’enfance	78
Rapport du Comité des résolutions	81
Résolution 183, couvrant 184	81
Résolution 318	81
Rapport du Comité national de l’environnement	82
Rapport du Comité national sur le racisme, la discrimination et l’équité en matière d’emploi (Comité national arc-en-ciel).....	84
Rapport du Comité national de santé et de sécurité	87
Rapport du Comité des résolutions	89
Résolution 63, couvrant 64	89
Résolution 2, couvrant 1	89
Résolution 100	89
Résolutions 229 et 126.....	90

LE VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du Prix des communications	90
Rapport du Conseil des jeunes.....	91
Rapport du Comité des résolutions	91
Résolution 36	91
Résolution 89, couvrant 88	92
Présentation de Jagmeet Singh.....	92
Rapport du Comité spécial du CEN sur l’orientation stratégique	92
Allocation de clôture.....	97

Annexe au rapport du 28 ^e congrès national	86
Liste finale List des personnes déléguées présentes au 28 ^e congrès national	165
Membres des comités au 28 ^e congrès national	226

LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

OUVERTURE DU CONGRÈS

Le congrès national de 2017 s'ouvre à 10 h sous la présidence de Fred Hahn, président du SCFP-Ontario.

FRED HAHN (président, SCFP-Ontario) : J'ai le très grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue et de déclarer ouvert le 28^e congrès statutaire national du SCFP. Cette semaine, nous venons de toutes les régions du pays pour tracer la voie que suivra notre syndicat au cours des deux prochaines années. Plus tôt cette année, nous avons demandé aux membres du SCFP de nous faire part de leur point de vue sur notre syndicat, sur ce qu'il représente pour eux et sur les raisons pour lesquelles le SCFP est un si grand syndicat. J'ai l'honneur de vous présenter la vidéo du congrès national.

« présentation vidéo »

Maintenant, j'ai le devoir officiel de vous accueillir, à titre de président du SCFP-Ontario, dans la région de l'Ontario et dans la Ville de Toronto pour notre congrès. Bienvenue, délégués de tout le pays. Nous sommes à Toronto, qu'on appelle parfois le centre de l'univers. Et ici, à Toronto, certains d'entre nous savent que beaucoup de personnes d'ailleurs dans la province aiment bien se moquer de la ville. C'est une ville que les gens aiment bien détester un peu. En fait, cela fait partie de la dynamique de notre province. Au fond, qui se moque de qui. Nous avons la même dynamique partout au pays. Beaucoup de délégués des autres régions ont souvent cette impression de l'Ontario. Nous sommes larges et bruyants et nous prenons beaucoup de place, mais nous ne nous adonnons pas à ce type de division au SCFP. Au SCFP, nous ne tombons pas dans ce piège. Nous savons que le cœur de cette ville, ce ne sont pas les gratte-ciel des banques de Bay Street. Nous savons que le cœur de cette ville, ce sont les choses qui nous rassemblent dans nos quartiers, que ce soit ici ou n'importe où ailleurs au pays.

À quelques rues du Centre des congrès, il y a des écoles publiques, des garderies, des bibliothèques et des centres de loisirs municipaux. Ils représentent le cœur vivant et dynamique de la ville et des quartiers de Toronto. Notre réseau de transport en commun est le lien vital entre ces quartiers. Nos services

publics et notre système d'électricité nous éclairent. Nos universités attirent des gens du monde entier et ce sont nos travailleurs du transport aérien qui contribuent à les faire venir à Toronto en provenance de partout sur la planète. Et, dans les moments difficiles, quand les gens ont besoin d'aide, ils ne se tournent pas vers les gratte-ciel de Bay Street. Le soutien nécessaire se trouve dans nos hôpitaux et nos ambulances, nos agences de services sociaux et nos foyers de soins de longue durée. Le centre de l'univers du « vrai monde » de cette ville, ce sont les services publics fournis chaque jour par les membres du SCFP.

Et c'est la même chose partout où vous vivez dans ce grand pays qui est le nôtre, que ce soit à Corner Brook ou à Cornwall, à Canmore ou à Port Coquitlam, à Iqaluit ou à Chicoutimi. Les services que fournissent nos membres assurent la force de nos collectivités et nous rassemblent. C'est ce qui rend notre pays si extraordinaire. Et c'est pour cela que ceux qui cherchent à tirer profit de cette richesse en la privatisant s'attaquent à nos membres et à nos services de façon si agressive. C'est pour cela que ceux qui cherchent à semer la bisbille parmi les travailleurs s'efforcent d'opposer les membres à temps plein aux membres à temps partiel et le secteur privé au secteur public. Mais nos membres sont aussi ciblés par d'autres tactiques de division, des tactiques qui sont énumérées dans notre Énoncé sur l'égalité : racisme et sexisme, homophobie et transphobie, discrimination pour quelque motif que ce soit. Ces tactiques font les premières pages des journaux, mais elles ne sont pas nouvelles.

Les employeurs et certains gouvernements, les banquiers et les PDG, en somme, la classe dirigeante, ont toujours essayé d'utiliser ces moyens pour diviser les travailleurs. Et nous devons être honnêtes avec nous-mêmes : dans nos familles, nos quartiers, parmi nos amis Facebook et parmi nos membres, eh bien, nous baignons dans ces tactiques de division. Nous devons résister et riposter parce que ces tactiques nous nuisent, elles nous divisent, non seulement dans notre syndicat, mais aussi dans nos collectivités, lorsqu'elles sont utilisées contre nous, dans nos politiques. Et c'est pourquoi au SCFP, un syndicat qui défend le syndicalisme social, nous comprenons que notre obligation de défendre nos membres ne s'arrête pas aux portes de leurs milieux de travail. Nous devons plus que jamais être à l'avant-garde de la lutte contre la suprématie blanche et la haine partout où nous les voyons se manifester. Nous devons défendre la vérité et la réconciliation pour les

peuples autochtones. Nous comprenons la valeur de l'éducation publique et des soins de santé publics et de l'eau publique. Si nous pouvons avoir cela chez nous, nous devons l'exiger aussi pour chaque communauté autochtone du pays.

Cette semaine, nous aurons l'occasion de définir la manière dont nous réagirons à la politique de division. La façon dont nous résisterons aux gouvernements qui s'en prennent à notre droit à la libre négociation collective. La façon dont nous riposterons aux concessions pour que la prochaine génération ait de meilleures conditions de vie que celle-ci, non seulement en refusant les ententes avec disparité de traitement, mais aussi en exigeant de réelles améliorations dans nos conventions collectives. Nous résisterons à la privatisation partout où elle montrera son visage hideux, parce qu'elle affaiblit notre unité en n'accordant de l'importance qu'aux profits. Le motif du profit oppose ceux qui ont les moyens aux autres comme nous.

Cette semaine, nous élaborerons des stratégies sur la manière dont nous utiliserons notre solidarité pour atteindre notre but commun, éliminer les barrières entre nos régions et nos secteurs, trouver du réconfort dans notre lutte commune et nous réjouir de nos victoires respectives. Cette semaine, nous devons être clairs, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour ceux qui cherchent à nous diviser. Comme syndicat, nous ne resterons pas silencieux. Nous sommes un syndicat qui clame sa fierté haut et fort, qui est audacieux et brave. Nous exigerons de meilleures conditions pour nos membres, pour la société et pour nos services publics.

Alors bienvenue à Toronto. Et bienvenue en Ontario. Nous ne sommes pas le centre de l'univers. Mais nous menons nos affaires syndicales et notre militantisme politique ici avec beaucoup de passion et bien du plaisir. Le SCFP-Ontario vous souhaite un excellent congrès national ici, avec nous.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

FRED HAHN (président, SCFP-Ontario) : Nous avons l'honneur de recevoir aujourd'hui l'ainé Peter Schuller, qui nous transmet les salutations des Mississaugas du Credit, sur le territoire desquels nous nous réunissons pour ce congrès. En tant qu'écrivain et artiste, Peter transmet les enseignements traditionnels de son peuple par ses récits. Il les partage dans les écoles primaires et secondaires et

il enseigne les connaissances autochtones en environnement à l'Université de Waterloo. Depuis qu'il est retraité du secteur de la construction, il s'est consacré à la promotion de la compréhension de l'histoire et de la culture des Premières Nations comme moyen de combattre le racisme.

Accueillons l'ainé Peter Schuller.

Après le discours de Peter Schuller, le confrère Fred Hahn le remercie et lui remet un cadeau.

*« Solidarité, mes frères et mes sœurs »
« Du pain et des roses »*

PRÉSENTATION DES INVITÉES ET INVITÉS SPÉCIAUX ET INTERNATIONAUX

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter quelques invités spéciaux. Beaucoup de distingués invités se joignent à nous. D'abord, à ma droite, le confrère Jeff Rose, président émérite de 1983 à 1991. À côté de lui se trouve un de mes bons amis, et un ami de bien des gens dans cette salle, Paul Moist, président émérite qui a servi de 2003 à 2015. À côté de Paul se trouve le confrère Jean-Claude Lanier, secrétaire-trésorier national du SCFP de 1985 à 1989, et, bien entendu, le confrère Claude Généreux, secrétaire-trésorier national de 2001 à 2011.

Mais il manque aujourd'hui une présidente émérite, bonne amie de plusieurs personnes, la consœur Judy Darcy, qui est en Colombie-Britannique. Elle vient d'être nommée ministre après avoir été élue dans le gouvernement de John Horgan. Faites du bruit pour que Judy Darcy nous entende.

Je tiens aussi à accueillir le confrère Larry Rousseau, vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada. Il sera notre directeur des élections cette semaine. À ses côtés, le confrère Kevin Rebeck, président de la Fédération du travail du Manitoba et ancien membre de notre Conseil exécutif national. Et à côté de lui, le confrère Danny Cavanagh, président de la Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse et, lui aussi, ancien membre de notre Conseil exécutif national. J'étais avec Danny la semaine dernière pour faire savoir au premier ministre de la Nouvelle-Écosse ce que nous pensons de sa loi 148. Ensuite, il y a le confrère Patrick Colford, président de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick. Et je veux souhaiter la bienvenue au confrère Fred Loft, ancien membre de notre Conseil exécutif national.

Aussi à ma droite, une excellente amie, quelqu'un que nous avons le grand bonheur d'avoir avec nous cette semaine, Nesrine Malik, l'une de nos conférencières invitées et chroniqueuse au journal *The Guardian*. Accueillez-là chaleureusement. Nous avons également d'autres amis d'ailleurs dans le monde. Le confrère Avigail Pérez Llanes, secrétaire général du SINTAP, un syndicat de travailleurs de Cuba. Une personne que j'ai rencontrée à quelques reprises au fil des ans, mais une bonne amie, Sandra Ramos du MEC, au Nicaragua. Solidarité, consœur. La consœur Wol-san Liem, directrice des affaires internationales pour la péninsule coréenne du KCTU, le syndicat coréen des services publics et du transport. Bienvenue, consœur. Le confrère Ferdinand Gaité, président national de COURAGE, la Federation of Unity and Advanced Movement of Government Employees des Philippines. Et la dernière mais non la moindre, la présidente de UNISON, un syndicat du Royaume-Uni, semblable au nôtre la consœur Margaret McKee. Bienvenue consœur. C'est un honneur de vous accueillir toutes et tous ici

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Les membres sont : Charles Fleury, secrétaire-trésorier national ; et les cinq vice-présidents généraux : Daniel Légère, Atlantique et Maritimes ; Denis Bolduc, Québec ; Fred Hahn, Ontario ; Judy Henley, Manitoba et Saskatchewan ; et Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique.

Les deux vice-présidentes de la diversité sont : Yolanda McClean et Gloria Lepine ; et les vice-présidents régionaux sont : Wayne Lucas, Terre-Neuve-et-Labrador ; Nan McFadgen, Nouvelle-Écosse ; Leonard Crawford, Île-du-Prince-Édouard ; Odette Robichaud, Nouveau-Brunswick ; Marie-Josée Alvarez et Benoit Bouchard, Québec ; Candace Rennick, Michael Hurley et Henri Giroux, Ontario ; Gord Delbridge, Manitoba ; Tom Graham, Saskatchewan ; David Graham, Alberta ; Paul Faoro et Victor Elkins, Colombie-Britannique.

ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ

« La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et les hommes syndiqués sont égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination fondée sur la capacité, l'âge, la classe, la religion ou l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement consiste à utiliser un pouvoir réel ou apparent pour abuser d'une personne, pour la dévaloriser ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SCFP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les consœurs et tous les confrères méritent d'être traités avec dignité, égalité et respect. »

CODE DE CONDUITE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Nous voulons tous nous sentir inclus et respectés aux activités du SCFP. C'est ce qui rend notre syndicat plus fort. Notre Énoncé sur l'égalité donne le ton au congrès et est appuyé par le Code de conduite du SCFP. À chaque congrès national, une équipe d'ombudspersonnes est prête à entendre les plaintes sur des comportements qui ne respectent pas l'Énoncé sur l'égalité ou le Code de conduite. Une nouvelle vidéo explique le fonctionnement du programme des ombudspersonnes au congrès national. Jetons-y un coup d'œil.

« présentation vidéo »

Si vous devez communiquer avec une ombudspersonne pendant le congrès, vous trouverez le numéro de téléphone dans votre programme.

Mes amis, depuis notre dernière rencontre à Vancouver, en 2015, notre famille du SCFP a subi de nombreuses pertes. Nous faisons de notre mieux pour savoir qui sont les membres, employés et retraités qui sont décédés afin de leur rendre hommage à chaque réunion du Conseil exécutif national.

Je suis toujours frappé par les hommages rendus à nos camarades disparus aux congrès des divisions. Et je sais que si nous affichions une liste de noms, il nous en manquerait. Et je sais aussi que si nous lisons à voix haute les noms, nous manquerions tout simplement de temps. Il y a tant de membres de notre famille du SCFP qui me manquent aujourd'hui, et je sais que c'est la même chose pour vous. De bons amis que nous avons perdus depuis deux ans. Levons-nous et observons une minute de silence pour nos consœurs, confrères et amis disparus.

« moment de silence »

RÈGLES DE PROCÉDURE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Nous allons maintenant passer aux règles de procédure du congrès. Ce sont les règles permanentes du SCFP, énoncées dans les statuts nationaux du SCFP, et qui en font partie intégrante. Vous avez les règles de procédure dans vos trousseaux. Si nous nous embourbons dans les statuts ou que nous avons des problèmes d'ordre parlementaire, j'aurai la chance de pouvoir compter sur les connaissances et l'expérience de six très sages conseillers en matière de statuts : la consœur Dawn Learning, les confrères Paul O'Ryan, Matt Yun, Glen Gallant, Fred Ho et Justin Schmidt, et la consœur Susan Coen. Je vous remercie de votre appui.

Le congrès se déroule conformément aux règles de procédure établies dans les statuts mais, comme délégués, votre rôle est de faire avancer les travaux de manière à ce que nous puissions aborder les importantes questions que nous avons à régler. Je n'abuserai pas de mon rôle de président. J'essaierai toujours d'être équitable, d'être démocratique et de respecter les règles de procédure, en plus d'être cohérent et juste dans leur application. Je dis cela en sachant fort bien que si vous croyez que je m'éloigne

de cet objectif, vous me rappellerez à l'ordre. À l'occasion, je demanderai aux vice-présidents généraux de m'aider dans cette tâche et je sais qu'ils feront preuve du même respect à votre égard.

Lorsque vous souhaitez prendre la parole, veuillez vous approcher d'un microphone. Vous remarquerez qu'ils sont identifiés « pour » et « contre ». Allez au micro « pour » si vous êtes en faveur du rapport, de la motion ou de la résolution et au micro « contre » si vous y êtes opposé. Chaque fois que vous prenez la parole, identifiez-vous en donnant votre nom, la section locale, le conseil ou la division que vous représentez ici. Le temps de parole des délégués est limité à trois minutes. Cette règle, en place depuis 1993, permet d'entendre le plus grand nombre possible de délégués. Nous aurons des chronomètres qui font le décompte des trois minutes, ainsi que des voyants lumineux qui vous avertissent. Un voyant jaune s'allume lorsqu'il vous reste 30 secondes et, lorsque le voyant rouge s'allume, votre intervention est terminée. Je fermerai votre microphone au besoin. J'aimerais aussi parler des rappels au règlement, des questions de renseignement, des questions d'intérêt et d'autres arguments que tentent d'aborder les délégués, soit pendant un débat ou entre les débats. Je ferai de mon mieux pour limiter ces questions à celles qui sont légitimes en vertu des règles de procédure. Sinon, nous nous embourberons et nous n'arriverons pas à faire notre travail.

Selon nos règles, seules deux questions sont permises. Les délégués peuvent faire un rappel au règlement ou soulever une question de privilège. Un rappel au règlement est fait lorsqu'un délégué croit qu'il s'est passé quelque chose qui est contraire aux règles de procédure. Un rappel au règlement doit être fait au moment où se produit la prétendue irrégularité. On ne peut pas le faire plus tard. En cas de rappel au règlement, j'examinerai l'objection et je rendrai une décision. Une question de privilège ne peut être soulevée que si un délégué croit nécessaire de corriger une inexactitude qui pourrait lui nuire ou nuire au SCFP. Je dois décider s'il s'agit vraiment d'une question de privilège et je n'ai pas l'intention d'être exagérément souple sur ce point.

En vertu des règles de procédure, il n'existe pas vraiment de questions de renseignement et je sais que nous avons tous des opinions, mais celles-ci ne sont pas permises non plus. Je ne permettrai pas aux délégués de venir aux micros, peu importe la

créativité dont ils font preuve. Si vous souhaitez partager de l'information avec les délégués ou faire une annonce, ne venez pas au microphone pour le faire. Rendez-vous plutôt au bureau du congrès, au 701B. Le personnel qui s'y trouve vous aidera à rédiger l'annonce et je présenterai les annonces pertinentes à la fin de chaque séance.

Conseillers et confrères, nous avons beaucoup de pain sur la planche cette semaine et mon rôle est de voir à ce que nous utilisions le congrès pour régler des questions de congrès. Je compte sur votre coopération.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité sont : Sherry Hillier, coprésidente, section locale 879, Terre-Neuve-et-Labrador ; Joe Rarama, coprésident, section locale 1550, Manitoba ; Dawn Bellerose, section locale 1880, Ontario ; Jim Calvin, SEH, Colombie-Britannique ; Leonard Gallant, section locale 1779, Île-du-Prince-Édouard ; Scott Hepfner, section locale 417, Alberta ; Richel Nixon, section locale 7, Saskatchewan ; Tanya Paterson, section locale 4078, Colombie-Britannique ; Minerva Porelle, section locale 3392, Nouveau-Brunswick ; Joëlle Ravary, section locale 1500, Québec ; Kim Wentzell, section locale 4095, transport aérien ; Greg Williams, section locale 5248, Nouvelle-Écosse ; Henri Giroux, agent de liaison du CEN ; Caroline Bédard, Maxine Copeland et Michelle Miller, membres du personnel.

Ceci est le premier rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 43 personnes déléguées représentant 22 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 44 personnes déléguées et 13 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 59 personnes déléguées représentant 27 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 60 personnes déléguées et 9 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 80 personnes déléguées représentant 40 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 84 personnes déléguées et 18 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 28 personnes déléguées représentant 13 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; pour un total de 29 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 124 personnes déléguées représentant 47 sections locales ; 4 personnes déléguées représentant 4 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la Division du transport aérien ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 130 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 495 personnes déléguées représentant 198 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 9 personnes déléguées représentant 9 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 507 personnes déléguées et 38 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 61 personnes déléguées représentant 19 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 62 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 68 personnes déléguées représentant 23 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 70 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 90 personnes déléguées représentant 30 sections locales ; 2 personnes déléguées représentant 2 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 93 personnes déléguées et 1 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 185 personnes déléguées représentant 89 sections locales ; 1 personnes déléguées représentant 1 conseil de syndicat ; 2 personnes déléguées représentant 2 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 189 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 1 268 personnes déléguées et 100 personnes déléguées suppléantes

représentant 508 sections locales, 11 conseils de syndicat, 13 conseils régionaux, 1 division de service ; 1 composante de la Division du transport aérien, 9 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux pour un total de 1 275.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Hillier, membre du comité – Adoptée)

Il y a 4 sections locales qui ont obtenu leur charte après la fin de l'année précédente. Ce sont les sections locales 2881, 3247 et 5425 du Québec et la section locale 6364 de l'Ontario.

Les membres de ces sections locales demandent de recevoir le statut de personne déléguée. Le Conseil exécutif national a adopté une motion recommandant au Comité des lettres de créance de leur accorder ce statut.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Hillier, membre du comité – Adoptée)

CONVOCAATION AU CONGRÈS

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : En avril de cette année, un avis de convocation au Congrès national du SCFP a été envoyé à toutes les sections locales et aux organismes détenteurs d'une charte. Tous les amendements statutaires et les résolutions présentés conformément à l'article 6.11(a) des statuts du SCFP, ainsi que toutes les modifications, ont été incluses dans le cahier. Une copie de ce document a été publiée sur le site Internet du SCFP, à l'intention de toutes les organisations à charte, trente (30) jours avant l'ouverture du congrès aujourd'hui.

Conformément à l'article 6.3, la convocation officielle au 28^e Congrès national biennal du SCFP a été envoyée le 4 juillet 2017 à toutes les sections locales et aux organismes détenant une charte qui étaient en règle à ce moment. La représentation au congrès pour toutes les sections locales admissibles à assister au congrès a été calculée conformément aux articles 6.4 et 6.5 des statuts du SCFP. Nous prévoyons que d'ici

la diffusion du dernier rapport du Comité des lettres de créance, il y aura plus de 2 600 personnes déléguées, invitées et membres du personnel au congrès. Je vous y souhaite la bienvenue.

(P/A C. Fleury, membre du comité – Adoptée)

« *présentation vidéo* »

RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL

MARK HANCOCK (président national) : Bonjour consœurs, confrères et amis. Bienvenue à Toronto.

J'ai l'immense privilège de vous accueillir au 28^e congrès national du SCFP. Je tiens à saluer tout spécialement les membres de l'Ontario du Conseil exécutif national, Fred Hahn, Candace Rennick, Michael Hurley, Henri Giroux, et Yolanda McClean et tous les autres qui sont au fond de la salle.

Nous sommes très heureux d'être ici avec vous à ce congrès, dans une province où le SCFP lutte contre la privatisation à chaque occasion. Vous vous en prenez aux plans du gouvernement provincial pour vendre les actions d'hydroélectricité. Vous faites campagne contre les conseils municipaux qui menacent de soustraire nos services d'eaux potables et usées et vous luttez contre des établissements de soins de santé qui veulent privatiser les services d'alimentation, d'entretien ménager et de blanchisserie. C'est aussi cette province qui a connu le plus grand nombre de grèves au cours des deux dernières années parce que nos membres ne se laissent pas manger la laine sur le dos par de mauvais employeurs. Grâce aux efforts constants des militants du SCFP, nous voyons enfin des améliorations au *Code du travail* et un salaire minimum à 15 \$!

Je veux souhaiter la bienvenue à Paul Faoro, à Victor Elkins et à tous nos délégués de la Colombie-Britannique où nous venons tout juste de tourner la page sur 16 années d'un gouvernement libéral corrompu et où nous avons élu un gouvernement néo-démocrate et trois consœurs du SCFP à l'assemblée législative.

Je souhaite aussi la bienvenue à Marle Roberts, David Graham et Gloria Lepine ainsi qu'à tous nos délégués de l'Alberta qui ont traversé des moments difficiles, comme les feux de Fort McMurray et des ralentissements économiques, mais ils en ressortent plus forts. Bienvenue à nos délégués de l'Alberta!

J'accueille Judy Henley, Tom Graham, Gord Delbridge et tous les délégués de la Saskatchewan et du Manitoba, où nos membres mènent la charge contre des gouvernements conservateurs bien décidés à détruire des progrès réalisés pour des générations de travailleurs.

Bienvenue à Danny Légère du Nouveau-Brunswick, à Leonard Crawford de l'Île-du-Prince-Édouard, à Nan McFadgen de la Nouvelle-Écosse et à Wayne Lucas de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'à tous nos délégués des régions de l'Atlantique et des Maritimes qui luttent chaque jour pour défendre les services publics contre des gouvernements libéraux qui disent une chose pour se faire élire et font le contraire une fois au pouvoir.

Bienvenue à Denis Bolduc, Benoît Bouchard, Marie-Josée Alvarez et tous nos délégués du Québec où, cet hiver, nous avons remporté l'une de nos plus grandes victoires de syndicalisation.

Je tiens à remercier notre secrétaire-trésorier, Charles Fleury. Charles est un leader dévoué qui est très déterminé, en plus d'être un grand ami. Merci Charles.

Et, enfin, je veux tous vous remercier. Merci d'avoir fait le voyage à travers notre grand et magnifique pays. Et merci de prendre le temps de participer aux discussions que nous aurons cette semaine.

Je remercie notre extraordinaire personnel, celles et ceux qui sont ici avec nous cette semaine, pour faire le travail du congrès, et celles et ceux qui sont restés à leurs bureaux respectifs pour soutenir nos membres.

Je regarde dans cette salle remplie de tant de gens si passionnés par l'édification de notre syndicat et permettez-moi de vous dire, mes amis, que c'est une vision extraordinaire.

Alors applaudissez-vous, bravo! Merci d'être ici!

Je tiens d'abord à dire à quel point je suis privilégié d'avoir servi à titre de président national depuis les deux dernières années. Je suis reconnaissant de pouvoir travailler avec des esprits vraiment inspirants et avec des militants syndicaux dévoués. Et je suis reconnaissant de pouvoir aider notre syndicat à grandir, alors que d'autres syndicats peinent à conserver leurs membres. J'ai été très fier de soutenir

nos sections locales, nos membres et nos dirigeants pendant de difficiles négociations, grèves et lock-outs. Et j'ai été très fier de profiter de chaque occasion que nous avons eue de renforcer notre syndicat. Tout cela et bien plus encore m'a permis de vivre l'expérience d'une vie au cours des deux dernières années et c'est avec enthousiasme que je continuerai, si j'ai le privilège d'obtenir encore une fois votre vote de confiance cette semaine.

Notre syndicat est une organisation formidable. Encore et encore, nous avons montré que nous pouvons relever tous les défis que nous rencontrons et cela grâce à vous. À tous nos membres d'un bout à l'autre du pays, je dis merci!

La scène fédérale a beaucoup changé depuis notre dernier congrès. Le gouvernement Trudeau a été assermenté et nous avons pu collaborer avec lui pour obtenir de véritables victoires concrètes pour les travailleurs. Ensemble, nous avons fait pression sur les gouvernements pour qu'ils abrogent les lois C-377 et C-525 et nous avons fait inverser les effets des attaques lancées par Stephen Harper contre le mouvement syndical et le droit de chaque travailleur d'appartenir à un syndicat. Ensemble, grâce aux vaillants efforts du mouvement syndical et de nos amis du NPD, nous avons obtenu une bonification importante du RPC, ce qui aidera les Canadiens à prendre leur retraite dans la dignité. Ces victoires sont importantes et elles n'auraient pas été possibles sans le travail acharné des membres du SCFP. Mais le gouvernement libéral a aussi brisé beaucoup de promesses. Il avait promis de protéger la sécurité de la retraite et il a présenté le projet de loi C-67, une tentative détournée de réduire les régimes de retraite gagnés de bonne foi par les Canadiens.

Les libéraux ont promis de mettre en place un système électoral équitable et ils se sont empressés d'abandonner ce projet de la manière la plus cynique possible. Ils ont dit aux municipalités qu'ils aideraient à construire des infrastructures, mais ils nous ont plutôt donné la Banque de l'infrastructure du Canada, un immense stratagème de privatisation qui fera grimper les coûts et le contrôle par les entreprises privées de notre infrastructure publique, un projet dont seul Stephen Harper aurait pu rêver.

Et de la protection de l'enfance au traitement de l'eau, en passant par l'inefficace Commission sur les femmes autochtones disparues et assassinées, le gouvernement Trudeau a tourné le dos à tant

d'importants engagements pris à l'égard des communautés autochtones. Mais, mes amis, nous ne renoncerons pas à ces luttes et à d'autres tout aussi importantes au cours des années à venir. Les gouvernements se préoccupent peut-être de leur réélection, mais nous, en tant que syndiqués, nous nous préoccupons de la lutte pour l'égalité, pour la justice sociale et pour la reddition de comptes de nos femmes et hommes politiques.

Il n'y a pas de victoires faciles dans notre domaine. C'est en travaillant fort et en étant déterminés que nous atteindrons nos objectifs. Tous ceux et celles qui ont fait face à des conflits, qui ont fait du piquetage au cours des deux dernières années le savent très bien.

Que nous ayons été lockoutés ou forcés d'adopter cette solution de dernier recours qu'est la grève, les luttes menées par nos membres aux piquets de grève depuis deux ans nous rappellent à quel point ce peut être dur. Leurs luttes nous rappellent aussi l'importance de défendre ce qui est juste. Et de nous soutenir les uns les autres lorsque nous voyons des collègues à des piquets de grève.

C'est pour cela que je veux souligner le courage des membres de la section locale 2316, de la Société d'aide à l'enfance de Toronto, qui ont déclenché la grève pour obtenir un contrat équitable. Celles et ceux de la section locale 4325, des Services à la famille et à l'enfance de Guelph et Wellington, qui ont lutté pour de meilleurs salaires. Nos membres de la section locale 1989, de la bibliothèque de Mississauga, qui ont mené la lutte contre le travail précaire. Nos membres de la section locale 926, le personnel de soutien de l'Université Wilfrid-Laurier, qui ont agi contre la sous-traitance.

Les éducatrices en garderie du YMCA et du YWCA à Ottawa, qui ont lutté pour de meilleurs salaires et qui ont gagné. Les éducatrices en garderie de la section locale 4914, de Peel, qui ont fait preuve d'une telle détermination malgré les tactiques louches de leur employeur et qui ont obtenu ce qu'elles voulaient. Nos membres de la section locale 2049, Sociétés d'aide à l'enfance de Nipissing et Parry Sound, qui ont réussi à obtenir une meilleure convention collective sans concessions. Les membres et les retraités de la section locale 2500, de l'Université Laval, qui ont résisté aux concessions. Je félicite nos membres de la section locale 89 à Montréal qui ont déclenché la grève pour des horaires acceptables, pour protéger

leur retraite et pour lutter contre la sous-traitance. Nos membres de la section locale 4155, le conseil scolaire régional catholique de l'Ontario de l'est, qui ont lutté pour obtenir une convention collective équitable. Nos membres de la section locale 2073, de la Société canadienne de l'ouïe de tout l'Ontario, qui ont résisté aux concessions et gagné leur lutte pour de meilleurs congés de maladie et des charges de travail mieux encadrées.

Nos membres des sections locales 32 et 1882 de la Ville de Cambridge, qui ont lutté avec fougue et fierté pour de meilleurs salaires. Les membres de la section locale 1816, de la Pacific Blue Cross en Colombie-Britannique, qui ont mené la lutte contre des concessions exigées dans leur régime de retraite et leur assurance-santé. Les membres de la section locale 1600, du jardin zoologique de Toronto, qui ont lutté pour la sécurité des animaux dont ils prennent soin, et dont je crois honnêtement qu'ils devraient recevoir un prix pour les pancartes les plus créatives. Elles étaient extraordinaires! Et, enfin, je tiens à saluer nos guerrières des bibliothèques, les consœurs de la section locale 2974 dans le comté d'Essex, en grève pendant plus de 231 longues journées pour résister aux concessions exigées dans leurs congés de maladie. Elles sont un exemple incroyable de force et de solidarité pour notre syndicat.

Applaudissons très fort nos consœurs et confrères qui ont fait d'importants sacrifices. Félicitations et merci à vous toutes et tous.

Mais, vous savez, notre travail ne commence pas aux piquets de grève et il ne se termine pas après la grève. Depuis deux ans, nous faisons face à nouveaux défis dans la protection de nos conventions collectives et de nos conditions de travail. Et nous avons vu de nouvelles menaces peser sur l'existence même des services publics au Canada. Et, mes amis, les membres du SCFP de chaque région du pays et de chaque secteur de notre syndicat se sont montrés à la hauteur et ont relevé ces défis avec fermeté chaque fois.

Il y a notre Division du transport aérien qui fait un travail extraordinaire pour améliorer la santé et la sécurité des agents et de bord et des passagers. Et nos syndicats d'hôpitaux qui se défendent contre la violence en milieu de travail. Et celles et ceux qui luttent contre la privatisation de l'hydroélectricité au Manitoba ou ici en Ontario. Et celles et ceux qui disent non aux PPP dans la santé à Terre-Neuve-et-Labrador.

Et nos membres des secteurs de l'éducation postsecondaire ou municipal qui résistent à la sous-traitance de leur travail et qui gagnent. Et nos membres des secteurs des bibliothèques et des services sociaux qui montrent qu'il y a d'autres solutions que l'austérité pour ces services essentiels partout au Canada.

Et il y a nos membres du secteur des transports de la région métropolitaine de Montréal qui luttent contre la privatisation des transports en commun et contre des projets dont le gouvernement du Québec fait la promotion. Et nos membres des communications qui veillent à ce que les crédits d'impôt pour l'industrie soient répartis plus équitablement. Et nos ambulanciers paramédicaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario qui luttent pour obtenir le respect et la reconnaissance qu'ils méritent. Et nos membres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui assurent la sécurité de nos routes.

Comme syndicat, notre travail est de protéger les gens et, bien sûr, les emplois. Mais ce qui est encore plus important, c'est de protéger le rôle que jouent nos membres dans la société. Nous devons pour cela créer des liens avec nos collectivités. Nous devons faire en sorte que les services dont les gens ont besoin seront là pour eux, offerts par des personnes à qui ces services tiennent à cœur.

La prestation de services publics est plus qu'un travail. Je sais à quel point vous croyez cela au plus profond de votre cœur et à quel point vous êtes déterminés à défendre et à renforcer nos chers services publics et le rôle essentiel qu'ils jouent dans la société. Eh bien, mes amis, nous savons que c'est un travail qui ne prend jamais vraiment fin. Mais ce sont des membres du SCFP comme vous qui êtes là, chaque jour, pour protéger ces services publics qui assurent la prospérité de nos collectivités.

Alors bravo à chaque membre du SCFP qui travaille à protéger le dynamisme de nos services publics partout au pays.

Comme vous le savez, les négociations collectives sont notre principale responsabilité comme syndicat. C'est aussi l'un des meilleurs moyens dont nous disposons pour bâtir notre force collective, en faisant participer et en mobilisant nos membres et en utilisant cet engagement comme source de force pour obtenir de meilleures ententes pour nos membres et créer un meilleur pays pour tous. Parce que, que nous

le voulions ou non, les négociations collectives ont bien changé. Nous vivons dans un pays où, peu importe où vous habitez, peu importe le secteur dans lequel vous travaillez, les gouvernements et les employeurs s'en prennent à vos droits, durement acquis. Ils adoptent de nouvelles méthodes agressives pour tenter de faire reculer les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail pour lesquels nous nous battons depuis des générations.

Depuis deux ans, j'ai été impressionné par la fermeté du SCFP et par la manière dont nos sections locales et nos militants ont tenu tête à des adversaires coriaces. Par la manière dont nos extraordinaires conseillers syndicaux ont fourni aux membres un soutien solide sur lequel ils peuvent compter. Par la manière dont chaque membre du SCFP a riposté et gagné en dépit de circonstances difficiles. Mais je sais aussi que ce n'est pas facile. C'est pourquoi Charles et moi, de concert avec le Conseil exécutif national, avons jugé prioritaire l'automne dernier de revoir la façon dont nous négocions collectivement en 2017 et après. Et, cette année, nous avons annoncé une politique sur les négociations renouvelée, parce que nous menons de nouvelles batailles dans un territoire peu familier et que nos membres et nos sections locales ont besoin de nouvelles ressources et d'un soutien accru. Nous voulons transmettre deux messages forts et clairs.

D'abord, pour nos membres, lorsque vos droits sont attaqués, nous sommes là pour vous appuyer. Lorsque vous résistez à l'austérité des gouvernements, nous sommes toujours à vos côtés. Et, ensuite, nous voulons envoyer un message aux gouvernements et aux employeurs de tout le pays. Lorsqu'ils exigent que les membres du SCFP acceptent des concessions et des propositions de négociations avec disparité de traitement, lorsqu'ils s'attendent à ce que de plus en plus de membres du SCFP acceptent que la violence au travail fait partie « de la job » et que les conditions de travail de plus en plus précaires sont normales, lorsqu'ils s'en prennent aux droits de nos membres, ils ne s'attaquent pas seulement à un membre ou à une section locale : ils s'en prennent aux 650 000 membres du SCFP.

Quand il s'agira de la promotion des droits des travailleurs au pays, le SCFP négociera toujours vers l'avant. Et quand il s'agira de défendre les droits durement acquis des travailleurs au Canada, nous ne reculerons pas. Avec notre nouvelle politique sur les négociations, nous avons un plan à jour pour renforcer notre solidarité syndicale et je sais que si

nous arrivons à mobiliser nos membres et à rester unis, nous pourrions continuer à miser sur notre force pour obtenir de grandes choses pour nos travailleurs d'un bout à l'autre du pays.

Depuis deux ans, une autre priorité importante pour le SCFP a été notre engagement à l'égard de la diversité et de l'inclusion. Et cette priorité se maintiendra pour encore des années, parce que le SCFP est un syndicat fier de sa diversité et que, depuis le début, nous avons été un chef de file dans la défense de l'inclusion au travail et sur la scène nationale.

En tant que plus grand syndicat du Canada, nous devons défendre l'égalité et la diversité. Et notre véritable mission, c'est de parler pour celles et ceux qui n'ont pas de voix. La composition de notre syndicat continue à évoluer et à se diversifier. Aujourd'hui, un membre du SCFP sur six s'identifie comme personne racisée, un sur cinq est âgé de moins de 35 ans, sept sur dix sont des femmes et un nombre grandissant de membres du SCFP s'identifient comme autochtones, LGBTQI ou handicapés. Entre-temps, partout au pays, les efforts de recrutement du SCFP portent sur des secteurs et des communautés qui comprennent certains des travailleurs les plus marginalisés. Beaucoup sont de jeunes travailleurs ou des travailleurs provenant de groupes en quête d'égalité qui ne se voient pas souvent représentés aux postes de leadership. Depuis 1999, le SCFP a eu deux vice-présidentes de la diversité à son Conseil exécutif et je tiens à les remercier, Gloria Lepine et Yolanda McClean, nos deux vice-présidentes de la diversité qui font un travail d'une importance inestimable pour le SCFP et tous ses membres.

Mais la réalité, mes amis, c'est qu'il manque encore des voix autour de la table et il est temps de changer cela. Cette semaine, nous aurons l'occasion de le faire, avec la présentation d'une résolution visant à ajouter quatre sièges à notre Conseil exécutif national : un pour les jeunes travailleurs, un pour les travailleurs LGBTQI, un pour les travailleurs ayant un handicap et un pour les femmes, en plus des deux sièges qui représentent actuellement les travailleurs autochtones et les membres racisés.

Mes amis, je veux ces nouvelles voix à notre Conseil. Honnêtement, notre syndicat n'en a jamais eu autant besoin. Au cours de la dernière année, Donald Trump a été élu président au sud de notre frontière et l'étoile

d'Andrew Scheer, un conservateur social plus à droite même que Stephen Harper, ne cesse de monter. Et la suprématie blanche fait un retour en force en Amérique du Nord et dans le reste du monde. Cela nous rappelle que l'égalité et le respect de la diversité n'arrivent pas comme par enchantement. Nous devons travailler pour l'égalité. Nous devons renforcer notre diversité et nous devons bâtir le respect, mes amis, et il est grand temps de le faire.

À mesure que notre effectif change et que nous accueillons plus de travailleurs de groupes sous-représentés dans notre famille du SCFP, nous devons modifier nos structures de leadership. Nous avons une occasion en or de mieux représenter et refléter la composition de notre syndicat et d'accroître la richesse des points de vue autour de la table afin de prendre de meilleures décisions quant à la direction de notre syndicat et accroître notre force pour relever les défis qui nous attendent. Nous devons saisir cette occasion d'être plus représentatifs et de mieux refléter la réalité de nos membres, de débattre de nouveaux points de vue, de prendre des décisions plus éclairées pour faire face aux défis et de montrer notre engagement envers l'égalité au Conseil exécutif national et au syndicat. Il est temps d'approfondir cet engagement envers l'égalité au Conseil exécutif national et dans toute notre organisation.

Mes amis, notre syndicat a beaucoup grandi depuis notre dernière rencontre. À notre congrès de Vancouver en 2015, nous avions 635 000 membres. Aujourd'hui, à Toronto, notre effectif s'élève à 650 000 membres. Et ce n'est pas par hasard que nous grandissons alors que d'autres syndicats peinent à maintenir leur effectif actuel. Au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés encore plus sur le recrutement. Nous nous sommes remonté les manches et nous avons travaillé très, très fort pour nous retrouver là où nous sommes aujourd'hui, du niveau local jusqu'en haut.

Et malgré l'intense pression exercée par les gouvernements de droite de tout le pays pour affaiblir les droits des travailleurs et des syndicats qui les représentent, malgré les tactiques de plus en plus douteuses utilisées par des employeurs qui font tout pour empêcher les travailleurs d'obtenir la représentation qu'ils méritent, nous avons été là. Le SCFP a été là. Nous avons fait du recrutement intensif dans nos milieux de travail, nous avons mené des campagnes, petites et grandes, nous avons défendu nos unités de négociation contre le maraudage et la

désaccréditation et nous avons lutté avec vigueur dans les votes de représentation tenus dans tous les coins du pays après les restructurations mises en œuvre par les employeurs et les gouvernements. Nos efforts portent leurs fruits. Notre syndicat grandit. Mais nous pouvons en faire beaucoup plus et c'est pourquoi, cette semaine, nous vous présenterons un plan qui mise sur le travail des deux dernières années et qui propose une feuille de route pour l'avenir de notre syndicat, parce que le recrutement et l'augmentation de notre effectif vont beaucoup plus loin que de simples chiffres. Lorsque nous syndiquons des travailleurs, nous nous donnons une meilleure chance d'atteindre l'équité. Mais nous nous dotons aussi d'une voix plus forte pour dénoncer l'injustice et nous augmentons notre capacité à bâtir une société juste et plus égalitaire.

Mes amis, cette rencontre nous permet de nous rappeler d'où vient notre véritable force : elle nous vient les uns des autres. Nous sommes ici pour établir les priorités de notre syndicat et pour déterminer notre avenir. Nous nous rassemblons pour bâtir notre force pour les années à venir parce que, lorsque nous regardons autour de nous aujourd'hui, nous pouvons constater le pouvoir de notre grand syndicat ici même, dans cette salle. Nous voyons le potentiel de la solidarité syndicale, mais seulement lorsque nous restons unis.

Ainsi, mes amis, si vous êtes fiers de défendre la justice et l'égalité pour tous, levez la main. Et si vous êtes fiers de défendre des salaires et des conditions de travail équitables et la sécurité à la retraite, dites-le haut et fort. Si vous êtes fiers de lutter contre le racisme et la haine, levez-vous, si vous le pouvez. Si vous êtes ici pour lutter pour celles et ceux qui n'ont pas de voix, levez-vous. Si vous êtes fiers de défendre les services publics de notre pays, levez-vous.

C'est cela, la force incroyable du SFCP, mes amis. C'est notre force. C'est ce que nous pouvons accomplir lorsque nous sommes unis. Alors soyons unis et, ensemble, faisons grandir notre syndicat. Réparons ce qui ne va pas dans notre pays et créons un monde meilleur.

Merci beaucoup.

(P/A M. Hancock, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

MARK HANCOCK (président national) : Mes amis, il est temps de présenter notre prix national de santé et de sécurité. C'est le premier de nombreux prix que nous remettrons cette semaine.

Ce prix rend hommage à une ou un leader et militant en santé-sécurité, quelqu'un qui a réglé des problèmes, remporté d'importantes victoires, créé des précédents ou amélioré les conditions de travail.

Cette année, le prix est remis au confrère Gervais Pelletier.

Le confrère Pelletier a été électricien d'appareillage chef chez Hydro-Québec pendant 35 ans. Il a été membre de la section locale 1500 et il a commencé à militer dans les années 80. Avec le temps, il a assumé de nombreuses responsabilités, notamment en matière de droit de refuser un travail dangereux, de plaintes aux accidents du travail, d'enquêtes, de prévention et du code de sécurité chez Hydro-Québec.

Le confrère Pelletier est devenu un véritable expert, capable de reconnaître les problèmes relatifs aux politiques et aux pratiques de travail. Il avait un talent particulier pour convaincre Hydro-Québec de modifier ses politiques. Gervais a beaucoup aidé ses confrères et consœurs par son dévouement, ses connaissances, sa disponibilité et sa générosité.

Je suis très heureux de lui remettre le prix national de santé et de sécurité. Le confrère Gervais Pelletier!

« présentation vidéo »

RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

CHARLES FLEURY (secrétaire-trésorier national) : Bon après-midi, consœurs, confrères et amis. Nous nous réunissons sur le territoire des Wyandots, des Haudenosauis et des Mississaugas de New Credit.

Nous sommes honorés d'être ici. Au SFCP, nous voulons que la terre, l'eau et l'air soient sains et publics et nous sommes déterminés à tout faire pour arrêter le réchauffement de la planète. Notre planète

nous tient à cœur. Nos collectivités nous tiennent à cœur et nous nous préoccupons du bien-être de chacun.

Nos membres ont de nombreux défis à relever : attaques à la table de négociation, compressions imposées par les gouvernements, gels de financement, inégalité et emplois temporaires. Je suis heureux d'affirmer que les membres du SCFP sont toujours prêts à lutter et vous pouvez compter sur votre syndicat national pour vous appuyer.

Mais le pouvoir de notre syndicat national ne vient pas de notre bureau national à Ottawa. Le SCFP est fort parce que chaque membre fait sa part. Ce sont 650 000 membres, des dizaines de milliers de militants dévoués et plus de 850 membres du personnel. Ensemble, nous sommes le SCFP. Ensemble, nous avons tout ce qu'il nous faut pour repousser les attaques et gagner. Nous tirons notre force de nos régions, de nos sections locales et de nos secteurs de tous les coins du pays.

Notre syndicat est puissant parce que nous partageons nos ressources. Grâce à ce pacte de solidarité, nous pouvons donner un meilleur soutien à nos membres, où qu'ils soient au Canada. C'est cela le but de notre syndicat national. Seuls, il y a des limites à ce que nous pouvons faire. Mais lorsque nous travaillons ensemble et que nous nous appuyons les uns les autres, nous avons le pouvoir du nombre et les ressources voulues pour gagner de nombreuses luttes.

Chers délégués, je vous félicite pour ce que vous faites chaque jour pour nos membres et je suis très fier d'être avec vous aujourd'hui en tant que votre secrétaire-trésorier national. Je termine mon troisième mandat et je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre appui. Je veux aussi remercier les leaders de nos sections locales, qui font un excellent travail pour leurs membres et leurs collectivités. Nos membres peuvent compter sur l'appui de notre dévoué Conseil exécutif national et sur les leaders du SCFP dans tous les domaines. Je vous remercie pour tout ce que vous faites pour que SCFP soit le syndicat le plus puissant et le plus progressiste au pays.

Je veux aussi remercier notre président national, le confrère Mark Hancock. Je suis très fier d'être à ses côtés et je peux affirmer que nos membres peuvent compter sur Mark. Merci, Mark!

La force de notre syndicat national se trouve chez nos membres et tous ceux et celles qui, de près ou de loin, font partie du SCFP et contribuent à sa solidité. Lorsque je parle de nos ressources nationales, je parle des cotisations syndicales versées par chaque membre du SCFP et que leurs sections locales envoient au SCFP. Nos membres s'attendent à ce que nous utilisions ces fonds de façon prudente et stratégique. N'oublions pas cela lorsque nous prendrons d'importantes décisions cette semaine.

Au fil des ans, le SCFP a mis en place d'importantes ressources pour aider les membres, surtout pendant les négociations, lorsqu'on vous demande de faire des concessions à la table de négociation ou d'accepter des disparités de traitement. Nous mettons à la disposition de nos membres d'importants outils qui augmentent leurs chances de gagner : la Caisse nationale de défense et la Caisse nationale de grève.

Au cours du dernier mandat, nous avons investi des millions de dollars dans des campagnes et dans le recrutement. Nous avons financé de dynamiques campagnes dans chaque région du pays. Plusieurs de ces campagnes étaient des luttes contre la privatisation, la sous-traitance et diverses formes de concessions. D'autres, portaient sur un financement public accru, l'amélioration des conditions de travail des travailleurs précaires, la défense de l'égalité et des droits des Premières Nations, la lutte contre la violence en milieu de travail, la création de meilleurs liens avec nos alliés, la coordination des négociations et la mobilisation de nos membres.

Au dernier congrès, les délégués ont accepté de modifier les pourcentages destinés à la caisse de défense et à la caisse de grève. Auparavant, 6 pour cent de la capitation allait à la caisse de grève et 4 pour cent allait à la caisse de défense. Maintenant, c'est 5 pour cent qui va à chacune des caisses et je suis fier de dire que cette discussion a été très franche. Nous avons maintenant plus d'argent pour les campagnes dans les régions et plus d'argent pour l'organisation et le recrutement.

Notre Caisse nationale de grève est très solide : nous avons près de 95 millions de dollars en banque et j'en suis très fier. Cet argent est réservé aux grèves, aux lock-outs et aux arbitrages de différends. Nos employeurs le savent. Et cela change la donne aux tables de négociation.

Au SCFP, nous faisons beaucoup de choses pour empêcher la grève. Mais parfois, c'est la seule façon

de conserver ce que nous avons et de faire des gains. Ce n'est pas facile de faire la grève. Je le sais par expérience personnelle. Dans ma carrière chez Hydro-Québec, j'ai été en grève cinq fois. En 1999, ma femme et moi étions en grève en même temps. La grève a duré 18 mois. Ce furent des moments très difficiles et, à ce moment, la caisse de grève du SCFP n'était pas aussi solide.

Lorsque je suis devenu secrétaire-trésorier national, je me suis promis que je m'efforcerais d'assurer la force et la disponibilité de la caisse de grève afin que tous les membres qui en ont besoin en profitent. Nous avons amélioré les règlements de notre caisse de grève pour aider les membres au moment où ils en ont le plus besoin. Au dernier congrès national, nous avons créé le Groupe de travail national sur la Caisse de grève. Le Groupe a travaillé très fort et a présenté un rapport de consensus. L'an dernier, à la réunion de septembre du Conseil exécutif national, le rapport du Groupe de travail a été adopté à l'unanimité. En conséquence, notre période d'attente est maintenant de seulement quatre jours, nos quarts de travail aux piquets de grève sont plus flexibles et nous avons de meilleures lignes directrices sur les accommodements et des améliorations pour les sections locales qui n'ont pas le droit de grève.

Les campagnes pour éviter la grève sont maintenant plus accessibles. La formation destinée aux dirigeants élus et au personnel a été améliorée et, tous les quatre ans, un examen des règlements de la caisse de grève doit avoir lieu. Nous avons maintenant un mécanisme automatique pour apporter toutes les améliorations possibles.

En général, notre caisse de grève est plus solide et plus efficace. Notre syndicat national s'en trouve plus fort et chaque section locale est donc aussi plus forte à la table de négociation. Avec ces améliorations, nous pouvons continuer à avancer. Une chose est sûre : nous ne reculerons pas, comme certains de nos employeurs le voudraient.

Dans mon rapport écrit, vous verrez la manière dont nous avons utilisé les ressources financières au cours des deux dernières années. Chaque année, les coûts augmentent. Nous devons consacrer de l'argent à nos activités normales, tout comme vous le faites pour vos propres sections locales et vos budgets personnels.

La capitation continue à augmenter chaque année, mais la croissance de nos revenus a été plus lente

depuis la crise économique de 2008, une situation qui est due à plusieurs facteurs : gels salariaux, augmentation du nombre d'emplois à temps partiel, nombreux membres qui prennent leur retraite et sont remplacés par de nouveaux membres qui commencent au bas de l'échelle.

Je suis heureux d'annoncer que nos placements donnent un bon rendement et compensent pour la réduction de la croissance des revenus. Nous essayons aussi d'avoir des projections plus précises et, jusqu'à maintenant, nous avons réussi. Voici quelques-unes des dépenses importantes que nous avons eues depuis le dernier congrès.

Pendant le dernier mandat, le SCFP national a dû faire un paiement spécial de 744 000 \$ au CTC pour la campagne « Un monde plus juste » et la publicité télé. Cela s'ajoutait à un paiement de près de 800 000 \$ fait en 2014.

Après le congrès de 2015, le CEN a accru les budgets destinés au travail de solidarité internationale et au Fonds Justice mondiale. Ici, au Canada, nos ressources soutiennent quelques-unes des luttes juridiques les plus importantes au pays, dont beaucoup devant la Cour suprême du Canada.

Nous avons augmenté le financement du Fonds de riposte de plus d'un million de dollars. C'est ce Fonds qui nous défend contre les lois, les mesures et les attaques ciblant notre syndicat et nos droits de négociation. Nos programmes d'éducation syndicale continuent à être révisés et élargis dans les deux langues officielles.

Bon nombre de nos 67 bureaux et centres d'éducation sont mis à jour chaque année et nous continuons à améliorer notre technologie et nos systèmes partout au pays. Par exemple, nous avons maintenant des inscriptions en ligne pour les activités nationales et pour nos programmes d'éducation. Nous mettons en place des systèmes de suivi juridique et d'arbitrage et nous mettons aussi à jour notre système d'information sur les conventions collectives et les sections locales.

Notre site Web et nos plateformes de médias sociaux ont été mis à jour et joignent un plus grand nombre de personnes. Nos ressources ont aussi soutenu notre travail partout au Canada dans les élections fédérales qui nous ont débarrassés de Stephen Harper. Je suis heureux de pouvoir affirmer que sa loi C-377 a

maintenant aussi disparu. Des milliers de militants et de membres du personnel du SCFP ont travaillé dans les campagnes électorales de tout le pays et certains ont même été candidats.

Les leaders des sections locales ont mobilisé leurs membres pour faire de l'organisation en milieu de travail et convaincre les collègues de voter. Nous avons appuyé des campagnes qui ont fait élire des néo-démocrates en Alberta et en Colombie-Britannique, en plus de participer à de nombreuses autres campagnes.

En 2015 et 2016, nous avons investi un million de dollars dans des activités nationales comme la conférence des secteurs et celle des droits de la personne. À tous les deux ans, nous consacrons aussi presque quatre millions de dollars à notre congrès national.

Je suis fier de signaler que pendant cette période de deux ans, nous avons financé 94 sections locales qui ont eu besoin d'aide pour déléguer leurs membres à nos activités nationales. À ce congrès-ci, plus de 100 membres sont ici grâce à une aide nationale. Ainsi, nous sommes plus inclusifs. Cette aide est particulièrement importante pour les membres nouveaux, jeunes ou qui font partie de groupes en quête d'égalité.

Au cours des deux dernières années, le SCFP national a été à l'avant-plan de beaucoup des efforts déployés pour agir contre le changement climatique au pays et sur la scène internationale. Dans cette lutte pour l'avenir de notre planète, nous créons des liens avec des militants de communautés autochtones, de syndicats, de groupes de justice sociale, de groupes d'étudiants et de groupes religieux pour agir ensemble à titre de militants pour la justice sociale et pour l'environnement.

Il nous reste beaucoup à faire ici, au pays. Nous continuons à soutenir nos sections locales du SCFP qui négocient des comités au travail pour s'attaquer aux changements climatiques. Les sections locales du SCFP donnent l'exemple dans les efforts pour rénover des édifices publics, réduire les émissions de gaz à effets de serre et augmenter le nombre d'emplois qui nous aident à avancer vers un avenir plus carboneutre.

Nous maintiendrons l'engagement du SCFP à bâtir un mouvement fort pour promouvoir ces enjeux. Ce congrès est carboneutres et nous continuerons à

nous améliorer à ce chapitre. Comme vous pouvez le voir, en mettant nos ressources ensemble, nous pouvons en faire beaucoup.

Mais le pouvoir financier d'un syndicat national doit être géré et protégé. Si nous voulons poursuivre la lutte pour des milieux de travail sûrs, augmenter notre force de négociation et nous organiser en faveur du changement pour bâtir une société et un monde meilleurs, nous devons gérer nos ressources financières avec prudence.

Et c'est ce que nous faisons.

Les bases du SCFP sont solides et nous avons les ressources nécessaires pour appuyer chaque lutte menée au pays. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir des défis financiers comme organisation et c'est à moi qu'il incombe d'anticiper les tendances et de planifier en conséquence.

De l'autre côté du bilan, nos coûts d'exploitation continuent d'augmenter chaque année. Nous devons vivre selon nos moyens et ce n'est pas toujours facile. Le Conseil exécutif national doit prendre des décisions et, ensemble, nous trouvons des solutions pour appuyer nos sections locales et assurer une représentation pour nos membres.

Quant à notre effectif, nous avons remporté plusieurs votes de représentation et nous avons un plus grand nombre de membres. Plusieurs travailleurs veulent un avenir meilleur et sont devenus membres du SCFP en 2015 et 2016, mais il y a encore des menaces externes.

Pour les gouvernements et les employeurs, toutes les occasions sont bonnes pour privatiser et sous-traiter, ce qui coûte cher à nos membres. Les provinces poursuivent leurs fusions et leurs restructurations pour réduire leurs propres coûts, ce qui entraîne de plus en plus de votes de représentation. En 2016, il y a eu des fusions dans le secteur de la santé au Québec et des membres du SCFP ont dû vivre des votes de représentation qui ont touché plus de 200 000 membres.

Les sections locales du Québec ont consacré des ressources sans précédent à cette lutte, avec l'appui du SCFP-Québec, des leaders du secteurs, de notre personnel et du SCFP national, qui a investi des centaines de milliers de dollars dans la campagne.

Grâce à cet effort collectif, nous avons obtenu des résultats extraordinaires. Le SCFP a gagné 4 000 nouveaux membres dans le secteur de la santé au Québec. Accueillons-les chaleureusement. Tous ces membres et ceux qui ont joint les rangs du SCFP depuis deux ans.

Nous devons relever des défis similaires en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario et, ensemble, nous lutterons pour gagner là aussi. Le SCFP est comme toutes les organisations du secteur public. Nous devons investir la plupart de nos ressources dans la dotation en personnel. C'est comme ça. Nous continuerons de créer des postes parce qu'il faut plus de membres du personnel. Dans nos deux derniers budgets, nous avons créé 11 nouveaux postes. Mais l'évaluation de la solvabilité de notre régime de retraite nous préoccupait et nous ne pouvions pas rendre ces 11 postes permanents. Nous n'avons pas renoncé pour autant.

Dernièrement, le gouvernement ontarien a annoncé que nous n'avions pas à faire les paiements de solvabilité obligatoires de six millions de dollars en janvier prochain. Ainsi, je suis très heureux de pouvoir dire qu'en septembre, le Conseil exécutif national a décidé de rendre ces 11 postes permanents et d'afficher tous les postes vacants en même temps.

Ces mesures aideront à assurer la stabilité de notre syndicat. Mais nos défis en dotation de personnel ne se limitent pas à l'argent. Depuis mon élection, en 2011, 232 membres du personnel ont pris leur retraite. Aujourd'hui, 49 pour cent de notre personnel national compte moins de cinq ans d'expérience. Le roulement de personnel augmentera considérablement au cours des prochaines années. En conséquence, nous avons accru les ressources destinées à la formation et au mentorat du personnel.

Les sections locales sont aux prises avec les mêmes problèmes, car beaucoup de nos leaders prennent leur retraite. Nous devons trouver de nouvelles façons d'appuyer nos nouveaux conseillers et leaders. Au cours du prochain mandat, ce sera une priorité importante. D'importants défis de dotation en personnel nous attendent partout au pays. Les sections locales du SCFP changent dans beaucoup de régions; les petites sections locales fusionnent en grandes sections locales provinciales. Nous avons plus de tables de négociations centrales et provinciales. Notre syndicat grandit. Les membres nouvellement

syndiqués ont besoin de plus d'appui. Le roulement de personnel élevé apporte son lot de problèmes, surtout dans les négociations. Il nous faut plus de coordination, plus d'appui pour les luttes juridiques et politiques et plus de planification stratégique. Je suis donc très heureux d'annoncer que le Conseil exécutif national a adopté une motion visant à créer un groupe de travail du CEN pour examiner nos besoins en dotation en personnel.

Nous consulterons de petites et grandes sections locales, toutes les régions et tous les vice-présidents de la diversité. Nous examinerons la façon dont les ressources en personnel sont affectées. Nous verrons qui a besoin de plus de ressources, nous étudierons différents modèles de dotation en personnel et le groupe de travail rendra compte au Conseil exécutif national avec recommandations en juin l'année suivante.

Nous sommes décidés à continuer à mettre de l'argent de côté pour financer les avantages sociaux futurs de notre personnel. En 2005, nous avons adopté une feuille de route pour atteindre cet objectif. Au cours des prochaines années, nous continuerons à suivre cette feuille et à faire des paiements spéciaux pour le régime de retraite afin de réduire le déficit de solvabilité. C'est un défi constant et coûteux, mais ces paiements feront toute la différence pour les futurs prestataires. Le régime de retraite demeurera une priorité majeure pour les deux prochaines années.

Comme secrétaire-trésorier national, je tiens aussi à souligner le rôle important que jouent nos agents financiers dans les sections locales, ainsi que celui des membres du personnel qui les appuient. Nous avons amélioré les ressources pour les aider dans leur travail. Nous offrons aussi plus de formation aux syndics et aux nouveaux secrétaires-trésoriers. Nous avons mis nos cours à jour et ils sont offerts partout au pays. Nous avons aussi un nouveau guide pour les agents financiers. Nous avons un autre exemple de grand livre électronique accessible en ligne pour les secrétaires-trésoriers. Des transferts électroniques sont maintenant possibles pour les sections locales et le SCFP national peut faire des paiements électroniques.

Je sais que le nombre de rapports de syndics présentés aux membres et envoyés au bureau national à mon intention continue à augmenter. C'est une exigence de nos statuts nationaux et c'est aussi la

bonne chose à faire. Je crois que tout le SCFP doit rendre des comptes et faire preuve de transparence en ce qui a trait aux dépenses. Nos membres s'attendent à ce que nous le fassions.

En terminant, je remercie nos syndicats nationaux pour le travail qu'ils ont fait au nom des membres du SCFP. Je remercie aussi les milliers de leaders du SCFP de tout le pays qui se dévouent pour que les finances soient saines, ouvertes et transparentes.

Merci à mon équipe du BSTN et à tout le personnel qui travaille si fort chaque jour pour faire du SCFP le meilleur syndicat au pays. Et, surtout, je remercie tous ceux et celles qui sont ici aujourd'hui, et tous ceux et celles qui nous regardent de partout au pays, pour tout ce que vous faites pour nos membres.

C'est un honneur pour moi de vous représenter comme secrétaire-trésorier national. Avec de solides bases financières et stratégiques, nous continuerons à soutenir et à élargir notre travail de représentation des membres et à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Ensemble, nous irons de l'avant.

Merci, mes amis, mes confrères et mes consœurs.

Je propose l'adoption de mon rapport.

(P/A C. Fleury, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

RAPPORTS DES SYNDICATS NATIONAUX

Les syndicats nationaux sont Mark Goodwin, Christian Trudeau et Karen Ranalletta

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Cette année, notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP à Ottawa, du 6 au 10 juin 2016. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le président national du SCFP Mark Hancock et le secrétaire-trésorier national Charles Fleury, afin d'examiner le rapport des syndicats de l'an dernier et d'en discuter. Nous avons aussi rencontré le personnel de la haute direction du SCFP, les comptables et actuaires externes.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national et à la version préliminaire des états financiers au 31 décembre

2015 de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève. Nous avons aussi examiné les dossiers des paiements et des retards de capitation, les évaluations actuarielles du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2015 et tout autre document jugé nécessaire à notre vérification. Nous avons eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte, qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers avant leur présentation au Conseil exécutif national. Nous avons aussi rencontré un représentant de la firme d'experts-conseils et d'actuariat Eckler, qui nous a renseigné sur les hypothèses actuarielles et les méthodes employées pour établir l'évaluation du régime de retraite. De plus, nous avons discuté avec un actuaire de Welton Parent Inc. qui nous a expliqué l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité du régime et des avantages postérieurs à l'emploi et postérieurs au départ à la retraite.

Caisse générale et capitation

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse générale et les ont jugées satisfaisantes. Au moment de rédiger le présent rapport, les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion en 2015 s'élevaient à 188 256 554 \$. L'actif de la Caisse générale s'établissait à 207 220 088 \$ au 31 décembre 2015.

Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

La capitation à recevoir au 31 décembre 2015 s'élevait à 26 533 835 \$. Seule une petite partie de cette somme est due aux paiements en retard.

Caisse nationale de défense

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Caisse nationale de grève

Les syndicats ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Recommandations

Comme nous l'avons mentionné dans nos rapports précédents, nous aimerions recevoir la

documentation par voie électronique avant notre arrivée à Ottawa pour notre réunion annuelle, y compris les procès-verbaux des réunions du Conseil et du Comité exécutifs, les rapports de Deloitte sur la communication de fin d'exercice et les états financiers des caisses générale, de défense et de grève, l'évaluation actuarielle d'Eckler et toute nouvelle évaluation, le plus récent rapport du RRES aux participants, le rapport Welton Parent Inc. sur l'évaluation actuarielle des avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi à des fins de comptabilité et toutes les politiques pertinentes et les pièces justificatives.

Il serait utile que le SCFP note les documents reçus par voie électronique dans des fichiers dont il existe des versions papier et électroniques.

Suivi des recommandations précédentes

Nous sommes heureux que les recommandations relatives aux fichiers sur les grèves aient été prises en compte, c'est-à-dire que les fichiers soient complétés du début à la fin.

Des contraintes de temps nous ont empêchés d'obtenir les documents avant notre réunion cette année. Toutefois, le confrère Fleury nous a assurés qu'il recevra tous les documents nécessaires par voie électronique avant la réunion annuelle de l'an prochain, conformément à la recommandation de l'année dernière.

Passif au titre des prestations constituées

En 2015, la portion non capitalisée de ce passif s'élevait à 184 418 522 \$, somme de laquelle le SCFP avait reporté 96 896 207 \$ sur le bilan. La sous-évaluation du passif des prestations constituées est donc de 87 522 315 \$. Ce montant se trouve dans les états financiers de la Caisse générale 2015 (voir la note 7).

Les actuaires utilisent toujours un taux d'actualisation pour rendre compte du passif futur en dollars d'aujourd'hui. Les nouvelles normes leur permettent d'utiliser un taux d'actualisation qui correspond au taux de rendement des actifs de l'organisation.

Le SCFP continue à reconnaître le passif non capitalisé des avantages sociaux futurs et y remédie conformément à la feuille de route approuvée par le Conseil exécutif national en augmentant sa capitalisation.

Normes comptables

Le SCFP respecte les normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour les organisations sans but lucratif, avec une réserve relative au passif au titre des prestations constituées sous-évalué mentionné ci-dessus et une restriction sur le fonds interne inscrite dans l'état des activités (*Caisse générale, 2015, Notes 2 et 7*).

Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements des différentes caisses.

Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndicats ont examiné les formulaires de demande de remboursement des frais des membres du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et de membres du personnel choisis au hasard. Nous les avons trouvés satisfaisants.

Actuaires

Les syndicats ont discuté du passif au titre des futurs avantages sociaux avec Welton Parent Inc. et du Régime de retraite des employés du SCFP avec les experts-conseils d'Eckler. Les deux actuaires ont fourni des explications détaillées de leurs évaluations actuarielles.

Observations finales

Les syndicats ont trouvé que la tenue des livres était excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Hancock pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous remercions tout spécialement le confrère Moist et nous lui souhaitons bonne chance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel du SCFP des services des communications et de la comptabilité qui ont répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial aux consœurs Danielle Jennings, Lois Ann Graham, Linda Marcoux, Isabelle Gendron, Rhonda Henry, Natalie Rocque et Tammy Greaves et aux confrères Michael Butler et Wes Payne

(P/A M. Goodwin, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Introduction

Cette année, notre réunion de vérification a eu lieu au bureau national du SCFP à Ottawa, du 29 mai au 2 juin 2017. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le secrétaire-trésorier national Charles Fleury afin d'examiner le rapport des syndics de l'an dernier et d'en discuter. Nous avons aussi rencontré le personnel de la haute direction du SCFP, ainsi que des vérificateurs et des actuaires externes.

Pour notre vérification, nous avons eu accès aux procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national et à la version préliminaire des états financiers au 31 décembre 2016 de la Caisse générale, de la Caisse de défense et de la Caisse de grève. Nous avons aussi examiné les dossiers des paiements et des retards de capitation, les caisses de grève et de défense, les dépenses de la Caisse de défense, les évaluations actuarielles du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour 2016 et tout autre document jugé nécessaire à notre vérification.

Nous avons eu une rencontre avec le cabinet comptable Deloitte qui nous a soumis une version préliminaire des états financiers et le résultat de la vérification. Nous avons aussi rencontré un représentant de la firme d'experts-conseils et d'actuariat Eckler qui nous a renseignés sur les hypothèses actuarielles et les nouvelles méthodes employées pour établir l'évaluation présente du régime de retraite du personnel du SCFP. Enfin, nous avons rencontré un représentant de Morneau Shepell qui nous a expliqué l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi à des fins de comptabilité.

Caisse générale et capitation

Les syndics ont examiné les écritures de la Caisse générale et les ont jugées satisfaisantes. Les revenus du SCFP provenant de la capitation et des droits d'adhésion s'élevaient à 191 905 938 \$. Les dépenses de la Caisse générale s'établissaient à 189 665 157 \$. L'actif de la Caisse générale s'établissait à 235 089 746 \$.

Capitation à recevoir et retards dans les paiements de capitation

La capitation à recevoir au 31 décembre 2016 s'élevait à 28 657 596 \$. Seule une petite partie de cette somme est due aux paiements en retard (plus de 90 jours en retard).

Caisse nationale de défense

Les syndics ont examiné les écritures de la Caisse nationale de défense et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Caisse nationale de grève

Les syndics ont examiné les écritures de la Caisse nationale de grève et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse.

Formulaires de demande de remboursement des frais

Les syndics ont examiné les formulaires de demande de remboursement des frais des membres du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et des membres du personnel choisis au hasard. Nous les avons trouvés satisfaisants.

Campagnes à frais partagés

Les syndics ont examiné les campagnes à frais partagés et ont trouvé les dossiers très bien tenus et conformes aux règlements de la caisse de défense.

Passif au titre des prestations constituées

En 2016, la portion non capitalisée de ce passif s'élevait à 185 969 773 \$, somme de laquelle le SCFP avait reporté 107 303 514 \$ sur le bilan. La sous-évaluation du passif des prestations constituées est donc de 78 666 259 \$. Cette information se trouve dans les états financiers de la Caisse générale 2016 (voir la note 7).

Les actuaires utilisent un taux d'actualisation pour exprimer le passif futur en dollars d'aujourd'hui. Les nouvelles normes leur permettent d'utiliser un taux d'actualisation compatible avec le taux de rendement des actifs de l'organisation.

Le SCFP continue à reconnaître le passif non capitalisé des avantages sociaux futurs et y remédie conformément à la feuille de route approuvée par le

Conseil exécutif national en augmentant sa capitalisation.

Normes comptables

Le SCFP respecte les normes comptables du Canada pour les organisations sans but lucratif, avec une réserve quant à la reconnaissance et à la mesure des avantages sociaux futurs mentionnés ci-dessus et une restriction sur le fonds interne inscrite dans le relevé des résultats d'exploitation (veuillez consulter les Notes 2, 3 et 7 des états financiers de la Caisse générale de 2016.)

Actuaires

Les syndicats ont discuté du passif au titre des futurs avantages sociaux avec Morneau Shepell et du Régime de retraite des employés du SCFP avec les experts-conseils d'Eckler, qui ont expliqué en détail les conclusions de leurs examens actuariels.

- Eckler – Régime de retraite des employé(e)s du SCFP (RRES)

L'évaluation à long terme montre que le RRES est solide, avec un surplus de capitalisation. Nous avons aussi discuté de l'évaluation de solvabilité du régime. Dans notre rapport de 2015, il y avait un manque de capitalisation de 16,8 %. Nous avons noté que cet écart de capitalisation avait été réduit à 8,8 % capitalisé à la fin de 2016. Cette situation est due aux meilleurs rendements des placements, aux taux d'intérêt accrus et aux cotisations additionnelles.

- Morneau Shepell – Régimes d'avantages sociaux
Nous avons rencontré les nouveaux actuaires Morneau Shepell pour examiner l'évaluation actuarielle de 2016 des régimes d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi. En plus de l'évaluation elle-

même, ils nous ont expliqué leurs méthodologies et les hypothèses utilisées dans leur rapport.

Recommandations

Les sections locales doivent remettre certains documents pour recevoir du financement. Dans notre rapport de 2015, nous soulignons qu'il serait utile que le SCFP indique la manière dont les documents sont reçus (papier ou électronique). Dans notre rapport de 2016, nous aimerions réitérer cette recommandation.

Les syndicats aimeraient aussi recommander que tout changement au manuel des politiques soit imprimé en caractères gras pour faire ressortir les modifications. Nous recommandons de plus que les politiques mises à jour soient soulignées dans la table des matières.

Mise à jour pour 2016

Nous sommes heureux d'avoir reçu, avant notre arrivée à Ottawa, la plupart des documents pertinents nécessaires pour mener notre vérification.

Observations finales

Les syndicats ont trouvé la tenue de livres excellente. Nous félicitons les confrères Fleury et Hancock pour les efforts qui ont été faits au cours de la dernière année. Nous tenons également à remercier les membres du personnel du SCFP des services des communications et de la comptabilité qui ont répondu à nos questions rapidement et avec exactitude. Un merci tout spécial aux consœurs Danielle Jennings, Linda Marcoux, Natalie Rocque and Tammy Greaves, ainsi qu'aux confrères Michael Butler, Nicolas Aubert, John Lepine et David Robbins.

(P/A M. Goodwin, personne déléguée non identifié – Adoptée)

Plan d'audit interne pour 2015-2016

Processus à auditer	Évaluation du risque relatif	Nature du travail	Domaine de vérification principal	Durée	Responsabilités
Capitation à recevoir Retard de plus de 3 mois	2014 : Moyen 2015 : Moyen 2016 : Moyen <hr/> 2014 : faible 2015 : faible 2016 : faible	Examen financier	Statistiques sur les membres	3 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Personnel Conseillers Sections locales Syndics
Passif au titre du régime de retraite	Sur une base de continuité : 2012 : faible 2013 : faible 2014 : faible 2015 : faible 2016 : faible	Examen financier	Examen des politiques de placement	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics
	Rapport de solvabilité 2014 : Moyen 2015 : Moyen 2016 : Moyen	L'écart de solvabilité s'est réduit à 8,8 %	Évaluation actuarielle 2016 : Rencontre avec les actuaires	décembre 2017	Conseil exécutif national Syndics
Avantages sociaux	2012 : Élevé 2013 : Plus élevé 2014 : Élevé 2015 : Élevé 2016 : Élevé	Examen financier Voir le rapport des syndics	Examen de la politique de placement 2016 : Rencontre avec les actuaires	5 ans	Conseil exécutif national Comité exécutif national Syndics

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : J'ai une surprise toute spéciale pour vous. Il y a quelques semaines, j'ai demandé à un de mes bons amis s'il avait quelques minutes pour venir à notre congrès nous saluer. Cet ami m'a inspiré et je sais qu'il a inspiré de nombreuses personnes dans cette salle. C'est un gars très occupé mais, heureusement pour nous, il a trouvé un peu de temps dans son agenda pour nous.

Stephen Lewis a été chef du NPD-Ontario. Il a aussi représenté le Canada aux Nations Unies et a été envoyé spécial de l'ONU pour le VIH-sida en Afrique.

Dernièrement, Stephen a fondé AIDS-Free World, une organisation sans but lucratif qui fait la promotion d'une réponse mondiale plus efficace à l'épidémie de VIH et de sida. Consoeurs et confrères, mes amis, délégués, accueillons chaleureusement, comme le SCFP sait le faire, l'extraordinaire confrère Stephen Lewis.

Après le discours du confrère Stephen Lewis, le confrère Mark Hancock le remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Les membres du comité sont : Royse Henderson, coprésidente, section locale 5059, Québec; Keith Leblanc, coprésident, section locale 1078, Nouveau-Brunswick; Tiffany Balducci, section locale 1281, Ontario; Lola Barrett, section locale 41, Alberta; Heather Croft, section locale 3936, Nouvelle-Écosse; Barb Bribben, section locale 737, Manitoba; Ryan Groundwater, section locale 728, Colombie-Britannique; Dawn Lahey, section locale 2329, Terre-Neuve-et-Labrador; Jamie Mellor, section locale 5791, Saskatchewan; Barb Nederpel, SEH, Colombie-Britannique; Martin Smith, Division du Transport aérien; Karen Tsistinas, section locale 1770, Île-du-Prince-Édouard; Nan McFadgen, agente de liaison du CEN; Graham Cox, Jordana Feist et Karine Rainville, membres du personnel.

Le comité des résolutions a été nommé en vertu de l'article 6.10 des statuts du SCFP. Il fonctionne indépendamment du Conseil exécutif, de nos divisions provinciales et de nos propres sections locales. Nos délibérations au cours de la dernière semaine ont été

menées en gardant toujours à l'esprit que nous n'avons de comptes à rendre qu'aux délégués du congrès. Nous avons travaillé avec diligence et consciencieusement au nom des délégués et des membres.

Nous avons étudié chaque résolution présentée au congrès. Le comité des résolutions tient à remercier les sections locales, les conseils et les divisions pour tout ce qu'ils ont fait au nom de leurs membres, notamment en présentant plus de 338 résolutions bien pensées sur les défis que doivent relever chaque jours les membres, nos collectivités et l'ensemble de la société.

Le congrès de 2009 a adopté l'amendement statutaire C-26 qui change la manière dont les résolutions sont traitées au congrès. Depuis, le comité des résolutions ne présente plus de résolutions d'acceptation ou de rejet. Il présente plutôt les résolutions aux délégués pour discussion et ceux-ci votent en faveur de leur adoption ou de leur rejet.

Il incombe toujours au comité des résolutions d'examiner et d'étudier chacune des résolutions présentées. Même si nous ne présentons plus de recommandations aux délégués, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les résolutions soient claires et conformes aux statuts du SFCP.

L'article 9.3(d) des statuts stipule que le secrétaire-trésorier national est responsable de la préparation et de la présentation du budget annuel au Conseil exécutif national. Le comité des résolutions présente les résolutions qui ont une incidence financière par les délégués dans la mesure où elles sont suffisamment générales pour permettre au secrétaire-trésorier national et au Conseil exécutif national d'élaborer le budget. Les résolutions qui suivent sont contraires aux responsabilités budgétaires établies dans les statuts : les résolutions qui lient le syndicat national à un niveau particulier de dépenses, les résolutions qui demandent au syndicat national de consacrer des fonds ou d'accroître le financement destiné à des projets nouveaux ou existants et les résolutions qui demandent au syndicat national d'ajouter du personnel ou d'en affecter. Nous avons placé les résolutions de ce type dans une résolution substitut que nous présenterons au Conseil exécutif national pour étude.

Les résolutions qui exigent des changements aux statuts du SFCP seront renvoyées au comité des statuts et seront traitées comme des amendements statutaires. Des résolutions substituts ont été rédigées

pour corriger des erreurs de formatage et des problèmes de traduction.

Il est possible de présenter des résolutions d'urgence au congrès, conformément à l'article 6.11(b) des statuts du SFCP, si elles ont trait à des enjeux survenus dans les 90 jours précédant le congrès. Elles sont présentées d'abord au Conseil exécutif national pour une décision sur l'urgence de la résolution. Si le CEN juge qu'il s'agit bien d'une résolution d'urgence, elle est formatée et distribuée dans la salle du congrès. Quatre heures plus tard, le président national demande leur consentement aux délégués. Si la majorité des délégués consentent, la résolution est transmise au comité des résolutions pour étude. Le comité des résolutions décide alors s'il faut soumettre la résolution au débat.

Lorsque nous présentons des résolutions, nous ne lisons que la partie qui commence par « Le SFCP national doit ». Toutefois, nous invitons les délégués à lire l'ensemble de la résolution pour connaître le contexte.

Nous comprenons que les délégués au congrès national souhaitent traiter du plus grand nombre possible de résolutions. Nous avons essayé de regrouper les résolutions aux intentions similaires afin qu'un plus grand nombre de résolutions puissent être présentées aux délégués au congrès.

Nous reconnaissons que le nombre de résolutions dont nous débattons dépend des autres enjeux de nature pressante dont nous devons discuter. Il est aussi important que les délégués abordent ces autres enjeux. Le projet du Document d'orientation stratégique de 2017-2019, « Préparer l'avenir », parle de nombreux sujets et enjeux qui sont aussi abordés dans les résolutions. Mais le processus d'étude du document d'orientation stratégique permet un large débat et nous incitons les délégués à s'exprimer à ce moment.

Chaque élément de la liste des résolutions sera distribué, en indiquant l'ordre dans lequel elles seront présentées lorsque le comité des résolutions sera appelé sur le podium aujourd'hui. Les délégués pourront ainsi savoir à l'avance quelles résolutions leur seront présentées. Nous présenterons les résolutions ayant trait à l'ordre du jour de chaque journée. Par exemple, celles qui appuient les conférenciers invités, les rapports et d'autres.

À cause de contraintes de temps, les résolutions qui sont sur la liste une journée mais qui n'ont pas été traitées pourraient ou non revenir le lendemain ou un autre jour. Toutes les résolutions non traitées par le congrès seront renvoyées au Conseil exécutif national pour décision. Le CEN distribuera un rapport de ses décisions aux sections locales avant le prochain congrès.

Résolution 204 couvrant les résolutions 196 et 205 (présentée par la section locale 3550, Alb.) :

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à faire du 21 juin une fête nationale;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral à créer un jour férié en l'honneur des survivants des pensionnats autochtones, de leurs proches et de leurs communautés;
3. encourager le Congrès du travail du Canada à fournir un effort de lobbyisme similaire.

PARCE QUE :

- nous avons déjà réclamé une Journée nationale des Autochtones et nos conventions collectives nous octroient déjà ce congé;
- le gouvernement fédéral a fait du 21 juin de chaque année la Journée nationale des Autochtones. Plusieurs Canadiens, à travers le pays, célèbrent ce jour spécial pour souligner le patrimoine et l'apport unique des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada;
- la Commission de vérité et réconciliation (CVR) recommande ce jour férié pour les survivants.

(P/A R. Henderson, K. Leblanc – Adoptée)

Résolution 21 (présentée par la section locale 15, C-B):

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne afin d'éduquer ses membres sur l'achat éthique et le soutien qu'apportent les achats aux droits de la personne et aux milieux de travail équitables qui versent un salaire suffisant;
2. créer une application qui donnerait accès à des listes de lieux de travail, d'usines et de services

d'hébergement syndiqués, à l'intention du grand public et de ses membres;

3. faire pression sur le CTC à créer et tenir à jour, lui aussi, une application conviviale offrant une liste des lieux de travail, usines et services d'hébergement syndiqués.

PARCE QUE :

- dans le but de renforcer le mouvement syndical, nos membres doivent connaître et soutenir les entreprises syndiquées;
- l'achat éthique aide à promouvoir la santé des communautés, des familles et des gens;
- pour que les syndiqués puissent éduquer la population, ils doivent avoir accès aux services qui fournissent l'information;
- le CTC dispose de vastes connaissances sur les lieux de travail syndiqués.

(P/A Membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 146 (présentée par la section locale 4041, Qc.) :

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux dangers de SST que présente le travail en rotation par la création d'une trousse d'information à l'intention des travailleurs où on proposera des moyens pour composer avec le travail en rotation, des approches organisationnelles ou de groupe pour repenser l'horaire de travail, la redistribution de la charge de travail et d'autres améliorations à l'environnement de travail.

PARCE QUE :

- les personnes qui travaillent de nuit sont susceptibles de dormir moins longtemps ou moins bien que les personnes qui travaillent normalement le jour;
- les travailleurs de nuit ont probablement un risque plus élevé de cancer du sein et d'autres types de cancer;
- les personnes qui travaillent en rotation présentent un risque accru de maladie du cœur;
- certaines études indiquent un risque plus élevé d'accouchement prématuré, de problèmes gastro-intestinaux et de problèmes de santé mentale chez les personnes qui travaillent en rotation;

- les travailleurs de nuit présentent un risque plus élevé d'accident de travail que les travailleurs du quart de jour ou de soirée.

(P/A Membre du comité, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

Résolution 249 (présentée par la section locale 963, N.-B.) :

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements provinciaux au nom de toute section locale SCFP en position d'être détaillant de marijuana récréative;
2. faire pression sur les gouvernements provinciaux pour faire de la vente de marijuana récréative un service public.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral a annoncé la légalisation de la marijuana récréative à compter du 1er juillet 2018;
- le gouvernement fédéral a laissé aux gouvernements provinciaux le choix du mode de vente au détail de la marijuana récréative dans chaque province;
- les sections locales SCFP qui vendent déjà des produits faisant l'objet de restrictions quant à l'âge ont une solide formation en matière de responsabilité sociale, de connaissance des produits et de lutte à la vente aux personnes mineures;
- les magasins exploités par le secteur public permettraient aux États provinciaux d'engranger plus de revenus tout en créant des emplois bien rémunérés dans nos sections locales;
- les magasins exploités par le secteur public seraient préférables pour la sécurité des travailleurs et de la clientèle.

(P/A Membre du comité, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

Résolution 134 (présentée par le Conseil régional de Calgary et la section locale 1169, Alb.) :

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur tous les paliers de gouvernement, dans chaque juridiction afin de s'assurer que les travailleurs, dans toutes les professions et tous les métiers, ne travaillent pas seuls.

PARCE QUE :

- on doit pouvoir garantir aux travailleurs canadiens qu'ils ne se mettent pas en danger lorsqu'ils arrivent à leur lieu de travail;
- trop de travailleurs canadiens ne bénéficient d'aucune protection ou garantie qui leur assure que, en cas de besoin d'assistance, de l'aide arrivera à temps s'ils sont en danger.

(P/A Membre du comité, personne déléguée non identifiée – Adoptée)

LE MARDI 3 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

PRÉSENTATION DU PRIX GRACE-HARTMAN

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : J'ai l'honneur de présenter le Prix Grace-Hartman à une consœur, une amie et une militante syndicale qui a toujours défendu les droits des femmes et la justice sociale.

Le SCFP a créé ce prix pour rendre hommage aux femmes qui se démarquent comme leaders et pour nous souvenir des meilleures. En 1967, Grace Hartman est devenue la première femme à occuper un poste de haute direction national en Amérique du Nord. Elle a été dirigeante nationale pendant plus de 16 ans et, à ce titre, elle a mené le SCFP à travers des grèves critiques et des luttes pour la justice sociale, tant au Canada que sur la scène internationale.

Je suis honoré de présenter le prix Grace-Hartman de cette année à une autre pionnière, l'aînée ojibwé Joanne Foot, de la réserve Rama en Ontario, membre de longue date du Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique.

Inspirée par les mots de son père qui souhaitait que tout le monde soit traité avec respect, Joanne a consacré sa vie à l'égalité et à la justice, ainsi qu'à l'amélioration de la vie des peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Elle est déterminée à renforcer sa propre communauté à Maple Ridge et à Pit Meadows en Colombie-Britannique. Elle est présidente de la Fraser River All Nations Aboriginal Society.

Sous la direction de la consœur Judy Darcy, le SCFP avait mis en place le programme de leadership pour les

femmes. Joanne a emboîté le pas et réaffirmé son engagement à l'égard du mouvement syndical. Elle défend avec ardeur les droits des peuples autochtones et revendique la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et leurs familles. Elle demeure une militante au talent inestimable, une mère dévouée et une mentor pour beaucoup d'entre nous.

Joanne et Grace ont plusieurs traits en commun. Comme Grace, Joanne est une organisatrice et une militante syndicale brillante qui se préoccupe profondément du sort des autres. Elle incarne le syndicalisme social et transmet sa force à d'autres en bâtissant le pouvoir collectif et en encourageant la formation de nouvelles leaders.

Félicitations et bonne retraite, Joanne, et au nom des membres du SCFP de tout le pays, merci.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ

Les membres du comité sont : Dianne Frittenburg, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Jim Calvin, coprésident, Syndicat des employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Sherry Hillier, Terre-Neuve-et-Labrador; Leonard Crawford, Île-du-Prince-Édouard; Wayne Brown et Norma Robinson, Nouveau-Brunswick; Royse Henderson et Simon Beaulieu, Québec; Pam Parks et Heather Duff, Ontario; Debbie Boissonneault, Manitoba; Gordon Campbell, Saskatchewan; Brenda Reid, Alberta; Michael McKinley, Colombie-Britannique; Michael Hurley, agent de liaison du CEN; Heather Farrow, Govind Rao, Cheryl Stadnichuk et Vania Tse, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le SCFP représente le plus grand nombre de travailleurs de la santé au Canada, avec plus de 148 000 membres partout au pays qui travaillent dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, les centres de santé communautaires, les soins à domicile et la Société canadienne du sang. Les membres du SCFP sont la colonne vertébrale du système de santé du Canada.

Pendant 15 ans, le Comité national sur les questions de santé du SCFP a servi le Conseil exécutif national et les

membres du SCFP en faisant des recommandations, en synthétisant l'information, en développant les compétences des membres du SCFP et en soutenant des campagnes visant à améliorer les conditions de travail et la qualité des soins dans le secteur des soins de santé. Le comité a travaillé fort au cours des deux dernières années, établissant une stratégie afin de lutter contre les menaces de plus en plus grandes contre notre système public de santé et nos travailleurs, et préconisant des progrès pour rendre les soins de santé publics plus accessibles et équitables pour tous les Canadiens.

Activités du Comité national sur les questions de santé

Campagne sur des solutions publiques

Depuis le Congrès de 2015, la priorité du Comité national sur les questions de santé est l'élaboration d'une campagne nationale sur les soins de santé axée sur des solutions publiques, contestant la théorie trop fréquente que le système de santé sera durable seulement s'il progresse sur la voie de la privatisation. La campagne rappelle plutôt que tous les aspects des soins de santé peuvent être dispensés de façon plus efficace et abordable et avec une meilleure qualité en tant que système cohésif, financé par le secteur public, et elle fait de l'éducation à ce sujet. La campagne se concentre sur de nombreuses questions, dont un régime national d'assurance-médicaments public, les hôpitaux, les soins aux personnes âgées, la réserve de sang au Canada et le financement fédéral pour les soins de santé.

Le plan de la campagne comprend une combinaison de publication, comme des brochures, le renforcement des compétences des militants membres du SCFP, ainsi que des alliances stratégiques et l'éducation du public et des membres. Le comité continue de travailler à élaborer des stratégies régionales pertinentes avec des divisions provinciales et des services, les conseils des soins de santé du SCFP, des coalitions de la santé et d'autres alliés.

Accord sur la santé et financement fédéral

Le comité a soutenu une campagne nationale pour un nouvel Accord sur la santé fédéral-provincial/territorial afin de remplacer celui qui a expiré en 2014, demandant un financement adéquat pour maintenir les programmes existants et protéger les soins de santé publics, ainsi que l'application des normes de santé

soulignées dans la *Loi canadienne sur la santé*. Sans un Accord sur la santé cohésif, il n'y a pas d'engagement national à offrir les fonds adéquats pour maintenir et renforcer notre système de santé public ou utiliser ces fonds pour la prestation publique des soins de santé.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été incapables de négocier un nouvel accord conjoint sur la santé et, en 2016, des accords bilatéraux séparés sur les soins de santé ont été conclus entre le gouvernement fédéral et chacun des territoires et provinces. Le budget fédéral de 2017 ne contenait pas de nouvel Accord sur la santé ni de financement adéquat pour les provinces pour les soins de santé.

Par l'entremise de la campagne nationale sur des solutions publiques, le comité réaffirme son soutien pour notre système public de santé et la nécessité d'avoir un financement. Il continuera de travailler avec la Coalition canadienne de la santé afin de surveiller les accords bilatéraux et leurs conséquences au fur et à mesure que les informations seront connues. Le SCFP et ses alliés continueront également d'exercer des pressions sur les politiciens fédéraux pour un financement adéquat pour les soins de santé.

Régime national d'assurance-médicaments public

Le SCFP a travaillé en étroite collaboration avec des alliés comme la Coalition canadienne de la santé afin de préconiser un régime national d'assurance-médicaments public qui offrirait à tous les Canadiens un accès sans obstacle à des médicaments sur ordonnance dont la qualité serait contrôlée, sans tickets modérateurs ou participation aux coûts. Présentement, le Canada est le seul pays développé dans le monde qui a un système de santé universel qui ne comprend pas les médicaments sur ordonnance. De plus, les prix que les Canadiens payent sont les deuxièmes plus élevés par habitant pour les médicaments sur ordonnance dans le monde – après les États-Unis.

Le 27 septembre 2016, le président du Syndicat des employés d'hôpitaux (SEH), Victor Elkins, a présenté un mémoire, au nom du SCFP national, au Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, plaidant en faveur de l'élaboration d'un programme national d'assurance-médicaments.

En janvier 2017, les membres du Comité national sur les questions de santé, des membres du personnel du SCFP et d'autres dirigeants du secteur des soins de santé du SCFP ont exercé des pressions sur les députés

fédéraux, à Ottawa, au cours du Lobby annuel de la Coalition canadienne de la santé (CCS) sur la Colline du Parlement pour un régime national d'assurance-médicaments public et un financement fédéral accru par l'entremise d'un Accord sur la santé national. Au cours de ce Lobby, 125 militants ont rencontré 96 députés fédéraux.

Le SCFP a parrainé et participé à la *Conférence d'orientation internationale du CTC: Un régime national d'assurance-médicaments public*, qui a eu lieu les 10 et 11 avril 2017, à Ottawa.

Contestation fondée sur la Charte du D^r Brian Day contre le régime d'assurance-maladie

Le 6 septembre 2016, la cause *Cambie Corp. c. Colombie-Britannique* a débuté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Le D^r Brian Day, qui exploite une clinique médicale à but lucratif sur la rue Cambie à Vancouver, est à la tête d'un groupe de codemandeurs qui contestent des articles de la *Medicare Protection Act (MPA)* (Loi sur la protection de l'assurance-maladie) qui, selon eux, violent la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces articles de la *MPA* empêchent les médecins intégrés au régime d'assurance-maladie de facturer les patients et le régime pour le même service, de facturer des frais d'établissement ou une surfacturation supérieure aux frais établis par l'association médicale et de facturer aux assureurs privés pour les services couverts par le régime de soins médicaux. Le D^r Day affirme que ces règles violent l'article 7 (chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne) et l'article 15 (tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, affirmant que les patients seront mieux protégés s'ils peuvent faire le « choix » de payer pour les services à titre personnel. Si, finalement, l'équipe du D^r Day obtient gain de cause, cette affaire représentera une menace fondamentale pour le système de santé canadien financé par le secteur public parce que cela créerait un système de santé où les soins médicaux seront fournis de façon préférentielle aux personnes capables de les payer, et les listes d'attente s'allongeront encore plus pour la majorité de la population.

Les cliniques à but lucratif créeraient un système à disparité de traitement comme celui des États-Unis, qui accorde aux riches un accès plus rapide aux services de santé, crée des obstacles financiers qui empêchent les gens ayant des moyens limités d'obtenir les services

médicaux dont ils ont besoin et crée un système divisé où les médecins et les travailleurs de la santé se dirigent vers les cliniques à but lucratif, détournant les ressources du système public. Le SCFP croit que les soins de santé devraient être offerts en fonction des besoins, non pas en fonction de la capacité de payer.

Le comité a travaillé en étroite collaboration avec la Coalition de la santé de la Colombie-Britannique (BCHC), à qui on a accordé le statut d'intervenant officiel dans la contestation de la Charte devant les tribunaux. L'équipe juridique de la BCHC a été très active tout au long du procès, et le SCFP national a été un fidèle supporteur des efforts juridiques de la BCHC. Le SCFP et le Comité national sur les questions de santé continuent de soutenir la BCHC et surveilleront la situation de près.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, allez à <http://www.savemedicare.ca/> (site Web en anglais seulement).

Cliniques de plasma à but lucratif

Au cours des deux dernières années, il y a eu l'introduction de la première entreprise privée de prélèvement de plasma à but lucratif au Canada. Canadian Plasma Resources a ouvert des centres de prélèvement de plasma contre rétribution à Saskatoon (Saskatchewan), Kelowna (Colombie-Britannique) et Moncton (Nouveau-Brunswick). Le SCFP représente les travailleurs de la Société canadienne du sang, qui offre des services de prélèvement sanguin sans but lucratif. Le SCFP et d'autres syndicats, en plus de militants communautaires, se sont opposés activement à l'introduction des produits sanguins issus de donneurs rétribués, conformément aux recommandations d'une enquête pluriannuelle sur le scandale du sang contaminé des années 1980, ainsi que de l'Organisation mondiale de la Santé.

En 2016, le SCFP a présenté un mémoire appelé *Le plasma et le profit*, avec une pétition parlementaire en ligne, et exercé des pressions sur la Colline du Parlement, à Ottawa. En juin 2016, le SCFP a fait une présentation devant le conseil exécutif de la Société canadienne du sang, à Winnipeg, pour lui demander son soutien et, en décembre, le PDG de la Société canadienne du sang s'est prononcé contre les cliniques privées de prélèvement de plasma contre rétribution.

En Alberta, le SCFP national a soutenu une tournée de la province effectuée par le SCFP-Alberta, *Friends of Medicare* (les amis de l'assurance-maladie)

et BloodWatch, qui ont fait campagne contre la rétribution pour les dons de plasma. Ces efforts ont contribué à sensibiliser la population sur la question et une loi contre le plasma privé a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Alberta en mars 2017.

Le SCFP continue de travailler avec la Coalition canadienne de la santé, les coalitions de la santé provinciales et BloodWatch dans la lutte qui se poursuit au Manitoba et en Nouvelle-Écosse.

Autres activités

De plus, le Comité national sur les questions de santé du SCFP a :

- appuyé les demandes de reconnaissance de la Semaine nationale des soins infirmiers et de la Journée des aides-soignants et des préposés aux services de soutien à la personne;
- recommandé que le Conseil exécutif national reconnaisse tous les travailleurs de la santé par l'entremise de la déclaration d'une Semaine nationale des travailleurs de la santé;
- participé aux conférences de la Coalition canadienne de la santé sur l'Accord sur la santé (janvier 2016) et le Régime national d'assurance-médicaments public (janvier et avril 2017);
- participé à un projet de recherche universitaire en cours sur les soins de longue durée en établissement (D^{re} Pat Armstrong, Université York, *Re-imagining Long-Term Care* [Revoir les soins de longue durée]);
- recommandé que le SCFP national priorise la recherche sur les soins de longue durée et la promotion des soins de longue durée.

Conclusion

Le Comité national sur les questions de santé aimerait remercier le Conseil exécutif national pour le soutien offert sur les questions relatives aux soins de santé au cours des deux dernières années, ainsi que les membres et le personnel du SCFP qui travaillent avec acharnement pour défendre les conditions de travail dans le secteur des soins de santé et protéger notre système public de santé.

RAPPORT DU COMITÉ DES FEMMES

Les membres du comité sont : Susan Shiner, coprésidente, Terre-Neuve-et-Labrador; Sheryl Burns, coprésidente, Colombie-Britannique; Sharon Hubley,

Nouvelle-Écosse; Donna Dingwell, Île-du-Prince-Édouard; Irish Lloyd, Nouveau-Brunswick; Joëlle Ravary, Québec; Yasmeen Mirza, Ontario; Judy Lavallée, Manitoba; Melody Stark, Saskatchewan; Harmanpreet Arora, Alberta; Niki Lord et Alison Pringle, Colombie-Britannique ; Carmen Belanger, SEH, Colombie-Britannique; Valerie Sailer et Miaco Kuzyk, membre autochtone; Debra Kendall, SEPB; Odette Robichaud, agente de liaison du CEN; Irene Jansen et Kimalee Phillip, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Pendant son mandat de plus de 18 mois, le Comité national des femmes s'est efforcé de promouvoir la participation et le leadership des femmes de la diversité au SCFP et de lutter en faveur des enjeux d'importance pour elles, que ce soit au travail ou dans l'ensemble de la société.

Le contexte

Les progrès en égalité des genres au Canada et dans le reste du monde sont lents. Les femmes autochtones, racisées et immigrantes, ainsi que les femmes ayant des handicaps et les femmes LGBTTTQI, sont victimes d'inégalité et de violence de manière disproportionnée. Les crimes haineux ont augmenté, tant aux États-Unis qu'au Canada, et les femmes marginalisées par le racisme, le colonialisme, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie sont ciblées plus que les autres.

Les mesures instaurées par le gouvernement américain, comme les restrictions imposées aux voyageurs musulmans, l'élimination du financement des droits liés à la procréation et la répression des défenseurs des territoires autochtones, sont nettement discriminatoires. Ici au Canada, les propositions de la conservatrice Kellie Leitch, qui veut filtrer les immigrants et les réfugiés pour savoir s'ils sont ouverts aux « valeurs canadiennes », et ses déclarations antérieures sur les « pratiques culturelles barbares » alimentent l'intolérance et renforcent les stéréotypes racistes et sexistes.

Révoltées par tant de fanatisme et d'oppression, plus de quatre millions de personnes ont manifesté pour défendre les droits des femmes aux États-Unis en janvier dernier. On estime que la Marche sur Washington est la plus importante manifestation de l'histoire du pays. Des centaines de milliers d'autres personnes ont manifesté pour les droits des femmes ailleurs dans le monde, y compris au Canada.

Chez les femmes canadiennes, particulièrement si elles sont marginalisées, les écarts de revenu et l'insécurité ont augmenté, surtout sous le régime de Stephen Harper. En novembre 2016, l'Organisation des Nations unies (CEDAW) a publié un rapport qui montre que le Canada a reculé au chapitre des droits des femmes et qui décrit ce que devrait faire le gouvernement en matière de garde à l'enfance, d'équité salariale, de logement, d'aide juridique et de violence, entre autres responsabilités.

Avec le gouvernement libéral de Justin Trudeau, qui tente de projeter une image féministe, le climat général et le discours sur l'égalité des femmes au niveau fédéral semblent s'être améliorés. Mais le gouvernement tarde à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes, comme l'équité salariale, l'équité en emploi, l'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées et d'autres qui avaient été promises. Les mesures instaurées en santé et en garde à l'enfance ne répondent pas aux besoins existants.

Dans certains cas, le gouvernement Trudeau a carrément nui à l'égalité des femmes. Les changements apportés aux prestations parentales de l'AE enchâsseront sans doute dans la loi les écarts salariaux et le rôle des femmes comme aidantes non rémunérées. La bonification du Régime de pensions du Canada a annulé les dispositions qui offraient des prestations de retraite plus équitables aux travailleurs ayant des responsabilités familiales, surtout des femmes, et aux travailleurs handicapés.

Dans les provinces, les compressions dans les programmes sociaux ont frappé particulièrement durement les femmes et d'autres membres des groupes en quête d'égalité. Comme ce sont majoritairement elles qui fournissent les services publics et qui les utilisent, les femmes subissent les effets négatifs des réductions, des restructurations et de la commercialisation de ces services. Les femmes, surtout celles qui sont marginalisées par la classe, le racisme, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie, ont été les plus sévèrement touchées par les programmes d'austérité des gouvernements et par la différence de pouvoir croissante entre les entreprises et les travailleurs.

Le sondage national mené par le SCFP auprès de ses membres en 2014 a confirmé ce que d'autres recherches avaient révélé : les membres des groupes en quête d'égalité occupent plus souvent des emplois précaires. Les femmes, qui forment 68 pour cent de l'effectif du SCFP, sont deux fois plus susceptibles

d'avoir des emplois à temps partiel permanents ou occasionnels et plus susceptibles de travailler moins de 30 heures par semaine, sans avantages sociaux.

Les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes de direction, y compris au syndicat, et doivent surmonter de nombreuses barrières si elles veulent jouer un rôle actif. Le Groupe national sur la participation des femmes a documenté cette réalité il y a dix ans et la différence dans l'engagement syndical a été confirmée par le sondage national de 2014 auprès des membres. Même si les femmes représentent 68 pour cent des membres, elles participent en moins grand nombre aux activités syndicales.

Activités du Comité national des femmes

Les membres du CNF ont joué un rôle actif dans la riposte au néolibéralisme et à l'augmentation de l'inégalité, de la précarité en emploi, du harcèlement et de la discrimination. Nous avons aussi fait la promotion du leadership, de l'éducation et du militantisme des femmes au syndicat.

Au début de notre mandat, nous avons élaboré un plan de travail que nous avons suivi fidèlement. Nous avons vérifié et précisé notre plan de travail à chacune de nos quatre réunions en personne et nous sommes restées en contact par courriel et par téléconférence entre les réunions. Nous avons profité de ces occasions pour partager des idées, recueillir des commentaires et nous soutenir les unes les autres dans un travail parfois difficile.

Nous avons basé notre plan de travail sur les décisions prises au Congrès national de 2015 et sur les recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes, en tenant compte des campagnes en cours dans nos provinces respectives. Voici un compte-rendu de nos principales activités.

Violence contre les femmes (VCF)

- Promotion de l'adoption d'une loi sur des congés payés pour les survivantes de violence familiale, négociation de clauses pour les survivantes et sensibilisation à la violence familiale.
- Tenue d'une réunion conjointe avec le Comité national des personnes ayant un handicap, avec une conférencière invitée du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada qui a parlé des barrières qui empêchent les femmes handicapées et sourdes d'accéder aux refuges, aux maisons de transition et à d'autres services pour les survivantes.

- Participation à des coalitions communautaires anti-VCF partout au Canada et soutien et financement aux refuges pour femmes.
- Communication de conseils sur les politiques sur le harcèlement interne au syndicat et la violence au niveau local.
- Organisation d'activités du 6 décembre pour l'anniversaire de la tuerie de Montréal.
- Participation à la Marche commémorative annuelle des femmes, aux veillées et autres cérémonies, rassemblements et activités du 4 octobre pour commémorer les femmes autochtones disparues et assassinées, accroître la sensibilisation et exiger une enquête nationale et un plan d'action.

Violence en milieu de travail

- Présentation d'un exposé et discussion sur la trousse de prévention de la violence en milieu de travail du SCFP.
- Sensibilisation à la violence en milieu de travail, incluant le harcèlement sexuel et le travail seul, et promotion de solutions aux niveaux local et régional.
- Participation aux ateliers sur la violence psychologique au travail et sur la santé mentale.
- Promotion de politiques locales et de clauses de convention collective contre le harcèlement.
- Participation active, dans nos sections locales et dans nos provinces, aux négociations, au règlement de griefs et aux campagnes d'action politique pour trouver une solution à la violence et au harcèlement en milieu de travail.

Négocier l'égalité

- Promotion de clauses sur la violence familiale, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'équité salariale et d'autres enjeux dans les négociations.
- Promotion d'une grille de l'égalité dans les négociations, ainsi que dans les sondages auprès des membres.

Discrimination salariale

- Par la négociation et l'action politique, lutte pour l'équité salariale et contre toutes les formes de discrimination salariale.
- Mener des discussions sur une possible loi fédérale sur l'équité salariale et examen du mémoire du SCFP.

- Mener des discussions aux niveaux national et régional sur la nécessité d'une stratégie pour faire adopter des lois provinciales sur l'équité salariale.
- Participation aux coalitions et campagnes provinciales sur l'équité salariale et contre l'écart de genre dans les salaires.
- Participation aux campagnes pour un salaire de subsistance et le salaire minimum à 15\$.

Lutte contre la privatisation, l'austérité et l'emploi précaire

- Participation à des campagnes locales et régionales contre l'austérité et la privatisation prônées par les gouvernements provinciaux et pour l'amélioration des normes d'emploi.
- Participation aux campagnes de syndicalisation et négociation dans les secteurs majoritairement féminins et à grande précarité comme les services sociaux, les soins à domicile et les soins de longue durée à but lucratif.
- Contribution à la conférence du SCFP « Femmes unies contre l'austérité », pour celles qui ont pu s'y rendre.
- Promotion de la compréhension et de la sensibilisation au phénomène de la précarité croissante chez les travailleuses au niveau local.
- Contribution au Forum sur le travail précaire organisé par la députée du NPD Niki Ashton.

Conférences sur les droits de la personne

- Contribution à la conférence du CTC « Debout! ».
- Par l'entremise de nos comités de division, nous avons aidé à l'organisation de conférences sur les femmes et sur l'égalité, de petits déjeuners aux congrès et d'autres activités.

Garde à l'enfance

- Animation d'une discussion avec la coprésidente du Groupe de travail national sur la garde à l'enfance sur la campagne du SCFP et partage de notre expérience sur le terrain.
- Participation à la table ronde nationale du SCFP sur la garde à l'enfance pour mettre à jour les politiques du SCFP en matière de garde à l'enfance et de congés parentaux.
- Promotion de la garde à l'enfance avec des coalitions provinciales.

Journée internationale des femmes

- Organisation d'activités dans nos provinces, tant au travail que dans la collectivité.
- Participation à des rassemblements et à des manifestations pour la JIF.

Action politique et mobilisation communautaire

- Appui aux candidates et candidats et aux campagnes néo-démocrates aux élections municipales et provinciales.
- Participation à des campagnes en faveur de la représentation proportionnelle.
- Participation à du lobbying provincial, par exemple pour la garde à l'enfance et sur la réponse des gouvernements à la violence sexuelle.
- Soutien aux sections locales et aux divisions pour qu'elles s'engagent dans des coalitions syndicales communautaires sur les droits des personnes handicapées, les droits des migrants, la lutte à l'islamophobie et d'autres enjeux.
- Participation aux rassemblements et manifestations communautaires organisées dans le cadre de la Marche des femmes sur Washington.

Éducation des membres

- Promotion d'une analyse intersectionnelle de l'oppression dans les cours et autres activités syndicales pour sensibiliser les membres au capacitisme, au racisme, au colonialisme, à l'homophobie et à la transphobie.
- Examen d'une mise à jour de la Direction du développement syndical sur l'intégration de la formation contre l'oppression dans ses ateliers et partage de notre expérience locale.

Représentation des femmes au syndicat

- Participation à des discussions pour promouvoir les nouveaux sièges de la diversité au CEN afin d'accroître la représentation des membres des groupes en quête d'égalité.
- Efforts pour accroître la représentation des femmes et d'autres membres de groupes en quête d'égalité dans les divisions et les sections locales.
- Participation à un groupe de discussion sur les moyens à prendre pour abattre les barrières à l'engagement des femmes au syndicat et documentation de la recherche sur le projet « Bâtir des sections locales fortes ».

- Mise en lumière de la pertinence constante de la recherche et des recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes, surtout compte tenu des obstacles créés par la précarité croissante du travail chez les femmes.

Solidarité internationale

- Appui à des organisations et à des activités reliées aux lois et politiques relatives aux droits de la personne internationaux, comme la Commission de l'ONU sur la condition de la femme (CCFNU), l'Alliance féministe pour l'action internationale (FAFI) et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ).
- Participation à des campagnes pour les droits des travailleurs migrants et la solidarité mondiale.

Congrès national

- Rédaction de résolutions sur des enjeux d'importance pour les femmes à soumettre à nos sections locales et divisions pour le prochain congrès national.
- Coordination avec d'autres comités nationaux de l'égalité pour la rédaction de résolutions d'intérêt commun.

Le Comité tient à remercier le Conseil exécutif national pour son soutien au cours des deux dernières années, ainsi que les membres et le personnel grâce à qui l'égalité demeure au cœur des activités du syndicat.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION SUR LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRIVATISATION

Les membres du comité sont : Cindy McQueen, coprésidente, Colombie-Britannique; Pierre Soucy, coprésident, Québec; Warrick Cluney, Terre-Neuve-et-Labrador; Mark Cunningham, Nouvelle-Écosse; Nicole Couture, Île-du-Prince-Édouard; Chris Watson, Nouveau-Brunswick; Brian Madden and John Camilleri, Ontario; Nicholas McClurg, Manitoba ; Helen Sawatsky, Saskatchewan ; Joyce Baker, Alberta; Karl Walker, Colombie-Britannique; Barbara Biley, SEH, Colombie-Britannique; Michelle Duhaney, Division du transport aérien; Henri Giroux, agent de liaison du CEN; Carol Proulx et Isabelle Dault, membres du personnel.

« présentation vidéo »

En tant que plus grand syndicat du Canada, le SCFP s'est toujours donné comme mission de lutter contre la

privatisation. Il n'est donc pas étonnant que le Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation (CNCSP) ait été l'un des premiers comités consultatifs du SCFP. La privatisation prend diverses formes, et nos membres ressentent ses menaces et ses effets d'un bout à l'autre du pays. Le mandat de notre syndicat, énoncé dans son document d'orientation stratégique, est très clair : notre défense des services publics, et notre lutte contre la privatisation sous toutes ses formes, doivent se poursuivre. Le comité a élaboré un plan de travail de deux ans pour appuyer ce mandat, en plus de commencer le travail sur les résolutions, portant spécifiquement sur la privatisation, qui a été adopté au Congrès national de 2015.

Grâce au plan de travail, les membres du comité ont pu transmettre les connaissances acquises à leurs réunions et ailleurs à leurs régions et secteurs respectifs. Cette information est essentielle au travail régional et sectoriel actuel contre la privatisation. En échangeant pendant les réunions, les membres du CNCSP peuvent apprendre de différents modèles et structures en place à l'extérieur de leur région ou secteur. Ces liens aident les membres du comité à accroître les capacités sur le terrain, à promouvoir le militantisme contre la privatisation et à veiller à ce que les militants locaux aient accès à des ressources nationales qui les aideront à mener leurs luttes.

Le comité a aussi entrepris un repérage précis et détaillé des projets de privatisation au pays, et selon les secteurs. Le SCFP est ainsi mieux préparé à réagir aux menaces, à appuyer les campagnes sur le terrain, et à entreprendre de grandes luttes politiques dans les provinces et sur la scène fédérale. Ce travail de repérage s'est avéré utile pour le soutien de campagnes locales et régionales, de même que pour aider les régions à déterminer leurs priorités de riposte avec le soutien du fonds national de lutte contre la privatisation.

Au cours des deux dernières années, les membres du CNCSP se sont efforcés à améliorer leurs compétences en lobbying pour s'attaquer à d'autres enjeux, comme l'opposition aux accords de commerce qui affaiblissent les services publics, accroissent la privatisation et menacent la démocratie. Les membres ont aussi participé à la création d'outils pour sensibiliser nos fiduciaires de régimes de retraite aux dangers des investissements des caisses de retraite dans le développement, la construction, la propriété et l'exploitation d'éléments d'infrastructure.

Depuis deux ans, les membres du comité ont contribué à la production et à la promotion de ressources du SCFP

pour assurer le succès de campagnes de retour des services à l'interne, comme la publication du SFCP *Ramener les services à l'interne*, et d'autres présentations et troupes élaborées par les recherchistes du SFCP. Ces outils ont été utiles dans certaines luttes dont le Comité a été témoin au cours des deux dernières années.

Les membres du SFCP ont appris de campagnes réussies, comme *Keep Casselholme Public* qui a empêché la privatisation d'un foyer pour personnes âgées financé par la municipalité de North Bay, en Ontario; un référendum au cours duquel 75 pour cent des participants ont rejeté un PPP pour les installations d'eaux usées à Comox Valley, en Colombie-Britannique; la décision longuement attendue sur la construction d'installations publiques de traitement des eaux usées dans le District de la capitale régionale de Victoria, en Colombie-Britannique; la campagne qui a obligé le maire de Toronto à renoncer à ses projets de sous-traitance des services de collecte des ordures ménagères de la ville; la contestation du recours aux cliniques d'IRM privées en Saskatchewan; et une solide opposition à la collecte de plasma à but lucratif partout au pays. Ce ne sont là que quelques-unes des batailles entreprises par les membres et les leaders du SFCP partout au pays pour défendre les services publics, que ce soit à la table de négociation ou dans les campagnes.

Et le travail continu, notamment dans la lutte contre la vente d'Hydro One en Ontario; la riposte à la contestation juridique de l'assurance-maladie entreprise par le propriétaire de cliniques privées Brian Day en Colombie-Britannique; l'opposition à la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada; et la campagne contre un projet de système léger sur rails en PPP à Montréal avec l'argent de la caisse de retraite de la province. Beaucoup de nos réussites en rapatriement de services à l'interne ont été soulignées sur scfp.ca et dans les publications du SFCP. Ces victoires sont importantes et elles alimentent le travail du comité.

Grâce aux programmes d'éducation des membres du SFCP, à la sensibilisation du public et aux efforts de riposte, le CNCSP espère multiplier les réussites et accroître la capacité des membres à entreprendre des luttes locales, régionales et nationales contre la privatisation. À mesure que les ressources sont mises à jour et rendues disponibles, le comité favorise leur partage et leur intégration à des ateliers qui élargissent dans toute la mesure du possible la base militante dans ces enjeux.

Le comité a aussi accru sa propre capacité, en recevant des formations sur le lobbying pour l'action politique, en apprenant l'utilité de certaines stratégies d'investissement pour influencer les décideurs, en discutant des étapes concrètes à entreprendre pour ramener les services à l'interne, et en examinant les moyens à prendre pour inciter les fiduciaires à éviter d'investir les capitaux de nos caisses de retraite dans des infrastructures privées.

Le comité a constaté le pouvoir des coalitions provinciales, de l'engagement et de l'action directe des membres dans la lutte à la privatisation. Le SFCP-Saskatchewan a lancé la campagne *Own it!* en réponse au budget d'austérité de 2017 présenté par le gouvernement. Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan ont subi des attaques directes contre leur système de bibliothèques publiques, ce qui a donné lieu à des campagnes publiques brillantes et inspirantes pour protéger les services de bibliothèques. Et avec le système de santé qui est menacé au Québec, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et au Manitoba, il faudra une action politique directe pour résister et pour protéger le travail des membres du SFCP. Les membres du comité sont bien outillés pour soutenir ces efforts, et accéder aux ressources nationales nécessaires pour riposter aux attaques.

Le pouvoir du SFCP repose sur sa capacité à développer des liens avec tous ses membres. Comme membres du SFCP, comme travailleurs et comme citoyens, nous continuons à nous rapprocher de celles et ceux avec qui nous travaillons, à rendre notre travail syndical pertinent et accessible pour tous, et à travailler en coalition et en solidarité avec d'autres syndicats, avec des groupes communautaires et avec des membres du public. Nous renforçons ainsi notre mouvement et nous protégeons d'autant mieux les emplois bien payés et sûrs du secteur public et les services pour tous.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ALPHABÉTISATION

Les membres du groupe de travail sont : Karyn Noble, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Philip Dembicki, coprésident, Manitoba; Dianne Martin, Terre-Neuve-et-Labrador; Jim Laverie, Nouvelle-Écosse; Parise St-Onge, Nouveau-Brunswick; Amar Bajwa, Ontario; Cindy Jessop, Saskatchewan; Alistair Maduray, Colombie-Britannique; Jody Berg, SEH, Colombie-Britannique; Gord Delbridge, agent de liaison du CEN; Corina Crawley, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Groupe de travail national sur l'alphabétisation (GTNA) favorise l'accès à la formation en alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les membres, les travailleurs, les familles, citoyens de nos collectivités.

L'amélioration des compétences en alphabétisation nous permet de défendre nos droits en tant que de travailleurs et nous renforcer collectivement. L'alphabétisation est un des facteurs les plus importants de réduction des inégalités dans notre société.

Le travail d'alphabétisation du SCFP comprend :

- Appuyer les membres pour mettre en place des programmes d'apprentissage sur le lieu de travail;
- Encourager l'utilisation d'un langage clair dans tout ce que nous faisons;
- À l'aide de la ressource (apprendreensolidarite.ca), assister les membres qui veulent s'informer et agir pour l'alphabétisation;
- Collaborer avec des organismes communautaires d'alphabétisation et des syndicats de partout au Canada;
- Sensibilisation sur le rôle de l'alphabétisation et de l'acquisition de compétences essentielles dans la lutte pour l'égalité et la justice sociale.

Le Groupe de travail sur l'alphabétisation favorise l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles comme moyen de :

- Augmenter la participation des membres et renforcer notre syndicat;
- Aider à répondre aux besoins des travailleurs à statut précaire dans notre syndicat (à temps partiel, occasionnel, temporaire);
- Créer un pont entre les employés syndiqués et non syndiqués;
- Aider à défaire les effets de la discrimination systémique fondée sur la race, la classe, le genre, la citoyenneté, l'orientation sexuelle et la capacité;
- Créer des opportunités pour chacun d'améliorer leurs conditions de vie.

Chaque membre du groupe de travail participe au travail d'alphabétisation dans sa région de différentes manières. Promouvoir le travail d'alphabétisation du SCFP dans les conventions de division et dans nos lieux de travail. Ils travaillent dans le domaine de l'alphabétisation dans les communautés.

Les membres du GNTA s'emploient entre autres à :

- Fournir des rapports écrits, oraux ou sous forme de vidéo à nos conventions;
- Configurer des tableaux d'information afin de partager des ressources, des documents pédagogiques et des outils;
- Inviter des champions de l'apprentissage à s'exprimer ou à participer à l'animation des stands d'information;
- Organiser des discussions sur l'alphabétisation;
- Encourager les organismes détenant une Charte à soumettre des résolutions pour:
 - Obtenir des sièges dans les comités d'éducation ou créer des comités provinciaux d'alphabétisation;
 - Offrir des ateliers sur l'alphabétisation.

Une des résolutions présentées au congrès national 2015 réclamait que le SCFP rende obligatoire la participation à un atelier sur l'alphabétisation pour celles et ceux qui veulent obtenir leur passeport de formation de délégué syndical. À partir de maintenant, toutes personnes qui suivent les cours de formation pour les délégués syndicaux au SCFP connaîtront le rôle prépondérant de l'alphabétisation dans la représentation des membres. Les futurs délégués syndicaux apprendront également comment mettre en place des programmes d'alphabétisation en milieu de travail. Le GNTA poursuit la promotion de ses autres ateliers sur l'alphabétisation, dont « Langage clair » et « Apprendre au travail, c'est votre droit ! »

La longue tradition du SCFP en alphabétisation est en plein renouveau. Les dix années de coupure du gouvernement conservateur ont appauvri de façon marquée plusieurs de nos programmes syndicaux et communautaires. De nombreux organismes de promotion de l'alphabétisation et de services de première ligne qui collaboraient avec le SCFP ont été forcés de fermer leurs portes.

Une autre résolution présentée au congrès national 2015 revendiquait que le SCFP s'investisse dans une lutte politique pour restaurer le financement du gouvernement fédéral et le rôle international du Canada en matière d'alphabétisation. Le groupe de travail commence à mieux comprendre les mécanismes qui orientent les politiques dans notre pays et à explorer les moyens nécessaires pour que le Canada réinvestisse dans l'alphabétisation.

Nous avons commencé à identifier les programmes et les services qui ont été perdus et ceux qui sont toujours en place. Le SCFP est à repérer des groupes et des

organismes qui, au Canada, partagent ses objectifs en matière d'accès à l'alphabétisation et à l'acquisition de compétences essentielles.

Le GTNA collabore avec le Réseau des champions de l'apprentissage. Les champions de l'apprentissage sont des membres qui contribuent à faire valoir l'importance de l'alphabétisation en ayant la générosité de partager leur expérience et de raconter comment leur participation à des programmes en milieu de travail leur a permis d'améliorer leurs conditions de vie.

Le Groupe de travail national sur l'alphabétisation accueille avec enthousiasme l'idée d'être associé à cette période de reconstruction et de réinvestissement. C'est un privilège pour ses membres de continuer ce travail, au nom du SCFP et en soutien aux travailleurs de tout le syndicat ainsi qu'aux citoyens de nos collectivités.

(Motion pour accepter le rapport du comité /A par un délégué non identifié, délégué non identifié – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 158 couvrant les résolutions 147, 153, 155, 160, 168 et 175 présentée par la section locale 46 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler avec nos alliés du mouvement syndical et la Coalition canadienne de la santé pour presser le gouvernement fédéral de créer un régime public national d'assurance-médicaments avec les provinces;
2. militer en faveur d'un régime public unifié d'assurance-médicaments qui assurerait à tout le monde un accès adéquat aux soins; faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il établisse les priorités pour assurer un accès juste et équitable pour tous, puis qu'il finance ces priorités.

PARCE QUE :

- plusieurs résidents du Canada paient le coût de leurs médicaments, en tout ou en partie, ce qui fait que certaines personnes n'ont pas les moyens de s'acheter les médicaments que leur prescrit leur médecin;
- un régime national public d'assurance-médicaments pour tous permettrait de régler trois problèmes: le manque d'accès aux médicaments d'ordonnance, la nécessité de

contrôler les prix élevés et la sécurité des médicaments;

- un régime national public d'assurance-médicaments permettrait de réduire les coûts d'un gigantesque 41 %. En 2013, nous avons dépensé 27,7 milliards de dollars en médicaments d'ordonnance, alors qu'un système public universel aurait coûté 16,3 milliards de dollars tout en améliorant la couverture de tout le monde;
- l'idée d'un régime national public d'assurance-médicaments est extrêmement populaire. Selon un sondage de l'Institut Angus Reid en 2015, elle reçoit l'appui de 91 % des Canadiens.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 112 Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro (C.-B.) et les sections locales 3550 (Alb.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à :
 - a) faire enquête et rapport sur les politiques et les pratiques de profilage racial dans les organismes d'application de la loi, comme les forces policières municipales et provinciales, la GRC, le SCRS, les agences frontalières et les sociétés privées de sécurité;
 - b) œuvrer avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales à l'élimination des politiques et des pratiques de profilage racial;
2. s'opposer publiquement à tout projet de loi qui ferait la promotion de ces pratiques ou qui les soutiendrait.

PARCE QUE :

- le profilage racial risque de faire subir à des innocents de la violence policière, dont les personnes racisées, les musulmans, les Autochtones et particulièrement les jeunes;
- le profilage racial constitue une atteinte à la vie privée et une forme de discrimination, ce qui enfreint la loi canadienne sur les droits de la personne;
- on constate une hausse de la violence policière due au profilage racial, ce qui entraîne des cas de brutalité et des décès;
- les lois comme le projet de loi C-51, la Loi antiterroriste, font la promotion du profilage racial,

de la violation des droits de la personne, de la violence policière et des décès.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 299 présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux, les sections locales 503 (Ont.) et 389 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à œuvrer en faveur d'une infrastructure et de services entièrement publics en renforçant les capacités des sections locales à ramener des services à l'interne et à renverser la privatisation de l'infrastructure;
2. œuvrer, avec ses membres, son personnel et ses comités, à l'identification de cibles stratégiques pour des campagnes de retour à l'interne de services et de renversement de la privatisation d'infrastructures;
3. concevoir un plan stratégique afin de mobiliser ses membres, en coalition avec d'autres groupes et des citoyens préoccupés, pour mener une action politique visant à ce que la possession, le financement, l'exploitation et la gestion des services ou infrastructures ciblés reviennent entièrement dans le secteur public;
4. lancer et promouvoir des outils qui soutiennent la reprise du contrôle et de la prestation des services et des infrastructures par l'État;
5. documenter et promouvoir les cas de reprise de contrôle des services et infrastructures par l'État.

PARCE QUE :

- les services et infrastructures publics sont constamment et de plus en plus menacés par la sous-traitance, les partenariats public-privé, la vente d'actifs en tout ou en partie et les autres formes de privatisation;
- les services et infrastructures publics sont le cœur de nos collectivités;
- la privatisation sous toutes ses formes menace les bons emplois et la qualité des services publics;
- le financement, la possession et la prestation publics sont meilleurs pour le contrôle démocratique, l'égalité, l'abordabilité et la transparence;
- il existe un mouvement international de retour à l'interne des tâches et de reprise de contrôle des services et infrastructures par l'État, et ce mouvement prend de l'ampleur.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 219 couvrant la résolution 221 présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, le SCFP Nouvelle-Écosse, le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 1289 (T.-N.-L.), 3260 (Î.-P.-É.), 8920 (N.-É.) et 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. militer en faveur d'une conversation pancanadienne visant à créer une vision nationale et une stratégie à long terme en matière d'alphabétisation;
2. œuvrer avec le gouvernement fédéral et les organismes d'alphabétisation à la promotion de l'alphabétisation;
3. s'assurer d'avoir une voix efficace dans le nouvel organisme des intervenants du marché du travail annoncé par le gouvernement fédéral.

PARCE QUE :

- le gouvernement du Canada avait l'habitude d'avoir un ascendant important sur la scène internationale comme au pays;
- nous avons besoin d'un moyen pour partager et suivre les bonnes pratiques en matière d'alphabétisation et de compétences essentielles;
- nous avons besoin d'une vision pancanadienne pour l'alphabétisation dans notre pays;
- plusieurs travailleurs et résidents du Canada sont vulnérables et ont besoin d'être représentés;
- ils sont laissés pour compte.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 154 couvrant les résolutions 159 et 177 présentée par le SCFP-Saskatchewan, le SCFP Nouvelle-Écosse, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 8920 (N.-É.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. éduquer ses membres, ses sections locales et ses divisions provinciales sur l'affaire de la clinique Cambie et la menace qu'elle représente pour l'assurance-maladie;
2. poursuivre son soutien important aux travaux et aux frais juridiques de la Coalition de la santé de la

C.-B. (BC Health Coalition) et de la Coalition canadienne de la santé relatifs à l'affaire de la clinique Cambie; et communiquer avec toutes ses divisions provinciales et ses sections locales, ainsi qu'avec les affiliés du CTC, pour les prier de participer aux coûts engagés pour la défense du système de santé public à payeur unique;

3. travailler avec ses alliés nationaux au sein du mouvement syndical et la Coalition canadienne de la santé pour se préparer à un éventuel appel de cette affaire devant la Cour suprême du Canada.

PARCE QUE :

- Brian Day veut utiliser les tribunaux pour modifier le système de santé canadien afin de permettre aux médecins de facturer des frais illimités aux patients pour tous les actes et services médicaux, de l'examen de routine à une chirurgie de la hanche;
- le résultat final de cette contestation judiciaire, même s'il fera certainement l'objet d'un appel à un tribunal supérieur, repose sur la qualité du dossier présenté à ce stade;
- si elle aboutit, cette contestation judiciaire transformera le système canadien en système à l'américaine, avec des soins et des assurances privés parallèles (ce qui autoriserait les assureurs privés à refuser de couvrir des patients pour des services de base comme une visite à l'urgence ou un traitement contre le cancer);
- si Brian Day gagne, de nombreux Canadiens n'auront plus les moyens de se faire soigner et la plupart d'entre nous devront attendre plus longtemps pour se faire soigner, alors que les très riches pourront payer pour passer plus vite.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 253 présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à établir, dans la loi fédérale, un congé pour violence familiale;
2. aider les autres divisions du SCFP à faire pression sur les autres gouvernements provinciaux à établir ce congé dans les autres provinces.

PARCE QUE :

- chaque jour, des milliers de travailleurs subissent de la violence familiale; un congé pour violence

familiale permettrait aux victimes d'être traitées avec compassion et de pouvoir chercher de l'aide;

- il est important que les victimes de violence familiale puissent s'absenter du travail sans perdre leur poste ou compromettre leur autonomie financière;
- les victimes de violence familiale ont besoin de temps pour obtenir une ordonnance de protection, arranger la garde des enfants, consulter un médecin ou un thérapeute et trouver un abri;
- la violence familiale n'est pas circonscrite au domicile, elle suit les victimes à leur travail et nuit à leur rendement, ce qui augmente encore plus les risques de maltraitance.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 300 couvrant la résolution 307 présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 503 (Ont.) et 389 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. maintenir sa position ferme contre le financement, la propriété, le développement et l'exploitation d'infrastructure par des moyens privés, à but lucratif, y compris par l'entremise de la Banque d'infrastructure du Canada;
2. documenter et publiciser les projets d'infrastructure privatisée, présenter le rôle des caisses de retraite et identifier les problèmes comme les coûts supplémentaires, la perte de transparence et de reddition de comptes, les pertes d'emplois et la diminution des conditions de travail;
3. œuvrer, avec ses membres, son personnel et ses comités, en coalition avec d'autres groupes et les citoyens inquiets, à faire de la sensibilisation et à mener des actions politiques contre l'austérité et la privatisation de l'infrastructure;
4. réclamer la création d'une banque d'infrastructure financée par l'État qui accorderait des prêts à taux bas aux municipalités, qui ne financerait pas la privatisation par l'entremise de partenariats public-privé (PPP) et qui ne faciliterait pas la vente d'actifs.

PARCE QUE :

- l'infrastructure et les installations publiques nous appartiennent à tous et sont essentielles à nos collectivités, à notre santé et à notre bien-être;
- la *Loi sur la Banque d'infrastructure du Canada* entraînera la privatisation à grande échelle de

l'infrastructure publique, dont les transports en commun, les routes et ponts à péage, les réseaux électriques et les installations d'eau et d'eaux usées;

- l'infrastructure privatisée coûte plus cher que les projets réalisés par l'État, en plus d'encourager les inégalités et de nuire aux travailleurs;
- l'entreprise privée et le secteur des services financiers veulent tirer profit du financement privé de l'infrastructure, entre autres par l'entremise des PPP.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 220 présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, SCFP Nouvelle-Écosse, le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 1289 (T.-N.-L.), 8920 (N.-É.), 3260 (Î.-P.-É.) et 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. réclamer de la transparence et de la responsabilité dans les dépenses du fédéral en alphabétisation et en compétences essentielles.

PARCE QUE :

- en 2015-2016, on avait promis 21,5 millions de dollars par l'entremise du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles, mais on a dépensé seulement 8,4 millions de dollars;
- les dépenses de programmes actuelles ne comblent pas certains besoins des travailleurs;
- les détails du processus de demande et de sélection sont difficiles d'accès;
- ces dernières années, les dépenses ont profité aux employeurs et aux métiers professionnels et semi-professionnels dans certains secteurs seulement. Rien ne montre que les choses ont changé;
- le financement de l'éducation permanente au niveau communautaire et en milieu de travail profite à un plus vaste pan de la population.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 278 couvrant la résolution 268 présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à pousser le gouvernement du Canada à abroger la loi C-51 (la Loi antiterroriste de 2015);

2. continuer à œuvrer dans des coalitions, comme la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (ICLMG), pour exercer une pression efficace sur le gouvernement, promouvoir les droits de la personne, sensibiliser les gens à leurs droits et se mobiliser contre la discrimination et les violations des droits de la personne au Canada et à l'étranger;
3. tisser des liens de solidarité et participer à des actions coordonnées avec les communautés ciblées, les militants et les réseaux qui, à l'échelle mondiale, se battent contre les lois antiterroristes et l'étiquette de « terroriste ».

PARCE QUE :

- les peuples et les nations ont tous le droit d'exister sans être exploités ou opprimés;
- on criminalise la dissidence et le droit d'association sous le couvert de la « lutte au terrorisme »;
- les partenaires du Fonds Justice mondiale du SCFP national sont ciblés dans plusieurs pays, dont la Colombie, les Philippines et le Honduras;
- les communautés les plus touchées et les plus ciblées par la « lutte au terrorisme » sont les communautés racisées et marginalisées. Plusieurs d'entre elles sont dépossédées de leurs terres en raison de la guerre, de la pauvreté et des appropriations massives de perpétrées par le privé.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 287 couvrant les résolutions 281, 284, 288 et 289 présentée par le Conseil régional d'Ottawa et la section locale 2424 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec le secteur postsecondaire à la préparation et au financement d'une vaste campagne portant sur le sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire, comprenant :
 - a) des pressions sur les gouvernements provinciaux pour qu'ils soutiennent la création d'une loi fédérale sur l'éducation postsecondaire qui prévoirait des enveloppes fédérales pour le gouvernement provincial assorties d'ententes sur la reddition de comptes;
 - b) un plaidoyer pour la gratuité scolaire au niveau postsecondaire;

- c) l'exposition de la hausse du recours aux travailleurs précaires dans le secteur postsecondaire et la hausse des salaires des cadres supérieurs.

PARCE QUE :

- l'éducation postsecondaire publique est la ressource la plus importante qu'on puisse donner aux générations futures.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 103 couvrant les résolutions 108 et 109 présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir et mettre en œuvre une politique sur les lieux syndicaux plus sûrs et inclusifs;
2. recommander que le Conseil national sur l'égalité fasse en sorte que la politique soit intégrée à tous les cours du service de l'éducation syndicale par l'entremise des membres-formateurs;
3. œuvrer, avec le comité national sur l'égalité, les comités des groupes revendiquant l'égalité et le personnel, à la conception d'une campagne pour des lieux syndicaux plus sûrs et inclusifs;
4. œuvrer avec les comités d'égalité à la conception d'une campagne et d'une trousse d'outils sur les espaces positifs ou inclusifs pour les milieux de travail SCFP. Cette campagne pourrait inclure des autocollants, des affiches et de la documentation sur les lieux plus sûrs à distribuer.
5. s'engager à utiliser des formulations non sexistes dans ses activités, ses documents et ses politiques.

PARCE QUE :

- chaque membre au Canada vit de l'intimidation, du harcèlement et du jugement à sa propre manière, et ces expériences nous divisent, et divisent notre solidarité comme syndiqués;
- nos œuvres syndicales au Canada n'ont pas toujours de politique pour refléter les impacts et les expériences que vivent nos membres revendiquant l'égalité, et une politique sur les lieux plus sûrs et inclusifs le ferait;

- conformément à nos statuts nationaux, notre syndicat pourrait mentorer nos membres avec des moyens pratiques de respecter le Code de conduite;
- les membres ne se sentent toujours pas en sécurité de signaler les cas d'intimidation, de harcèlement et de jugement. Notre syndicat peut fournir un leadership dans le respect des droits et libertés de tous les membres;
- les syndicats sont à l'avant-garde des changements sociaux positifs et de la reconnaissance de l'intersectionnalité;
- les campagnes d'espaces positifs ou inclusifs visent à créer des espaces positifs plus sûrs, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et à œuvrer en vue d'accroître la visibilité et les contributions des membres favorables, dont les membres LGBTQ2E et leurs proches;
- les membres LGBTQ2E ont besoin d'un milieu de travail où on respecte les droits de la personne et où les membres gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres et transsexuels, ainsi que leurs amis et alliés, sont le bienvenu et soutenus;
- l'expression, l'identité et l'orientation de genre sont protégées par la Charte des droits de la personne et ils alimentent la nécessité de respecter les droits de tous les membres;
- la Commission canadienne des droits de la personne et les militants trans de la Colombie-Britannique ont conclu une entente sur l'ajout de marqueurs de genre aux formulaires fédéraux, dans le but de recueillir et de diversifier les données sur le genre.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 308 couvrant les résolutions 310 et 311 présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, le Conseil régional du Grand Vancouver, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 2348 (Man.), 4828, 5512 (Sask.) et 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. produire des outils et du matériel afin d'expliquer aux membres du SCFP les effets néfastes de la privatisation des services publics et de l'infrastructure sur les peuples autochtones (dans les réserves, hors réserve et en ville);
2. travailler avec les peuples autochtones, le mouvement syndical et ses alliés afin de s'opposer

à la commercialisation de l'eau et de protéger notre eau contre le développement nuisible;

3. faire pression sur tous les paliers de gouvernement par l'entremise d'une campagne de mobilisation des membres et de lobbying visant à protéger l'infrastructure (dont les systèmes d'eau et d'eaux usées) et les services sociaux contrôlés par la collectivité dans les communautés autochtones, ainsi qu'à faire en sorte que tous les peuples autochtones aient un accès juste et équitable aux services publics, peu importe leur lieu de résidence;
4. produire, avant les prochaines élections fédérales, un rapport et du matériel sur le financement fourni par le gouvernement libéral de Trudeau à l'infrastructure et aux services publics des peuples autochtones.

PARCE QUE :

- le Canada sous-finance depuis longtemps les services et l'infrastructure des peuples autochtones, ce qui entraîne des injustices et des crises dans les communautés autochtones;
- les peuples autochtones méritent la même qualité de services publics et d'infrastructure que les autres Canadiens;
- les communautés autochtones, qu'elles soient dans les réserves, hors réserve ou en ville, ont le droit de contrôler les services dont leurs membres dépendent.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

LE MARDI 3 OCTOBRE 2017

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DU PRIX ED-BLACKMAN

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Il est maintenant temps de présenter le Prix Ed-Blackman. Le SCFP a créé ce prix au congrès national de 2013 pour souligner un leadership exceptionnel dans la défense de la justice raciale et d'un mouvement syndical fort et diversifié.

Le confrère Ed Blackman était un fier travailleur de couleur et leader du SCFP, tant sur la scène nationale que sur la scène locale. Il a fait tomber des barrières et ouvert la voie à d'autres qui étaient aux prises avec la discrimination raciale et l'injustice au travail et dans la

société. Pendant de nombreuses années, il a été président de la section locale 500, employés municipaux de Winnipeg, il a siégé au Conseil exécutif national du SCFP et il a été l'un des membres fondateurs du Comité national arc-en-ciel du SCFP.

J'ai le plaisir de présenter le Prix Ed-Blackman de 2017 à la consœur Yolanda McClean. Yolanda, comme beaucoup d'entre vous le savez, est une leader et chef de file exceptionnelle dans la lutte pour l'égalité. Elle occupe présentement le poste de deuxième vice-présidente du SCFP-Ontario et elle termine son quatrième mandat comme vice-présidente de la diversité à notre Conseil exécutif national.

Comme vice-présidente de l'égalité de la section locale 4400 du SCFP, qui représente 13 000 membres de l'éducation de Toronto, Yolanda a lutté aux côtés des travailleurs de l'éducation contre la précarité dans les milieux de travail du SCFP. Comme syndicaliste, elle a fait avec diligence la promotion de moyens d'action contre le travail précaire, en sachant que nos travailleurs racisés sont les plus susceptibles d'occuper des emplois précaires.

Yolanda s'est efforcée d'accroître la participation des femmes et des membres des groupes en quête d'égalité à tous les niveaux. Comme vice-présidente de la diversité au SCFP national, elle a fait la promotion de programmes de lutte contre le racisme et de la création de caucus pour les travailleurs de couleur dans tous les secteurs du SCFP au Canada.

Elle a aussi défendu avec vigueur les programmes d'équité. Depuis 2013, elle est présidente du chapitre canadien de la Coalition des syndicalistes noirs et elle défend sans relâche les travailleurs noirs au sein du mouvement syndical international, en plus d'inciter le syndicalisme organisé à mieux refléter leurs besoins et leurs aspirations.

Le leadership de Yolanda se répercute dans son travail d'animatrice, dans le cadre duquel elle partage son expérience personnelle et agit comme mentor pour les travailleurs de couleur. Félicitez avec moi la consœur Yolanda McClean.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le deuxième rapport du comité.

De la Nouvelle-Écosse : 70 personnes déléguées représentant 35 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 71

personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 52 personnes déléguées représentant 27 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 53 personnes déléguées et 15 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 103 personnes déléguées représentant 52 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 107 personnes déléguées et 24 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 13 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 31 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 260 personnes déléguées représentant 91 sections locales ; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 2 personnes déléguées représentant 1 contrat de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 269 personnes déléguées et 7 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 870 personnes déléguées représentant 293 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 11 personnes déléguées représentant 11 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division du transport aérien ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 885 personnes déléguées et 91 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 91 personnes déléguées représentant 30 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 92 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 90 personnes déléguées représentant 28 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 92 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 146 personnes déléguées représentant 54 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 150 personnes déléguées et 7 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 364 personnes déléguées représentant 132 sections locales ; 1 personnes déléguées représentant 1 conseil de syndicat ; 4 personnes déléguées représentant 4 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 371 personnes déléguées et 12 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 2 121 personnes déléguées et 188 personnes déléguées suppléantes représentant 755 sections locales, 12 conseils de syndicat, 18 conseils régionaux, 2 divisions de service ; 2 composantes de la division du transport aérien, 1 contrat de service ; 10 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux et 2 vice-présidents de la diversité.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : J'ai le très grand honneur de présenter notre conférencière invitée d'aujourd'hui. Nesrine Malik est une écrivaine et chroniqueuse soudanaise basée à Londres. Ses articles, dans lesquels elle s'attaque au racisme et à la xénophobie au Royaume-Uni, en Europe et ailleurs dans le monde, sont régulièrement publiés dans le journal *The Guardian*.

Elle a attiré mon attention après l'inauguration de Donald Trump en dénonçant ceux qui suggéraient que nous devions rester au-dessus de la mêlée.

Selon elle, lorsque nos adversaires descendent dans les égouts, se tenir au-dessus de la mêlée ne suffit pas. Dans le monde, a-t-elle affirmé, la gauche doit être

préoccupée moins par la dignité de son comportement que par sa riposte à la haine.

Je suis très heureux qu'elle ait pu se joindre à nous ici, à Toronto. Consœurs, confrères et amis, accueillez avec moi Nesrine Malik.

Après le discours de la consœur Nesrine Malik, le confrère Mark Hancock la remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Les membres du comité sont : Daniel Légère, Vice-président général, Nouveau-Brunswick ; Denis Bolduc, Vice-président régional, Québec; Yolanda McLean, Vice-présidente à la diversité; Candace Rennick, Vice-présidente régional, Ontario; Judy Henley, Vice-présidente régional, Saskatchewan; Victor Elkins, Vice-président régional, SEH, Colombie-Britannique; Daria Ivanochko et Shelley Gordon, membres du personnel.

À chaque congrès depuis 2003, les délégués adoptent un document d'orientation stratégique qui, combiné aux résolutions adoptées, établit les priorités de notre syndicat national, de nos comités nationaux, de nos divisions et de nos conseils, ainsi que de nos sections locales.

Le document d'orientation stratégique est rédigé par un sous-comité du Conseil exécutif national et approuvé par le Conseil avant d'être présenté aux délégués. Le document a pris de nombreuses formes au fil des ans. Mais la version de cette année est un peu différente. Elle porte sur plusieurs grands projets audacieux et substantiels qui visent à renforcer notre syndicat.

Le document d'orientation stratégique ne remplace pas les résolutions. Il offre plutôt un cadre qui nous aide à relever les défis qui nous attendent. Il jette les bases nécessaires pour aborder chaque nouveau défi et chaque nouvelle lutte. Avec notre plan de recrutement intitulé « Grandir en force » et les résolutions que nous adopterons cette semaine, le document d'orientation stratégique établira la direction à suivre pour les deux prochaines années.

Nous débattons de l'orientation stratégique en deux parties. Aujourd'hui, nous examinerons les quatre premières pages, « Préparer l'avenir », qui présentent le reste du document et expliquent notre travail. Ensuite, « Ensemble pour un syndicat plus fort » porte

sur le travail que nous devons accomplir pour aider nos membres et nos sections locales à promouvoir la force et la diversité à toutes les instances de notre syndicat.

Demain, nous discuterons du reste du rapport, intitulé « Renforcer la solidarité de la classe ouvrière dans nos communautés ». Puis, jeudi, nous présenterons « Grandir en force », un plan de recrutement qui vise à faire grandir notre syndicat, comme le prévoyait notre document d'orientation stratégique de 2015.

Pour le débat d'aujourd'hui et de demain, nous demanderons aux délégués de nous faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions. Il n'y aura pas de microphones pour ou contre. Notre Comité d'orientation stratégique du CEN écoutera le débat et tiendra compte de tout ce qui aura été dit. Nous reviendrons avec un document final qui sera présenté vendredi matin.

Les discussions ont lieu sur le Document d'orientation stratégique 2017-2019, Section 1, « Préparer l'avenir » et Section 2, « Ensemble pour un syndicat plus fort ».

(P/A membre du comité, membre du comité)
(Renvoyer au comité)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Les membres du comité sont : Carrie Lynn Poole-Cotnam, coprésidente, Ontario ; Rory Gill, coprésident, Alberta ; Theresa Gillam, Terre-Neuve et Labrador ; Katie Morrissey, l'Île-du-Prince-Édouard ; Iris Lloyd, Nouveau-Brunswick; Patricia Perry, Nouvelle-Écosse ; Gabriel St-Amand, Québec ; Phil Dembicki, Manitoba ; Scott Barrett, Saskatchewan ; Lois Rugg, Colombie-Britannique ; Paul Faoro, agent de liaison du CEN ; Gavin Leeb, Laura Delhenty et James Richardson, membres du personnel.

Onze (11) résolutions ont été présentées 90 jours ou plus avant le congrès. Conformément à l'article 6.11 (a) des statuts, les résolutions ont été affichées sur le site Web du SCFP. Elles étaient aussi offertes en format papier à tout organisme à charte qui en faisait la demande.

Sept (7) des onze (11) résolutions ont été présentées par le Conseil exécutif national. Les autres l'ont été par des sections locales, des divisions ou des conseils.

Le comité des résolutions a aussi renvoyé huit (8) résolutions au comité des statuts pour étude. Des huit

(8) résolutions renvoyées au comité des statuts par le comité des résolutions, trois (3) étaient couvertes par C-8, deux (2) ont été renvoyées au comité des résolutions et une a été étudiée en tant qu'amendement statutaire distinct. Les deux (2) autres résolutions ont fait l'objet de discussions avec les organismes à charte les ayants soumis.

Le comité des statuts a commencé à se réunir avant l'ouverture du congrès et a étudié toutes les résolutions statutaires présentées, ainsi que les résolutions qui ont été renvoyées par le comité des résolutions.

Pendant le congrès, le comité préparera une liste de résolutions pour étude par les délégués. Cette liste sera distribuée chaque jour.

Chaque résolution a été examinée sous différents angles, dont sa conformité aux statuts et sa faisabilité. Dans tous les cas, les membres du comité se sont efforcés d'examiner les enjeux soulevés dans les modifications en tenant compte de ce qui est préférable pour l'ensemble du SCFP.

Conformément à la direction prise au congrès de 2009, le comité s'est aussi assuré que toutes les résolutions étaient rédigées en langage clair, selon les statuts adoptés en 2011.

Le comité a consulté des personnes de l'extérieur au besoin. Toutes les résolutions ont été discutées en détail par le comité.

Mais avant tout, le rôle du comité est de veiller à ce que toutes les questions soient présentées à l'ensemble des délégués pour discussion, débat et décision.

Amendement statutaire C-1 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article 3.6 comme suit :

3.6 Transfert de compétence

- (a) Une section locale peut transférer toute sa compétence ou une partie de sa compétence à une autre section locale dans les conditions suivantes :
- i) un avis de motion de transfert de compétence est donné ;

- ii) la motion est approuvée par la majorité des membres de la section locale votant à une assemblée des membres **ou lors d'un vote référendaire s'il n'est pas pratique de voter à une assemblée des membres ;**

- iii) dans le cas d'un transfert partiel, la motion est approuvée par la majorité des membres de l'unité ou des unités de négociation transférées votant à une assemblée **ou lors d'un vote référendaire s'il n'est pas pratique de voter à une assemblée des membres.**

(b) Une section locale peut accepter un transfert de compétence d'une autre section locale dans les conditions suivantes :

- i) un avis de motion d'acceptation du transfert est donné ;

- ii) la motion est approuvée par la majorité des membres de la section locale votant à une assemblée des membres **ou lors d'un vote référendaire s'il n'est pas pratique de voter à une assemblée des membres.**

(c) Si une nouvelle section locale est créée par le transfert de compétence, les membres doivent présenter une demande de charte conformément à l'article B.1.1.

(d) La confirmation du respect des exigences de l'article 3.6 et des copies de la ou des motions signées par le président et le secrétaire archiviste de la ou des sections locales doivent être envoyées au secrétaire-trésorier national.

Le transfert de compétence est accompli lorsque le secrétaire-trésorier national délivre une charte de section locale nouvelle ou modifiée.

PARCE QUE :

- Les sections locales représentent des membres qui ont différents horaires au cours d'une semaine de travail de sept jours, ou des membres qui sont répartis sur de grandes régions géographiques, ce qui peut les empêcher d'assister à des assemblées des membres ;
- Tous les membres d'une section locale doivent avoir le droit de voter sur le transfert de compétence de leur organisme, même si une assemblée des membres constitue une barrière à

cause des horaires de travail ou de l'étendue géographique occupée par la section locale.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-2 présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article 3.7 comme suit :

3.7 Fusion

Des sections locales peuvent se fusionner dans les conditions suivantes :

- (a) un avis de motion de fusion est donné ; et
- (b) la motion est approuvée par la majorité des membres votant à une assemblée des membres dans chaque section locale **ou lors d'un vote référendaire s'il n'est pas pratique de voter à une assemblée des membres.**

La confirmation du respect de ces exigences et des copies des motions signées par les présidents et les secrétaires archivistes des sections locales doivent être envoyées au secrétaire-trésorier national. Les membres doivent faire une demande de charte de section locale conformément à l'article B.1.1. La fusion est accomplie lorsque le secrétaire-trésorier national délivre une nouvelle charte de section locale.

PARCE QUE :

- Les sections locales représentent des membres qui ont différents horaires au cours d'une semaine de travail de sept jours, ou des membres qui sont répartis sur de grandes régions géographiques, ce qui peut les empêcher d'assister à des assemblées des membres ;
- Tous les membres d'une section locale doivent avoir le droit de voter sur le changement de compétence de leur organisme, même si une assemblée des membres constitue une barrière à cause des horaires de travail ou de l'étendue géographique occupée par la section locale

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-3 présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article 3.8 comme suit :

3.8 Séparation

Les membres d'une section locale d'une unité de négociation avec un employeur différent peuvent demander un transfert de compétence vers une autre section locale dans les conditions suivantes :

- (a) un avis de motion de transfert de compétence est donné ;
- (b) la motion est approuvée par la majorité des membres de l'unité de négociation votant à une assemblée **ou lors d'un vote référendaire s'il n'est pas pratique de voter à une assemblée des membres.**

Si une nouvelle section locale est créée par le transfert de compétence, les membres doivent présenter une demande de charte de section locale conformément à l'article B.1.1. Une section locale existante peut accepter la compétence en répondant aux exigences de l'article 3.6(b). Le Conseil exécutif national peut accepter ou rejeter la demande de transfert de compétence.

PARCE QUE :

- Les sections locales représentent des membres qui ont différents horaires au cours d'une semaine de travail de sept jours, ou des membres qui sont répartis sur de grandes régions géographiques, ce qui peut les empêcher d'assister à des assemblées des membres ;
- Tous les membres d'une section locale doivent avoir le droit de voter sur le changement de compétence de leur organisme, même si une assemblée des membres constitue une barrière à cause des horaires de travail ou de l'étendue géographique occupée par la section locale.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-7 présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier l'article 6.4 (a) des Statuts pour faire passer le nombre de représentants d'une division provinciale au congrès national d'un à deux, comme suit :

« **6.4 Représentation au congrès**

(a) La représentation au congrès est :

Section locale :100 membres et moins 1 délégué
entre 101 et 200 membres 2 délégués
entre 201 et 500 membres 3 délégués
entre 501 et 1 000 membres 4 délégués
entre 1 001 et 1 500 membres 5 délégués
entre 1 501 et 2 000 membres 6 délégués
entre 2 001 et 2 500 membres 7 délégués
entre 2 501 et 3 000 membres 8 délégués

1 délégué de plus pour chaque tranche additionnelle de 500 membres, ou fraction de ce nombre.

Division provinciale 2 délégués
Conseil régional 1 délégué
Division de service 1 délégué
Conseil provincial de syndicats 1 délégué
Conseil de syndicats 1 délégué
Composante de la division aérienne 1 délégué
par transporteur

Chaque comité national de l'égalité a droit à un délégué avec plein droit de parole, aux frais du syndicat national.

(b) La représentation des sections locales au congrès est calculée sur le nombre moyen de membres cotisants, incluant les bénéficiaires de la formule Rand, au cours des 12 mois précédant l'envoi de l'avis de convocation. »

PARCE QUE :

- le nombre de membres du SCFP affiliés aux divisions provinciales a beaucoup augmenté au fil du temps;
- augmenter le nombre de délégués auquel les divisions provinciales ont droit au congrès national permettrait d'améliorer grandement l'efficacité de

la représentation des membres du SCFP affiliés à une division provinciale.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-5 présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article 6.3 (c) comme suit :

6.3 Convocation au congrès et droits

(c) Le Conseil exécutif national fixe les droits d'inscription pour les délégués, **délégués suppléants et observateurs** ~~invités après avoir tenu compte de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en se basant sur les droits de 150\$ par délégué et invité exigés au congrès régulier de 1997.~~ Un montant de 5 \$ des droits d'inscription des délégués sert à compenser une partie des frais de garde d'enfants et des soins d'autres membres de la famille à la maison assumés par les délégués.

PARCE QUE :

- Les droits et les dates inclus présentement dans les statuts ne sont plus exacts ;
- Le panier de biens et de services sur lequel est basé l'indice des prix à la consommation ne reflète pas les biens et services nécessaires pour tenir un congrès national ;
- Il serait plus indiqué que les droits soient basés sur le coût réel du congrès national.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-9 présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier l'article 11.3 (a) comme suit :

11.3 Tenue des élections

(a) Toutes les élections ont lieu par scrutin secret. Chaque délégué n'a qu'une voix. Pour être élu, un candidat doit recevoir une majorité des voix exprimées ~~(au moins 50% plus 1).~~

PARCE QUE :

- Les mots « au moins 50 % plus 1 » apparaissent uniquement dans cet article et jamais dans les neuf autres articles qui portent sur les élections ;
- Selon les Règles de procédure de Bourinot, une majorité est formée de plus de la moitié du nombre total des membres d'une organisation ou des membres présents à une assemblée régulièrement constituée avec son quorum.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Amendement statutaire C-4 présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

Verify – as amended by the committee

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier l'article 4.2 des Statuts comme suit :

Ajouter :

4.2

- (c) Le comité exécutif du conseil régional se réunit quatre fois l'an avant l'assemblée ordinaire des membres. Ses devoirs se limitent à ceux dictés par le règlement du conseil régional.

PARCE QUE :

- l'article 7.3 spécifie que le Conseil exécutif national du SCFP se réunit seulement quatre fois l'an;
- les conseils régionaux couvrent souvent une vaste région géographique, ce qui rend compliqué et coûteux le fait de réunir les membres de l'exécutif et les délégués;
- quatre réunions par année, c'est suffisant pour régler les affaires du conseil régional. On peut régler les affaires qui surviennent entre les réunions par téléphone ou par voie électronique (courriel), ou encore en recourant à d'autres outils de communication.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée avec ses modifications)

RAPPORT DU COMITE NATIONAL DE LA JUSTICE MONDIALE

Les membres du comité sont : Dolores Douglas, coprésidente, Saskatchewan; Keir Hiscock; coprésident, Terre-Neuve-et-Labrador; Jonathan Fourdraine, Nouvelle-Écosse; Shawna Quinn, Île-du-Prince-Édouard; Debbie Downey, Nouveau-Brunswick; Sylvain Allard, Québec; Safia Gahayr et Daveson Haraan, Ontario; Ric McAlpine, Manitoba; Mario Pailamilla, Mabel Ong et Sheila Stewart, Alberta; John Hall et Beth Dollaga, Colombie-Britannique; Betty Valenzuela, SEH, Colombie-Britannique; Nathalie Garceau, Division du transport aérien; Sarah Pentlow, CUSO International; Kristen Daub, CoDéveloppement Canada; Denis Bolduc, agent de liaison du CEN; Kelti Cameron, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national de la justice mondiale veut créer au sein du SCFP une culture d'appui aux droits des travailleurs du monde entier et d'engagement des sections locales et de leurs alliés dans une lutte commune.

Les membres du SCFP sont souvent en première ligne et ils doivent faire d'immenses efforts pour défendre et renforcer leurs régimes de retraite; s'opposer aux compressions budgétaires, aux pertes d'emplois, aux gels salariaux, aux stratagèmes de réorganisation du travail et à la privatisation; et lutter pour le droit de grève et le droit à la syndicalisation. La solidarité internationale est l'un des outils les plus puissants que nous ayons pour contester l'injuste système économique mondial qui est au cœur de l'exploitation et de l'oppression constantes que nous vivons quotidiennement.

Nous croyons que nos liens avec les mouvements internationaux font partie intégrante de nos stratégies, que ce soit au pays, à la table de négociation, ou pour la défense de la justice ailleurs dans le monde. Comme travailleurs, nous devons éviter de nous laisser diviser par les forces de la droite qui font la promotion de la privatisation, de l'austérité, du racisme, de l'islamophobie, de la migration, de la violence et de la guerre.

Nous devons nous concentrer sur la résistance des travailleurs et des collectivités cibles, que ce soit au Canada et dans le monde entier, et trouver des façons de bâtir des alliances et de renforcer notre solidarité.

Depuis deux ans, nous avons consacré beaucoup d'efforts à la création d'une relation entre travailleurs

et au soutien de partenariats avec des syndicats et des mouvements sociaux d'autres pays. Grâce au Fonds pour la justice mondiale, nous appuyons maintenant les efforts de syndicalistes et de défenseurs des droits de la personne en Colombie, au Honduras, au Nicaragua, à Cuba et aux Philippines.

Avec l'allocation d'un financement additionnel pour le travail international et le Fonds pour la justice mondiale, nous étudions maintenant la possibilité de créer de nouvelles relations dans des pays comme entre autres le Bangladesh, Haïti, l'Iran, le Guatemala et l'Afrique du Sud.

L'Énoncé de politique sur la solidarité internationale du SCFP national guide toujours notre travail et nous permet de l'adapter au monde en évolution et d'agir en solidarité dans les luttes mondiales critiques de notre époque.

Les quatre piliers de notre travail sont :

- La dénonciation des violations des droits de la personne et l'organisation de campagnes;
- L'appui aux luttes menées pour la défense et la reconnaissance des droits du travail et des droits des syndicats;
- La résistance aux attaques des grandes entreprises dans le monde;
- Le suivi des décisions politiques prises par le gouvernement canadien.

La dénonciation des violations des droits de la personne et l'organisation de campagnes

La dénonciation des violations des droits de la personne et l'organisation de campagnes constituent un pilier important du travail de solidarité internationale du SCFP et une priorité du Comité pour la justice mondiale. En 2016, le SCFP national a dirigé une délégation aux Philippines pour rencontrer les organisations partenaires *Alliance of Concerned Teachers* (ACT) et *Confederation for Unity, Recognition, and Advancement of Government Employees* (COURAGE). La délégation a assisté à la 2^e Conférence internationale sur les droits de la personne et la paix aux Philippines, et a participé à une mission de solidarité dans les collectivités les plus durement touchées par les opérations militaires et les violations des droits de la personne à Mindanao et dans d'autres régions du pays.

Un mois après la signature d'un accord de paix entre le gouvernement de la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le SCFP national a participé à une délégation en Colombie organisée par des leaders des communautés autochtones et afro-colombiennes préoccupés par l'escalade des violations des droits de la personne.

Le SCFP a participé à une délégation syndicale au Guatemala en 2017, en solidarité avec les producteurs de café, organisée par le Comité *Campesino del Altiplano* (CCDA). Surnommée le projet Éducation en Action (EIA), la délégation a soutenu les efforts d'organisations communautaires pour améliorer les conditions de vie d'agriculteurs mayas grâce à des projets fondés sur la justice sociale et le commerce équitable.

L'appui aux luttes menées pour la défense et la reconnaissance des droits du travail et des droits des syndicats

L'appui aux luttes menées pour la défense et la reconnaissance des droits du travail et des droits des syndicats est le deuxième pilier de notre travail, et un élément crucial de notre mission.

Nous avons entrepris plusieurs initiatives de solidarité avec des militants de la Turquie, de l'Iran, de la Corée du Sud, du Honduras, de la Colombie et des Philippines, dont les gouvernements ont des antécédents de répression systématique des activités syndicales et de la dissension.

En 2016, la consœur du SCFP Sharon Hubley a participé à une délégation multisyndicale au Bangladesh, organisée par le *Bangladesh Center for Workers' Solidarity* (BCWS) pour attirer l'attention sur les luttes des travailleuses des usines de prêt-à-porter pour se syndiquer.

Nous avons participé à une délégation au Nicaragua et au Honduras qui portait sur la santé et la sécurité au travail et sur les droits des femmes dans l'industrie des maquilas (fabrication de textiles). La consœur Minerva Porelle a été accueillie par deux partenaires du Fonds pour la justice mondiale du SCFP : le mouvement María Elena Cuadra des travailleuses et des chômeuses (MEC) et le Collectif des femmes honduriennes (CODHEMUH).

Le confrère Charles Fleury a dirigé une délégation en Corée du Sud en appui à la grève générale des travailleurs du secteur public en 2016. Cette mobilisation du secteur public a été la plus importante

de l'histoire du pays. Le SCFP a été accueilli par la *Korean Federation of Public Services and Transportation Workers' Unions* (KPTU).

Le SCFP national a participé à la réunion de la région de l'Amérique du Nord de l'Internationale des services publics (ISP) tenue à Washington à la fin de février 2017. La réunion portait sur la préparation au Congrès mondial de l'ISP qui aura lieu en novembre 2017. Elle nous a aussi permis d'exprimer notre solidarité avec nos consœurs et confrères des États-Unis, et de déterminer les meilleurs moyens à prendre pour riposter contre les lois anti-travailleurs et régressives, mises en œuvre par l'administration Trump.

La résistance aux attaques des grandes entreprises dans le monde

La résistance aux attaques des grandes entreprises dans le monde est le troisième pilier de notre travail international. Nous poursuivons notre contestation des mesures prédatrices mises en œuvre par les sociétés multinationales, et nous appuyons tous les efforts entrepris pour faire circuler la richesse du monde des plus nantis vers les plus pauvres.

Le SCFP national a envoyé une délégation à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris en 2015. Dirigée par Charles Fleury la délégation était formée du Congrès du travail du Canada (CTC), d'autres syndicats affiliés, de l'Internationale des services publics (ISP) et de la Confédération syndicale internationale (CSI). Nous continuons aussi à appuyer des solutions à la crise du climat avec des syndicats internationaux en étant membre actif du réseau *Trade Unions for Energy Democracy* (TUED).

Une délégation du SCFP a assisté au Forum social mondial (FSM), tenu à Montréal en août 2016. Le FSM conteste directement le pouvoir des entreprises en rassemblant des dizaines de milliers de membres de la société civile pour trouver des façons de créer un monde durable et inclusif. Des membres du SCFP engagés dans des luttes pour l'eau en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ont participé à plusieurs ateliers organisés et appuyés par le SCFP sur la lutte contre la privatisation de l'eau aux niveaux local et mondial.

Assurer la responsabilité du gouvernement canadien

Le quatrième pilier de notre travail international exige que nous obligeons le gouvernement canadien à rendre

compte de ses décisions politiques nuisibles, que ce soit au pays ou à l'étranger.

Après le congrès national du SCFP de 2015, les membres du Comité pour la justice mondiale ont étudié le document d'orientation stratégique et ses résolutions, et adopté les trois priorités suivantes pour les deux années à venir :

1. Migrants et réfugiés;
2. Droit de protester et liberté d'expression au Canada et ailleurs dans le monde;
3. Commerce international et investissements à l'étranger.

Ces priorités nous amènent à examiner les politiques du gouvernement canadien qui nuisent les canadiens, et ceux de pays étrangers.

Des membres du SCFP ont participé au comité organisateur du Forum sur les droits des migrants tenu au Nouveau-Brunswick en février 2016. Ce forum, le tout premier du genre à avoir lieu dans la province, a rassemblé plus de 75 travailleurs migrants, militants syndicaux et membres de la société civile, qui ont discuté et élaboré des stratégies de lutte contre l'exploitation subie par les travailleurs étrangers temporaires au Canada, et qui ont abordé la question du rôle joué par le Canada dans la création des conditions qui obligent à devenir migrants.

Le SCFP soutient le Fonds d'appui aux réfugiés syriens du Congrès du travail du Canada (CTC) avec le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR). La violence qui fait rage en Syrie a forcé des centaines de milliers de personnes à fuir leurs foyers. Nous nous sommes aussi engagés à continuer à dénoncer le militarisme du Canada, et son implication dans des agressions militaires injustes partout dans le monde. Sur la recommandation du comité, le SCFP national est devenu membre du CCR en 2017.

Le SCFP collabore activement avec la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (ICLMG) pour protéger notre droit de protester et défendre la liberté d'expression. Ces droits sont menacés par la *Loi antiterroriste* du Canada de 2015, mieux connue sous le nom de projet de loi C-51. Le SCFP exige toujours l'abrogation de la loi C-51 et appuie les personnes visées par cette loi au Canada. En outre, l'appui que nous offrons aux organisations partenaires par l'entremise du Fonds pour la justice mondiale soutient aussi les luttes contre les fausses accusations de terrorisme et la criminalisation de la dissension, en

particulier au Honduras, en Colombie et aux Philippines.

Le SCFP a été représenté à une importante rencontre tenue à Mexico, en janvier 2016, sur l'opposition collective à l'accord commercial du Partenariat transpacifique (PTP) qui menaçait d'être adopté à l'époque. Nous nous sommes joints à des alliés des mouvements sociaux du Mexique et au sein de *Common Frontiers* et *Trade Justice Network* pour soutenir notre participation. Nous nous intéressons maintenant à l'Accord sur le commerce des services (ACS) et sur la renégociation possible de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Conclusion

Nous vivons une époque de crise, mais aussi de résistance. Le SCFP entreprend des initiatives de solidarité entre travailleurs de différents pays grâce au Fonds pour la justice mondiale depuis des décennies. Il appuie des syndicats et des mouvements sociaux et collabore avec eux à des moments critiques de leur histoire. Nous sommes fiers de ce travail.

Les collectivités et les syndicats entretiennent des relations qui permettent de défier la privatisation, la sous-traitance et le vol des territoires autochtones. Des syndicats s'organisent avec très peu de ressources et dans des conditions de violence et de répression. Ils rassemblent des femmes occupant des emplois précaires qui descendent dans la rue pour protester contre des réformes législatives régressives, et défendre la santé et la sécurité au travail. Et ils s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté grâce à des négociations de paix nationales et à la transformation politique. Nous avons beaucoup à apprendre d'eux.

La solidarité entre travailleurs permet un échange et un apprentissage critiques avec des militants qui luttent dans d'autres pays, en plus de fournir un soutien matériel et financier nécessaire aux efforts d'organisation de nos consœurs et confrères. Lorsque nous échangeons avec des travailleurs et des militants d'autres pays, nous pouvons mieux comprendre ce qui se passe dans le monde, nous sommes mieux armés pour contester la discrimination quand nous y sommes confrontés dans nos milieux de travail et dans la société, et nous bâtissons le pouvoir nécessaire pour créer un monde dans lequel nous voulons vivre.

Le Comité national de la justice mondiale a toujours privilégié la solidarité entre travailleurs et nous sommes heureux de pouvoir compter sur les

ressources financières voulues pour soutenir de nouvelles relations grâce au Fonds pour la justice mondiale.

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Les membres du groupe de travail sont : Lois Rugg, coprésidente, Colombie-Britannique; Éric Gascon, coprésident, Québec; Steven Smith, Terre-Neuve-et-Labrador; Tracy Carmichael, Île-du-Prince-Édouard; Stephen Cloutier, Nouvelle-Écosse; Kellie Mattatall, Nouveau-Brunswick; Marie-Paule Morin, Québec; Janice Folk-Dawson, Ontario; Brianne Goertzen, Manitoba; Clayton Beish, Saskatchewan; Dougal MacDonald, Alberta; Michelle Waite, Colombie-Britannique; Marle Roberts, agente de liaison du CEN; Chandra Pasma, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Près de 68 000 membres du SCFP travaillent dans le secteur de l'éducation postsecondaire comme instructeurs, chercheurs, aides à l'enseignement et personnel de soutien pour l'entretien des terrains et des édifices, les métiers, les bibliothèques, les services alimentaires, la technologie de l'information, le travail de bureau et l'administration. Le Groupe de travail national sur l'éducation postsecondaire a été créé en 2011 pour informer le Conseil exécutif national sur des enjeux comme l'accessibilité à l'éducation postsecondaire, la protection des travailleurs du secteur postsecondaire et la lutte contre la privatisation et la commercialisation de l'éducation supérieure. Le groupe de travail a le plaisir de présenter son rapport au congrès national.

Depuis deux ans, le groupe de travail s'est penché sur les trois priorités suivantes :

- Les résolutions adoptées au congrès national du SCFP de 2015 relatives à l'organisation de campagnes sur le travail précaire et aux moyens à prendre pour que l'éducation postsecondaire devienne une priorité nationale.
- Le financement du secteur, y compris les droits de scolarité; les salaires, avantages sociaux et régimes de retraite des travailleurs; et l'augmentation de la privatisation et de la commercialisation.
- La santé et la sécurité, surtout la violence et le harcèlement sexuels sur les campus.

Travail précaire

Le travail précaire est un travail à temps partiel, temporaire ou basé sur des contrats à court terme, qui offre de faibles salaires, peu ou pas d'avantages sociaux et aucune stabilité d'emploi. Un nombre croissant des personnes employées dans le secteur de l'éducation postsecondaire occupent des postes précaires. En fait, le sondage national mené par le SCFP auprès des membres en 2014 a montré que le secteur de l'éducation postsecondaire est l'un de ceux où on retrouve le plus grand nombre de travailleurs précaires au SCFP.

La précarité est difficile à vivre, d'un point de vue tant personnel que professionnel. Les travailleurs, qu'ils soient dans l'enseignement ou les services de soutien, tiennent passionnément à offrir une éducation et des services de grande qualité aux étudiants. Mais pour ce faire, ils doivent pouvoir compter sur des conditions de travail justes et acceptables. Le travail précaire nuit doublement à l'éducation postsecondaire : il cause du tort aux travailleurs et il diminue la qualité de l'éducation offerte aux étudiants, puisque les conditions de travail des travailleurs et des facultés sont les conditions d'apprentissage et les conditions de vies des étudiants.

En 2015, les membres du SCFP ont adopté la Résolution 285, qui demande au SCFP national de lancer une campagne pour attirer l'attention sur ce problème croissant. En réponse, le groupe de travail a créé la campagne *Emplois de qualité, éducation de qualité, avenir de qualité*.

Nous avons organisé des assemblées publiques à Guelph en Ontario, à Vancouver en Colombie-Britannique et à Sackville au Nouveau-Brunswick. Les travailleurs y ont offert des témoignages prenants sur les effets de la précarité sur leur vie, leurs familles et leurs carrières. Nous avons aussi entendu des récits inspirants sur des travailleurs et des sections locales du SCFP qui luttent contre la précarité. Ces récits continueront à alimenter notre travail, car cette lutte demeurera un enjeu prioritaire au SCFP.

Les membres du SCFP peuvent trouver des ressources sur la campagne, dont un livret sur le travail précaire, des cartes postales pour demander de bons emplois et des affiches, à www.scfp.ca/des-emplois-de-qualite-pour-une-education-de-qualite.

Le groupe de travail prépare également des ressources pour les négociations en fonction de ce qu'il a appris tout au long de la campagne afin d'aider les sections locales de l'éducation postsecondaire à lutter contre la précarité à la table de négociation.

Enfin, avec nos alliés de l'Association canadienne des professeurs d'université et le Centre canadien de politiques alternatives, le SCFP s'efforce de trouver des solutions à la pénurie de données sur le travail précaire dans ce secteur.

Faire de l'éducation postsecondaire une priorité nationale

L'éducation postsecondaire contribue considérablement au bien-être social, économique et culturel des individus, des collectivités et du pays. Pourtant, depuis des décennies, nos gouvernements fédéral et provinciaux refusent d'en faire une priorité. Ils ont plutôt permis que les droits de scolarité augmentent, que la dette étudiante grimpe en flèche et que les apprenants vulnérables – dont les étudiants autochtones – passent à travers les mailles d'un système d'aide financière mal conçu. Le SCFP demande depuis longtemps aux gouvernements d'inverser la tendance et d'offrir à tous les Canadiens une éducation postsecondaire de grande qualité et accessible.

Au congrès national du SCFP de 2015, les membres ont adopté la Résolution 286, qui demande l'organisation d'une campagne visant à faire de l'éducation postsecondaire une priorité électorale fédérale, notamment en aidant les membres du SCFP à promouvoir une loi sur l'éducation postsecondaire, la gratuité des droits de scolarité et un financement pluriannuel prévisible pour l'éducation supérieure.

Le groupe de travail a créé de nombreuses ressources à l'intention des membres qui veulent que l'éducation postsecondaire soit une priorité nationale aux élections fédérales de 2019. Nous avons mis à jour et republié le livret *L'éducation postsecondaire : nos choix, notre avenir*, qui examine les derniers développements dans les provinces et présente des statistiques mises à jour. Nous avons rédigé et publié une pétition demandant à Patty Hajdu, ministre responsable de l'éducation postsecondaire, d'augmenter maintenant le financement destiné à l'éducation, de rendre l'éducation supérieure gratuite et de présenter une loi sur l'éducation postsecondaire. Enfin, nous avons rédigé un ensemble de points de discussion sur l'importance de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour tous les Canadiens.

Financement

Selon L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, le financement public ne compte présentement que pour 52 pour cent des sommes totales destinées à l'éducation postsecondaire au Canada. En revanche, en France, 79 pour cent du financement est public et, en Allemagne, c'est 86 pour cent de l'argent qui vient de sources publiques. Ce manque de financement persistant de l'éducation supérieure au Canada a fait bondir les droits de scolarité. Et le pays a la crise de l'endettement pour le prouver depuis quatre ans, le gouvernement fédéral a radié pour près d'un milliard de dollars de dettes étudiantes qu'il était incapable de récupérer. Les étudiants, en plus d'être lourdement endettés, entrent dans un marché du travail où le chômage des jeunes est très élevé et où les emplois précaires augmentent. Un tiers des étudiants qui ont des dettes participent au Programme d'aide au remboursement du gouvernement – ce qui signifie que leurs revenus sont de 25 000 \$ par année ou moins. Bon nombre des membres du SCFP du secteur postsecondaire sont des étudiants et beaucoup d'autres sont des parents d'étudiants de niveau postsecondaire. C'est à cette réalité que sont confrontés les étudiants lorsqu'ils reçoivent leur diplôme.

Comme les écoles doivent composer avec des revenus réduits, les étudiants sont aux prises avec une infrastructure vieillissante, des cours exigés qui ne sont pas offerts et la présence croissante des entreprises sur les campus pour combler le manque par de l'argent privé.

Les étudiants ne sont pas les seuls à souffrir du manque de financement chronique de l'éducation postsecondaire. Les restrictions budgétaires ont contribué à la hausse du travail précaire et de plus en plus de postes sont pourvus par impartition ou occupés par des travailleurs occasionnels, à court terme ou temporaires. Les avantages sociaux et les régimes de retraite sont menacés par des employeurs qui exigent des concessions ou tentent d'imposer des changements de manière unilatérale. La santé et la sécurité sont à risque lorsque les personnes qui s'occupent du nettoyage, de l'entretien ou de la préparation des aliments doivent en faire plus avec moins de personnel et qu'ils ne disposent pas des outils dont ils ont besoin ou ne reçoivent pas la formation voulue pour faire le travail.

Le groupe de travail a appuyé une hausse immédiate du financement public. Nous avons aussi exploré des moyens à prendre pour relever les défis créés par le

manque de financement. Nous avons appuyé la Journée nationale d'action pour la gratuité scolaire organisée par la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Nous avons rencontré la présidente de la FCEE, Bilan Arte, ainsi que le membre du personnel Joel Harden pour discuter de la campagne pour la gratuité scolaire et de ce que peut faire le SCFP pour l'appuyer. Par notre livret *L'éducation postsecondaire : nos choix, notre avenir* et nos points de discussion, nous avons tenté de fournir aux membres les outils nécessaires pour parler de l'enjeu dans leurs milieux de travail et dans leurs collectivités.

Bon nombre de sections locales du SCFP ont dû repousser les attaques lancées contre leurs régimes de retraite. Le groupe de travail a été heureux de la victoire remportée par le SCFP et d'autres syndicats pour la bonification du Régime de pensions du Canada, mais il a été très déçu que le gouvernement présente le projet de loi C-27, qui pourrait, rétroactivement, menacer les prestations de retraite. Le Groupe de travail a discuté de retraite et échangé des idées sur les façons de résister aux demandes de concessions des employeurs et aux mauvaises lois.

Enfin, le groupe de travail a parlé de sous-traitance et de commercialisation sur les campus et a partagé des idées sur les moyens à prendre pour y résister, comme de meilleures clauses de convention collective contre la sous-traitance.

Violence et harcèlement sexuels

Il y a eu beaucoup d'incidents marquants de violence et de harcèlement sexuel dans les universités du Canada au cours des dernières années. Certains établissements n'ont pas bien géré ces incidents. Ils ont traité les plaintes de manière officieuse, blâmé les victimes, protégé les coupables et omis de prendre les mesures voulues pour empêcher la violence sexuelle avant qu'elle se produise. En conséquence, et comme le prévoit la loi dans plusieurs provinces, de nombreuses universités et collèges élaborent présentement des politiques institutionnelles pour empêcher les incidents de violence et de harcèlement sexuels et y répondre.

Mais l'élaboration de politiques sur la violence sexuelle s'est faite de façon inégale au pays. Certaines sections locales du SCFP peinent à suivre les consultations inadéquates entreprises par les établissements, dont les politiques proposent des valeurs fortes, mais des processus peu utiles, en plus d'en exclure les

travailleurs, même si de nombreux étudiants sont des travailleurs et vice versa. Lorsque des participants à une conférence du Conseil des secteurs du SCFP ont souligné qu'ils aimeraient que le SCFP national leur offre davantage de ressources pour les aider à contribuer à de meilleures politiques institutionnelles, le Groupe de travail a rencontré le personnel du Service de santé et de sécurité du SCFP pour discuter des ressources existantes et déterminer le soutien additionnel nécessaire.

COMITÉ NATIONAL DU TRIANGLE ROSE

Les membres du comité sont : Julie Van Tassell, Nouvelle-Écosse; Brenda Doucette, Île-du-Prince-Édouard; Todd Hill, Nouveau-Brunswick; Line Blackburn, coprésidente, Québec; Nancy Hanschmann, Ontario; Gina McKay, Manitoba; Donna Smith, Saskatchewan; Shar-Lee Haichert, membre substitut, Saskatchewan; Mikka Corbeil, Alberta; Michael Forrester, Colombie-Britannique; Michelle Stephen, membre substitut, Colombie-Britannique; Deidra Roberts, représentante des personnes transsexuelles et transgenres (retirée en 2016); Martine Stonehouse, représentante des personnes transsexuelles et transgenres (retraitée en 2016); Sajid Sheikh, coprésident, Division du transport aérien; Deanna Saunders, SEH, Colombie-Britannique; Victor Elkins, agent de liaison du CEN; Bill Pegler, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national du triangle rose se consacre à la promotion et à la défense des droits et des libertés des personnes en questionnement, queer, bispirituelles, lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre, transsexuelles et intersexe (LGBTQT), que ce soit au syndicat, dans les milieux de travail ou dans la société au Canada et ailleurs dans le monde. Les membres du comité travaillent en faveur du changement avec d'autres comités de l'égalité du SCFP, des organisations syndicales, des groupes de défense d'intérêts et des militants aux niveaux régional, national et international.

Le comité a été créé en 1991. Il tire son nom du triangle rose porté par les hommes ciblés en tant qu'homosexuels dans les camps de concentration nazis. Avec le triangle noir, un symbole féministe et lesbien des luttes de leurs communautés respectives, le triangle rose est revendiqué par la communauté LGBTQT comme un insigne de lutte, de survie et de fierté.

Chaque région et division de services au SCFP est représentée au comité. En 2001, le congrès national a adopté une résolution visant à créer des sièges réservés aux personnes transgenres. Deux de nos représentantes trans actives, Deidra Roberts et Martine Stonehouse, ont pris leur retraite dernièrement. Toutes deux ont énormément contribué aux réalisations du comité et poursuivent leur travail, comme militantes, dans la communauté trans du Canada. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite et nous les remercions pour leur immense contribution au SCFP et à leurs milieux de travail, ainsi qu'à l'avancement de l'égalité.

Le présent rapport fournit un aperçu des développements dans le militantisme LGBTQT, des objectifs du comité et des activités entreprises depuis le congrès de 2015.

Éducation syndicale

Les personnes LGBTQT, que ce soit dans notre syndicat ou dans nos milieux de travail et nos collectivités, continuent d'être victimes de discrimination, de harcèlement et de violence. Nous devons constamment renouveler et intensifier nos projets éducatifs pour promouvoir le respect, la compréhension et l'acceptation des personnes LGBTQT.

Au fil des ans, le comité a réclamé plus de formation et de ressources en éducation pour les membres, les leaders et le personnel du SCFP.

La Direction du développement syndical du SCFP offre un nouvel atelier d'une semaine sur les droits de la personne qui porte sur différents enjeux et groupes en recherche d'égalité. Le comité a fourni des conseils sur les modules axés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

De même, le comité est heureux de constater que les thèmes reliés à l'égalité sont maintenant entièrement intégrés aux populaires cours pour les délégués syndicaux. Les membres du SCFP peuvent suivre des modules de trois heures : Lutte à l'homophobie, Être un allié pour l'égalité et Créer un milieu de travail exempt de harcèlement. Cette intégration apporte une vision à jour et pratique du travail de défense des droits, de la procédure de règlement des griefs et des interactions avec la direction. Les délégués syndicaux deviennent des défenseurs du changement et de la sensibilisation au syndicat, ce qui accroît la capacité de nos membres à s'attaquer à la discrimination, à

confronter le harcèlement et à réduire, sinon éliminer, le potentiel de violence.

Les personnes LGBTTTQI doivent refléter la diversité en étant membres-formateurs pour ces ateliers et d'autres du SCFP. Le comité incite les membres de la communauté LGBTTTQI et d'autres groupes en recherche d'égalité à communiquer avec leur conseiller de la Direction du développement syndical de leur région pour faire part de leur intérêt à devenir membre-formateur.

Activités de la Fierté et autres projets de sensibilisation

Les membres du comité prêtent leur soutien et leur expérience en organisation aux célébrations de la Fierté qui ont lieu au Canada chaque année de juin à août. Ces activités vont des énormes défilés tenus dans les grandes villes comme Vancouver, Montréal et Toronto aux modestes événements organisés dans de plus petites localités. Cette année, la Fierté de Montréal 2017 a été choisie comme activité de Fierté Canada et le comité a fait coïncider sa réunion avec ce grand projet pour souligner le militantisme LGBTTTQI au Canada.

Nous félicitons les membres et les dirigeants élus du SCFP qui participent aux activités de la Fierté partout au pays. Un solide contingent du SCFP fait régulièrement partie des nombreuses activités de la Fierté. Le président national Mark Hancock et le secrétaire-trésorier Charles Fleury appuient solidement le SCFP et ses membres dans les activités de la Fierté. Le SCFP cherche à accroître sa visibilité dans les petites localités en arborant des drapeaux, des bannières et d'autres éléments d'affichage. Cette visibilité accrue est un outil d'organisation qui communique clairement notre engagement à l'égard de l'égalité.

Les membres du comité profitent aussi des occasions qui lui sont offertes tout au long de l'année pour sensibiliser les gens à l'homophobie, à la transphobie et aux niveaux alarmants de harcèlement, d'intimidation et de violence subis par les jeunes et les adultes LGBTTTQI. Le SCFP souligne la Journée en rose le deuxième mercredi d'avril, la Journée du souvenir trans le 20 novembre et la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai en publiant des déclarations transmises aux sections locales et aux membres et diffusées sur les réseaux sociaux.

La création d'alliances avec des organisations communautaires et des groupes de défense des droits

à l'extérieur de notre syndicat est plus importante que jamais à un moment où les droits des syndicats, les droits de la personne et la justice sociale sont si menacés.

Le SCFP appuie les efforts de sensibilisation et de défense des droits d'Égale, la plus grande organisation LGBTTTQI au Canada anglais. Le SCFP a fait la promotion de l'important travail d'Égale dans un sondage sur les besoins spécifiques des personnes LGBTTTQI âgées en foyers de soins.

Au Québec, la Fondation Émergence est une source importante de sensibilisation aux enjeux LGBTTTQI chez les francophones. La Fondation fournit des documents bilingues pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, commandite une ligne téléphonique d'urgence et appuie différents services de soutien.

Les membres du comité travaillent aussi avec différents groupes communautaires et de défense des droits dans leurs régions, comme les chapitres du groupe de soutien familial PFLAG, le Conseil Québécois LGBT, basé à Montréal, des alliances gays-hétéros dans les écoles et les centres Rainbow Resource locaux.

Réformes législatives et politiques

Les personnes trans continuent à obtenir d'importantes victoires législatives et politiques au Canada. Pourtant, elles sont toujours parmi les plus marginalisées de la société. Elles luttent pour des droits que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis, dont la capacité de gagner leur vie dans la sécurité et la dignité et d'avoir des documents d'identité qui correspondent à leur genre.

Des protections spécifiques en relation avec l'expression et l'identité de genre existent dans la plupart des provinces canadiennes. Souvent, ces protections sont claires et définies dans des lois. Au fédéral, des lois modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et le *Code criminel* sont en voie d'être adoptées, mais, en avril 2017, elles languissaient toujours au Sénat. Tant dans les provinces qu'au fédéral, les protections d'expression et d'identité de genre ont été interprétées dans la loi, même si elles n'y sont pas officiellement intégrées. Nous travaillerons activement à obtenir la pleine égalité légale et nous ne renoncerons pas tant que ces protections ne seront pas incluses dans les lois de tout le pays.

Le SCFP et le Comité national du triangle rose invitent les sections locales à revoir leurs conventions collectives et à rédiger et présenter des propositions de négociations qui incluent ces protections des droits de la personne dans leurs prochaines séries de négociations collectives. Ce ne sont pas que des mots dans un document; ce travail dynamique pour l'égalité est possible lorsque les membres du SCFP ratifient leurs demandes de négociation axées sur l'égalité et de nouvelles protections dans leurs conventions collectives. Ces outils donneront à nos délégués syndicaux les clauses dont ils ont besoin pour protéger les membres du SCFP contre la discrimination et le harcèlement pendant très longtemps.

Les syndicats se joignent aux Canadiens trans et à leurs alliés pour célébrer le succès d'une plainte historique en droits de la personne. L'entente obtenue dernièrement avec le gouvernement fédéral règle une plainte déposée en 2011 par Christin Milloy, une militante trans de Toronto, contre Emploi et Développement social Canada (EDSC). Cette victoire est importante parce que le gouvernement reconnaît qu'il n'est pas approprié de recueillir des données sur le genre d'une personne, à moins d'une justification légitime pour son utilisation spécifique.

Le gouvernement fédéral doit maintenant entreprendre l'examen de l'ensemble du système fédéral de collecte de données afin de déterminer, au cas par cas, s'il est justifiable de demander le genre d'une personne comme condition pour recevoir des services du gouvernement. Tant que cet examen ne sera pas achevé, EDSC fera les changements voulus afin que les Canadiens ne soient pas tenus de fournir des renseignements sur leur sexe ou genre pour demander un numéro d'assurance sociale, ou de fournir une preuve pour changer l'information de sexe ou de genre dans la base de données. Dans la collecte d'information sur le sexe ou le genre sur les formulaires, EDSC proposera au moins trois choix (homme, femme et une troisième option).

Les personnes transgenres ont toujours difficilement accès aux services de santé et se mettent souvent en danger lorsqu'elles utilisent des toilettes et des vestiaires genrés. Il faut inciter un plus grand nombre de sections locales du SCFP à amorcer des discussions avec leurs employeurs sur la création « d'espaces sûrs », notamment en offrant des toilettes et des vestiaires non genrés.

Dans de nombreuses régions du pays, le coût élevé des chirurgies de changement de sexe, des traitements hormonaux et d'autres interventions nécessaires pour la transition de genre ne sont pas couverts dans les budgets publics de santé. Il reste beaucoup de travail à faire pour convaincre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux que les Canadiens trans doivent pouvoir accéder aux interventions médicales nécessaires pour faire correspondre leur être physique avec leur identité vécue.

VIH et sida

Nous continuons à suivre l'épidémie de VIH-sida et à exiger des mesures de prévention et de soutien. Il est troublant de constater l'apparition de nouveaux cas et la persistance des ravages du VIH-sida chez les femmes, les personnes LGBTTTQI, les peuples autochtones, les travailleurs du sud, les migrants et les travailleurs du sexe.

Services de santé et de soutien pour les personnes LGBTTTQI âgées

Le comité fait la promotion de la sensibilisation au vieillissement des personnes LGBTTTQI, surtout en ce qui a trait à la qualité des services de santé et de soutien. En effet, nos membres LGBTTTQI vieillissants sont vulnérables à la discrimination et aux mauvais traitements infligés par le personnel, d'autres pensionnaires et le public. La situation touche aussi les travailleurs du SCFP qui fournissent des services dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée ou les agences de soins à domicile et de services sociaux. Les fournisseurs de services doivent être correctement formés pour comprendre les besoins des personnes LGBTTTQI âgées.

Des projets d'action-recherche prometteurs sont en cours au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, comme le projet « Aging Out » appuyé par le Syndicat des employés d'hôpitaux en Colombie-Britannique.

Solidarité internationale

Les personnes LGBTTTQI de nombreux pays subissent des violations constantes de leurs droits fondamentaux et vivent dans la peur de la répression, de la violence et de l'emprisonnement.

Le SCFP national a envoyé une forte délégation, dont faisaient partie des membres du comité, à la Conférence mondiale des World Outgames de 2017 sur

les droits de la personne à Miami, du 26 au 29 mai 2017. La conférence, un événement mondial, assure une solide dynamique de droits de la personne et une présence syndicaliste aux World Outgames. Le SCFP a présenté son atelier « Être un allié pour l'égalité », qui montre ce que fait notre Direction du développement syndical pour intégrer le travail d'égalité à l'éducation syndicale.

Un autre aspect important de notre participation aux World Outgames a été la présentation du documentaire canadien *Migrant Dreams*, de Min Sook Lee.

(Motion pour accepter le rapport du comité /A par un délégué non identifié, délégué non identifié – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 143 couvrant la résolution 144 Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une trousse d'outils au sujet de la violence sexuelle au travail (sur le modèle de la trousse d'outils pour la négociation d'articles sur la violence familiale) qui inclut un article sur le sujet à faire ajouter à la convention collective et de la formation sur le continuum de la violence sexuelle et de l'éducation générale;
2. créer un programme pour soutenir les délégués syndicaux et les syndiqués dans leur assistance à autrui, pour s'assurer de la disponibilité d'intervenants en cas de stress lié à un incident grave, surtout en l'absence d'un programme d'assistance aux employés (PAE);
3. concevoir une formation pour les témoins destinée à tous les membres et employés du SCFP afin de créer une véritable culture du respect dans notre syndicat.

PARCE QUE :

- la culture du viol demeure très répandue dans les médias et nos campus. Les membres du SCFP en première ligne sont souvent les premières personnes à qui les survivants confient les violences qu'ils ont subies;
- le stress qu'engendre le soutien aux survivants d'abus sexuels peut s'avérer lourd à porter, physiquement et émotionnellement, pour les

délégués syndicaux et les syndiqués. Nous devons nous assurer qu'on prend soin des personnes qui soutiennent les survivants;

- aucune section locale ni aucun bureau régional n'est à l'abri de l'intimidation, du harcèlement ou de la violence sexuelle. Ce serait prudent, de la part du syndical national, de s'assurer qu'il offre lui-même un lieu de travail sain, sûr et respectueux.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 208 couvrant les résolutions 211, 213 et 214 présentée par le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpital (C.-B.) et les sections locales 2191 (Ont.), 4828 et 5512 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire de la sensibilisation sur les enjeux des personnes âgées LGBTTI au Canada et établir des outils pédagogiques et des services autour de ces enjeux;
2. partager avec ses sections locales les résultats de la consultation nationale menée par Egale Canada auprès des personnes âgées LGBTIQ2E;
3. partager de l'information issue des initiatives du SEH sur le vieillissement et la campagne CARE Can't Wait;
4. œuvrer, avec les sections locales du secteur de la santé à travers le pays, à la promotion de la sensibilisation à la réalité des LGBTTI chez les travailleurs de la santé.

PARCE QUE :

- nous devons faire en sorte qu'il y ait de la sensibilisation aux enjeux des personnes âgées LGBTTI;
- il faut faire de l'éducation sur les services et les ressources s'adressant aux personnes âgées LGBTTI;
- Egale Canada vient de compléter une consultation nationale révolutionnaire auprès des aînés LGBTIQ2E du Canada et le SEH est à l'avant-scène de la sensibilisation aux LGBTTI et aux aînés;
- maintenant qu'on a recueilli les points de vue de la communauté, des travailleurs de la santé et de

leurs alliés, il faut concevoir des systèmes de soutien adéquats pour les personnes touchées;

- les personnes âgées ressentent souvent la pression de « retourner dans le placard » par crainte de discrimination;
- il est de notre devoir, à titre de fiers syndicalistes, d'élever tous nos membres.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 149 couvrant les résolutions 178, 179 et 180 présentée par le SCFP Nouvelle-Écosse et la section locale 8920 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec les sections locales du SCFP, les autres syndicats et ses alliés comme la Coalition canadienne de la santé et BloodWatch à faire pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci mette en place une stratégie nationale en vue d'interdire la rémunération et la privatisation du sang et des produits sanguins et d'atteindre l'autosuffisance de notre approvisionnement national en sang et en produits sanguins;
2. soutenir les divisions du SCFP qui entreprennent des campagnes de pression pour obtenir l'interdiction des cliniques privées de plasma à but lucratif;
3. éduquer les membres et la population sur les dangers de la rémunération du sang et des produits sanguins et la privatisation de l'approvisionnement en sang et en plasma, ainsi que sur l'importance de l'autosuffisance de notre approvisionnement national en sang.

PARCE QUE :

- les donneurs réguliers, volontaires et non rémunérés sont la source la plus sûre de sang et de produits sanguins;
- le sang est une ressource publique précieuse dont la gestion et la collecte doivent demeurer publiques afin de sauvegarder notre approvisionnement national en sang et en produits sanguins;
- la sauvegarde de notre approvisionnement national en sang nécessite l'adoption d'une approche pancanadienne; elle n'est pas possible

en présence d'un assemblage disparate d'approches provinciales.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 252 présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à stabiliser le prix de l'essence à la pompe;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral à mener une enquête sur la fluctuation des prix de l'essence à la pompe au Canada.

PARCE QUE :

- nous croyons à l'existence d'une injustice, de la part de l'industrie pétrolière et gazière, qui se reflète dans l'instabilité des prix à la pompe;
- il n'y a pas d'explication logique à la fluctuation des prix à la pompe à la grandeur du pays;
- le coût élevé de l'essence est un facteur de la pauvreté des régions nordiques, en raison du coût exorbitant de l'expédition de fret, ce qui affecte les livraisons d'aliments, de produits, etc.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 166 présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager le Congrès du travail du Canada et les autres défenseurs des soins de longue durée à créer une « stratégie nationale en soins de longue durée »;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral à se doter d'une stratégie nationale en soins de longue durée qui se concentre sur la création de ratios nationaux et optimaux de dotation en personnel, l'élimination des problèmes de pénurie de main-d'œuvre et de rétention du personnel, le versement de paiements de transfert stables et la mise en place d'un système national de suivi des statistiques sur les incidents violents et dangereux.

PARCE QUE :

- le gouvernement du Canada devrait faire équipe avec les provinces, les territoires et les administrations municipales, s'il y a lieu, dans le développement et l'expansion des services de soins de longue durée à travers le pays, afin de permettre une distribution plus efficace des ressources.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution d'urgence 801 présentée par la section locale 1281 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander au gouvernement canadien de retirer les sanctions illégales imposées à 40 représentants du gouvernement du Venezuela et d'élaborer une politique étrangère indépendante de celle des États-Unis, une politique qui respecte la souveraineté du Venezuela;
2. demander à la CBC et à tous les autres médias canadiens de rendre compte objectivement du Venezuela au lieu de devenir une prolongation de la machine de propagande de l'administration américaine;
3. collaborer avec des organisations de solidarité avec le Venezuela au Canada pour mettre fin aux sanctions américaines contre le Venezuela et empêcher l'invasion du pays.

PARCE QUE :

- les États-Unis et le Canada n'ont pas à s'ingérer dans les affaires d'un autre État souverain.
- cette situation est un exemple de la complicité du Canada avec les actions impérialistes de Trump non seulement à l'égard du Venezuela, mais aussi du reste du monde, incluant le fait que le Canada a accru ses dépenses militaires de 70 % à la demande de l'administration Trump.

- l'intervention des États-Unis en Amérique du Sud a mené à des coups d'État et à des invasions dans la région dans le passé, avec des conséquences dévastatrices pour la démocratie, la souveraineté et l'indépendance.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
Personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au comité)

Résolution d'urgence 802 présentée par la section local 1294 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT

1. dénoncer la répression exercée par le gouvernement espagnol à l'encontre de la volonté du peuple catalan d'utiliser son droit à l'autodétermination par l'exercice démocratique du droit de vote;
2. exprimer sa solidarité au mouvement social catalan qui a annoncé le déclenchement d'une grève générale dans la région en réaction à l'intervention de l'État espagnol;
3. demander au gouvernement canadien d'intervenir rapidement auprès du gouvernement espagnol pour qu'il cesse immédiatement toute forme de répression contre les citoyens et citoyennes de la Catalogne.

PARCE QUE

- le droit à l'autodétermination des peuples est un droit international reconnu par le SCFP national;
- le gouvernement espagnol a utilisé tous les moyens à sa disposition pour empêcher le gouvernement catalan élu démocratiquement de tenir un référendum sur sa souveraineté telle que la saisie des bulletins de vote et l'arrestation arbitraire d'élus catalans;
- la police espagnole a utilisé la force pour expulser les électrices et électeurs catalans de bureaux de vote le jour du vote du dimanche 1^{er} octobre, où plus de 700 personnes ont été blessés;
- une quarantaine d'organisations syndicales, politiques et sociales de Catalogne ont lancé un appel à la grève générale pour mardi 3 octobre, en réaction à l'intervention de l'État

espagnol pour empêcher le référendum d'autodétermination;

- le gouvernement canadien brille par son silence sur les événements des dernières semaines et par son refus de reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple catalan.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
Personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au comité)

Résolution d'urgence 803 présentée par la section locale 3902 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire une déclaration publique condamnant la brutale répression policière exercée contre le référendum sur l'indépendance de la Catalogne et exprimer notre appui à la grève générale organisée pour le 3 octobre.
2. demander au gouvernement canadien de reconnaître la République de la Catalogne si le peuple catalan décide de déclarer son indépendance.
3. demander à nos syndicats alliés de toute l'Espagne et du reste de l'Europe de défendre le droit du peuple catalan à l'autodétermination.

PARCE QUE :

- le mouvement syndical défend le droit des nations opprimées à l'autodétermination.
- La classe ouvrière catalane a subi une brutale répression policière au cours de laquelle plus de 700 personnes ont été blessées.
- Les pompiers et débardeurs syndiqués ont été en première ligne de l'opposition à la répression du référendum sur l'indépendance de la Catalogne exercée par l'État espagnol.
- Malgré une répression policière à grande échelle, le référendum sur l'indépendance a suscité une participation de plus de 50 %, et plus de 90 % de ceux qui ont voté l'ont fait en faveur de l'indépendance.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
Personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au comité)

Résolution 61 couvrant les résolutions 59 et 60 présentée par les sections locales 4041 (Qc.) et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un Comité national des transports.

PARCE QUE :

- le SCFP représente des travailleurs des transports, de compétence provinciale et fédérale, dans tous les domaines du secteur des transports, à travers le pays;
- les travailleurs des transports des quatre coins du pays vivent des problématiques communes, comme la violence au travail, la privatisation, la sous-traitance, les compressions budgétaires de l'État et les réductions de personnel;
- notre syndicat national a mis sur pied un secteur des transports; un comité national le complètera bien et donnera aux travailleurs SCFP du secteur des transports une voix forte;
- la plupart des secteurs ont un comité qui permet aux membres de discuter des préoccupations qu'ils partagent et de coordonner leurs efforts et leurs initiatives en vue de mieux servir les membres du SCFP; le secteur des transports ne devrait pas faire exception à la règle;
- nous devons mieux faire connaître le SCFP dans le secteur des transports.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 89 couvrant la résolution 88 présentée par le Conseil exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener un examen approfondi de la procédure régissant les procès du SCFP, sous la direction du bureau du président national;
2. inclure entre autres dans l'examen :
 - a) des entrevues avec des membres et des membres du personnel qui ont participé à la procédure régissant les procès;
 - b) une étude des procédures régissant les procès utilisées par d'autres syndicats, incluant ailleurs dans le monde;
 - c) une étude de différents mécanismes de règlement des différends.

3. présenter un rapport sur les conclusions de l'examen au Conseil exécutif national au plus tard en mars 2019.

PARCE QUE :

- les membres trouvent l'actuelle procédure régissant les procès contenus dans les statuts du SCFP lourde, longue et génératrice de divisions;
- la procédure régissant les procès est souvent utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue;
- Il faut une procédure interne pour les procès afin d'éviter que les conflits entre membres se retrouvent devant les tribunaux civils;
- les pénalités imposées aux membres jugés coupables d'une infraction aux statuts doivent correspondre à la gravité de l'infraction, ni plus, ni moins;
- les problèmes peuvent souvent se résoudre par le dialogue et la consultation plutôt que par un procès officiel.

(P/A membre du Comité, membre du comité –
Renvoyée au comité avec instruction de présenter une autre motion – résolution)

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le troisième rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 52 personnes déléguées représentant 27 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 53 personnes déléguées et 15 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 70 personnes déléguées représentant 35 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 71 personnes déléguées et 11 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 29 personnes déléguées représentant 13 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 31 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

Du Nouveau-Brunswick : 103 personnes déléguées représentant 52 sections locales ; 3 personnes déléguées

représentant 3 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 107 personnes déléguées et 24 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 264 personnes déléguées représentant 92 sections locales ; 5 personnes déléguées représentant 5 conseils de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 2 personnes déléguées représentant 1 contrat de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 273 personnes déléguées et 7 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 892 personnes déléguées représentant 294 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 11 personnes déléguées représentant 11 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 composante de la division aérienne ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 907 personnes déléguées et 95 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 91 personnes déléguées représentant 30 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 92 personnes déléguées et 10 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 90 personnes déléguées représentant 28 sections locales ; 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 92 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 146 personnes déléguées représentant 54 sections locales ; 3 personnes déléguées représentant 3 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 150 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 369 personnes déléguées représentant 132 sections locales ; 1 personnes déléguées représentant 1 conseil de syndicat ; 4 personnes déléguées représentant 4 conseils régionaux ; 1 personne déléguée représentant 1 division de service ; 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale ; pour un total de 376 personnes déléguées et 12 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 2 152 personnes déléguées et 193 personnes déléguées suppléantes représentant 757 sections locales, 12 conseils de syndicat, 18 conseils régionaux, 2 divisions de service ; 2 composantes de la division aérienne, 1 contrat de service ; 10 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux et 5 vice-présidents généraux pour un total de 2 159.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 5 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole mais sans droit de vote.

Au nom du comité, j'en recommande *l'adoption*.

(P/A M. Roberts; membre du comité – Adoptée)

ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENT NATIONAL

Le confrère Larry Rousseau, Directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de président national, conformément à l'article 11 des statuts du SFCP.

Les confrères Mark Hancock et Miles Krauter sont proposés. Le confrère Mark Hancock est élu à titre de président national et est dûment assermenté.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Les délégués discutent du document orientation stratégique, 2017-2019, section 3 « Renforcer la solidarité de la classe ouvrière dans nos communautés »

(P/A M. Roberts; membre du comité – Renvoyée au comité)

ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

Le confrère Larry Rousseau, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de secrétaire-trésorier national, conformément à l'article 11 des statuts du SFCP.

Le confrère Charles Fleury est élu par acclamation et est dûment assermenté.

LE MERCREDI 4 NOVEMBRE, 2017

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL POUR LE MILITANTISME EN FAVEUR DES DROITS DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Ce prix a été créé au congrès national de 2007 pour souligner les réalisations et le militantisme d'un membre, d'un retraité ou d'un organisme à charte du SFCP qui a sensibilisé les gens aux droits des personnes handicapées en milieu de travail et qui les a défendus.

La récipiendaire du Prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap de cette année est la consœur Sheryl Burns. Sheryl est présidente de la section locale 1936 du SFCP, Services sociaux communautaires du Grand Vancouver. Comme beaucoup d'entre vous le savez, Sheryl est une extraordinaire militante pour la justice sociale qui montre les liens étroits qui existent entre les droits de la personne et les droits au travail.

Grâce à cette militante syndicale forte et chevronnée, les droits des personnes handicapées et les droits des femmes sont devenus des enjeux centraux du mouvement syndical.

Militante de longue date des droits des personnes handicapées, elle a courageusement lutté pour l'accessibilité et une inclusion et une compréhension meilleures des enjeux d'importance pour les personnes ayant un handicap.

Elle assure avec vigilance l'application d'une analyse intersectionnelle de la discrimination et de l'oppression subies par les personnes handicapées, que ce soit au travail ou dans la société. Dans le mouvement syndical, Sheryl a revendiqué avec persévérance des mesures d'accommodement dans son milieu de travail et des dispositions relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées aux congrès, conférences et cours syndicaux.

Sheryl a exercé son leadership syndical sur la scène internationale à titre de déléguée du SFCP à l'Organisation internationale du travail, à Genève, où elle a fait la promotion d'un travail décent pour les personnes handicapées, tout comme elle l'a fait à la Commission de la condition de la femme de l'ONU, à New York.

Sheryl a aussi défendu sans peur les droits des personnes ayant un handicap dans sa collectivité. Elle a revendiqué la création de maisons de transition accessibles pour les femmes survivantes de violence conjugale. Elle a collaboré à la recherche et à l'écriture d'un rapport détaillé sur la discrimination exercée contre les parents handicapés dans le système de protection de l'enfance.

Elle est membre de longue date de la Disability Alliance de la Colombie-Britannique et elle a siégé au comité consultatif des personnes handicapées de la Ville de Vancouver pendant plusieurs mandats.

Dans ces rôles, elle a revendiqué avec succès d'importantes améliorations des politiques et programmes gouvernementaux pour le droit des personnes handicapées à l'autonomie et à des vies productives dans la société.

J'ai le plaisir de souligner le militantisme et la contribution exceptionnels de Sheryl dans la promotion des droits des personnes handicapées dans la société, dans nos milieux de travail et dans notre mouvement.

Félicitations, Sheryl. Merci beaucoup.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Armine Yalnizyan est une économiste, chroniqueuse et commentatrice d'influence et elle est actuellement présidente de la Canadian Association of Business Economics. Elle contribue à des publications comme le *Globe and Mail* et *MacLean*' et intervient régulièrement à la télévision et à la radio de la CBC.

Armine est une chef de file en matière d'égalité et d'équité en économie. Elle explique de manière convaincante que l'économie est, et doit être, au service des gens et rendre leur vie meilleure. Dernièrement, Armine a mené la bataille en faveur de l'augmentation du salaire minimum, en soutenant que la meilleure façon de relancer l'économie, c'est à partir de la base.

Mes amis, nous avons le privilège aujourd'hui d'écouter l'une des voix progressistes les mieux connues de la scène économique canadienne.

Accueillez avec moi Armine Yalnizyan.

Après le discours de Armine Yalnizyan, le confrère Mark Hancock la remercie et lui remet un cadeau.

COMITÉ NATIONAL SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Les membres du comité sont : Maureen O'Reilly, coprésidente, Ontario; Karen Ranalletta, coprésidente, Colombie-Britannique; Dawn Lahey, Terre-Neuve-et-Labrador; Suzanne Nelson, Nouvelle-Écosse; Dorothy Peters, Île-du-Prince-Édouard; Elise Richard, Nouveau-Brunswick; Stéphane Simard, Québec; Adam Coones, membre substitut, Ontario; Joan McMahon, Manitoba; Carole-Anne Wilson, Saskatchewan; Terrill Budd, Alberta; Karen Dykes, membre substitut, Colombie-Britannique; David Graham, agent de liaison du CEN; Joseph Courtney, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Le Comité national sur les bibliothèques est heureux de présenter le rapport qui suit au 28^e Congrès national biennal du SFCP. Le mandat du Comité est de donner des conseils sur la façon dont le SFCP peut soutenir les bibliothèques et les travailleurs de bibliothèque dans les bibliothèques publiques, spécialisées et académiques comme les bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires partout au Canada.

Les 22 300 travailleurs de bibliothèque du SFCP offrent des services aux Canadiens partout au pays. Quelque 12 200 travailleurs de bibliothèque, membres du SFCP, se retrouvent dans 116 sections locales de bibliothèques publiques autonomes; les autres se retrouvent dans des sections locales ayant des membres dans le secteur municipal, universitaire, collégial et scolaire. Quatre-vingt-cinq pour cent des travailleurs de bibliothèque sont des femmes. Les travailleurs racisés représentent environ 12 pour cent des membres du secteur des bibliothèques du SFCP.

De nombreux travailleurs de bibliothèque occupent des emplois à temps partiel ou occasionnel. Le SFCP représente 80 pour cent de tous les travailleurs de bibliothèque syndiqués au Canada. La plupart des membres se trouvent en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, avec également des membres dans la plupart des autres provinces.

Le comité a déterminé trois priorités pour la période de 2015-2017 : la lutte contre la privatisation, un sondage national sur les emplois précaires dans le secteur des bibliothèques du SFCP, ainsi que l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) et la nouvelle Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB). D'autres questions qui ont été

soulevées depuis le Congrès de 2015 et qui touchent les travailleurs de bibliothèque incluent l'austérité gouvernementale, l'agitation ouvrière, les bibliothèques sans personnel ou en libre accès et le Mois des bibliothèques au Canada.

Priorité stratégique – Lutte contre la privatisation

Il y a eu une victoire importante dans l'élaboration de la nouvelle Bibliothèque publique d'Ottawa – le nouvel établissement sera construit en utilisant un processus d'approvisionnement de type conception-appel d'offres-construction, sans aucun financement, exploitation ou propriété du secteur privé. La proposition d'élaborer la nouvelle bibliothèque en utilisant une entente de partenariat public-privé (PPP) a été abandonnée. La nouvelle Bibliothèque publique d'Ottawa sera plutôt construite sous forme d'installation commune avec Bibliothèque et Archives Canada, à un coût estimé à 168 millions de dollars.

Les cadres supérieurs de la ville et les dirigeants élus, y compris le maire d'Ottawa Jim Watson, souhaitent un projet en PPP. Les hauts fonctionnaires municipaux avaient fait valoir qu'il y avait un manque de fonds publics pour développer la succursale principale de la Bibliothèque, ce qui justifiait les conditions pour la privatisation. La section locale 503 du SCFP, qui représente les travailleurs à la Bibliothèque publique d'Ottawa, a lancé la campagne *Our Library Matters* (Notre bibliothèque est importante) afin de sonner l'alarme sur la possibilité d'un projet en PPP.

La privatisation affecte les bibliothèques de différentes façons. Une menace commune est la sous-traitance des services bibliographiques (commande, traitement, catalogage de matériel et technologie). Le changement vers les sorties et les retours autonomes est également fréquent, entraînant moins de postes pour le personnel et une diminution de la précieuse culture de services de première ligne. Une autre chose qui nuit à la qualité du service de première ligne, ce sont les entrepreneurs privés qui ont tendance à vouloir faire des économies, à faire des mises à pied ou à embaucher moins de personnel et à tenter de couper dans les salaires et les avantages sociaux. Le Comité surveille de près toutes les formes de tentatives de privatisation, tout en préconisant des services publics forts.

Priorité stratégique – Sondage national sur les emplois précaires dans le secteur des bibliothèques du SCFP

Le SCFP effectue son tout premier sondage national sur les emplois précaires dans le secteur des bibliothèques.

Les résultats du sondage seront publiés cette année. Le travail précaire (travail à temps partiel, temporaire, occasionnel ou contractuel) est extrêmement fréquent dans le secteur des bibliothèques. Le sondage de 2014 effectué auprès des membres du SCFP a conclu que les emplois permanents à temps partiel sont les plus nombreux parmi les travailleurs des conseils de bibliothèques publiques, à 46 pour cent, avec 70 pour cent des commis de bibliothèque qui travaillent à temps partiel.

Les travailleurs de bibliothèque doivent travailler sept ans, en moyenne, avant d'obtenir un emploi à temps plein. De nombreux travailleurs de bibliothèque à temps partiel occupent plusieurs emplois pour joindre les deux bouts. Les quarts de travail fractionnés et le manque d'heures garanties rendent difficiles la coordination avec d'autres emplois et l'atteinte d'un équilibre travail-vie personnelle. La plupart des travailleurs à temps partiel et occasionnel sont exclus des régimes de retraite au travail ou doivent répondre à des normes élevées pour y être admissibles. Les emplois précaires entraînent des niveaux de stress élevés et des problèmes de santé et affectent le bien-être de la famille.

Le travail précaire menace la qualité des services de bibliothèque. La tendance vers davantage de formes d'emplois précaires signifie un avenir instable et incertain pour bon nombre de travailleurs de bibliothèque. Le SCFP est engagé à renverser cette tendance par l'entremise du processus de négociation collective et de nos efforts de lobbying auprès des bailleurs de fonds.

Priorité stratégique – Association canadienne des bibliothèques (ACB) et la nouvelle Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB)

Le SCFP a une longue et fière tradition de soutien du travail de l'Association canadienne des bibliothèques (ACB). Notre participation et notre commandite de la Conférence nationale et du Salon professionnel annuels de l'ACB nous permettent d'assurer que les préoccupations des travailleurs de bibliothèque sont communiquées à un auditoire national d'intervenants.

Au cours des deux dernières années, le Comité a travaillé à sensibiliser les gens sur les nombreux enjeux qui affectent les travailleurs de bibliothèque au sein de l'ACB. Par exemple, à la Conférence de l'ACB de 2015, nous avons organisé une présentation et une discussion en groupe sur les conséquences négatives

de la privatisation dans le secteur des bibliothèques. Le président national, Mark Hancock, a pris la parole lors de la séance d'ouverture de la Conférence de l'ACB de 2016. Le confrère Hancock a dit aux 230 délégués présents que nous pouvons travailler ensemble pour lutter contre les fermetures de bibliothèques, endiguer l'augmentation du nombre d'emplois précaires, améliorer la santé et la sécurité au travail, contester la privatisation et exercer des pressions pour un meilleur financement public de nos réseaux de bibliothèques.

Depuis, l'ACB a été dissoute au profit de la Fédération canadienne des associations de bibliothèques (FCAB) nouvellement incorporées. Les adhésions à la baisse et la diminution des revenus ont affaibli la position de l'ACB comme voix nationale de la communauté canadienne des bibliothèques. L'ACB a consulté le SCFP et d'autres intervenants de la communauté des bibliothèques sur sa proposition de remplacer l'ACB par une nouvelle Fédération des associations de bibliothèques davantage axée sur les sujets de politiques publiques.

Nous continuerons de travailler en collaboration avec la FCAB. Cette dernière s'est étiquetée elle-même comme étant la voix nationale des associations de bibliothèques au Canada. Le SCFP est la voix nationale de la communauté des travailleurs de bibliothèque du Canada. Nous sommes impatients de travailler ensemble sur les préoccupations communes.

Austérité gouvernementale

Depuis des décennies, les gouvernements de partout au pays présentent des budgets d'austérité afin de réduire les déficits et de contenir les dépenses. Mais le quasi-effondrement de l'économie de 2007-2008 a incité les gouvernements à intensifier leurs efforts pour réduire le financement et couper dans les services publics. Le budget provincial de 2017 du premier ministre Brad Wall du Parti saskatchewanais élimine le financement pour les bibliothèques publiques à Regina et à Saskatoon. Le budget coupe également le financement de sept bibliothèques régionales de 3,5 millions de dollars. Au total, 58 pour cent du financement provincial pour les bibliothèques régionales a été éliminé. Les coupures dans le financement signifient une réduction des services, des mises à pied, moins de nouveaux livres et de ressources électroniques, et l'élimination des prêts entre bibliothèques. Le SCFP représente 700 travailleurs de bibliothèque partout en Saskatchewan.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le SCFP demande au gouvernement libéral de Dwight Ball de renverser sa décision budgétaire de 2016 de fermer 54 des 95 bibliothèques publiques de la province et de rétablir le financement au niveau de 2011. Le budget provincial de 2017 prévoit 10,7 millions de dollars pour le financement des bibliothèques, ce qui est moins que les montants de financement de 2011. Le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador a dirigé une campagne couronnée de succès qui a temporairement interrompu les fermetures de bibliothèques en attendant une étude gouvernementale du réseau des bibliothèques de la province. Des centaines de résidents de collectivités partout dans la province se sont également mobilisées pour manifester contre les coupures dans les bibliothèques. L'étude gouvernementale du réseau des bibliothèques a été complétée à l'automne 2016. Les fermetures de bibliothèques proposées élimineraient 64 emplois. La section locale 2329 du SCFP représente 250 travailleurs de bibliothèque qui travaillent dans 95 collectivités partout dans la province; bon nombre de ces travailleurs sont des femmes qui travaillent à temps partiel.

Agitation ouvrière

On se souviendra de l'été 2016 comme étant un été d'agitation ouvrière dans le secteur des bibliothèques de l'Ontario. À la fin juin, les 380 membres de la section locale 2974 du SCFP du comté d'Essex avaient débrayé au sujet des demandes patronales de couper les congés de maladie de moitié, même ces congés n'étaient pas un problème au travail, et ce débrayage avait duré huit mois. Les travailleurs des bibliothèques publiques sont ceux qui risquent le moins d'avoir accès à des congés de maladie payés.

À Mississauga, 390 membres de la section locale 1989 du SCFP avaient débrayé pendant trois semaines en juillet. Leur nouvelle convention collective permet aux commis, qui représentent près de 30 pour cent des membres, de passer d'un salaire proche du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Les membres ont également obtenu des améliorations pour les travailleurs à temps partiel, qui représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre.

Bibliothèques sans personnel ou en libre accès

Imaginez une bibliothèque sans personnel et aucune sécurité sur place pour répondre aux incidents violents. Ça semble improbable? Eh bien, ça se passe à Toronto et cette mesure de réduction des coûts pourrait se propager à d'autres collectivités partout au pays.

Deux bibliothèques de Toronto participent à un projet pilote qui s'échelonne sur une année et qui les laissera sans personnel pendant des heures prolongées; le personnel sera disponible seulement pendant les heures de travail normales. Il y aura de la vidéosurveillance dans les bibliothèques. Les clients pourront interagir avec le personnel par vidéo lorsque cela sera nécessaire.

Cependant, le concept de bibliothèques sans personnel soulève des questions au sujet de la sécurité des clients. Selon la section locale 4948 du SCFP du Toronto Public Library Workers' Union (Syndicat des travailleurs des bibliothèques publiques de Toronto), les incidents de violence dans les bibliothèques de la ville ont augmenté de près de 30 pour cent depuis 2015. Parallèlement, il y a eu une réduction de 20 pour cent dans les niveaux de dotation en personnel et le budget de sécurité a été sacrifié. La section locale souhaite une sécurité accrue pour assurer la sécurité des clients et du personnel. Elle affirme que les caméras de sécurité sont inacceptables et ne constituent aucunement un remplacement au personnel sur place.

Mois des bibliothèques au Canada

Au cours du mois d'octobre, les membres du SCFP de partout au pays célèbrent le Mois des bibliothèques au Canada, une célébration annuelle des bibliothèques, des travailleurs de bibliothèque et des services publics qu'ils offrent aux Canadiens. Le Comité a travaillé avec les membres du personnel pour lancer la campagne de visibilité « Entrez, on est ouvert ». Trois affiches ont été élaborées pour la campagne afin qu'elles soient partagées sur Facebook et sur Twitter, chacune avec un message différent: *Les bibliothèques fonctionnent grâce à nous; Les employés de bibliothèques offrent d'excellents services; Les bibliothèques ouvrent les esprits.* On a encouragé les membres de partout au pays à se faire prendre en photo avec les affiches pour les partager sur les médias sociaux et à exposer les affiches dans les bureaux des sections locales et lors d'événements public

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION POLITIQUE

Les membres du comité sont : Barbara Nederpal, coprésidente, SEH, Colombie-Britannique; Theresa Gilliam, Terre-Neuve-et-Labrador; Cathy Herrell, Île-du-Prince-Édouard; Keith Leblanc, Nouveau-Brunswick; Vincent LeClair et Stéphane Doucet; Marc Xuereb et Fred Shilson, Ontario; Abe Araya, Manitoba;

Carla Smith, Saskatchewan; Lee-Ann Kalen et Mike Scott, Alberta; Sarah Bjorknas et Marcel Marsolais, Colombie-Britannique; Tanya Paterson, Division du transport aérien; Victor Elkins, agent de liaison du CEN; Archana Rampure, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national d'action politique (CNAP) a été créé en 2003, dans le but de présenter des recommandations au Conseil exécutif national, par l'entremise des dirigeants, sur l'action politique au SCFP. En collaboration avec les membres du personnel et les dirigeants nationaux, les membres du comité travaillent à accroître la capacité en matière d'action politique au sein du SCFP. Comme militants politiques, beaucoup ont participé aux élections fédérales d'octobre 2015 et, bien que les résultats aient été décevants, le travail accompli sur le terrain de la campagne a permis au CNAP du SCFP d'acquérir une expérience politique précieuse qui a été utile après le congrès national de 2015.

À la rencontre de tous les comités du SCFP, tenue en avril 2016, le CNAP a eu la chance de participer à une visite des « coulisses » de la Colline du Parlement, animée par des membres du personnel du Nouveau Parti démocratique (NPD) fédéral. Le comité a ensuite rencontré le personnel de la recherche et des communications du NPD pour parler des moyens à prendre pour aller de l'avant en 2016 et 2017. Les membres ont aussi discuté avec le personnel du Service des communications du SCFP des meilleures stratégies à adopter pour communiquer avec les membres du SCFP.

Le comité souhaitait faire participer les membres du SCFP aux élections locales, provinciales et fédérales en 2016 et 2017. Il a ainsi fait du repérage et établi des priorités pour les prochaines élections provinciales en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Bien que les régions diffèrent quant au degré d'engagement des membres du SCFP auprès de leur NPD provincial, les membres du CNAP s'efforcent d'amplifier les communications du SCFP sur des enjeux d'importance pour le syndicat. Par exemple, le comité travaille sur des enjeux fédéraux comme le libre-échange (en particulier l'Accord économique et commercial global, ou AECG, entre le Canada et l'Union européenne et une campagne en faveur de la représentation proportionnelle) qui accroissent la sensibilisation et l'engagement de tous les membres du SCFP, peu importe le secteur, la région ou le niveau d'engagement auprès des partis politiques provinciaux.

Les membres du CNAP s'efforcent de partager l'information du SCFP sur les médias sociaux et d'échanger entre eux l'information sur des campagnes et des enjeux politiques locaux.

Le CNAP vise à intégrer les initiatives du SCFP en matière d'action politique à d'autres projets et campagnes du syndicat. Les membres du comité ont participé à des moyens d'action organisés dans de nombreux secteurs du SCFP. Par exemple, ils ont offert leur soutien aux piquets de grève de sections locales du SCFP en lock-out ou en grève, ainsi qu'à des piquets de grève érigés par des syndicats affiliés. Des membres du CNAP ont aussi participé à des activités de lobbying locales sur des enjeux d'importance pour les membres du SCFP, dont des rencontres avec des députés fédéraux sur le projet de loi C-27, qui permettrait aux employeurs de convertir des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à prestations cibles, s'ils peuvent obtenir le consentement de l'unité de négociation. Les membres du CNAP ont aussi abordé d'autres enjeux avec les députés, comme la réforme électorale et des changements apportés aux prestations de l'AE, en plus de participer à des activités de lobbying organisées par le Congrès du travail du Canada et des alliés de la société civile comme la Coalition canadienne de la santé.

Dans le dossier de la réforme électorale, les membres du CNAP du SCFP ont participé activement à la campagne nationale en faveur de la représentation proportionnelle, en particulier pour défendre le scrutin proportionnel mixte. Ils ont notamment distribué les dépliants produits par le Service des communications du SCFP et accru la visibilité de l'enjeu aux congrès et réunion des divisions. Ils ont largement partagé les commentaires des médias sociaux sur Facebook et Twitter, que ce soit ceux du SCFP ou d'alliés comme l'Institut Broadbent et l'Alliance pour que chaque électeur compte. Ils ont participé à des assemblées publiques organisées par des députés fédéraux et par Maryam Monsef, lorsque cette dernière était responsable de la réforme démocratique. Les membres du comité ont aussi pris la parole aux manifestations, rassemblements et événements organisés par des alliés du mouvement social, comme le Conseil des Canadiens et Lead Now, quand le gouvernement libéral est revenu sur sa promesse électorale de faire de « 2015 la dernière élection tenue en vertu du système majoritaire uninominal au Canada ».

Le CNAP a écouté les avis des chercheurs du SCFP en régimes de retraite et en travail précaire et a ensuite

organisé l'une des réunions du comité pour qu'elle coïncide avec celle du Comité national consultatif sur les régimes de retraite. Là, les membres ont passé toute une journée à élaborer des stratégies de collaboration pour améliorer la sécurité de la retraite pour tous. Ils ont aussi passé un avant-midi avec le Comité des jeunes travailleurs du SCFP. Les deux comités ont expliqué leurs priorités et prévu de travailler plus souvent ensemble à l'avenir.

Les membres du CNAP ont aussi participé aux campagnes électorales provinciales au Manitoba, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique. Ils ont recruté d'autres membres du SCFP, travaillé bénévolement pour des campagnes et fait des appels téléphoniques et du porte-à-porte. Les membres ont même fait du bénévolat pour une élection partielle dans Ottawa-Vanier lorsqu'ils étaient à Ottawa pour une réunion du CNAP.

Le comité a rencontré les membres du Service de l'action politique et de la mobilisation des membres du Congrès du travail du Canada (CTC) pour mieux connaître leurs priorités. Les membres ont convenu de partager l'information et les messages de médias sociaux du CTC sur les réseaux du SCFP pour des enjeux communs. Dans le cadre de la campagne du CTC « Les municipalités, ça compte », le comité a contribué à l'élection de candidates et candidats appuyés par le mouvement syndical au niveau municipal au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta.

Le CNAP a également suivi de près le programme législatif du gouvernement fédéral. Il est décevant de constater que le gouvernement libéral est si peu pressé de réparer les dégâts laissés par l'ancien gouvernement conservateur : par exemple, le projet de loi C-4, qui abrogeait les lois C-377 et C-525, férocement antisyndicales, a languï pendant près de deux ans avant d'être enfin adopté.

À sa dernière réunion, le comité a consacré un peu de temps à l'analyse des résultats consternants des élections américaines. Les membres ont discuté des leçons à tirer de l'attrait qu'exercent les démagogues et les xénophobes sur des travailleurs qui se font flouer par des accords commerciaux injustes négociés derrière des portes closes entre des entreprises et des gouvernements. Les membres du CNAP ont aussi dénoncé cette vague de nationalisme, de sexisme et de xénophobie en participant à des manifestations de solidarité comme les marches des femmes et en

appuyant la prise de position du SFCP national contre le racisme et l'islamophobie ici au Canada.

En résumé, le CNAP du SFCP a continué son travail d'action politique et d'engagement des membres pendant tout son mandat et il compte poursuivre cet important travail collectif en 2018 et 2019, lorsque viendra le temps de se préparer aux prochaines élections fédérales. Le comité espère que ce qu'il a fait au cours des deux dernières années aura aidé à préparer une nouvelle génération de militants syndicaux adéquatement formés qui pourront travailler ensemble à faire élire des conseillers scolaires et des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux favorables aux travailleurs.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES TRAVAILLEURS

Les membres du comité sont : Felicia Forbes, coprésidente, Ontario; Kent Peterson, coprésident, Saskatchewan; Samantha Baird, Terre-Neuve-et-Labrador; Kayla Mulley, Nouvelle-Écosse; Kelsey Pollard, Île-du-Prince-Édouard; Erika Arseneau, Nouveau-Brunswick; Pierrick Charrette, Québec; Alex Hartung, Manitoba; Charles Dustin Withers, Alberta; Carlo Sia, Colombie-Britannique; Carmen Rogers Jones, SEH, Colombie-Britannique; Fred Hahn, agent de liaison du CEN; Devon Paul, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national des jeunes travailleurs du SFCP est heureux de présenter ce rapport au Congrès national. Depuis le Congrès national de 2015, nous avons eu quatre réunions. Les membres du comité ont eu l'occasion d'établir un dialogue stimulant et de partager divers points de vue, idées et réflexions.

Les ordres du jour de nos réunions ont couvert un large éventail de sujets auxquels nos jeunes travailleurs sont confrontés, tout comme le mouvement syndical dans son ensemble. En prenant appui sur l'Orientation stratégique adoptée au Congrès de 2015, nous avons priorisé le travail précaire, la lutte pour un salaire minimum de 15 \$ et l'équité, ainsi que les pensions. Nous avons également discuté des façons d'établir la solidarité avec des alliés à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement syndical. Nous avons appris des uns des autres et avons été motivés par les nombreux invités qui ont participé à nos réunions.

La majorité de notre travail a porté sur l'élaboration de recommandations pour une boîte à outils visant à

apprendre à se débarrasser de la précarité de nos conventions collectives lors de la négociation, y compris les contrats à disparité de traitement, les bas salaires, l'insécurité causée par les horaires et le travail dangereux. Le travail précaire affecte les travailleurs de tous âges, et les jeunes travailleurs sont confrontés à des défis particuliers, avec des pressions croissantes de la part des employeurs pour qu'ils acceptent les contrats à disparité de traitement, particulièrement en ce qui a trait aux avantages sociaux comme les pensions. Ces pressions ne font que croître alors que les gouvernements continuent d'imposer des mesures d'austérité et cherchent à imposer des réductions d'emplois et à attaquer nos salaires et nos avantages sociaux partout au pays. Les pressions pour des contrats à disparité de traitement s'intensifient également. Les contrats à disparité de traitement minent la solidarité qui rend les syndicats forts et sont injustes pour les nouveaux et les jeunes travailleurs.

Le comité a établi un dialogue avec des alliés à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement syndical, les a rencontrés et a renforcé la solidarité avec ces derniers. Nous avons travaillé à tisser des liens avec le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le mouvement *Fight for \$15 and Fairness* (Un salaire minimum de 15 \$ et l'équité) et l'organisation *L'Apathie c'est plate*. Avec ces groupes, nous avons échangé des idées et des techniques pour la mobilisation et la participation des jeunes dans le travail du mouvement syndical et des mouvements sociaux alliés. En établissant un lien avec *L'Apathie c'est plate*, nous nous sommes assuré de faire entendre la voix du mouvement syndical dans le cadre de la campagne *L'Apathie c'est plate* entourant le 150^e anniversaire du Canada.

Les membres du comité prennent tous part aux activités organisées au sein de nos divisions, de nos sections locales et de nos collectivités, et ce de différentes façons. Aux côtés de nos alliés à l'intérieur et à l'extérieur du syndicat, nous nous évertuons à attirer l'attention sur les questions auxquelles les jeunes travailleurs sont confrontés, à développer le rôle que jouent les jeunes travailleurs au sein du syndicat et à stimuler et à mobiliser les jeunes travailleurs afin qu'ils participent.

Afin que le syndicat croisse et se renforce pour relever les défis posés par un environnement politique difficile, le Comité national des jeunes travailleurs du SFCP croit qu'il est essentiel de travailler à :

- ouvrir la porte à une plus grande participation aux activités du syndicat par les jeunes travailleurs et à un engagement accru de leur part;
- porter une attention particulière aux questions qui affectent les jeunes travailleurs comme étant des enjeux communs à tous les membres du syndicat;
- offrir plus d'occasions de mentorat afin de développer la capacité des jeunes travailleurs de contribuer au syndicat;
- promouvoir un plan de relève adapté aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis;
- améliorer la participation des jeunes travailleurs aux forums de prise de décisions afin d'entendre davantage de points de vue à tous les paliers de notre syndicat;
- établir une relation plus étroite avec les jeunes des mouvements sociaux et des organisations non gouvernementales qui partagent les priorités du syndicat.

Le comité est heureux de faire partie de ce mouvement de changement pour les travailleurs et de protéger les services publics dans nos collectivités. Nous sommes impatients de continuer à contribuer à la croissance et au renforcement de notre syndicat afin de bâtir un mouvement syndical puissant pour les travailleurs d'aujourd'hui et de demain.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du comité sont: Helen Fetterly, coprésidente, Ontario; Bob Ripley, coprésident, Manitoba; Angela Targett, Terre-Neuve-et-Labrador; Heather Corkum, Nouvelle-Écosse; Leonard Gallant, Île-du-Prince-Édouard; Roland Cormier, Nouveau-Brunswick; Patrick Gloutney, Québec; Mike Ciarabellini, Ontario; Donna Taylor et Michael Brockbank, Saskatchewan; Kim Jaedicke, Alberta; Frank Lee and Larry Bancroft, Colombie-Britannique; Kelly Knox, SEH, Colombie-Britannique; Tim Maguire, Section locale 79; Wayne Lucas, agent de liaison du CEN; Mark Janson et Kevin Skerrett, membres du personnel.

« présentation vidéo »

La bonification historique du Régime de pensions du Canada est une victoire partielle importante

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite a appris avec joie qu'une entente avait été conclue en juin 2016 entre les gouvernements fédéral

et provinciaux afin d'améliorer le Régime de pensions du Canada (des changements similaires sont également apportés au Régime de rentes du Québec). Bien que l'entente fasse une réelle différence pour la sécurité de la retraite de tous les travailleurs canadiens, elle est tout de même de beaucoup inférieure à l'objectif à long terme du mouvement syndical: l'entente augmente les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) de 33 pour cent pour la plupart des travailleurs, mais le SCFP souhaitait une augmentation de 100 pour cent des prestations du RPC. Nous considérons cette entente sur le RPC comme étant une victoire partielle importante qui ne devrait pas nous distraire de l'objectif historique de longue date du mouvement syndical qui est de créer un régime public de retraite plus vaste au Canada. Le SCFP devrait continuer de travailler avec le mouvement syndical pour élaborer une stratégie sur la meilleure façon de poursuivre notre lutte afin d'atteindre cet objectif à long terme, qui pourrait inclure une attention renouvelée sur le régime de Sécurité de la vieillesse. Parallèlement, dans ce climat de « convoitise de pensions » (souvent dirigée vers les travailleurs du secteur public), nous devrions rappeler aux Canadiens que le montant de leurs prestations du RPC sera plus élevé parce que le SCFP et le mouvement syndical ont travaillé au nom de tous les Canadiens pour de meilleures pensions pour tout le monde.

Le Comité souhaite également souligner que la bonification du RPC exercera probablement de nouvelles pressions sur les régimes de retraite privés des membres du SCFP. Lorsque le RPC a été créé dans les années 1960, la plupart (mais pas tous) des régimes de retraite étaient « intégrés » à ce RPC (ce qui signifie que les niveaux de prestations des régimes de retraite privés étaient abaissés proportionnellement au fur et à mesure que le RPC augmentait). Nous savons déjà que les employeurs et les actuaires poussent les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) afin d'intégrer davantage leurs régimes (c'est-à-dire réduire les prestations) pour tenir compte de la récente bonification du RPC. Le Comité aimerait souligner que l'intégration à un RPC bonifié n'est absolument pas une étape automatique que doivent prendre les régimes de retraite privés. Même si un régime était intégré au RPC des années 1960, il n'y a rien qui oblige ce régime à intégrer davantage le RPC bonifié. La position du SCFP est que les décisions à savoir si les régimes devraient être « intégrés » au RPC bonifié ou si on devrait « accumuler » le RPC bonifié en plus du régime actuel devraient être prises aux tables de négociation par des parties à la négociation pleinement informées, et non

imposées unilatéralement par les employeurs. À notre avis, le SCFP devrait exprimer une préférence générale pour l'accumulation, en lumière des attaques constantes contre les régimes de retraite privés, de la nature modeste de nos régimes de retraite privés et du caractère très modeste de la bonification du RPC. Le SCFP devrait continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éduquer ses fiduciaires et les dirigeants de ses sections locales sur ces questions afin que les employeurs n'induisent pas nos membres en erreur aux tables de négociation.

En octobre, lorsque la loi pour la bonification du RPC a été déposée par le gouvernement fédéral, le SCFP et le mouvement syndical ont pris conscience d'une grave omission dans le projet de loi. En vertu de cette loi, des dispositions spéciales du RPC pour les travailleurs ayant des responsabilités d'éducation des enfants et les personnes ayant un handicap qui assuraient qu'ils ne seraient pas pénalisés en vertu du RPC ont été – pour des raisons qui n'ont pas été pleinement expliquées par le gouvernement – exclues de la partie bonifiée du RPC (même si elles existaient depuis des décennies, et continueront d'exister, dans la partie actuelle du RPC). Maintenant, une période éloignée de la main-d'œuvre active en raison d'une invalidité ou pour s'occuper de jeunes enfants entraînera une pénalité pour la partie bonifiée du RPC.

Le Comité reconnaît et apprécie que le Conseil exécutif national (CEN) du SCFP ait été particulièrement proactif sur cette question. C'est le SCFP et le mouvement syndical qui ont cerné cette question pour le gouvernement fédéral et exigé publiquement qu'on y remédie dans un témoignage devant la Chambre des communes fédérale et les comités du Sénat. Nous sommes cependant déçus que le gouvernement fédéral n'ait finalement pas corrigé ces lacunes avant d'adopter la loi. Nous reconnaissons cependant que le gouvernement et ses homologues provinciaux, qui sont des cogestionnaires du RPC, ont repoussé cette question de l'examen triennal régulier du RPC (2016-2018). Le Comité encourage le CEN à travailler avec toutes les divisions et sections locales du SCFP pour voir à ce qu'elles continuent d'exercer des pressions sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin de résoudre ce problème d'équité important au cours de cet examen.

Renversement des coupures faites par Stephen Harper à la Sécurité de la vieillesse

Notre dernier rapport au Congrès exhortait le SCFP à poursuivre la lutte visant à renverser les coupures

faites par Stephen Harper à la Sécurité de la vieillesse. Dans le budget de 2012, Stephen Harper avait annoncé une hausse prévue injustifiée de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément du revenu garanti de 65 à 67 ans. C'était une attaque extrêmement régressive contre les régimes de retraite publics pour laquelle il n'avait même pas fait campagne. Le SCFP et le mouvement syndical ont lutté contre cette attaque et se sont assurés que c'était un enjeu lors des élections fédérales de 2015. Les libéraux et le Nouveau Parti démocratique (NPD) avaient promis de renverser ces coupures s'ils étaient élus. L'an dernier, les libéraux ont respecté leur engagement et renversé les coupures prévues par Stephen Harper. Lutter avec succès contre cette attaque massive à l'égard des régimes de retraite publics est une victoire importante pour les Canadiens et un revers pour la droite qui cherche à attaquer toute forme de sécurité de la retraite.

Projet de loi fédéral C-27, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite a été très alarmé d'entendre que, en octobre 2016, le gouvernement fédéral avait déposé un projet de loi qui permettrait aux régimes de retraite à prestations déterminées réglementés par le fédéral d'être rétroactivement convertis en régimes de retraite « à prestations cibles ». À notre avis, c'est une loi offensante anti-travailleurs qui établira un précédent national qui aggravera encore plus les attaques actuelles des employeurs et des gouvernements contre nos régimes de retraite à prestations déterminées. Nous considérons le projet de loi C-27 comme étant une menace sérieuse et le SCFP doit tout faire en son pouvoir pour empêcher qu'il soit adopté.

Les libéraux de Justin Trudeau n'ont pas fait campagne sur le projet de loi C-27. En fait, Justin Trudeau a explicitement précisé avant les élections qu'il était contre les conversions rétroactives des régimes de retraite, ce que permet le projet de loi C-27.

Le Comité est encouragé que le Congrès du travail du Canada, le SCFP et d'autres affiliés aient organisé une première campagne de riposte musclée contre le projet de loi C-27. Au moment de rédiger ce rapport, le gouvernement fédéral a annoncé une pause sur le projet de loi pendant plusieurs mois afin d'entreprendre une consultation auprès des parties intéressées. Nous croyons que le gouvernement renouvellera éventuellement les pressions législatives pour ce projet de loi. D'ici à ce que ce rapport soit lu au Congrès, nous espérons que le projet de loi C-27 aura été abandonné.

Nous reconnaissons que nos opposants relativement à ce projet de loi suggèrent fréquemment que le mouvement syndical s'oppose à tous les régimes de retraite à prestations cibles. C'est foncièrement faux. Le SCFP a créé deux régimes de retraite à prestations cibles (le Régime de retraite multisecteur et le Régime de retraite des foyers de soins infirmiers et des industries connexes) qui ont été un avantage précieux pour leurs dizaines de milliers de membres. Depuis longtemps, notre position est que les régimes de retraite à prestations cibles sont généralement préférables que les régimes de retraite à cotisations déterminées ou à aucun régime de retraite. C'est la capacité de convertir rétroactivement les promesses passées de prestations déterminées en prestations cibles qui est si offensante dans le projet de loi C-27.

Le SCFP continue de croire que les régimes de retraite à prestations déterminées sont les meilleurs régimes pour les travailleurs et il continuera de lutter pour défendre ces régimes. Tout changement à la loi fédérale sur les régimes de retraite devrait avoir pour objectif de renforcer, non pas d'affaiblir, les régimes de retraite à prestations déterminées et la couverture des prestations déterminées. Le SCFP croit que le projet de loi C-27 est fondamentalement mauvais, constitue une attaque claire contre les régimes de retraite à prestations déterminées et devrait être abandonné. Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait plutôt s'asseoir avec les syndicats et les employeurs pour discuter de façons de protéger les régimes de retraite à prestations déterminées et améliorer la sécurité de la retraite de compétence fédérale, une discussion qui pourrait inclure l'examen des règles de capitalisation du déficit de solvabilité, où et comment les régimes de retraite à prestations cibles bien gérés, pourraient être une bonne chose (pour de nouveaux régimes), et la possibilité de structures conjointes au niveau fédéral.

Il y a une bien meilleure façon de procéder dans l'espace fédéral des régimes de retraite et nous espérons que ce gouvernement choisira cette voie plutôt que la nature régressive du projet de loi C-27.

Régimes de retraite et privatisation

Notre dernier rapport au Congrès soulignait encore une fois le problème constant des caisses de retraite des travailleurs du secteur public qui deviennent propriétaires et exploitants de projets de PPP ou de projets d'infrastructure entièrement privatisés. Ce problème est devenu de plus en plus répandu et mieux

établi depuis notre dernier rapport. Selon le comité, c'est bien plus qu'une simple question de pensions : c'est une menace existentielle pour l'avenir du secteur public et des emplois des membres du SCFP. À ce jour, les caisses de retraite des membres du SCFP, ainsi que les importantes caisses de retraite publiques, comme l'office d'investissement du RPC et la Caisse de dépôt et placement, cherchent activement à être propriétaires ou à exploiter ce qui devrait être une infrastructure publique, mais principalement en dehors du Canada. Les plans du gouvernement libéral fédéral pour une « banque d'investissement dans les infrastructures » menacent d'accélérer de façon importante cette tendance à l'intérieur de nos frontières. Essentiellement, la banque qui est proposée cherche à liquider l'infrastructure actuelle et future à des investisseurs privés – principalement à nos caisses de retraite. On discute activement de la privatisation proposée des huit grands aéroports canadiens et de 18 ports maritimes, et les caisses de retraite ont déjà manifesté publiquement un intérêt à les acheter. Un modèle pour cette privatisation des caisses de retraite est examiné présentement au Québec, où la caisse de retraite publique de la province (la « Caisse ») examine une entente pour être propriétaire et exploitant d'un nouveau réseau de transport en commun rapide, à Montréal. Ce serait le plus important projet de PPP de l'histoire de la province s'il est mis sur pied.

C'est le SCFP qui a surtout expliqué les réelles conséquences de la banque d'investissement dans les infrastructures de Justin Trudeau aux Canadiens. Le SCFP national a organisé une assemblée téléphonique nationale sur ce sujet en 2016. Nous exhortons le SCFP national et les membres du SCFP à continuer de résister à la liquidation du secteur public à des investisseurs privés – que ces investisseurs soient nos propres caisses de retraite ou non.

Victoire dans les luttes sur les pensions

Les attaques patronales contre les bons régimes de retraite à prestations déterminées se poursuivent. Mais les membres du SCFP qui ripostent ne cessent de montrer que ces attaques peuvent être repoussées. Les membres du SCFP qui travaillent à la Commission des eaux de Halifax ont repoussé une attaque patronale massive contre leur régime de retraite. Le SCFP a travaillé en étroite collaboration avec d'autres syndicats à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour empêcher la proposition patronale de réduire de façon importante les prestations de leur régime en réussissant à négocier un bon régime de retraite à

fiducie mixte. Les travailleurs du secteur municipal au Québec continuent de lutter contre la loi provinciale draconienne qui attaque leurs régimes de retraite et poursuivent présentement la lutte devant les tribunaux. Le régime de retraite d'un travailleur est probablement l'actif financier le plus important qu'il possède et les membres du SFCP devraient être prêts à lutter pour défendre leurs régimes de retraite au besoin.

(Motion pour accepter le rapport du comité /A par un délégué non identifié, délégué non identifié – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 156 couvrant les résolutions 169 et 170 présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. réclamer du gouvernement fédéral qu'il exhorte tous les paliers de gouvernement à mettre en œuvre immédiatement une réponse pleinement subventionnée et appuyée sur des faits à la crise des surdoses d'opiacée dans les communautés du pays, réponse qui inclut :
 - a) une hausse de la dotation en personnel pour les projets qui répondent à cette urgence de santé publique;
 - b) des programmes de réduction des risques et de désintoxication et traitement sur demande;
 - c) l'accès à des opioïdes d'ordonnance pour les personnes qui souffrent de dépendance.

PARCE QUE :

- les utilisateurs d'opiacés sont des membres importants de notre communauté et de notre famille, des gens que nous aimons et qui nous sont chers;
- il y a toujours eu un trop grand nombre de décès par surdose d'opiacés;
- en avril dernier, l'administrateur en chef de la santé publique a déclaré l'état d'urgence sanitaire en Colombie-Britannique;
- en moyenne, trois personnes meurent de surdose chaque jour;
- l'épidémie de fentanyl et de Cat-fentanyl est une crise sanitaire qui requiert des solutions sanitaires;
- l'épidémie fait rage partout au Canada;

- les membres du SFCP travaillent en première ligne des soins critiques, ils travaillent à maintenir nos quartiers en vie.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 216, présentée par la section locale 2329 (T.-N.-L.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. mener une enquête sur les incidents de violence en milieu de travail qui touchent des employés de bibliothèque afin de déterminer les types d'incidents violents auxquels ces employés sont exposés et la fréquence de ces incidents;
2. concevoir une trousse d'outils pour sensibiliser ces travailleurs à ce grand problème de santé-sécurité au travail, ainsi que leur apprendre à traiter ce problème et à se protéger.

PARCE QUE :

- on ne voit pas toujours les employés de bibliothèque comme un groupe de travailleurs exposé à la violence en milieu de travail;
- ces incidents se produisent à un rythme alarmant dans un secteur perçu autrefois comme relativement sûr;
- plusieurs employés de bibliothèque sont mal outillés pour réagir à ces incidents lorsqu'ils se produisent;
- en éduquant ces travailleurs, on leur donnera les munitions dont ils ont besoin pour se protéger et éduquer leur employeur sur la gravité de ce problème et l'obligation qu'a celui-ci de leur fournir un lieu de travail sûr et sain.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 265, présentée par le SFCP-Saskatchewan

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. continuer à pousser le gouvernement Trudeau à respecter sa promesse électorale de présenter une réforme électorale et lui rappeler que les Canadiens ont exprimé une préférence claire pour un système à représentation proportionnelle.

PARCE QUE :

- le SCFP soutient et recommande la proportionnelle mixte, un système qui permet à chaque vote de compter.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 58 présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. par l'entremise du service de l'éducation syndicale, concevoir un cours pour éduquer les jeunes travailleurs et les mobiliser à devenir des leaders efficaces au sein de notre syndicat.

PARCE QUE :

- les jeunes travailleurs sont l'avenir de notre syndicat;
- les bienfaits du savoir et de l'expérience sont nécessaires au leadership, à la croissance et à la relève;
- nos jeunes travailleurs ont besoin d'outils, de ressources et du soutien de notre syndicat;
- le développement et l'alimentation de stratégies de militantisme syndical contribueront à la force du mouvement syndical.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES GÉNÉRALES

Le confrère Larry Rousseau, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux cinq vice-présidences générales.

Les membres qui suivent ont été mis en nomination. Daniel Légère, Sean Foley et Jim Laverie, Atlantique et Maritimes.

Fred Hahn, Ontario
Judy Henley, Manitoba et Saskatchewan
Denis Bolduc, Québec
Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique

Les résultats seront annoncés jeudi matin.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution 233 couvrant les résolutions **238, 240 et 243** présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, le Conseil régional de Calgary, les sections locales 38 et 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'opposer à tout gouvernement qui cherche à modifier ses lois sur les régimes de retraite afin de permettre la conversion rétroactive de promesses de prestations déterminées en prestations cibles dont la réduction est autorisée;
2. dans les compétences où une telle conversion est permise, offrir un soutien significatif à ses sections locales qui souhaitent résister à la conversion de leur régime;
3. monter une grande campagne publique si le gouvernement fédéral va de l'avant avec le projet de loi C-27 ou contre tous les autres gouvernements qui envisageraient un projet de loi similaire.

PARCE QUE :

- au Canada, un accord est un accord. On ne devrait pas permettre aux employeurs de tourner le dos aux pensions qu'ils ont déjà promises aux travailleurs;
- si le mouvement syndical ne résiste pas fortement à ces conversions, la survie des régimes à prestations déterminées est menacée au Canada;
- si on peut effacer les obligations au titre de prestations de retraite, la droite s'enhardira et cherchera à éliminer toutes les sources de sécurité du revenu des travailleurs.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 217 présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 391 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir et faire du lobbying, en ayant recours à ses équipes de recherche et de communications, afin d'aider à réécrire le discours sur la nécessité des services publics, en réinterprétant et en recadrant les statistiques et les chiffres, dans le but de promouvoir l'importance d'avoir des bibliothèques offrant des services complets et pleinement dotées en

personnel SCFP à temps plein, gagnant un salaire suffisant, pour servir les communautés à travers le pays, ainsi que l'importance d'autres types de services publics.

PARCE QUE :

- nous assistons à l'effritement de nos emplois et de nos services publics par le biais d'une manipulation des statistiques et des chiffres visant à promouvoir des services lourds en cadres, mais à personnel et à salaire réduits, dans les bibliothèques publiques comme dans d'autres secteurs;
- nous pouvons démontrer (et nous le faisons) que notre travail a des bienfaits très étendus, qu'il aide à tisser des communautés saines et dynamiques, et il est temps de se tenir debout et de comptabiliser adéquatement ces bienfaits et leurs répercussions sur l'éducation et la guérison de tous;
- nous pouvons et nous devrions être rémunérés équitablement pour notre travail, et nous ne devrions pas perdre des travailleurs à un rythme aussi alarmant, étant donné que nous pouvons prouver ce que nous faisons à l'aide des mêmes chiffres qui servent à réduire nos services.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 272 présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. maintenir son engagement envers le Nouveau Parti démocratique et articuler clairement cet appui à l'intention des autres syndicats;
2. encourager le CTC à renouveler son engagement et son soutien de longue date au Nouveau Parti démocratique du Canada;
3. soutenir le Nouveau Parti démocratique aux échelons provincial et fédéral, ainsi que tous les candidats néo-démocrates dans les élections fédérales et provinciales à venir, en accordant un soutien particulier aux candidats issus du milieu syndical.

PARCE QUE :

- le gouvernement libéral fédéral n'a pas tenu ses engagements envers la population. Il a plutôt mis en œuvre les compressions des Conservateurs dans les services publics et, au fédéral, il a poussé plus loin les attaques conservatrices contre les régimes de retraite;
- il a encouragé la privatisation de l'infrastructure provinciale et nationale;
- le Nouveau Parti démocratique est le seul parti provincial et national à soutenir constamment les travailleurs. Il a même proposé des projets de loi contre les briseurs de grève et soutenu le financement des services et de l'infrastructure par l'État;
- le SCFP est un partenaire important du Nouveau Parti démocratique et il doit le demeurer à l'approche des prochaines élections provinciales et fédérales et pendant toutes ces élections.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 293 présentée par le SCFP-Ontario, les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. lancer une campagne de sensibilisation et d'éducation sur la précarité d'emploi, comportant des cours, du matériel et des ressources pédagogiques sur les articles à négocier et les stratégies pour le faire, avec l'aide des divisions provinciales et des conseils régionaux, en plus d'encourager les sections locales à assurer aux travailleurs précaires une représentation dans leurs comités de négociation.

PARCE QUE :

- nous devons éduquer nos membres et la population sur la vraie nature de la précarité d'emploi et les personnes qu'elle fait souffrir;
- nous devons éliminer l'avantage à « normaliser » la précarité d'emploi;
- nos membres ne réalisent pas nécessairement qu'ils sont précaires.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017

SESSION DE LA MATINÉE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENCES GÉNÉRALES

Mercredi après-midi, le confrère Larry Rousseau, directeur des élections, a déclaré ouvertes les mises en nomination pour l'élection des cinq vice-présidences générales. Les membres qui suivent ont été élus et dûment assermentés.

Daniel Légère, Atlantique et Maritimes
Fred Hahn, Ontario
Judy Henley, Manitoba et Saskatchewan
Denis Bolduc, Québec
Marle Roberts, Alberta et Colombie-Britannique

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL D'ALPHABÉTISATION

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Le SCFP est à l'avant-garde de l'alphabétisation dans le mouvement syndical depuis plus de 17 ans. Pour nous, l'alphabétisation, c'est plus que lire et écrire. L'alphabétisation, c'est aussi acquérir les compétences nécessaires pour travailler, apprendre et vivre, en plus de participer aux activités de notre syndicat et de lutter pour les droits des travailleurs. À chaque congrès, le Prix national d'alphabétisation du SCFP est décerné à une militante ou à un militant qui fait la promotion de l'alphabétisation au travail et du langage clair.

Cette année, j'ai le privilège de remettre le prix à Maria Moriarty, de la section locale 1582. Maria travaille en éducation des adultes depuis 25 ans ici, à Toronto. Malgré les énormes compressions imposées aux programmes d'alphabétisation au cours des dernières années, Maria continue à offrir des formations en technologie et en informatique aux personnes francophones, anglophones, autochtones et sourdes de sa ville. Le travail de Maria s'enracine dans sa conviction que l'alphabétisation repose sur l'accès et l'équité et sur la possibilité de trouver sa voix dans le monde et au sein du mouvement syndical. En plus de ses nombreuses réalisations, Maria a dirigé un programme d'alphabétisation au travail au conseil scolaire régional de Toronto, où elle a travaillé avec les élèves et les instructeurs. Comme le dit Maria, les travailleurs sont invisibles. Il est important qu'ils apprennent à lire non seulement les mots, mais aussi le monde dans lequel ils vivent. Il faut trouver autant de façons que possible de faire entendre différentes voix.

Félicitations, Maria Moriarty!

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Amendement statutaire C8 couvrant les résolutions 26, 38 et 39 présentée par le Conseil exécutif national et les sections locales 4828 (Sask.), 1004 et 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier les statuts pour ajouter quatre vice-présidences de la diversité au Conseil exécutif national :

7.2 Composition

- (a) Les membres du Conseil exécutif national sont élus par un vote majoritaire au congrès. Les membres du Conseil sont : le président national, le secrétaire-trésorier national, cinq vice-présidents généraux, quatorze vice-présidents régionaux et ~~deux~~ six vice-présidents de la diversité.

Ajout du paragraphe 7.2 (c)

Les vice-présidents de la diversité représentent les membres suivants :

Travailleurs indigènes/autochtones.....	1
Travailleurs LGBTTTQI.....	1
Travailleurs ayant un handicap.....	1
Femmes.....	1
Travailleurs de couleur/travailleurs racisés.....	1
Jeunes travailleurs.....	1

Pas plus de deux vice-présidents de la diversité provenant de la même province peuvent être élus.

11.9 Vacance au Conseil exécutif national

- (c) ~~Deux~~ Six vice-présidents de la diversité suppléants sont élus au congrès. Si un poste de vice-président de la diversité devient vacant en permanence, le vice-président de la diversité suppléant occupe le poste pour le reste du mandat.

PARCE QUE :

- Les dirigeants élus devraient refléter la diversité des membres du SCFP ;
- Les efforts de syndicalisation du SCFP se concentrent dans des secteurs et des communautés où se trouvent des travailleurs marginalisés et à statut précaire ; plusieurs de ces

nouveaux membres sont de jeunes travailleurs et plusieurs font partie de groupes en quête d'égalité ;

- Nous serons un syndicat plus fort et plus efficace lorsque la prise de décision aux plus hautes instances prendra en compte la perspective des groupes en quête d'égalité et celle des jeunes travailleurs ;
- Dans la structure actuelle, certaines voix et perspectives manquent autour de la table ;
- L'engagement du SCFP envers la diversité et l'égalité doit être mis en évidence au sein de ses instances ;
- Il est important de maintenir un équilibre dans la représentation régionale au Conseil exécutif national.

(P/A membre du comité; membre du comité – Rejetée)

LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES RÉGIONALES ET DE LA DIVERSITÉ, ET SYNDIC NATIONAL

Le confrère Larry Rousseau, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux postes de vice-présidences régionales, conformément à l'article 7.2 des statuts du SCFP et les personnes suivantes ont été élues et ont été assermentés.

Terre-Neuve et Labrador
Sherry Hillier

Nouvelle-Écosse
Nan McFadgen

Nouveau-Brunswick
Brien Watson

Île du-du-Prince Édouard
Leonard Crawford

Québec
Benoît Bouchard et Patrick Gloutney

Ontario
Candace Rennick and Michael Hurley

Nord de l'Ontario
Amanda Farrow-Giroux

Manitoba
Gord Delbridge

Saskatchewan
Tom Graham

Alberta
Rory Gill

Colombie-Britannique
Donisa Bernardo et Paul Faoro

Le confrère Larry Rousseau, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux postes de vice-présidences de la diversité. Les consœurs Yolanda McClean et Gloria Lepine sont élues et assermentées.

Le confrère Larry Rousseau, directeur général des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de syndic national conformément à l'article 11.1 des statuts du SCFP. Les confrères Luc Cyr et Steve Joy ont été mis en nomination. Le confrère Luc Cyr est élu pour un terme de six ans.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Dalila Awada est une sociologue et écrivaine de Montréal dont le travail porte sur le racisme, l'islamophobie et les problèmes qui touchent les femmes des minorités.

Dalila est une chef de file du mouvement féministe au Québec, où elle a été cofondatrice de la Fondation Paroles de Femmes, une organisation dont la mission est de promouvoir la voix des femmes racisées.

C'est un tel privilège pour nous d'avoir ici cet avant-midi ce jeune esprit passionné. Accueillez avec moi Dalila Awada.

Après le discours de la consœur Awada, le confrère Mark Hancock la remercie et lui offre un cadeau.

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES

Les membres du conseil sont : Joe-Ann Gosselin, coprésidente, Saskatchewan; Martin McKenzie, coprésident, SEH, Colombie-Britannique; Brandice Blancard, Terre-Neuve-et-Labrador; Evelyn Beeler, Nouvelle-Écosse; Leo Cheverie, Île-du-Prince-Édouard; Doris Nason, Nouveau-Brunswick; Nathalie Claveau, Québec; Dawn Bellerose et Larry Giffin, Ontario; Lorenzo Dufrane et Tricia Merritt, Manitoba; David Miller, Saskatchewan; Don Monroe et Jocelyn Gosselin, Alberta; Debra Merrier, Colombie-Britannique; Joanne

Foote, SEH, Colombie-Britannique; Gloria Lepine, agente de liaison du CEN; Greg Taylor, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Mandat

Le mandat du Conseil national autochtone (CNA), créé au congrès national du SFCP de 2005 à Winnipeg, est de promouvoir et de défendre les droits des personnes autochtones dans notre syndicat et dans les collectivités, qu'elles soient locales, nationales ou internationales. Les priorités qui suivent ont été établies à la première réunion du Conseil et sont toujours pertinentes aujourd'hui :

- syndiquer les travailleurs autochtones
- mettre fin à la sous-représentation des personnes autochtones au travail et au SFCP
- sensibiliser les membres aux questions autochtones

Le conseil est formé de membres autochtones élus provenant de régions dotées de conseils provinciaux ou régionaux établis. Les représentants des Maritimes et de l'Atlantique au conseil sont nommés, car il n'existe pas encore de structure officielle dans ces régions. La composition du conseil tient compte de la gouvernance traditionnelle autochtone et assure la parité hommes-femmes, s'appuie sur les conseils des aînés et prend ses décisions par consensus.

Aînés

Le CNA rend hommage au regretté aîné John Shingoose, qui a ouvert notre première réunion à Saskatoon, en 2006, et à l'aîné Thomas Louttit, qui continue de guider nos délibérations.

Vice-présidence de la diversité (VPD)

Le vice-président de la diversité autochtone a élaboré un plan d'action inspiré du travail en cours et des recommandations du CNA. Ce plan d'action porte sur la création de relations avec des militants et leaders de la base et la promotion du rôle que notre syndicat peut jouer pour appuyer les membres autochtones dans des enjeux d'importance pour leurs communautés.

Collaboration avec le Congrès du travail du Canada

Il est primordial que notre syndicat continue à collaborer avec le CTC et d'autres affiliés pour promouvoir l'intérêt des personnes autochtones. Nous devons veiller à ce que les enjeux qui touchent les

personnes autochtones dans les milieux de travail et dans nos collectivités soient une priorité pour le mouvement syndical.

Création d'alliances avec les communautés et organisations autochtones

Il est primordial que notre syndicat continue à bâtir et à renforcer ses relations avec des organisations et communautés autochtones. Nous avons beaucoup à offrir à nos alliés autochtones et encore plus à apprendre d'eux. Notre syndicat est responsable de défendre les travailleurs autochtones et leur droit à un salaire décent, à des régimes de retraite équitables et à des milieux de travail sans danger. Nous devons aussi épauler les communautés autochtones dans leurs luttes pour la justice, le respect, un environnement sain et d'excellents services publics.

Justice pour les peuples autochtones

Le colonialisme a eu et a toujours des effets néfastes qui placent les peuples autochtones du Canada en queue de peloton pour presque tous les indicateurs de bien-être. En effet, les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice et sont victimes de discrimination systémique. Notre syndicat est déterminé à lutter avec les peuples autochtones contre ces injustices subies chaque jour. Nous avons collaboré avec le Comité de défense de Leonard Peltier Canada et nous avons appuyé la campagne « Have a Heart Day » de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des premières nations du Canada afin que les enfants des Premières Nations dans les réserves aient un accès égal aux services sociaux. Nous avons aussi appuyé vigoureusement les pressions exercées par le député néo-démocrate Romeo Saganash sur le gouvernement fédéral pour que soit entièrement adoptée et mise en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Violence contre les femmes et les filles autochtones

Le CNA continue à appuyer les familles des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues. Notre syndicat a commandité les veillées annuelles du 4 octobre des Sœurs par l'esprit. Les membres du conseil ont assisté à la veillée organisée sur la Colline du Parlement en mémoire des plus de 1 200 femmes et filles autochtones assassinées et disparues et pour écouter les récits des familles qui réclament justice pour les êtres chers perdus. Pour que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones

disparues et assassinées répondent aux désirs des familles, notre syndicat se joint à d'autres membres du mouvement syndical pour financer un projet de suivi avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). Avec notre appui, l'AFAC pourra, de manière indépendante, obliger l'Enquête et le gouvernement fédéral à rendre des comptes aux peuples et aux communautés autochtones.

Défense de la terre et de l'environnement

De nombreux peuples autochtones se perçoivent comme appartenant à la terre et considèrent que leur bien-être est intrinsèquement lié à l'environnement. Les gouvernements canadiens et les industries d'extraction de ressources doivent reconnaître le droit des peuples autochtones, dont la Première Nation Grassy Narrows en Ontario, à protéger leurs territoires traditionnels. Le CNA appuie les communautés autochtones qui exigent de meilleures protections pour leurs territoires traditionnels contre les dommages causés à l'environnement. Des représentants du CNA ont participé à l'événement « River Run » de Grassy Narrows pour exiger que le gouvernement ontarien s'occupe du problème de l'empoisonnement au mercure de l'eau de cette Première Nation et des coupes à blanc dans les forêts de leur territoire. Le SCFP doit poursuivre les efforts entrepris avec les peuples, les communautés, les organisations et les alliés autochtones pour protéger l'environnement et l'eau. Les peuples autochtones sont les gardiens et les protecteurs des eaux de leurs territoires traditionnels non cédés.

Vérité et réconciliation

Il y a plus de deux ans que la Commission de vérité et de réconciliation a présenté son rapport final et ses appels à l'action. Ce rapport historique insiste sur le fait que la véritable réconciliation va au-delà des simples excuses. Chacun est responsable de bâtir une relation respectueuse avec les peuples autochtones – les gouvernements, notre syndicat, l'ensemble du mouvement syndical et tous les Canadiens. Les gouvernements du pays, en particulier le gouvernement libéral de Trudeau, ne tiennent pas la promesse de réconciliation en partenariat complet avec les peuples autochtones. La réconciliation exige des actions immédiates et concrètes. Le SCFP doit obliger les gouvernements à respecter les promesses faites aux peuples autochtones en matière de justice et de réconciliation. Nous devons aussi faire pression pour que les survivants des internats non visés dans

l'entente de règlement de 2006, ainsi que les survivants des enlèvements des enfants autochtones connus sous le nom de « rafle des années 1960 », soient indemnisés correctement. Le CNA tient à ce que le SCFP continue d'assurer ses responsabilités envers les peuples autochtones et sensibilise ses membres à ce qui peut être fait pour favoriser la réconciliation dans nos milieux de travail et nos collectivités.

Promotion de services publics équitables pour les peuples et les communautés autochtones

Il a été démontré que le Canada sous-finance les services et infrastructures destinés aux peuples autochtones, ce qui crée des injustices et des crises dans les communautés autochtones. Les peuples autochtones méritent des infrastructures et des services publics de qualité, comme les autres citoyens canadiens. Les communautés autochtones, qu'elles vivent en réserves ou dans les centres urbains, ont le droit de contrôler les services sur lesquels comptent leurs membres. Notre syndicat doit mettre ses connaissances à profit pour montrer les effets négatifs de la privatisation d'infrastructures et de services publics pour les peuples autochtones. Nous devons faire pression sur tous les ordres de gouvernement pour qu'ils protègent les infrastructures contrôlées par les communautés, y compris les systèmes d'eaux potables et usées, et les services sociaux dans les communautés autochtones. Ils doivent aussi veiller à ce que tous les peuples autochtones aient un accès juste et équitable aux services publics, peu importe où ils vivent. Avec les peuples autochtones, le mouvement syndical et ses alliés, le CNA, par l'entremise du SCFP, s'opposera à la commercialisation et l'eau et la protégera contre tout développement nuisible.

Solidarité internationale

Les membres du CNA ont fait partie de délégations internationales qui ont rencontré des peuples autochtones du monde entier et dénoncé la violence et l'injustice infligées aux communautés autochtones d'Amérique du Sud, d'Asie et des États-Unis. Nous avons affirmé notre soutien aux Sioux de Standing Rock. Le SCFP demande toujours au gouvernement américain de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de consulter immédiatement la tribu sioux de Standing Rock pour assurer la protection de ses sources d'eau et de ses terres sacrées.

Le conseil souhaite remercier le confrère Don Moran pour ses années de service et de soutien à titre de personne-ressource. Le confrère Moran a joué un rôle central dans la fondation du Conseil en 2005 et ses connaissances et conseils ont été essentiels à notre travail. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle affectation en Saskatchewan.

Le CNA remercie les dirigeants nationaux, le Conseil exécutif national, le personnel et les délégués au congrès national pour leur soutien et leur engagement à l'égard des efforts menés par les peuples autochtones pour obtenir justice et égalité.

Meegwetch, Marsee, Merci.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Les membres du comité sont : Ann Ramsay, coprésidente, Île-du-Prince-Édouard; Karen Davis, coprésidente, Alberta; Susan Kearsy, Terre-Neuve-et-Labrador; Amanda Trites, Nouvelle-Écosse, Abby Bourque-Coyle, Nouveau-Brunswick; Jean-Marc Lépine, Québec; Jayne Warner, Ontario; Valerie Beel, Manitoba; Laurie Hughes, Saskatchewan; Pat Shade, Colombie-Britannique; Deborah Fraess, SEH, Colombie-Britannique; Mike Davidson et Nan McFadgen, agent(e)s de liaison du CEN; Wendy Johnston, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité national des personnes ayant un handicap (CNPAH) assure la promotion et la défense des droits des personnes handicapées et l'amélioration de leurs conditions de travail et de l'accessibilité au travail, dans notre syndicat et dans la société. Le comité s'efforce d'accroître la visibilité des membres du SCFP qui ont un handicap grâce à l'éducation et à des projets de sensibilisation. Il s'associe également à d'autres organisations syndicales, nationales et communautaires de défense des droits afin de faire pression en faveur de changements sociaux, économiques et politiques.

Le CNPAH, qui a d'abord été un groupe de travail, s'est réuni pour la première fois en novembre 2000, après une conférence du Congrès du travail du Canada sur les travailleurs ayant des handicaps. En 2015, le Conseil exécutif national a adopté une motion visant à donner un nouveau nom au groupe : « Comité national des personnes ayant un handicap ».

Dans un monde divisé par les attaques contre la diversité et par les décisions gouvernementales mues par l'austérité, nous savons que l'éducation, la défense des droits et l'action en faveur des droits des personnes handicapées sont plus importantes que jamais. Les personnes qui vivent avec des handicaps physiques ou mentaux subissent une discrimination systémique constante au travail, dans notre syndicat et dans l'ensemble de la société. Elles sont beaucoup plus susceptibles que les personnes sans handicap de vivre dans la pauvreté, d'occuper des emplois précaires, d'être sous-représentées dans les postes de pouvoir et de se buter à des barrières en éducation, en formation et en possibilités d'emploi.

Éducation

Il reste beaucoup à faire pour sensibiliser nos membres, les employeurs et le public à la solidarité avec les personnes handicapées et à leurs droits, leur application et l'importance de la solidarité. Comme le souligne le populaire porte-adresse de la campagne « Solidaires et capables », « Les droits des personnes handicapées sont des droits fondamentaux ». Le handicap peut être de naissance, le résultat d'un accident ou un état arrivé plus tard dans la vie. N'importe qui d'entre nous pourrait un jour ou l'autre faire partie du groupe des personnes ayant un handicap.

Les membres du comité font la promotion de l'atelier de neuf heures sur l'obligation d'accommoder et d'autres cours liés aux personnes handicapées parmi les membres et appuient la formation conjointe avec les employeurs des régions. Le CNPAH appelle à la formation de plus de membres-formateurs ayant un handicap, afin qu'ils puissent co-faciliter les cours liés au handicap.

Le comité souligne qu'il est important d'augmenter le nombre et la visibilité des membres-formateurs ayant un handicap pour coanimer ces ateliers et d'autres cours sur les droits des personnes handicapées.

Le comité prône également la présence de travailleurs de la culture et de conférenciers invités ayant des handicaps aux congrès nationaux et à d'autres activités du syndicat. Le modèle de la diversité montre de manière très positive les capacités des membres des groupes en recherche d'égalité et ce que les autres peuvent apprendre d'eux.

Vérification de l'accessibilité des lieux

L'amélioration de l'accessibilité des lieux où se déroulent les réunions et les activités est une préoccupation vitale et constante du CNPH. Le Comité fournit des conseils qui contribuent à rendre vraiment accessibles aux personnes handicapées les lieux où se tiennent les cours, conférences et congrès du SCFP. Notre syndicat est plus fort avec la pleine participation de tous ses membres.

Pendant deux jours, deux membres du CNPH ont effectué, avec le personnel du SCFP, une vérification des lieux du congrès national. Cette pratique instaurée en 2007 a permis de réduire les plaintes des membres au sujet des barrières qui empêchent les personnes handicapées de participer aux activités syndicales. Des sondages menés à la fin des activités seraient aussi utiles pour mesurer le niveau de satisfaction à l'égard de l'accessibilité des lieux et des services.

Le comité suggère qu'une liste de contrôle de la vérification des lieux approuvée par le SCFP national soit offerte à nos divisions et sections locales pour qu'elles mènent des vérifications avant leurs propres activités. Nous proposons aussi la rédaction d'une nouvelle fiche d'info sur les objectifs et les avantages d'une vérification des lieux, comme ajout à la campagne « Solidaires et capables ».

Partenariats avec des syndicats et des groupes communautaires

Le comité poursuit sa collaboration avec d'autres organisations syndicales ainsi qu'avec des groupes nationaux, régionaux et communautaires pour atteindre ses buts. Il est crucial de se joindre aux alliés extérieurs au syndicat pour renforcer notre militantisme politique et riposter aux efforts croissants déployés pour affaiblir les droits du travail, les droits de la personne et les mouvements progressistes.

Depuis deux ans, Ann Ramsay, coprésidente du comité, et Wendy Johnston, personne-ressource, représentent le SCFP au Groupe de travail sur les droits des personnes handicapées (GTDPH) du Congrès du travail du Canada (CTC), qui se réunit deux fois par année, à Ottawa. Ce forum permet de partager de l'information et d'élaborer des stratégies sur les enjeux d'importance pour les personnes handicapées et les militants de syndicats des secteurs public et privé de tout le pays. Le CTC s'est engagé à rédiger un guide sur les droits des personnes handicapées basé sur un manuel produit par

Conni Kilfoil, ancienne personne-ressource du CNPAH, avec commentaires des membres du comité. Lorsque le premier rapport du Canada sur ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) a été publié en 2014, le CNPAH a collaboré avec la consœur Kilfoil à la rédaction de la réponse à ce rapport et l'a partagée avec le GTDPH.

Le CNPAH appuie le travail de sensibilisation du public et de défense des droits entrepris par le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), principale organisation de défense des droits fondamentaux des personnes handicapées, qui veut rendre le Canada inclusif et accessible. Depuis longtemps, le Conseil défend avec vigueur les priorités que nous partageons, comme l'emploi, la réduction de la pauvreté et la promotion des droits de la personne. Il a aussi joué un rôle de premier plan dans les pressions exercées en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la CRDPH. Le comité collaborera avec le CCD et d'autres organisations qui surveillent les mesures prises par le Canada pour se conformer à la CRDPH et font pression pour que le pays adopte le Protocole facultatif afin de répondre aux plaintes non réglées.

Le comité continue à bâtir des relations avec d'autres groupes de défense des droits des personnes handicapées. À une réunion tenue avec le Comité national des femmes lors de notre rencontre de l'automne 2016, le CNPAH a pu entendre Bonnie Brayton, directrice exécutive du Réseau d'action des femmes handicapées (RAFH), qui parlait de la nécessité d'élaborer une vision pancanadienne de la prévention, des politiques et des services pour réagir à la violence fondée sur le genre. L'importante organisation nationale dirigée par M^{me} Brayton défend depuis longtemps l'intérêt des femmes vivant avec des handicaps. Les membres du CNPAH font de la sensibilisation dans leurs sections locales, leurs divisions et leurs collectivités en faisant appel aux groupes de défense et aux services relatifs à la violence contre les femmes de leurs régions.

Les membres du comité défendent les droits des personnes handicapées dans leurs divisions et leurs sections locales et collaborent avec diverses organisations communautaires de tout le pays. Par exemple, notre représentante de l'Î.-P.-É., Ann Ramsay, siège au Conseil des personnes handicapées de l'Î.-P.-É., un groupe qui fait pression sur le gouvernement provincial pour que cessent les compressions dans les services offerts aux personnes handicapées. La

consœur Ramsay a reçu le prix Carol-McGregor du CTC en décembre 2015 en reconnaissance de son militantisme en faveur des droits des personnes handicapées. Des membres comme Susan Kearsey, Valerie Beel et Abby Bourque-Coyle réclament souvent des solutions aux problèmes d'accessibilité découlant du manque de places de stationnement ou de leur mauvais usage, ou de l'enlèvement de la neige. En 2016, le confrère Pat Shade et des militants de la Colombie-Britannique ont réussi à obtenir la création d'un prix de la province pour le militantisme en droits des personnes handicapées et les délégués au congrès ont voté en faveur de l'ajout d'une vice-présidence de la diversité représentant les personnes handicapées au conseil exécutif du SFCP-C.-B.

La conférence « Debout ! » sur les droits de la personne

Les coprésidents du CNPAH et notre représentante de T.-N. Susan Kearsey ont participé à la conférence du CTC sur les droits de la personne « Debout! », tenue à Ottawa en 2016. Ils ont créé des liens avec des membres d'autres syndicats ainsi qu'avec des alliés communautaires, appris à mieux connaître un éventail d'enjeux d'égalité interreliés et trouvé une nouvelle énergie grâce à des appels à l'action inspirants.

Loi fédérale sur l'accessibilité

À l'automne 2016, le gouvernement fédéral a mené des consultations publiques sur un projet de loi relatif à l'accessibilité. Nous avons été heureux de constater que le gouvernement s'intéressait à l'accessibilité, mais les consultations, qui se sont poursuivies jusqu'en février 2017 et qui n'ont pas fait l'objet d'une très importante promotion, ne peuvent pas se substituer à de véritables mesures gouvernementales. Certains membres du SFCP, dont notre représentante de l'Ontario Jayne Warner, ont participé aux consultations dans leurs collectivités, où elles ont attiré l'attention sur les innombrables barrières que doivent surmonter les personnes handicapées, ainsi que de la nécessité d'une loi qui a des dents.

Le SFCP a rédigé un solide mémoire qu'il a présenté à la fin de février 2017 à Carla Qualtrough, ministre des Sports et des Personnes handicapées. Le document demandait l'adoption d'une loi proactive et complète, dotée de mécanismes d'application efficaces et de ressources suffisantes pour concrétiser des droits qui, pour le moment, n'existent que sur papier. Le SFCP insiste sur le fait que la loi doit s'inscrire dans un plan d'action plus large qui mettrait entièrement en œuvre

la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Nous vous invitons à prendre connaissance du mémoire du SFCP et de celui du CTC et à soulever ces enjeux auprès de vos députés. Nous assurerons un suivi avec la ministre Qualtrough sur les résultats des consultations et sur la promesse de rédiger une loi pour étude par le Parlement d'ici le printemps 2018.

Stratégie nationale sur les personnes handicapées

Le comité continue à réclamer l'élaboration d'une stratégie nationale sur les personnes handicapées pour coordonner l'action gouvernementale en la matière. Il nous faut un plan d'action national pour assurer le respect des obligations prévues dans la CDPH.

Une stratégie nationale devrait être exhaustive et unifiée d'une politique et d'un programme visant à améliorer la vie des Canadiens ayant un handicap et celle de leurs familles. Elle serait basée sur le droit à prestations et entièrement financée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral assumant au moins la moitié du coût total.

Régime de pensions du Canada

Les changements troublants apportés cette année au Régime de pensions du Canada mettent en lumière l'absence de vision coordonnée en matière de droits des personnes handicapées. L'efficace campagne du mouvement syndical en faveur de la bonification du RPC exigeait une meilleure retraite publique pour tous les travailleurs. Toutefois, avec la loi C-26, le gouvernement fédéral a laissé en plan deux des groupes les plus économiquement désavantagés en écartant les clauses d'exclusion qui, depuis des décennies, évitent aux personnes handicapées et aux parents (principalement des mères) de jeunes enfants d'être pénalisés pour le temps passé à l'extérieur du marché du travail.

Le SFCP a demandé au gouvernement fédéral d'amender le projet de loi afin de protéger le revenu de retraite des femmes et des travailleurs handicapés, mais la loi a été adoptée telle quelle par la Chambre des communes et a reçu la sanction royale en décembre 2016. Nous invitons tous les membres du SFCP à parler à leurs députés de cette mesure injuste.

Conclusion

Le comité apprécie l'appui et l'aide fournis par les dirigeants et le personnel du SCFP. Nous remercions Mark Hancock, Charles Fleury, les membres du Conseil exécutif national et nos agents de liaison des deux dernières années, Mike Davidson et Nan McFadgen. Merci aussi à Daria Ivanochko, directrice générale de la Direction des services nationaux, à Elizabeth Dandy, directrice du Service de l'égalité, à Wendy Johnston, personne-ressource, et à Danielle Wright (maintenant à la retraite), Madeleine Vachon et Debbie Rebeiro, membres du personnel de l'égalité. Et nous remercions tout spécialement Katia Beck, qui accorde une attention particulière à nos besoins en matière d'accessibilité.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DE LA GARDE À L'ENFANCE

Les membres du groupe de travail sont : Shellie Bird, coprésidente, Ontario; Lori Schroen, coprésidente, Manitoba; Gail Brinston, Terre-Neuve-et-Labrador; Michelle Lohnes, Nouvelle-Écosse; Karen Tsistinas, Île-du-Prince-Édouard; Erin McAllister, Nouveau-Brunswick; Johanne di Cesare, Québec; Carolyn Ferns, Ontario; Kristin Trondson, Saskatchewan; Scott Cush et Elizabeth Tweedale, Alberta; Michael Lanier et Randi Gurholt-Seary, Colombie-Britannique; Louella Vincent, SEH, Colombie-Britannique; Lori McKay, agente de liaison du CEN; Michelle Cohen et Sarah Ryan, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Depuis le dernier congrès, le Groupe de travail national de la garde à l'enfance (GTNGE) a collaboré avec ses alliés à l'élaboration d'une nouvelle étape de la lutte pour promouvoir la garde à l'enfance, après les campagnes *Repensons les services de garde* de 2015. En participant à la Table ronde sur la garde à l'enfance du SCFP, le Groupe de travail a joué un rôle actif dans le projet de révision de la politique sur des services de garde qui conviennent culturellement aux peuples autochtones, ainsi que des congés de maternité, parentaux et de deuxième parent.

À la mémoire de Michael Lanier : la perte d'un grand militant du SCFP

Le GTNGE et tout le SCFP ont été attristés d'apprendre le décès de Michael Lanier, un solide militant syndical et défenseur des services de garde à l'enfance de la

Colombie-Britannique. Le confrère Michael était coprésident du GTNGE. En plus de défendre un système de garde à l'enfance public, il a négocié de bonnes conventions collectives pour les membres de la section locale 1936.

Il a travaillé en étroite collaboration avec la Coalition de la garde à l'enfance de la C.-B. et a été coprésident du groupe de travail de la garde à l'enfance de la province. Il a été vice-président régional du SCFP-C.-B. pendant plus d'une décennie. Le GTNGE se souviendra de Michael pour son amour de la justice sociale, sa gentillesse et son engagement à promouvoir la garde à l'enfance.

Table ronde du SCFP sur la garde à l'enfance

La Table ronde nationale du SCFP sur la garde à l'enfance, tenue à Ottawa les 27 et 28 septembre 2016, a réuni près de 60 participants, dont les membres du GTNGE, des dirigeants du SCFP et des membres du personnel, des militants et des alliées. La rencontre proposait des débats d'experts et des discussions de groupes pour permettre aux personnes présentes d'explorer différents enjeux en profondeur.

Les participants à la rencontre ont examiné trois sujets d'importance: la politique du SCFP sur des services de garde qui conviennent culturellement aux peuples autochtones; la politique du SCFP sur les congés de maternité, parentaux et de deuxième parent; et les prochaines étapes de la promotion d'un programme de garde à l'enfance public.

La table ronde a commencé par un survol du travail du SCFP et de l'ensemble du mouvement pour la garde à l'enfance présenté par les coprésidents du GTNGE Michael Lanier et Shellie Bird. D'autres discussions et débats d'experts ont suivi.

Vérité et réconciliation et garde à l'enfance

Le président national du SCFP, Mark Hancock, a ouvert la table ronde avec ces mots : « Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte d'être de vrais alliés des peuples autochtones. » Les participants et les panélistes ont abordé différents enjeux dans la discussion sur la vérité et la réconciliation et la garde à l'enfance, notamment l'autodétermination, la création d'un climat de confiance, le maintien des relations et la protection de la diversité et de l'équité comme fondements d'un système d'éducation de la petite enfance et de garde à l'enfance (EPEGE).

Margo Greenwood, l'une des panélistes de la table ronde a affirmé que pour élaborer de bonnes politiques, il est essentiel de faire participer les communautés autochtones et de leur faire une place à la table. Parmi les principes de base d'un système d'EPEGE, on doit inclure l'équité relationnelle et holistique, la diversité, l'indigénéité, l'autonomie et l'autodétermination.

Le GTNGE s'est de nouveau engagé à poursuivre les importantes discussions sur la diversité et les relations de nation à nation dans l'élaboration et l'avancement de sa lutte politique pour un système public de garde à l'enfance. Le GTNGE a collaboré avec le Conseil national autochtone à la mise à jour de la politique du SCFP sur la garde à l'enfance pour assurer des services de garde qui conviennent culturellement aux peuples autochtones.

Congés de maternité, parentaux et de deuxième parent

Les participantes et participants et les panélistes ont eu des discussions en profondeur sur le type de congés de maternité, parentaux et de deuxième parent que nous devrions promouvoir. Il y avait consensus sur le fait que l'admissibilité doit être élargie, que les niveaux de remplacement de salaire doivent être plus élevés et qu'un congé de deuxième parent doit être créé. Mais les détails des politiques ont moins fait l'unanimité.

Andrea Doucet, l'une des panélistes, a fait part d'une étude montrant que la mise en place au Québec d'un régime d'assurance parentale (RQAP) qui en 2006 avait considérablement accru l'accès aux congés de maternité et parentaux pour les mères, en particulier les mères à faible revenu, ainsi que le nombre de pères qui prenaient des congés. Dans le cadre du RQAP, le pourcentage de remplacement du salaire a été augmenté à 70 pour cent (programme de base), le seuil d'admissibilité a été réduit à 2 000 dollars de gains assurables au cours de l'année précédente et on a introduit un congé second parent/paternité de cinq semaines.

La grande question des congés avec prestations spéciales qui interagissent avec l'ensemble du système d'AE a été soulevée. Les participants et les panélistes ont également souligné certains éléments qui exigeraient une discussion plus poussée, notamment la manière de traiter les naissances multiples, les enfants adoptés, les enfants ayant des handicaps et les parents seuls.

Lutte politique

La rencontre a offert une occasion importante de discuter de stratégie future après l'élection du gouvernement libéral en 2015. Les personnes présentes et les panélistes ont discuté des possibilités et des défis du contexte politique actuel.

Les panélistes ont souligné différents enjeux :

- La nécessité de prêter attention au langage utilisé; par exemple, le mot « universel » peut-être un déclencheur, compte tenu des histoires différentes des peuples autochtones.
- L'importance d'accroître les voix diverses dans notre mouvement.
- Le risque que les libéraux financent surtout les familles à faible revenu plutôt que de bâtir tout un système.

Les personnes présentes ont insisté sur la nécessité pour le mouvement des services de garde à l'enfance d'élargir sa base et de faire un lobbying actif.

Il a été convenu que les peuples autochtones et non autochtones seraient à la fois côte à côte et distinct dans la lutte pour des services de garde à l'enfance.

Les personnes présentes à la Table ronde se sont engagées à poursuivre cette conversation et à faire avancer le travail sur l'équité, la diversité et la lutte politique dans leurs organisations respectives. Le SCFP a été chaleureusement remercié pour la tenue de ces importantes discussions sur les services de garde à l'enfance pour les peuples autochtones, les congés de maternité, parentaux et de deuxième parent et la lutte politique.

Le contexte de la garde à l'enfance

Les discussions sur la lutte politique ont continué depuis la tenue de la Table ronde. Le budget de 2017 a accordé un certain financement à long terme à l'éducation de la petite enfance et la garde à l'enfance. Mais ces mesures sont loin d'offrir tout ce qu'il faut pour bâtir un véritable système de garde à l'enfance. En outre, la majeure partie du financement sera accordé bien après les prochaines élections fédérales de 2019.

Le SCFP a publié de nouveau une courte vidéo d'animation qui souligne l'importance de l'éducation

de la petite enfance et de la garde à l'enfance avec le message : *Des services de garde abordables pour tous.*

Le gouvernement fédéral a rencontré des représentants provinciaux et territoriaux pour discuter du cadre promis en éducation de la petite enfance et garde à l'enfance, qui devrait être annoncé peu après le budget en 2017. Le cadre devrait comprendre des principes communs comme la qualité, l'inclusivité, l'abordabilité, la flexibilité et l'accessibilité. Il devra faire l'objet d'une évaluation régulière et de modifications au fil de l'édification du système.

Le SCFP a travaillé avec l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, le Congrès du travail du Canada et d'autres alliés à l'élaboration de la prochaine phase de promotion des services de garde à l'enfance. Des séances de stratégie ont eu lieu à la Table ronde nationale du SCFP, au Groupe de travail de la garde à l'enfance du CTC et à une réunion avec l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Le GTNGE a aussi commencé la planification de la prochaine phase de la campagne du SCFP sur la garde à l'enfance. Avec les membres et les sections locales de tout le pays, le Groupe de travail continuera la lutte en faveur d'un programme de garde à l'enfance de qualité, public et sans but lucratif.

Toutes les parties se sont efforcées de maintenir la pression sur le gouvernement fédéral pendant les négociations relatives au cadre de l'éducation de la petite enfance et la garde à l'enfance, ainsi que sur la scène provinciale où des campagnes actives ont été menées. Le GTNGE continuera, avec ses alliés, à faire pression sur les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

Congés parentaux

Comme prévu, les libéraux offrent de prolonger les prestations de congés parentaux jusqu'à 18 mois, comparativement à 12 mois, à un niveau de remplacement de salaire de 33 pour cent plutôt que de 55 pour cent. Le SCFP a exprimé clairement dans son mémoire soumis au gouvernement fédéral lors des consultations sur les prestations et les congés de maternité et parentaux que ces mesures ne sont pas ce qu'il faut. Nous avons réclamé un régime de congés de maternité et parentaux plus accessible et plus abordable.

Le SCFP et de nombreux autres syndicats ont demandé au gouvernement fédéral :

- d'accroître l'accès aux congés de maternité et parentaux grâce à un seuil d'admissibilité plus bas;
- d'augmenter le niveau de remplacement salarial à 70 pour cent;
- d'établir un plancher pour les prestations spéciales qui n'est pas inférieur au salaire minimum à temps plein;
- d'introduire 12 semaines additionnelles de congés de paternité ou de deuxième parent non transférables.

Recrutement

Le GTNGE a été invité à participer à un groupe de travail créé par résolution du Conseil exécutif national pour discuter de recrutement chez les exploitants de garderies à but lucratif et présenter des résolutions. Le GTNGE est toujours en faveur de la politique de 2007 qui prévoit de ne pas faire de recrutement dans le secteur des garderies indépendantes à but lucratif.

Le Groupe de travail national sur les services de garde à l'enfance a travaillé de concert avec la Direction de l'organisation et des services régionaux du SCFP, lui faisant des recommandations et l'appuyant dans l'élaboration d'une campagne de syndicalisation de garderies publiques/à but non lucratif de grande taille à l'échelle du Canada.

Les travailleurs en garderie sont très mal rémunérés au Canada; leurs salaires font les frais de tarifs de garde toujours à la hausse et d'une mosaïque de services disparates et sous-financés. La campagne pour des services de garde et les études qui démontrent l'effet positif de la syndicalisation sur la qualité des services de garde nous serviront dans nos efforts pour accroître le niveau de syndicalisation dans un secteur qui demeure largement non-syndiqué.

Travail de défense des droits

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a été un partenaire clé du SCFP depuis sa fondation. Comme beaucoup d'autres groupes de défense des droits, l'Association compte sur des dons pour mener à bien son important travail. Nous invitons les militants du SCFP à appuyer les organisations nationales et les coalitions provinciales essentielles à notre travail.

Les services de garde aux activités du SCFP

Le Groupe de travail continuera à promouvoir le guide *Bienvenue aux enfants*, qui explique les services de garde offerts aux activités du SCFP et son travail avec d'autres comités nationaux, en plus de proposer au Conseil exécutif national une politique de soins familiaux pour éliminer les barrières à la participation aux activités du syndicat.

(Motion pour accepter le rapport du comité /A par un délégué non identifié, délégué non identifié – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 183 couvrant la résolution 184 présentée par le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 2191 (Ont.), 4828, 5512 (Sask.) et 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander des comptes à tous les paliers de gouvernement sur la mise en œuvre de tous les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en partenariat avec les organismes autochtones, les militants de la base et le mouvement syndical;
2. suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris l'aboutissement de la Commission d'enquête nationale sur les femmes et filles autochtones assassinées et portées disparues;
3. publier un rapport d'étape sur la mise en œuvre des appels à l'action d'ici les prochaines élections fédérales;
4. produire du matériel, des ateliers et d'autres outils sur ce que peuvent faire les membres du SCFP pour contribuer à la réalisation des appels à l'action et ainsi encourager la réconciliation avec les peuples autochtones.

PARCE QUE :

- une vraie réconciliation va au-delà de simples excuses; chacun – les gouvernements, notre syndicat, l'ensemble du mouvement syndical, tous les Canadiens – a la responsabilité

d'entretenir une relation respectueuse avec les peuples autochtones;

- les gouvernements canadiens, tout particulièrement le gouvernement libéral de Trudeau, ne respectent pas leur promesse de réconciliation en partenariat complet avec les peuples autochtones;
- la réconciliation requiert une action concrète et immédiate. Le SCFP doit réclamer des comptes à nos gouvernements pour que ceux-ci tiennent leurs engagements de justice et de réconciliation envers les peuples autochtones.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 318 présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. changer le règlement de la caisse de grève pour que les membres reçoivent une indemnité de grève dès la première journée de grève ou de lock-out.

PARCE QUE :

- l'an dernier, le SCFP a connu plus de grèves que les dernières années, peut-être même de toute son histoire;
- le Conseil exécutif national a déjà modifié le règlement de la caisse de grève pour faire passer le délai de carence de dix (10) jours à cinq (5) jours et assurer une indemnisation complète aux sections locales qui ont recours à l'arbitrage des différends et qui n'ont pas droit de grève;
- malgré ces changements au règlement et l'augmentation des activités de la caisse nationale de grève, le solde de cette caisse dépasse les 90 millions de dollars et continue de grimper;
- nous avons l'occasion d'utiliser nos ressources pour envoyer un message clair aux employeurs : nous avons la force collective nécessaire pour riposter sans crainte ni barrières financières;
- il faut que ce soit les employeurs qui sentent la pression à la table des négociations et non nos membres;
- il est temps d'utiliser la force financière accumulée dans notre caisse nationale de grève pour soutenir nos membres au piquet de grève.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du comité sont : Carmel Forde, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Joanne Azevedo, coprésidente, Ontario; Lisa MacDonald et Christine Byers, Terre-Neuve-et-Labrador; Donna Gormley, Île-du-Prince-Édouard; Serge Plourde, Nouveau-Brunswick; Carina Ebnoether, Québec; Bob Walker, Section locale 1000; Tristan Dreilich, Manitoba; Carmen Goebel, Saskatchewan; Derek Benson, Alberta; Ken Vaughan-Evans and Janet Thorpe, Colombie-Britannique; Ken Robinson, SEH, Colombie-Britannique; Benoît Bouchard, agent de liaison du CEN; Matthew Firth, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité national de l'environnement du SCFP fournit des conseils et recommande des mesures à prendre en ce qui concerne les enjeux environnementaux aux membres du SCFP. Depuis le dernier Congrès national, le comité a concentré ses travaux sur la promotion de la sensibilisation et de l'éducation relatives à l'environnement, les changements climatiques, les emplois verts, le verdissement des milieux de travail, le jour de la terre et d'autres journées axées sur l'environnement, les pratiques durables et l'établissement d'alliances. Les membres du comité continuent de se réunir et de communiquer entre eux régulièrement, souvent au moyen du matériel de vidéoconférence du SCFP pour mener les activités du comité. Le présent rapport destiné au 28^e Congrès national biennal du SCFP résume les activités réalisées par le comité.

Activités du comité au cours des deux dernières années

Promouvoir la sensibilisation et l'éducation relatives à l'environnement

L'éducation environnementale est le fondement des mesures que les membres du SCFP recommandent en ce qui a trait aux changements climatiques et à d'autres enjeux. Le comité a contribué à la conception d'un outil de sensibilisation et d'éducation sur les changements climatiques à l'intention des membres, intitulé « Parlons-en : discussions du SCFP sur les changements climatiques », lequel est la pièce maîtresse des outils d'éducation environnementale du SCFP. Cet outil a permis de mobiliser les membres et des alliés du

monde du travail à l'égard des changements climatiques à plusieurs niveaux. On peut se le procurer auprès des militants en environnement du SCFP ou le consulter en ligne à l'adresse scfp.ca. À l'aide d'une présentation de diapositives PowerPoint, « Parlons-en : discussions du SCFP sur les changements climatiques » guide les membres au cours d'un processus éducatif participatif qui est fondé sur les expériences des membres du SCFP dans les milieux de travail et les collectivités. Les changements climatiques sont discutés à partir du point de vue des travailleurs et les priorités du SCFP sont incluses dans l'éducation, comme promouvoir les énergies renouvelables publiques et augmenter les initiatives vertes en milieu de travail. L'outil a été utilisé lors de réunions de sections locales du SCFP, d'activités de divisions, de réunions de conseils régionaux du travail, et communiqué à des alliés partout au pays. La présentation a été visionnée plus de 2000 fois en ligne. Les membres du Comité national de l'environnement du SCFP ont reçu la formation nécessaire pour offrir ce programme, afin que les travaux du comité puissent rayonner partout au Canada, favorisant une meilleure compréhension et sensibilisation des changements climatiques auprès des membres du SCFP.

Le comité a également participé à la promotion du manifeste sur le Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre (LEAP) et encouragé les sections locales et les membres à signer le manifeste, lequel contribue à éduquer les membres sur les changements climatiques et les mesures à prendre pour les ralentir.

Changements climatiques

Le comité a attaqué la question des changements climatiques de plusieurs façons. Deux membres du comité ont accompagné la délégation du SCFP qui a participé à la 21^e Conférence des Parties (COP21) des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Paris, en France, en décembre 2015. La délégation du SCFP faisait partie d'une vaste délégation canadienne et internationale de travailleurs voulant faire avancer les négociations sur les changements climatiques. Les membres du comité ont participé à des discussions centrées sur les emplois verts comme l'une des solutions pour résoudre la crise climatique. Ils ont également travaillé avec des partenaires internationaux du monde du travail pour qu'il soit fait mention de « transition équitable » dans l'Accord de Paris, conclu à la fin de la 21^e conférence. Le préambule de l'Accord aborde la question de « transition équitable ».

De plus, le comité a présenté l'outil éducatif « Parlons-en : discussions du SCFP sur les changements climatiques » à plusieurs occasions.

Le comité a contribué à promouvoir des initiatives en milieu de travail (comme les négociations vertes, les comités de l'environnement et d'autres mesures) qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et atténuent le réchauffement climatique.

Le comité a recommandé plusieurs initiatives pour écologiser le congrès national, la principale étant un programme de compensation des émissions de carbone, lors du congrès de 2015, grâce auquel ce dernier n'a eu aucune empreinte carbone. Et pour la première fois au congrès, un rallye sur les changements climatiques a été organisé, incluant le discours d'ouverture de la militante Naomi Klein.

Emplois verts

Le comité a contribué au travail du Réseau pour une économie verte (REV), lequel se compose de représentants de mouvement syndical ainsi que de groupes sociaux et environnementaux revendiquant auprès des dirigeants fédéraux et autres décideurs le verdissement de notre économie, en d'autres mots, d'accroître les emplois à faible empreinte environnementale qui réduisent concrètement les émissions de gaz à effet de serre. Le SCFP a en effet figuré au nombre des organisateurs et participants des tables rondes de mobilisation des collectivités du REV tenues à Halifax, Vancouver et Toronto, lesquelles ont rallié des militants communautaires, syndicaux et environnementaux venus explorer les occasions favorables au verdissement des emplois. Quelques groupes satellites du REV ont d'ailleurs été établis dans certaines collectivités.

Verdissement des milieux de travail

Le comité a encouragé les sections locales du SCFP ainsi que tous les milieux de travail à prendre les mesures nécessaires pour réduire l'impact négatif du travail sur l'environnement.

D'autre part, le comité continue de promouvoir ses outils de verdissement des emplois. Le comité a contribué à une nouvelle publication expliquant comment les sections locales peuvent former leur propre comité de l'environnement pour s'attaquer aux problèmes qui touchent leur milieu de travail. Le comité a aussi participé à la mise à jour et à la révision

de l'outil de vérification environnementale. De même, le comité a participé à la mise à jour du répertoire du langage écologique en matière de convention collective.

Jour de la terre et autres journées axées sur l'environnement

Le comité a poursuivi ses activités de promotion de l'environnement, ayant travaillé à la sensibilisation aux causes environnementales appuyant le Jour de la terre et les autres journées axées sur l'environnement. Le comité a participé au déroulement du concours « Pour un milieu de travail plus vert » organisé à l'occasion du Jour de la terre en 2016 et 2017, lequel visait à éveiller la fibre environnementale chez les travailleurs. Des douzaines de sections locales du SCFP ont participé au concours, soulignant les programmes environnementaux que leurs sections avaient élaborés, comme l'initiative « Au travail à vélo » mise sur pied par des membres de la section locale 606 du SCFP. D'autres sections locales ont adopté diverses mesures comme le recyclage des appareils électroniques où ils travaillent, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les lieux de travail, et la mise sur pied de programmes de covoiturage.

Le comité a également souligné les gestes que peuvent adopter les membres du SCFP et toute la population pour réduire notre empreinte environnementale lors de la Journée de l'air pur, de la Journée du non-achat, de la Journée sans ma voiture, de la Journée sans eau embouteillée et de l'Heure pour la terre. Le comité comprend que ces journées spéciales permettent d'attirer l'attention sur les enjeux environnementaux, étant toutefois soucieux de promouvoir des changements positifs dans les milieux de travail et dans les collectivités tous les jours de l'année.

Pratiques durables

Le comité a continué de travailler à l'amélioration du rendement environnemental en tenant des rencontres par vidéoconférence. Cette façon de faire réduit considérablement l'empreinte environnementale des réunions, par exemple, en évitant aux gens de se déplacer, réduisant du coup de moitié les émissions de carbone dans l'air. Le comité tient également des réunions sans papier.

Le comité a également joué un rôle important dans les changements apportés au Congrès national du SCFP pour réduire les effets nocifs sur l'environnement. Le congrès national de 2015 a en effet été le troisième

rassemblement carboneutre du SCFP, grâce au programme de compensation carbone recommandé par le comité. Des crédits de carbone ont été payés à des organismes partenaires du SCFP, comme le Réseau pour une économie verte (REV), en vue de promouvoir de bons emplois dans une économie durable. Le comité a également encouragé l'adoption d'autres mesures vertes lors du congrès, comme la réalisation d'une vérification complète des émissions de carbone, la promotion de modes de transport moins polluants pour les délégués, la réduction du papier et d'autres matériels engendrant des déchets, la diminution de la consommation énergétique lors de l'assemblée, et la promotion de l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille. De plus, le comité a formulé des suggestions pour le programme des écodélégués du SCFP lors du congrès national de 2015.

Établissement d'alliances environnementales

Le comité a continué de travailler avec ses alliés des secteurs syndicaux, environnementaux et de la justice sociale au renforcement des gestes posés en matière d'environnement. Certains membres du comité siègent au Comité de l'environnement du Congrès du travail du Canada.

Le comité contribue en outre aux travaux de la Confédération syndicale internationale, du Réseau pour une économie verte (REV), du réseau CAN (Climate Action Network Canada), pour ne nommer que ceux-là.

Les membres du comité ont participé à la croissance du Réseau pour une économie verte (REV), qui possède maintenant des sections en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, et une en formation en Nouvelle-Écosse. Des membres du comité siègent au sein des comités directeurs de ces sections du REV.

Le comité a également travaillé en partenariat avec des groupes des Premières Nations qui s'opposent au développement des combustibles fossiles en Amérique du Nord et promeuvent l'utilisation des énergies renouvelables publiques comme solution de rechange.

Conclusion

Les travaux du comité national de l'environnement du SCFP contribuent à orienter le rôle des travailleurs pour favoriser une économie durable et un avenir à faible émission de carbone équitable. Le SCFP doit agir en chef de file et militer en faveur de mesures de lutte

contre les changements climatiques, de protection de l'environnement, de verdissement du travail et de viabilité environnementale. Le comité entend travailler à enraciner le souci de l'environnement et des mesures de lutte et de protection environnementales dans toutes les facettes de notre syndicat par promouvoir le Jour de la terre et d'autres journées environnementales.

Au cours des deux dernières années, quelques membres ont quitté leur poste au sein du comité national de l'environnement. Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement : Gary Burris, Nouveau-Brunswick; Donna Krawetz, Saskatchewan; Kyle Lucyk, Manitoba; Sylvie Moreau, Ontario; Don Monroe, agent de liaison du CEN; Carolyn Unsworth, SEH Colombie-Britannique.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LE RACISME, LA DISCRIMINATION ET L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (COMITÉ NATIONAL ARC-EN-CIEL)

Les membres du comité sont : Joseph Thériault, coprésident, Nouveau-Brunswick; Veriline Howe, coprésidente, Ontario; Elizabeth Paris, Nouvelle-Écosse; Mona Yammine, Île-du-Prince-Édouard; Charlene Gordon, membre substitut, Nouveau-Brunswick; Chérie Thomas, Québec; Debra Mason, Manitoba; Jasmine Calix, Saskatchewan; Rochelle Sato, Alberta; Michele Alexander et Drew Parris, Colombie-Britannique; Maria Rodriguez, SEH, Colombie-Britannique; Yolanda McClean, agente de liaison du CEN; Kimalee Philip, membre du personnel.

Introduction

Le Comité national sur le racisme, la discrimination et l'équité en emploi (Comité national arc-en-ciel) a été créé par le Conseil exécutif national (CEN) en avril 1988. Le Comité assure la promotion et la défense des droits de tous les travailleurs de couleur – aussi appelés travailleurs racisés – dans nos collectivités et sur les scènes locale, nationale et internationale, en plus de fournir des conseils au CEN sur le racisme et l'équité en emploi.

Le Comité apprécie l'appui et l'engagement constants des dirigeants nationaux et des membres du Conseil exécutif national. Et nous recevons un soutien et une aide inestimables de la part du personnel et des membres du SCFP qui nous permettent de rester à l'avant-garde de notre lutte contre le racisme.

Le contexte de notre travail

Depuis des décennies, les travailleurs racisés s'organisent pour nommer et défier les formes systémiques et individuelles de discrimination comme le racisme, le sexisme, la xénophobie, l'islamophobie, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie. Bien qu'il y ait eu de nombreux gains pour les travailleurs racisés au Canada au fil des ans, nous avons assisté à une augmentation des crimes haineux, de l'islamophobie et du racisme anti-noir. Le racisme systémique, le harcèlement et la discrimination dans nos milieux de travail, nos syndicats et nos communautés continuent d'être des obstacles majeurs à la justice et à l'égalité raciales.

Le Canada a une longue histoire de colonialisme et d'esclavage dans ses relations avec les Autochtones et les personnes d'ascendance africaine, comme en font foi les taux élevés de pauvreté, de sous-emploi et de chômage, de violence, d'interventions policières excessives et d'incarcération dans ces communautés et nations. Les mauvais traitements et la violence infligés par le système étatique de pensionnats autochtones et les « rafles des années 60 » hantent toujours les communautés autochtones, aux prises avec des taux de suicide élevés et d'importants traumatismes intergénérationnels.

Le sombre passé du Canada en matière d'immigration et d'exploitation a aussi eu des effets sur d'autres communautés racisées. On n'a qu'à penser à la « taxe d'entrée » imposée aux Chinois et l'utilisation de travailleurs chinois en servage pour construire le chemin de fer Canadian Pacific, à l'internement des Japonais-Canadiens, ou au refus de l'État canadien d'accueillir des passagers sikhs à bord du Komagata Maru.

Le profilage racial, les vérifications ciblées ou le « cartage » et la violence policière à l'égard des personnes d'ascendance africaine à Toronto, Ottawa, Montréal, en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis, entre autres, ont créé frustration et colère et leurs communautés ne font plus confiance au système de justice. Prétendant des motifs de sécurité nationale, les douaniers canadiens font preuve de discrimination à l'égard de personnes du Moyen-Orient et du sud en exerçant un profilage racial systématique.

La *Loi antiterroriste* de Harper – loi C-51 – qui alimente le sentiment raciste et le profilage racial existe toujours sur papier, avec l'appui du gouvernement libéral. Cette loi exacerbe le profilage racial et la criminalisation, par

une série de mesures qui permettent de détenir des gens sans preuve solide. Comme le montre la tuerie perpétrée cette année à la mosquée de Québec, le nombre croissant de crimes haineux commis contre des musulmans, et ceux qui sont perçus comme tels (souligné par Statistique Canada et le Conseil national des musulmans canadiens), la haine et l'intolérance affaiblissent le sentiment de sécurité de ces communautés vulnérables. Ce sont ces communautés qui sont aux prises avec des niveaux accrus de violence et ce sont elles qui doivent subir les effets de mesures racistes et antiterroristes comme la loi C-51.

Devant la montée des discours et des gestes de la droite et des suprémacistes blancs aux États-Unis, nous demandons au gouvernement fédéral de suspendre l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis, qui empêche les demandeurs d'asile américains d'obtenir le statut de réfugié au Canada.

Le gouvernement fédéral actuel a été élu sur un mandat de défense des droits de la personne pour tenter d'égaliser les chances, et de promouvoir les droits des communautés les plus vulnérables et les moins bien desservies. L'une des promesses des libéraux était l'amélioration du système d'immigration du Canada. Malheureusement, si l'augmentation du travail précaire et l'incapacité du gouvernement à améliorer l'immigration et les codes du travail sont une indication, les travailleurs migrants continuent d'être laissés pour compte. Chaque année, des milliers de femmes et d'hommes racisés entrent au Canada avec des permis de travail émis en vertu du Programme de travailleurs étrangers temporaires et du Programme des aides familiaux résidents. Ces travailleurs n'ont accès ni aux normes du travail de base, ni aux règlements sur la santé-sécurité, ni même aux droits relatifs à la citoyenneté, et on les oppose à d'autres travailleurs canadiens en vertu d'une stratégie raciste de droite qui consiste à « diviser pour mieux régner ». Le gouvernement fédéral fait la sourde oreille aux demandes des travailleurs migrants qui sont au Canada depuis des décennies sans garantie de pouvoir un jour accéder à la résidence permanente ni à l'assurance-emploi. Comme syndicalistes, nous devons être solidaires des travailleurs migrants.

Les travailleurs racisés continueront à occuper une place grandissante dans la main-d'œuvre canadienne. On prévoit que d'ici 2025, vingt pour cent de la population sera racisée et qu'une bonne partie habitera nos centres urbains. Pourtant, rien ne bouge du côté de la loi fédérale sur l'équité en emploi et les

travailleurs racisés sont toujours abandonnés à leur sort.

Une politique d'immigration raciste, des lois sur l'emploi mal adaptées, une stratégie de marché du travail à faible salaire, et la non-reconnaissance des diplômés étrangers demeureront des obstacles majeurs pour les nouveaux arrivants et les travailleurs racisés qui veulent obtenir et conserver des emplois de qualité. Il est crucial que le mouvement syndical s'efforce d'éliminer ces obstacles.

Le sondage auprès des membres du SCFP nous apprend les conséquences que peut avoir pour notre syndicat la discrimination systémique dans la société et l'économie. Le sondage confirme que les travailleurs racisés sont moins susceptibles d'occuper des emplois de bonne qualité dans la fonction publique. Seuls cinquante-quatre pour cent des membres racisés du SCFP ont un travail à plein temps, et ils sont deux fois plus susceptibles que la moyenne des membres du SCFP d'occuper des emplois occasionnels. Il est très probable que ces conditions de travail précaires soient un obstacle majeur à leur participation aux activités de notre syndicat.

Nos activités et nos progrès

Pendant le mandat de 2015-2017 de notre Comité, nous avons élaboré et mis en œuvre un plan de travail basé sur le document d'orientation stratégique du SCFP de 2015-2017, la Déclaration de Vancouver, les résolutions du congrès et les enjeux émergents. Nous avons aussi travaillé en étroite collaboration avec la vice-présidente de la diversité représentant les membres racisés. Voici nos priorités :

Équité en emploi

- Contribution aux ressources du SCFP pour l'équité en emploi;
- Présentation d'un exposé sur l'équité en emploi par l'agente principale du service de l'égalité (antiracisme);
- Promotion de l'équité en emploi dans les régions des membres.

Travailleurs migrants

- Présentation d'un exposé sur les travailleurs migrants et sur les enjeux intégrés de l'immigration et des travailleurs migrants;

- Collaboration avec des organisations de travailleurs migrants pour en apprendre plus sur les problèmes et sur les moyens d'action solidaires.

Profilage racial

- Présentation d'un exposé sur le profilage racial par l'agente principale du service de l'égalité (antiracisme);
- Participation aux consultations tenues en Ontario par la Direction générale de l'action contre le racisme, dans le cadre de l'examen indépendant des organismes de surveillance de la police;
- Participation à des manifestations, rassemblements et assemblées communautaires sur le profilage racial, les vérifications ciblées et la violence policière;
- Présentation du film de Min Sook Lee « Migrant Dreams » – un documentaire qui suit la vie de travailleurs migrants en Ontario, pour dénoncer les dessous du Programme de travailleurs étrangers temporaires qui exploite les travailleurs migrants et les place dans des situations précaires, les oblige à travailler dans des conditions dangereuses et malsaines, et les laisse à la merci de leurs employeurs.

Renforcement du travail du Comité

- Ouverture vers de nouveaux militants lors de diverses activités communautaires;
- Préparation d'un projet de dépliant qui explique le travail accompli par le Comité;
- Hommage à notre première récipiendaire du Prix Ed-Blackman, Elizabeth Paris.

Travail précaire

- Présentation d'un exposé sur le travail précaire par l'agente principale du service de l'égalité (antiracisme);
- Participation à des examens sur les normes d'emploi ainsi qu'à la campagne pour un salaire minimum à 15 \$ et celle pour un monde plus juste.

Vice-présidences de la diversité (VPD) additionnelles

- Participation aux comités mixtes de l'égalité où tous les comités ont affirmé leur appui à l'ajout de VPD au Conseil exécutif national;

- Diffusion dans nos régions et nos sections locales des stratégies et de l'engagement à sensibiliser les membres aux avantages de VPD additionnelle au Conseil.

En plus des éléments du plan d'action ci-dessus, nous avons participé au groupe de discussion « Bâtir des sections locales fortes et nous avons contribué à la conférence « Bâtir des sections locales fortes ».

Une bonne partie de notre travail dans les régions consiste à créer des liens avec les communautés racisées et leurs organisations. Comme syndicat du secteur public, le soutien du SCFP est ancré dans les collectivités. Nous renforçons nos liens et notre collaboration avec les communautés, non seulement par les services que nous fournissons comme travailleurs, mais aussi en liant notre travail de militants du SCFP aux importantes activités entreprises dans les communautés racisées.

Les membres du Comité de tout le pays jouent un rôle crucial dans différentes journées d'action, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée nationale des Autochtones et le Mois du patrimoine asiatique. Voici certaines des activités auxquelles nous avons participé dans la collectivité :

- Organisation d'événements pour le Mois de l'histoire des Noirs;
- Participation aux défilés de la Fierté;
- Planification et organisation de la participation du SCFP au carnaval antillais de Toronto;
- Création de liens entre le SCFP et des organisations communautaires comme PRUDE International au Nouveau-Brunswick, et Black Lives Matter-Toronto;
- Participation à la campagne « Récolter la liberté » pour les travailleurs migrants.

Merci et adieu

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui ont tant travaillé pour le Comité, dans nos sections locales et nos régions, et partout au pays. Nous disons aussi un merci tout spécial aux membres du personnel de soutien du Service de l'égalité pour leur soutien énorme et leur engagement constant dans notre travail.

Enfin, nous remercions et disons adieu à nos consœurs, confrères et collègues qui ont siégé à notre Comité

dans le passé et nous leur souhaitons bonne chance dans leurs nouveaux projets.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Les membres du comité sont : Minerva Porelle, coprésidente, Nouveau-Brunswick; Bruce Morton, coprésident, Manitoba; Theresa Antle, Terre-Neuve-et-Labrador; Tracey Sullivan et Mark Perry, Nouvelle-Écosse; Jason Woodbury, Île-du-Prince-Édouard; Stéphane Lebel, Québec; Tammy VanDyk, Ontario and Don Postar, Ontario; Tom Nicholls, section locale 1000, Ontario; Colin Byas, Saskatchewan; Jaycynth Millante, Alberta; Amber Leonard and Tom Weibe, Colombie-Britannique; John Fraser, SEH, Colombie-Britannique; Julianne Vondrejs, Division du transport aérien; Judy Henley, agente de liaison du CEN, Troy Winters, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Le Comité national de santé et de sécurité est heureux de présenter le rapport suivant au 28^e Congrès national biennal du SCFP. Depuis la tenue du congrès de 2015, le comité continue de surveiller et de défendre les droits à la santé et à la sécurité au travail des membres du SCFP.

Notre priorité demeure de fournir aux membres les outils, l'information et la formation nécessaires pour riposter aux attaques concertées qu'un grand nombre de nos employeurs et certains gouvernements mènent contre nos conditions de travail et nos droits.

Le comité s'est réuni trois fois à Ottawa depuis le dernier congrès, à savoir en mars et novembre 2016, et en février 2017. La prochaine réunion aura lieu en juillet 2017. Au cours de cette période, le comité a entrepris plusieurs activités, notamment :

- Promouvoir la santé et la sécurité comme grande priorité à tous les niveaux du syndicat.
- Fournir des commentaires pour l'Année de la santé et de la sécurité.
- Participer à la coordination des congrès provinciaux sur la santé et la sécurité.
- Soutenir les activités de la Journée nationale de deuil du 28 avril.
- Participer à la promotion, au processus de sélection et à la présentation du Prix national en santé et sécurité.

- Encourager les sections locales à surveiller tous les décès liés au travail et les inciter à les signaler au SCFP national.
- Fournir des commentaires en ce qui a trait à la préparation de la nouvelle trousse de prévention de la violence au travail du SCFP.

Tout comme dans nos rapports précédents avant la tenue du congrès, c'est avec une immense tristesse que le comité signale les décès liés au travail de membres du SCFP. Au moment de préparer le présent rapport, nous avons été informés que douze membres sont morts en raison de leur travail depuis le dernier congrès. Nous pleurons la perte des membres suivants :

- William Miller, section locale 4705, Ontario
- Paul Barao, section locale 2544, Ontario
- Thierry Leroux, section locale 5153, Québec
- Claude Davidson, section locale 3333, Québec
- Mike McNeil, section locale 1259, Nouvelle-Écosse
- Jody Taylor, section locale 1004, Colombie-Britannique
- Nicole Leblanc, section locale 25, Ontario
- Saturnino Sonson, section locale 30, Alberta
- Ben Melong, section locale 30, Alberta
- Daphne Sandoval, section locale 966, Ontario
- Wayne Harland, section locale 500, Manitoba
- Diane Chicoine, section locale 416, Ontario
- Judy Lavallée, section locale 1550, Manitoba

Chaque décès doit nous rappeler que la prévention des maladies et des blessures liées au travail conjuguée à une application rigoureuse des lois par les gouvernements et à de lourdes sanctions imposées au moment opportun aux employeurs sont les clés pour mettre fin au nombre de victimes dans nos lieux de travail.

Activités du Comité national – ces deux dernières années

Ci-dessous se trouve une description générale des activités auxquelles le Comité national de santé et de sécurité a participé cette année.

L'Année de la santé et de la sécurité

C'est avec plaisir que le Comité national de santé et de sécurité a participé à plusieurs activités durant 2016, que le SCFP a proclamé « Année de la santé et de la sécurité ». Le comité est heureux de souligner que les sections locales ont remis un certificat d'appréciation à plus de 600 membres pour leurs activités relatives à la santé et à la sécurité. Plusieurs membres du Comité

national ont également participé avec plus de 1190 autres membres du SCFP à des conférences ou à des journées d'apprentissage sur la santé et la sécurité à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan.

Série d'ateliers sur la santé et la sécurité

Le comité a continué de promouvoir la série d'ateliers sur la santé et la sécurité offerte par la Direction du développement syndical; la série comprend maintenant 14 ateliers, ce qui représente 48 heures de formation.

Journée nationale de deuil le 28 avril

Cette année, cela fait 33 ans que le Comité national de santé et de sécurité du SCFP a proposé d'instaurer la Journée nationale de deuil à la mémoire des travailleurs morts ou blessés en raison de leur travail. Le comité a été le premier à recommander la création d'un jour du Souvenir pour les travailleurs décédés ou blessés au travail en 1984. La journée a été proclamée par le président de l'époque du SCFP national, M. Jeff Rose, lors d'un congrès sur la santé et la sécurité au début de 1985, et au cours de la même année, le Congrès du travail du Canada et les syndicats affiliés ont rapidement adopté la journée partout au pays. La Journée nationale de deuil honore la mémoire des travailleurs morts et blessés dans nos collectivités. Nous reconnaissons également qu'il s'est écoulé 25 ans depuis la terrible tragédie de Westray en Nouvelle-Écosse qui a tué 26 mineurs de charbon et donné lieu à l'adoption du projet de loi C-45 en 2004, un projet ayant modifié le *Code criminel du Canada* et qui tient les employeurs responsables de négligence causant de graves blessures ou la mort. Au cours de la décennie qui a suivi l'adoption du projet de loi, plus de 10 700 décès liés au travail ont été signalés, mais seulement sept accusations ont été portées et ont donné lieu à quatre condamnations, mais une seule personne a été emprisonnée.

De plus, le comité participe à la promotion du matériel pour la Journée nationale de deuil du SCFP tenue le 28 avril, à savoir les signets, une déclaration des travailleurs, des affiches et des listes de vérification des activités, qui est distribué à toutes les sections locales par envoi postal.

Interdiction nationale de l'amiante

Depuis des années, le Comité de santé et de sécurité participe à diverses activités et fournit de l'information

en vue de l'interdiction de l'amiante, terrible fléau pour les travailleurs canadiens. En décembre dernier, après les pressions exercées par un projet de loi privé du NPD, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il commencera à interdire l'amiante au Canada d'ici 2018. Il y a encore beaucoup de travail à faire parce qu'il reste une quantité phénoménale d'amiante dans les bâtiments où les membres du SCFP travaillent, ce qui les expose aux effets négatifs de l'amiante. Le Comité demande à tous les membres du SCFP de demeurer vigilants et de s'assurer de savoir s'il y a ou non présence d'amiante dans leurs lieux de travail.

Prix national en santé et sécurité

Depuis la création du Prix national en santé et sécurité en 1992, le Comité national de santé et de sécurité a choisi et recommandé les récipiendaires de tous les prix. Un sous-comité du Comité sélectionne les candidats. Nous offrons nos plus sincères félicitations au récipiendaire de cette année.

Conclusion

Nos réussites des deux dernières années sont encourageantes et montrent que le SCFP continuera d'être un leader en ce qui concerne la défense des droits à la santé et la sécurité des travailleurs d'un océan à l'autre. Nous demeurons confiants que notre syndicat jouera encore un rôle de premier plan en matière de santé et sécurité au travail, tant au sein de notre organisation qu'au sein du mouvement syndical.

(Motion pour accepter le rapport du comité /A par un délégué non identifié, délégué non identifié – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 63 couvrant la résolution 64 présentée par la section locale 46 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir, à toutes ses activités nationales, une salle de repos pour ses membres qui ont des problèmes de santé mentale.

PARCE QUE :

- une salle de repos est un lieu sûr et silencieux pour les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale, comme un trouble d'anxiété ou de stress

post-traumatique, ou d'autres problèmes comme des migraines;

- la reconnaissance des problèmes de santé mentale et l'offre de mesures d'adaptation sont essentielles à la pleine participation des membres aux activités nationales du SCFP.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 2 couvrant la résolution 1 présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. traiter les services de garde à l'enfance comme un enjeu prioritaire dans ses actions politiques, son lobbying, sa stratégie de communication et ses campagnes publiques;
2. œuvrer, avec le CTC et ses affiliés, ses alliés et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, à mener un effort intensif en vue d'obtenir, pour les Canadiens, des services de garde à l'enfance subventionnés et prodigués par l'État;
3. soutenir la phase 3 de la campagne *Repensons les services de garde* du SCFP national, phase qui aidera les membres du SCFP à faire du lobbying politique pour s'assurer que le gouvernement du Canada consacre l'argent prévu pour le cadre national sur les SGE à consolider sans équivoque le secteur provincial des SGE publics et sans but lucratif.

PARCE QUE :

- l'existence de services de garde à l'enfance et d'éducation préscolaire abordables, inclusifs et de qualité passe par un engagement de tous les paliers de gouvernement envers un système complet subventionné et prodigué par l'État;
- l'existence d'un tel système est capitale pour l'égalité des femmes, la sécurité financière des parents, ainsi que la croissance et le bien-être des enfants.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 100 présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir et promouvoir les initiatives agricoles en milieu de travail (comme les jardins au travail, la

culture en « tours » intérieures et les toitures végétalisées).

PARCE QUE :

- faire pousser sa propre nourriture au travail a un impact environnemental encore plus petit que l'achat local et beaucoup plus petit que l'achat d'aliments importés;
- le SCFP s'est engagé à réduire les gaz à effet de serre à la source du changement climatique. Les pratiques agricoles non viables ont un impact négatif sur le climat;
- faire pousser sa propre nourriture a des bienfaits secondaires positifs, comme un apport en aliments plus frais et fort probablement plus sains, l'enseignement des systèmes de culture alimentaire aux travailleurs et le renforcement des capacités communautaires.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 229 présentée par le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 2191 (Ont.), 2348 (Man.), 4828, 5512 (Sask.) et 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. consulter ses membres et comités revendiquant l'égalité sur la conception d'une trousse d'outils pédagogiques accessible qui éclairerait sa stratégie de syndicalisation;
2. organiser des groupes de discussion composés de membres appartenant aux groupes revendiquant l'égalité et occupant un poste précaire afin de mieux comprendre l'impact de leur précarité et de la privatisation sur la syndicalisation;
3. prioriser le recours à des membres-recruteurs issus des groupes revendiquant l'égalité pour la mise en œuvre de la stratégie de syndicalisation;
4. œuvrer avec le service de l'éducation syndicale à la conception d'un cours sur la syndicalisation s'adressant aux délégués syndicaux et aux membres qui souhaitent enrichir leurs compétences en syndicalisation.

PARCE QUE :

- la croissance de la précarité et de la privatisation a des impacts sur nos membres, et nos membres les

plus marginalisés sont touchés de manière disproportionnée;

- les groupes revendiquant l'égalité ne sont pas toujours représentés au sein du mouvement syndical;
- la stratégie de syndicalisation du SCFP national doit inclure des membres-recruteurs issus des groupes revendiquant l'égalité;
- l'inclusion d'une diversité de points de vue, d'enjeux et de valeurs dans la conception des stratégies ne peut qu'accroître la force de notre mouvement;
- nous avons le devoir, comme fiers syndicalistes, d'éduquer tous nos membres.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

Résolution 126 présentée par la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir une campagne multisectorielle pour informer les membres sur l'importance de signaler les incidents, les accidents et les quasi-accidents.

PARCE QUE :

- l'employeur a l'obligation de protéger ses travailleurs;
- si on ne signale pas les incidents, les comités de SST peuvent ne pas être au courant de l'incident ou du danger et donc ne pas pouvoir le régler conjointement;
- les quasi-accidents sont des dangers qu'il faut traiter et prévenir avant qu'un travailleur se blesse ou se tue;
- dans certains milieux de travail, on a instauré de nouvelles applications et méthodes technologiques de signalement qui transforment la manière dont les travailleurs signalent les incidents.

(P/A membre du comité, membre du comité – Adoptée)

LE VENDREDI 6 OCTOBRE, 2017

SESSION DE LA MATINÉE

PRÉSENTATION DU PRIX DES COMMUNICATIONS

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : La participation de nos membres aux activités de notre syndicat repose sur de

bonnes communications. Au fil des ans, la technologie a changé la manière dont nous communiquons et il est plus important que jamais de créer des connexions avec nos membres. En fournissant rapidement une bonne information exacte, nous bâtissons la solidarité syndicale. Et nous bâtissons aussi de solides sections locales. C'est pour cela que le travail de nos communicatrices et communicateurs est si important. Qu'il s'agisse de maintenir et de mettre à jour le site Web d'une section locale, de concevoir un bulletin d'info ou de partager les photos d'une activité locale, les communications sont essentielles au bon fonctionnement de notre syndicat.

À chaque congrès, nous prenons le temps de rendre hommage à l'excellent travail réalisé par les bureaux de nos sections locales et divisions en décernant les prix des communications du SCFP. Je sais que nos juges ont eu bien du mal à choisir entre tous ces concurrents de qualité et nous remercions les sections locales qui ont présenté leurs travaux. Nous avons cinq catégories : meilleure campagne locale, meilleur article, meilleur contenu global, meilleure photo et meilleure utilisation des médias sociaux.

Nous avons demandé aux gagnants de monter sur scène avec nous pour recevoir leur prix. Pour la liste complète des gagnants et des mentions honorables, consultez le site Web national.

- Meilleure campagne, section locale 416, Ville de Toronto
- Meilleur article, section locale 957, Hydro-Québec
- Meilleur contenu global, SCFP-C.-B., « The Public Employee »
- Photo de l'année, section locale 1253, Conseil des syndicats de districts scolaires du Nouveau-Brunswick
- Meilleure utilisation des médias sociaux, section locale 728, district scolaire n° 36 de Surrey

Un merci spécial à tous les concurrents et félicitations aux gagnants.

RAPPORT DU CONSEIL DES JEUNES

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Souvent, à nos congrès, nous parlons de la mobilisation des jeunes. Nous avons adopté des résolutions et insisté pour que

les cursus scolaires incluent l'histoire syndicale afin de faire connaître à notre jeune génération la valeur des syndicats.

À notre congrès de 2009, les délégués ont adopté une résolution plus spécifique. Nous en sommes maintenant au quatrième congrès où se tient notre Conseil des jeunes, un événement éducatif d'une semaine pour les enfants de 9 à 14 ans dont les parents participent au congrès.

Notre Direction du développement syndical a organisé une semaine entière d'amusements et d'apprentissage pour le Conseil sur l'importance des services publics et du travail que font nos membres. Et ils sont ici aujourd'hui pour nous raconter ce qu'ils ont fait cette semaine.

« présentation vidéo »

Les membres du conseil sont : William Godin, Sophie Aubert, Austin Frobél, Deklan Chretien, Saige Traise, Katelyn Kleber, Hannah Payne, Katie Payne, Kaleb Bénard, Riley Laidlaw Toulouse, Adham Abou Tabl, Mohamed Abou Tabl, Cairo Sioufi-Evans.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 36 présenté par le Comité exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer un groupe de travail sur la gouvernance qui entreprendra un examen complet de la gouvernance et de la structure de notre syndicat national établies dans les statuts nationaux.
2. l'examen du groupe de travail tiendra compte de :
 - a) la composition actuelle et antérieure du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national;
 - b) les rôles et responsabilités des membres du Conseil exécutif national;
 - c) la structure de nos organismes à charte et celle d'autres organisations syndicales.
3. demander au groupe de travail de présenter un rapport, avec recommandations, au Conseil exécutif national au plus tard en mars 2019. Le Conseil exécutif national présentera les modifications aux statuts nécessaires au congrès national de 2019;

4. par l'entremise du Conseil exécutif national, approuver la composition du groupe de travail, dont les travaux seront appuyés par le bureau du président national.

PARCE QUE :

- notre structure de gouvernance n'a pas changé beaucoup depuis la fondation de notre syndicat en 1963, malgré la croissance et les changements considérables survenus dans notre effectif depuis les 54 dernières années;
- il est grand temps de faire cette évaluation.

(A/P personne déléguée non identifiée,
Personne déléguée non identifiée – Adoptée)

Résolution 89 couvrant la résolution 88 présentée par le Comité exécutif national

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener un examen approfondi de la procédure régissant les procès du SCFP, sous la direction du bureau du président national;
2. inclure entre autres dans l'examen :
 - a) des entrevues avec des membres et des membres du personnel qui ont participé à la procédure régissant les procès;
 - b) une étude des procédures régissant les procès utilisées par d'autres syndicats, incluant ailleurs dans le monde;
 - c) une étude de différents mécanismes de règlement des différends.
3. présenter un rapport sur les conclusions de l'examen au Conseil exécutif national au plus tard en mars 2019.

(A/P personne déléguée non identifiée,
Personne déléguée non identifiée – Adoptée)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Mes amis, nous avons un dernier invité très spécial au congrès. Il est membre de l'assemblée législative ontarienne depuis 2011 et il a été un chef de file dans la défense de la justice sociale et économique comme leader adjoint du NPD-Ontario.

À titre de candidat à la direction du NPD fédéral, il a fait campagne sur des enjeux d'importance pour les membres du SCFP, comme l'élimination de l'inégalité, la lutte aux changements climatiques, la réconciliation avec les peuples autochtones et, enfin, le remplacement de notre système électoral désuet.

Et maintenant, comme nouveau chef du NPD fédéral, il a promis d'apporter cœur et courage à la politique canadienne, deux qualités dont nous avons plus que jamais besoin.

Il a toujours été un gars très occupé et, dans ses nouvelles tâches, il le sera encore bien plus. Même s'il n'est en poste que depuis quelques jours, il a eu la gentillesse de nous consacrer du temps aujourd'hui.

Alors, consœurs, confrères et amis, accueillons chaleureusement le nouveau chef du NPD fédéral et prochain premier ministre du Canada, Jagmeet Singh.

Après le discours du confrère Jagmeet Singh, le confrère Mark Hancock le remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Préparer l'avenir : Orientation stratégique 2017-2019

L'histoire du SCFP, c'est l'histoire de nos membres qui travaillent ensemble pour faire avancer les choses. Nous nous engageons collectivement, les uns envers les autres et à l'égard de notre société, à bâtir des milieux de travail et un monde meilleur. Les membres du SCFP sont des leaders du mouvement pour la justice économique et sociale.

Malgré la croissance économique la plus forte jamais connue en dix ans, la classe ouvrière fait toujours l'objet d'attaques et est exploitée tant au pays que dans le reste du monde. Les budgets d'austérité refaçonnent notre société en imposant d'importantes compressions et en privatisant les services et les programmes publics sur lesquels compte la population. Les gouvernements refusent de taxer équitablement les entreprises et les individus les plus riches, ce qui prive le secteur public du financement nécessaire pour offrir les services qui sont le fondement même de notre société. Les entreprises et certains gouvernements cherchent activement à supprimer le pouvoir collectif des gens en s'en prenant aux syndicats et aux droits du travail. Ensemble, ces facteurs favorisent l'inégalité économique et la concentration de la richesse. L'écart entre le petit nombre de riches sur la planète et le reste

d'entre nous continue d'augmenter. Les gens souffrent et cherchent des réponses.

Les leaders qui sèment la division et la haine, comme le président américain Donald Trump et d'autres de son acabit au Canada et ailleurs dans le monde, profitent de ce désespoir et attisent les flammes de la haine et de l'insécurité pour opposer les travailleurs les uns aux autres en exploitant l'antisémitisme et l'islamophobie, le racisme contre les noirs et le racisme sous toutes ses formes, la xénophobie, la suprématie blanche et la peur. Cette atmosphère nourrit le racisme et la discrimination qui sont bien en vie au Canada. Les gains obtenus par les groupes en quête d'égalité depuis un demi-siècle sont menacés au pays. Il est urgent de reconnaître pleinement les torts historiques et actuels que le Canada a causés aux peuples autochtones, de demander réparation et de travailler à la réconciliation en créant de nouvelles relations qui respectent entièrement les droits et les histoires de ces peuples. Mais ces attaques renouvelées ont ravivé la résistance au Canada et ailleurs dans le monde. C'est en se mobilisant pour agir contre la discrimination, la pauvreté et l'injustice que les membres du SCFP feront valoir notre vision d'un pays meilleur.

Les orientations du SCFP pour les deux années à venir sont basées sur 50 années de militantisme. Nous avons fait beaucoup de progrès – dans certains cas, nous avons même écrit des pages d'histoire. Le document d'orientation stratégique de 2017-2019 prend ses racines dans le travail que nous faisons déjà tous les jours, d'innombrables façons, pour changer les choses. Il est fondé sur les documents d'orientation stratégique que les membres du SCFP adoptent à tous les congrès depuis 2003. Chacun de ces documents est basé sur le précédent et, ensemble, ils établissent la direction générale et les grandes priorités du SCFP à tous les niveaux. L'orientation stratégique va de pair avec les mesures et enjeux spécifiques soulignés dans les résolutions sur lesquelles les délégués votent aux congrès nationaux. Notre Conseil exécutif national suit les progrès réalisés à toutes ses réunions afin d'assurer la reddition de comptes et la supervision. Ensemble, nous continuerons à avancer dans les dossiers et les priorités qui nous tiennent à cœur.

La réalité économique de notre monde change sans cesse et, bien que nous soyons toujours déterminés à obtenir un salaire minimum à 18 \$ l'heure pour nos membres, nous sommes conscients que ce montant n'est pas un salaire de subsistance dans certaines régions et que nous avons beaucoup de travail à faire

pour atteindre ce but. Nous poursuivrons aussi notre lutte pour de bons emplois sûrs et des régimes de retraite acceptables pour tous les travailleurs, incluant une bonification significative du système public de pensions du Canada. Le SCFP continue de se mobiliser et de prendre des recours judiciaires contre les tentatives du gouvernement fédéral et de certains gouvernements provinciaux de permettre aux employeurs de convertir des régimes à prestations déterminées en régimes à prestations cibles. Et nous lutterons en faveur de l'augmentation du salaire minimum et de l'adoption de lois dans toutes les régions qui permettent aux travailleurs de se syndiquer.

Le SCFP est un chef de file dans la lutte pour des services publics de qualité et une infrastructure dont la propriété est publique, et contre la privatisation par de nouveaux stratagèmes comme « le financement social », le « recyclage d'actifs », l'« optimisation » par la vente de services publics et les partenariats public-privé. Nous sommes déterminés à empêcher les caisses de retraite de nos membres d'investir dans les PPP, que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde. Nous continuerons à nous opposer à tous les projets de privatisation, incluant la Banque de l'infrastructure du Canada, une institution qui détournera des millions de dollars en subventions vers les grandes entreprises qui comptent faire d'importants profits privés grâce à des projets d'infrastructures publiques.

Le SCFP est déterminé à bâtir un syndicat inclusif et représentatif de la diversité de ses membres. Nous sommes toujours décidés à suivre les recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes et nous prendrons des mesures concrètes en faveur de l'égalité des genres au SCFP. Nous travaillerons pour rendre notre syndicat inclusif et représentatif en favorisant le mentorat de nouveaux leaders, en s'assurant qu'il y ait un rôle pour les membres en recherche d'égalité dans toutes les instances du syndicat, en encourageant l'inclusion à la table de négociation et en renforçant les alliances dans nos collectivités.

Notre plan d'action mise sur les leçons apprises et les gains réalisés depuis notre dernier congrès. Unis, nous avons incité un plus grand nombre de membres à jouer un rôle actif dans la création de sections locales plus fortes et à rendre notre syndicat encore plus vigoureux. Le plan d'action énonce les mesures que nous prendrons pour faire grandir notre base et d'accompagner de nouveaux leaders et militants.

Nous avons créé la solidarité nécessaire pour faire des gains à la table de négociation, améliorer la vie et les conditions de travail de nos membres et renforcer les services publics. Nous avons remporté des victoires qui rendent nos milieux de travail plus sûrs et qui font progresser les droits de nos membres et de tous les travailleurs. Ce plan d'action définit ce qu'il faut faire pour renforcer notre pouvoir de négociation et protéger les droits des travailleurs.

Chaque victoire remportée fait place à un nouveau défi. Au Canada et ailleurs dans le monde, les gouvernements de droite coupent jusqu'à l'os dans les services publics et les régimes de retraite. Des décennies de baisses d'impôts ont profité aux grandes entreprises et privé les collectivités et les services publics d'un financement essentiel. Le pouvoir des entreprises augmente et elles convoitent maintenant les services publics comme source de profits. L'inégalité croissante affaiblit les liens qui nous unissent comme société.

Nous pouvons faire mieux. Avec ses alliés, le SCFP est une force puissante de changement et de justice sociale dans nos communautés. Le plan d'action qui vous est présenté propose les étapes à suivre pour faire élire des gouvernements progressistes et favorables aux travailleurs, protéger les services publics contre la privatisation, nous organiser en faveur du changement et lutter pour la justice mondiale.

Unis, les membres du SCFP peuvent faire des gains pour eux-mêmes, en plus de créer de meilleures collectivités et un monde plus juste et plus égal. Nous continuerons à riposter et à lutter pour bonifier les services publics, créer des emplois stables, sûrs et à temps plein, faire grimper les salaires de tous les travailleurs et consolider nos liens avec nos alliés.

Au cours des deux prochaines années, faisons ce qu'il faut pour préparer l'avenir, en solidarité.

Ensemble pour un syndicat plus fort

Pour faire des gains dans nos milieux de travail et nos collectivités, nous devons commencer chez nous, dans nos sections locales. Au cours des deux prochaines années, nous soutiendrons les membres et les sections locales par des initiatives stratégiques qui rendront les sections locales plus fortes et plus inclusives et augmenteront notre force de négociation.

Élargir le pouvoir de nos membres

Notre plan de syndicalisation exhaustif est présenté dans le texte *Renforcer notre syndicat*. La syndicalisation des non syndiqués est la première étape à franchir pour accroître le pouvoir des travailleurs. Nous continuerons à élargir et à renforcer notre base :

- en mettant en place un programme détaillé d'engagement des membres afin de faire un pas de plus dans notre initiative « Bâtir des sections locales fortes »;
- en préparant de nouveaux leaders et militants qui sont à l'image de la diversité de nos membres;
- en mettant à jour notre sondage auprès des membres en 2018 afin de mieux comprendre nos membres et les défis qu'ils doivent relever;
- en créant un module de cours qui permettra aux membres de mieux comprendre les forces économiques, sociales et politiques qui accroissent l'inégalité au Canada et ailleurs dans le monde, dans le cadre de la série de cours pour les délégués syndicaux.

Accroître notre force de négociation

Il est vital que les membres du SCFP résistent ensemble aux attaques contre notre droit à la libre négociation collective, aux clauses de disparité de traitement et aux autres concessions. Mais ce n'est pas suffisant. Nous devons aussi faire des gains à la table de négociation.

Le processus de négociation d'une bonne convention collective commence dès la signature de la dernière. Nous élaborerons des outils et des ressources qui aideront les sections locales à créer et à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour protéger et améliorer les emplois, y compris la lutte contre l'automatisation, les salaires et les conditions de travail des membres et pour promouvoir de meilleurs services publics.

Les membres du SCFP continueront à travailler en coalition avec nos alliés et avec les gens de nos collectivités qui utilisent les services publics afin qu'ils nous appuient dans nos négociations.

Nous doterons nos membres des ressources dont ils ont besoin et nous augmenterons notre capacité de négociation :

- en luttant à la table de négociation pour de vraies augmentations de salaire, un salaire de subsistance, des emplois à plein temps sûrs, de meilleurs régimes de retraite et des avantages sociaux accrus pour tous les membres du SCFP, y compris les membres occasionnels et à temps partiel;
- en appuyant les négociations coordonnées et centralisées pour les sections locales du SCFP;
- en nous opposant aux règlements imposés par la loi et aux restrictions sur le droit à la libre négociation collective;
- en élaborant des outils de stratégies de campagne et des ressources pour négocier dans différentes circonstances, y compris dans la lutte contre les concessions, que nous ayons le droit de grève ou non, ou que nous travaillions en vertu de désignations de services essentiels ou non. Ces outils aideront les sections locales :
 - à faire de la planification stratégique;
 - à promouvoir l'engagement des membres;
 - à protéger les membres qui ont des emplois précaires et à empêcher les employeurs d'avoir recours à des stratégies de faible rémunération pour gruger dans nos salaires et nos conditions de travail;
 - à se préparer aux grèves, notamment en mobilisant les membres;
 - En veillant à ce que nos sections locales soient au courant des nombreux outils et ressources à leur disposition
- en organisant une conférence nationale qui permettra aux membres d'acquérir les compétences et les capacités voulues pour soutenir la politique sur les négociations du SCFP afin de résister aux concessions et aux ententes avec clauses de disparité sur le terrain. Le programme de la conférence portera sur les stratégies de campagne, les outils et les ressources en négociation et l'application de nos conventions collectives. Nous mettrons aussi l'accent sur nos réussites.

Lutter pour la sécurité des milieux de travail

Chaque travailleur qui se rend au travail a le droit de rentrer à la maison sain et sauf. Les emplois de plus en plus précaires, la réduction du financement et le manque de personnel dans les services publics nuisent à la santé et la sécurité dans les milieux de travail des membres du SCFP. Chaque membre du SCFP a droit à la santé et à la sécurité dans un milieu de travail qui est

exempt de violence. Nous donnerons à nos membres plus de pouvoir pour défendre leur droit à la santé et à la sécurité :

- en continuant à faire pression sur les gouvernements de toutes les régions et sur la scène fédérale pour qu'ils protègent mieux la santé et la sécurité de tous les travailleurs;
- en veillant à ce que la législation sur la santé et la sécurité joue un rôle central pour les travailleurs dans les comités mixtes à tous les niveaux;
- en renforçant notre réseau de militants en santé-sécurité au travail et en stimulant et en soutenant la participation des membres aux comités de santé et de sécurité et leur militantisme en faveur de nos droits;
- en veillant à ce que les sections locales aient les outils voulus pour combattre la violence au travail sous toutes ses formes, y compris la violence familiale et la violence sexuelle, et en protégeant la santé et la sécurité physique et mentale de nos membres.

En élargissant et intensifiant l'engagement et le militantisme de nos membres, nous grossirons les rangs des leaders progressistes dans des centaines de communautés d'un bout à l'autre du pays. En tant que plus grand syndicat du pays, nous savons qu'il est non seulement nécessaire, mais aussi possible de bâtir un Canada meilleur. Lorsque les membres agissent sur le terrain, dans leur communauté, ils font des gains en faveur de milieux de travail plus inclusifs, plus sûrs et plus équitables. Lorsque les sections locales négocient de meilleurs salaires et conditions de travail, c'est toute la société qui en profite. Tous ces gains renforcent des services publics essentiels. Et des services publics plus solides sont les fondements de la société juste et égalitaire pour laquelle nous luttons tous. Pour bâtir un Canada meilleur, il faut vraiment commencer à la base, dans nos sections locales. De là, l'effet d'entraînement est puissant. Nous devons continuer à créer des contacts avec tous nos membres, à négocier vers l'avant et à lutter pour la sécurité des milieux de travail. Car chaque fois que nous le faisons, nous permettons à plus de gens de travailler en faveur du changement dans leurs collectivités, main dans la main avec nos amis, nos voisins et nos alliés.

Renforcer la solidarité de la classe ouvrière dans nos communautés

Lorsque les membres du SCFP luttent pour faire des gains au travail, ils construisent en même temps une

société plus juste et plus égale. Nous ne pouvons pas gagner en restant entre nous. Nous devons continuer à lutter en faveur de changements qui améliorent la vie de tous les travailleurs et qui les sortent de la pauvreté. Nous collaborerons avec nos alliés et avec les gens qui comptent sur les services publics pour protéger les bons emplois et conserver les services publics, exiger de meilleurs salaires et conditions de travail pour tous les travailleurs, lutter contre le racisme sous toutes ses formes et revendiquer la justice économique et sociale dans nos collectivités, dans notre pays et partout dans le monde. Nous appuierons nos membres et nos alliés dans la lutte pour l'égalité. Et nous le ferons ensemble.

Bâtir notre force de campagne

Nos membres sont notre plus grande force et nous ne sommes jamais aussi forts que lorsque nous nous soutenons les uns les autres. Lorsque nous mobilisons nos membres et que nous allons chercher l'appui de nos collectivités, nous pouvons empêcher la privatisation, soutenir les services publics, résister aux concessions à la table de négociation et faire pression en faveur d'emplois stables et de meilleurs salaires et conditions de travail pour chaque travailleur. Nous augmenterons la capacité de nos membres à mener des campagnes efficaces :

- en créant un programme et des outils de campagne pour former et appuyer les membres de chaque région afin d'accroître leurs compétences et leur capacité à défendre les services publics et à résister aux concessions dans tous les secteurs.

S'organiser pour le changement

Nous continuerons à nous organiser de manière à influencer tous les ordres de gouvernement dans les enjeux qui comptent pour nos membres et nos collectivités :

- en collaborant avec nos alliés pour créer de larges mouvements sociaux qui renforcent et accroissent notre filet de sécurité sociale, notamment en défendant l'assurance-médicaments universelle, l'équité salariale, de solides régimes de retraite pour tous, des soins de longue durée et des services de garde à l'enfance publics;
- en mobilisant et en renforçant les coalitions pour lutter contre la privatisation, quelle que soit son ampleur, et sous toutes ses formes, ainsi qu'en faveur de la propriété et du contrôle publics des infrastructures;

- en participant aux élections municipales et provinciales, ainsi qu'aux élections fédérales de 2019, afin de promouvoir les priorités de nos membres. Nos efforts porteront sur :
 - de solides services publics et soutiens sociaux;
 - de bons salaires et conditions de travail pour tous les travailleurs;
 - un solide appui à notre parti politique, le Nouveau parti démocratique, notamment en invitant nos membres à jouer un rôle actif au NPD, et l'intensification des efforts pour faire élire des candidats et des gouvernements néo-démocrates;
 - un système électoral plus juste grâce à la représentation proportionnelle aux élections fédérales et provinciales.
- en revendiquant des lois sur le travail qui facilitent la syndicalisation des travailleurs dans tous les secteurs et l'accroissement de la force du mouvement syndical, et en nous opposant aux lois qui limitent le droit des travailleurs à faire la grève;
- en réclamant des changements qui améliorent la vie de tous les travailleurs et qui haussent le plancher pour tous, dont un salaire minimum plus élevé et le renforcement des lois sur les normes d'emploi pour améliorer les conditions de travail et élargir les protections accordées aux travailleurs;
- en défendant le droit de toutes les personnes ayant un handicap au Canada à un travail convenable, utile et correctement payé;
- en nous opposant aux clauses de disparité de traitement et aux exclusions dans les lois sur l'emploi et le travail qui touchent les travailleurs jeunes et précaires de tous les secteurs;
- en travaillant vers l'équité pour les travailleurs racisés, les femmes, les travailleurs LGBTQI et les personnes ayant un handicap;
- en luttant contre la montée de la haine et en donnant à nos membres et à nos organismes à charte les outils dont ils ont besoin pour parler et agir contre la discrimination au travail et dans la société;
- en faisant la promotion de mesures significatives en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones notamment en demandant aux gouvernements canadiens de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation; en sensibilisant nos membres à l'histoire des pensionnats autochtones et à la tentative de génocide contre les peuples autochtones du Canada; et en appuyant les organisations autochtones et les militants

communautaires dans leurs efforts pour promouvoir la guérison et la réconciliation;

- en sensibilisant et en mobilisant nos membres dans le dossier des changements climatiques et en collaborant avec des groupes environnementaux et pour la justice sociale pour protéger la planète contre les effets futurs des changements climatiques.

Lutter pour la justice mondiale

Notre solidarité traverse les frontières et s'étend sur toute la planète. Nous continuerons à soutenir les luttes des travailleurs d'autres pays et à apprendre d'eux. Leurs défis sont inextricablement liés à ceux de nos membres et de tous les travailleurs canadiens. Nous continuerons à faire partie du mouvement pour la justice mondiale :

- en appuyant nos membres et d'autres travailleurs et alliés de partout qui luttent pour la justice dans le monde en nous concentrant sur la solidarité entre travailleurs et en luttant contre les accords de commerce internationaux;
- en revendiquant un modèle différent de commerce trinational et de coopération, qui répond aux besoins des travailleurs et qui favorise la solidarité sur le continent que nous partageons et en travaillant avec des alliées, au pays et à l'étranger, en faveur de l'inclusion dans tous les accords de commerce de clauses substantielles qui protégeront nos droits du travail, nos droits de la personne et la durabilité de l'environnement;

- en faisant pression sur le gouvernement canadien pour qu'il veuille à ce que tout accord de commerce renégocié élimine le mécanisme de règlement des différends entre États et investisseurs, et protège les services publics, tout en l'incitant à inclure des obligations exécutoires en matière de droits du travail, qui tiennent compte de la liberté d'association et de la sécurité syndicale.

(P/A membre du comité,
Membre du comité – Adoptée)

ALLOCATION DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT MARK HANCOCK : Consœurs et confrères, je tiens à vous remercier pour tout le travail accompli cette semaine. Nous nous sommes attaqués à de très difficiles résolutions. Nous avons reçu des rapports extraordinaires de tous nos comités et je remercie les membres du personnel pour tout ce qu'ils ont fait cette semaine. Merci à notre personnel, celui du Syndicat canadien de la fonction publique, mais aussi au personnel de cet établissement et à celui de tous les hôtels où nous avons logé.

Consœurs et confrères, bon retour à la maison. Notre chanson thème va jouer pendant que nous quittons la salle, mais encore une fois, soyez prudents et au plaisir de vous revoir dans deux ans à Montréal.

« Solidarité mes frères et sœurs »

ANNEXE AU RAPPORT DU 28th CONGRÈS NATIONAL

Le Conseil exécutif national a traité des résolutions renvoyées au Conseil par le vingt-huitième congrès national. Les décisions prises sur les résolutions renvoyées sont les suivantes :

Résolution n° 5**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. organiser une table ronde nationale sur les services de garde à l'enfance qui réunira, au sommet, les principaux militants SCFP de ce secteur, dans le but d'alimenter nos activités d'orientation et de défense dans les services de garde et les congés parentaux et familiaux;
2. lancer un appel de présentations et de tables rondes pour permettre la tenue de conversations sérieuses sur ce dont on a besoin, de la part de tous les paliers de gouvernement, pour : assurer des services de garde à l'enfance abordables, accessibles, publics et sans but lucratif; soutenir nos activités d'orientation et de défense aux paliers fédéral, municipal et provincial; et approfondir les problèmes liés aux congés parentaux, aux congés familiaux et à la main-d'œuvre, comme les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail.

PARCE QUE :

- le moment est bien choisi pour réfléchir à nos activités d'orientation et de défense des dernières années et concevoir des prises de position et des stratégies plus efficaces qui nous permettront d'obtenir la création d'un système de garderies de qualité réellement complet;
- cela simplifierait le renouvellement et la mise à jour de la politique nationale du SCFP en matière de services de garde à l'enfance.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 6**Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à faire preuve d'initiative et travailler avec le Congrès du travail du Canada, les autres

syndicats et l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) et les coalitions provinciales de services de garde à l'enfance afin de maintenir les services de garde à l'ordre du jour fédéral après les élections fédérales de 2015;

2. continuer à fournir des ressources financières et humaines et à utiliser la campagne Repensons les services de garde pour réclamer un système de garderies qui soit public et sans but lucratif.

PARCE QUE :

- la campagne Repensons les services de garde a réussi à regrouper les syndicats et les organismes de défense des services de garde dans leur appel à un programme national de garderies; elle a su interpellé des milliers de syndicalistes et de militants communautaires dans des « conversations de cuisine » qui ont déboulonné l'idée selon laquelle les services de garde sont une responsabilité individuelle;
- la campagne Repensons les services de garde a permis de susciter un intérêt national pour les services de garde; elle a joué un rôle crucial dans le succès de la conférence Services de garde 2020, la conclusion d'un accord sur une vision et un cadre politique nationaux et l'inclusion des services de garde à la plateforme électorale des partis politiques fédéraux.

adoptée

Décision du CEN

Résolution n° 7**Présentée par le Conseil régional d'Ottawa et les sections locales 1979 et 2204 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une vaste campagne pluriannuelle (2017-2019), de concert avec nos partenaires de coalition, pour continuer à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre sur pied un programme national et public de garderies sans but lucratif soutenu par des

congés de maternité et des congés parentaux abordables et inclusifs;

2. consacrer des ressources humaines et financières pour convaincre les syndiqués et les citoyens de mettre de la pression sur le gouvernement;
3. concevoir et déployer une formation et des outils pour renforcer la capacité des membres à participer aux actions politiques et soutenir les membres qui sont prêts à rencontrer leurs élus;
4. participer à la préparation et à la coordination d'actions et d'activités visant à réclamer un système public de garderies sans but lucratif.

PARCE QUE :

- pour obtenir des services de garde abordables et de qualité pour tous, les paliers de gouvernement devront s'entendre sur la mise en place d'un système public et complet de garderies sans but lucratif;
- un tel système est vital pour l'égalité des femmes, la sécurité financière des parents, ainsi que la croissance et le bien-être de tous les enfants;
- il faut mettre à jour les prestations de maternité et les prestations parentales du fédéral pour les rendre accessibles et abordables et faire en sorte qu'elles encouragent l'égalité des sexes.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 8

Présentée par le Conseil régional d'Ottawa et les sections locales 1979 et 2204 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer, avec son Groupe de travail national sur les services de garde à l'enfance, à la conception d'une campagne de recrutement qui s'étendra sur cinq ans dans le secteur des garderies publiques et sans but lucratif, dont :
 - a) les YMCA et les YWCA;
 - b) les grands organismes sans but lucratif multiservices à l'enfance;
 - c) le secteur parapublic des services de garde à l'enfance sans but lucratif;

2. concevoir des approches et des messages efficaces et novateurs ciblant spécifiquement la main-d'œuvre des services de garde à l'enfance;
3. profiter des opportunités qu'entraînent les ajouts de places en garderies découlant des ententes fédérales-provinciales sur les services de garde.

PARCE QUE :

- la majorité de la main-d'œuvre du secteur des services de garde travaille dans de petites garderies communautaires sans but lucratif;
- le taux de syndicalisation de la main-d'œuvre des services de garde est de 21,5 pour cent seulement;
- le SCFP serait en bonne position pour syndiquer et représenter la main-d'œuvre du secteur des garderies publiques et sans but lucratif, un secteur qui devrait prendre de l'expansion au cours des dix prochaines années.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
4

Résolution n° 9

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une campagne sur les services de garde à l'enfance qui présente les revendications suivantes :
 - a) un meilleur accès aux services de garde à l'enfance prodigués par les garderies publiques et sans but lucratif;
 - b) un salaire digne de professionnels pour les travailleurs des services de garde;
 - c) l'interdiction d'ouvrir de nouvelles garderies à but lucratif;
 - d) un engagement de l'État fédéral à consacrer aux services de garde à l'enfance un financement dédié qui augmentera d'un milliard de dollars par année jusqu'à ce qu'il atteigne 1 % du PIB.

PARCE QUE :

- toute famille a droit à des services de garde accessibles et abordables;

- l'OCDE estime qu'une famille canadienne consacre 22 % de son revenu aux services de garde, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 15 % seulement;
- en gardant le coût des services de garde en dessous des 10 % du revenu familial, on accroît à 60 % la probabilité que la personne qui s'occupe principalement des enfants dans la famille (ce sont surtout des femmes) puisse occuper un emploi à plein temps;
- dans certaines régions du Canada, les services de garde à l'enfance coûtent plus de 1 000 \$ par mois;
- le CTC évalue que le nombre de places en garderie réglementée peut accueillir 22,5 % des enfants de 0 à 5 ans et 20,5 % des enfants de 0 à 12 ans;
- pour bien des familles, les prestations parentales de l'assurance-emploi sont insuffisantes;
- malgré l'importance des interventions des services de garde dans le développement de l'enfant, les éducatrices de la petite enfance et les autres employés des programmes sont sous-rémunérés. Ils gagnent rarement un salaire de niveau professionnel. En fait, ils ont rarement droit à un salaire suffisant;
- on ne devrait pas subventionner les services de garde par la faiblesse des salaires.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
3

Résolution n° 11

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à concevoir un système public et universel de garderies subventionné et fourni par l'État;
2. continuer à œuvrer, avec le CTC et les autres défenseurs des services de garde à l'enfance, à la promotion de la nécessité d'un système universel de garderies à bas prix financé par l'État.

PARCE QUE :

- les services de garde à l'enfance de qualité participent au sain développement de l'enfant et accroissent la réussite scolaire de tous les enfants, particulièrement des plus vulnérables;

- avec des services de garde à l'enfance abordables, les parents, tout particulièrement les femmes, peuvent retourner au travail afin de gagner un revenu supplémentaire, ce qui contribue à leur autonomie financière et les aide à éviter la pauvreté;
- les services de garde profitent à tous les membres de la société, puisqu'une présence accrue des femmes dans la population active renforce l'économie et profite aux coffres de l'État, par le biais d'une hausse des revenus fiscaux, d'une baisse du recours à l'aide sociale chez les familles avec enfants et d'une baisse du recours aux autres prestations calculées en fonction du revenu;
- les familles canadiennes ont besoin d'un système universel de garderies abordables assorti d'un financement de base qui permet aux travailleurs en garderie de toucher un salaire suffisant.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 13

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire de la sensibilisation, par l'entremise des fédérations du travail et des sections locales affiliées, sur l'importance d'ajouter aux conventions collectives une clause de protection des survivants de violence conjugale et d'obtenir l'ajout d'une telle protection à la loi;
2. incluant un congé payé spécifique pour les personnes victimes de violence familiale ou conjugale;
3. la négociation de stratégies en matière de sécurité au travail, dont les évaluations de risques et les plans de sécurité;
4. des clauses pour établir un rôle d'intervenante auprès des membres qui conseille les victimes et les recommande aux services de soutien appropriés.

PARCE QUE :

- la violence familiale est répandue et s'immisce dans les lieux de travail, comme l'explique le guide

du SCFP intitulé « La violence familiale dans le milieu de travail », et le taux de violence est plus élevé chez les femmes marginalisées;

- le fait d’occuper un emploi sûr et syndiqué et d’avoir accès à des services publics fiables et à un logement abordable sont des facteurs qui donnent aux femmes la possibilité de mettre fin à une relation malsaine ou violente;
- les femmes canadiennes vivent au moins un incident de violence physique ou sexuelle par jour, une femme est tuée par son partenaire intime tous les six jours et plus de 1 600 femmes autochtones ont été tuées ou portées disparues;
- la réaction du syndicat peut rejeter et revictimiser les femmes, ce qui décourage les femmes à se manifester;
- la violence familiale est nocive pour la santé physique et psychologique de tous nos membres.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 14

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir le financement nécessaire au soutien de la négociation collective de ses membres;
2. protéger le droit de ses membres à la négociation en stoppant la sous-traitance de leurs tâches et la détérioration de leurs avantages sociaux et les attaques des employeurs contre leurs conventions collectives.

PARCE QUE :

- les membres du SCFP méritent d’avoir une convention collective qui protège leurs droits et qui rehausse leur qualité de vie;
- la base du SCFP comprend les avantages sociaux, les conditions de travail décentes et le droit d’être protégé par un syndicat;
- les employeurs tentent systématiquement de retirer aux travailleurs leurs avantages sociaux et leurs droits, en plus d’abaisser notre train de vie;
- la sous-traitance constitue une attaque directe contre les syndicats.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 15

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager activement les sections locales qui ont des travailleurs contractuels dans le secteur des services sociaux à œuvrer collectivement à l’atteinte d’un même but, soit obtenir l’inclusion et la protection des tâches de ces travailleurs dans la convention collective;
2. faire pression activement les employeurs et les comités de négociation, s’il y a lieu, à faciliter ce processus d’inclusion;
3. participer à l’éducation des membres du SCFP dans tous les secteurs relativement aux avantages d’une solidarité complète du milieu de travail et de l’intégration de tous les travailleurs à la convention collective.

PARCE QUE :

- avec la précarisation de l’emploi, le nombre de postes à temps plein (équivalents temps plein) est en baisse;
- les travailleurs contractuels devraient profiter des mêmes possibilités en matière d’accumulation d’ancienneté, d’avantages sociaux et d’heures travaillées donnant droit à pension. En protégeant leurs droits, ces travailleurs seront plus faciles à conserver à l’emploi et auront plus de chances de décrocher éventuellement un poste à temps partiel ou à plein temps;
- le SCFP doit encourager la participation et la rétention de tous les employés.

Décision du CEN _____
adoptée
couvre la résolution
16

Résolution n° 17

Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir et encourager le recours à la vidéoconférence et aux technologies de réunion virtuelle dans ses bureaux et ses milieux de travail.

PARCE QUE :

- le fonctionnement de la vidéoconférence et des technologies de réunion virtuelle s'est grandement simplifié avec le temps;
- ces technologies sont souvent plus efficaces sous plusieurs aspects (gestion du temps, coût, environnement);
- la politique environnementale nationale du SCFP exhorte notre syndicat à utiliser des technologies qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre à la source du changement climatique;
- les déplacements inutiles portent atteinte au climat; on devrait les éviter;
- les bureaux du SCFP sont déjà équipés pour la vidéoconférence et les autres capacités technologiques, il suffit d'accroître leur utilisation.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 18
Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. étudier la faisabilité d'assister aux assemblées syndicales par des moyens non traditionnels, sans être présent physiquement;
2. concevoir un projet pilote qui a recours aux technologies disponibles, comme la diffusion sur le Web, pour permettre aux membres de participer aux assemblées à distance;
3. offrir ce projet pilote aux sections locales intéressées.

PARCE QUE :

- plusieurs sections locales ont de la difficulté à obtenir le quorum dans leurs assemblées syndicales;
- les sections locales souhaitent que le plus grand nombre possible de membres soient au fait de leurs activités et y participent;
- cela accroîtrait considérablement la capacité des sections locales à sensibiliser leurs membres à ce qu'elles font;
- cela faciliterait la présentation et l'explication des campagnes aux membres;

- grâce aux percées technologiques et au recours efficace aux technologies, on pourrait accroître le nombre d'options pour participer aux assemblées à distance.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 22
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. adopter le terme non sexiste « ami » pour parler de nos collègues militants, membres et employés du SCFP, afin d'inclure les personnes qui ne s'identifient pas aux termes sexistes « confrères » et « consœurs ». [Par exemple : « Salutations, confrères, consœurs et amis ! »]

PARCE QUE :

- depuis 2016, l'expression de genre et l'auto-identification sont des droits protégés par la Charte canadienne des droits et libertés;
- il est crucial que le mouvement syndical représente les droits et l'égalité de TOUS ses membres, sans restriction découlant des pronoms ou des salutations utilisés;
- trop souvent, les membres et les militants sont identifiés à l'aide de formulations sexistes aux micros, pendant le Congrès. En adaptant notre langage, nous pouvons faire preuve d'une réelle solidarité et devenir des alliés pour l'égalité.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 27
Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 391 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. permettre les ordres du jour en par consentement dans les Statuts nationaux.

PARCE QUE :

- le recours aux ordres du jour en par consentement permet d'accélérer le traitement des affaires de la section locale;

- en raccourcissant les réunions et en les rendant plus efficaces, on peut se concentrer sur les enjeux qui comptent vraiment. Cela permet aussi d'accroître la participation des membres.

Décision du CEN

_____ _____
 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 29

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. le SCFP devrait permettre aux membres qui ne peuvent pas assister au congrès de présenter tout de même leur candidature à un poste auquel ils sont éligibles aux congrès nationaux.

PARCE QUE :

- limiter les candidatures aux postes élus aux personnes qui ont les ressources nécessaires pour assister au congrès est un geste antidémocratique, punitif et injuste. Il n'y a pas l'équivalent dans les élections fédérales, provinciales ou municipales. Le SCFP ne peut pas se prétendre être une institution démocratique s'il ne permet pas à tout le monde de briguer les suffrages.

Décision du CEN

_____ _____
 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 30

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. permettre la tenue de référendums pour trancher les enjeux importants dans les sections locales, pour que tous les membres qui veulent voter sur un enjeu puissent se prononcer.

PARCE QUE :

- en ce moment, plusieurs enjeux importants sont tranchés par un petit groupe de membres en réunion avec quorum. Quand l'ensemble des membres a l'occasion de voter dans un référendum, on se rend compte que ceux-ci sont en désaccord avec les membres qui ont voté en réunion avec quorum. Il n'y a pas de démocratie, puisqu'on refuse aux membres la possibilité de se

prononcer. C'est particulièrement important pour les modifications aux règlements, les dépenses importantes, la décision de louer un local, la décision de faire des achats importants, la décision de déléguer des personnes au congrès et aux conférences, etc.

Décision du CEN

_____ _____
 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 31

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. nous accorder un accès plus important à l'aide et à l'expertise de personnes conseillères spécialisées, pour que nous puissions négocier de bons contrats et connaître nos droits juridiques et nos droits de la personne afin de nous protéger contre les abus de la direction. Nous avons besoin d'un meilleur accès aux avocats et aux spécialistes sur les salaires, les avantages sociaux et l'équité salariale. Nous avons besoin de spécialistes en conventions collectives qui peuvent étudier nos conventions collectives, voir ce qu'ont fait les autres sections locales et proposer des modifications à nos conventions collectives pour nous obtenir de meilleurs salaires et de meilleurs avantages sociaux, des milieux de travail sûrs et sains et l'élimination de l'intimidation et du harcèlement.

PARCE QUE :

- c'est ce que les syndicats disent qu'ils vont faire, mais nous n'arrivons pas à avoir accès à l'un ou l'autre de ces spécialistes.

Décision du CEN

_____ _____
 renvoyer à la
 résolution substitut
 901

Résolution n° 32

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. suivre les sections locales de plus près pour s'assurer qu'elles suivent les lignes directrices du

SCFP en matière d'ouverture, de démocratie et de participation. Ces lignes directrices devraient être renforcées par les Statuts du SCFP. Il y a trop de sections locales qui font fi des souhaits de leurs membres, qui ne disent rien à leurs membres, qui cachent les questions financières et qui ne forment pas leurs membres adéquatement.

PARCE QUE :

- dans plusieurs sections locales, des groupes ont pris le contrôle pour dépenser l'argent des cotisations syndicales sur eux-mêmes afin d'aller aux congrès et aux conférences toutes dépenses payées au lieu d'investir adéquatement dans la recherche sur les conventions collectives et de protéger leurs membres contre la maltraitance de la direction et de leurs collègues.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 33

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. permettre à tous ses membres de voter pour l'élection de l'exécutif national et de tous les postes élus associés à leur province au congrès national sans être présents au congrès. Nous devrions pouvoir voter par téléphone, par autre voie électronique, aux bureaux du SCFP ou d'une autre manière appropriée.

PARCE QUE :

- dans une institution démocratique, chaque personne qui paie des cotisations syndicales devrait avoir droit de vote. On fait fi de la volonté des 630 000 membres du SCFP;
- comment le SCFP peut-il critiquer efficacement les processus électoraux fédéraux et provinciaux, alors que son propre système fait fi de la grande majorité de ses membres ?

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 34

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 2191 (Ont.), 2348 (Man.) et 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. obliger tous les membres du Conseil exécutif national nouvellement élus ou réélus à suivre une formation sur le racisme et l'oppression dans les six mois suivant leur élection;
2. encourager l'exécutif des divisions à suivre la même formation sur le racisme et l'oppression dans les six mois suivant leur élection;
3. prioriser le recours à des formateurs issus des groupes en quête d'égalité pour la conception et la présentation de la formation.

PARCE QUE :

- l'enquête nationale sur l'effectif du SCFP et l'enquête sur les pratiques du leadership montrent que le profil démographique se transforme et qu'il faut adopter une approche plus inclusive dans nos œuvres syndicales;
- le besoin d'éducation et de sensibilisation demeure critique pour la prévention de la discrimination et du harcèlement;
- la participation à une formation de ce genre permet de comprendre et de démanteler les multiples formes de discrimination vécues au travail comme dans la société;
- les formateurs qui ont vécu de la discrimination sont experts dans la question de ce qu'il faut faire.

Décision du CEN

_____ Motion de ne pas
agir _____
Couvre la résolution
35 _____

Résolution n° 37

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager les sections locales à ajouter à leurs statuts et règlements une clause qui permettra aux travailleurs précaires de participer plus pleinement

au militantisme du SCFP en accordant un remboursement équitable de la rémunération des quarts prévus et possibles pendant la mise à disposition pour affaires syndicales

PARCE QUE :

- les travailleurs précaires doivent contourner de nombreux obstacles pour participer aux activités syndicales normales;
- le SCFP doit prendre les devants dans la sensibilisation à l'invisibilité des travailleurs précaires dans les activités syndicales;
- le SCFP a réussi à cibler les jeunes et d'autres travailleurs marginalisés pour les inclure, mais les travailleurs précaires demeurent souvent invisibles dans de nombreuses sections locales du SCFP et un représentant désigné;
- les employeurs se servent de la crise économique pour accélérer et aggraver la tendance vers la généralisation du travail précaire;
- le recours généralisé au travail précaire de la part des employeurs profite indûment des personnes marginalisées, des femmes, des travailleurs âgés, des enfants, des travailleurs de couleur et des immigrants, entre autres.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 41
Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler avec ses sections locales de tout le pays à la mise sur pied de réseaux de retraités;
2. encourager toutes ses sections locales à se doter d'un comité des retraités si ce n'est pas déjà fait;
3. s'assurer que tous les retraités SCFP du pays puissent participer.

PARCE QUE :

- les retraités forment un bassin d'anciens syndiqués qui connaissent les luttes que doivent mener les syndicats pour obtenir les avantages sociaux (comme les pensions) que les employeurs tentent de réduire ou d'éliminer;
- les retraités peuvent assister aux assemblées et apporter un soutien efficace aux présentations des membres actifs du syndicat;

- les retraités fournissent une longue et fière histoire d'expériences antérieures et de savoir accumulé.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 42
Présentée par la section locale 5959 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. autoriser le mode de scrutin préférentiel dans le cadre des élections tenues au sein de nos sections locales.

PARCE QUE :

- les membres recherchent des façons efficaces de s'exprimer lorsque vient le temps de faire le choix de leurs dirigeants;
- le mode de scrutin préférentiel est une option additionnelle permettant en un seul tour de déterminer un vainqueur tout en s'assurant que celui-ci détienne la majorité des voix;
- les Statuts du SCFP permettent déjà deux modes de scrutin : soit : la pluralité des voix et la majorité;
- plusieurs de nos syndicats ne peuvent, pour des raisons d'efficacité, adopter un mode de scrutin à majorité absolue, qui implique plusieurs tours de vote;
- tous nos syndicats sont à la recherche de solutions qui favorisent la participation des membres.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 44
Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. si le SCFP national fait une erreur dans le calcul des cotisations syndicales qui nous sont dues, il devrait nous rembourser les cotisations perdues sur toute la période de son erreur de calcul.

PARCE QUE :

- limiter le total des sommes dues aux sections locales par le SCFP national est une chose, mais refuser unilatéralement de verser les cotisations

syndicales que le SCFP doit aux sections locales parce qu'il a fait une erreur est punitif et immoral, si ce n'est pas illégal.

Décision du CEN

 motion de ne pas agir

Résolution n° 46

Présentée par le SCFP-Ontario et la section locale 3906 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. enfin, et sans plus attendre, prendre immédiatement des mesures concernant la résolution n° 225 adoptée par les délégués au congrès national du SCFP de l'automne 2011.

PARCE QUE :

- les délégués au congrès national forment l'ultime instance de notre syndicat national et ils ont débattu et adopté la résolution n° 225 de 2011 qui oriente le syndicat national et lui confie un mandat relativement aux ordres collégiaux professionnels;
- la résolution 225 se lisait comme suit : Le SCFP national doit : fournir du soutien, de la formation ou les deux aux dirigeants de la section locale et à l'employeur, mais aussi dans les situations où les emplois des travailleurs sont réglementés par un « ordre professionnel ».

Décision du CEN

 adoptée

Résolution n° 47

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec les dirigeants des sections locales et les divisions pour que les cours de la série du service de formation syndicale sur l'égalité soient priorités dans toutes les « écoles de formation » SCFP et auprès de tous les membres.

PARCE QUE :

- l'égalité sert de fondement et de principe au SCFP et au mouvement syndical;

- plus nous avons de membres outillés en matière d'égalité et de cadres de référence, mieux le SCFP pourra plaider en faveur de l'égalité.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 48

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un cours pour donner aux militants syndicaux une formation en intervention et en soutien aux pairs dans les cas de stress causé par un incident critique.

PARCE QUE :

- il arrive que des incidents graves se produisent au travail en ayant un effet négatif sur nos membres;
- le fait d'être témoin d'un incident grave, de le vivre ou d'y participer peut troubler les membres du SCFP;
- avec les exigences de l'économie et la charge de travail que portent nos membres, au travail comme à la maison, nos membres sont de plus en plus nombreux à avoir besoin de désamorçage et de verbalisation en lien avec du stress important;
- nos membres ont besoin de sentir que quelqu'un du syndicat veille à leurs intérêts dans les moments difficiles;
- l'intervention d'un membre du SCFP du lieu de travail ou de la section locale, quelqu'un qui comprend les problématiques du milieu de travail, peut contribuer grandement au processus de guérison et aider à régler les problèmes promptement.

Décision du CEN

 motion de ne pas agir
 couvre la résolution 45

Résolution n° 49

Présentée par le SCFP-Ontario, les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. entamer immédiatement la création et la mise en œuvre d'une série de formations permettant

d'acquérir les compétences requises pour devenir une personne conseillère syndicale du SCFP;

- la sélection des participants devrait refléter les membres du SCFP revendiquant l'égalité.

PARCE QUE :

- le bassin de personnes conseillères syndicales n'est pas représentatif de la diversité des membres;
- les occasions d'acquérir les compétences et les outils requis pour égaliser les chances font défaut;
- la planification de la relève doit refléter la diversité de l'effectif.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir _____

Résolution n° 50

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- fournir une bien meilleure formation à ses membres.

PARCE QUE :

- le SCFP national annule beaucoup de cours par manque d'inscriptions. Nous avons besoin de ces cours. Nous avons besoin d'une meilleure formation. Les employeurs ont constamment recours à des avocats. Nous ne pouvons pas compétitionner avec leur savoir et leur expérience, ce qui fait qu'ils finissent par nous avoir et nous convaincre d'accepter une mauvaise convention collective. Nous avons besoin d'une meilleure formation.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir _____

Résolution n° 51

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- créer une documentation complète pour les présidents et dirigeants actuels et futurs, comprenant des modèles de lettres pour les

affaires quotidiennes, et concevoir une formation spécifique pour l'orientation des présidents et des dirigeants.

PARCE QUE :

- les nouveaux présidents ont besoin de formation et de gabarits pour mener à bien leurs fonctions;
- les nouveaux dirigeants élus ont besoin d'orientation dans leurs nouvelles fonctions pour pouvoir les mener à bien;
- ils ont besoin d'assistance additionnelle dans les questions techniques, comme les lettres à l'employeur, le dépôt des griefs et les ressources à leur disposition.

Décision du CEN

 adoptée _____

Résolution n° 52

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- aider à mettre en œuvre son Code de conduite en offrant à toutes les sections locales une formation d'ombudspersonne qui aborde, entre autres, les sujets du racisme et du privilège des Blancs, de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre, de la transphobie, de l'hétérosexisme et de la discrimination fondée sur la capacité physique. La formation sera développée en consultation avec les sections locales.

PARCE QUE :

- le Code de conduite du SCFP national repose sur la présence d'une ombudspersonne qui écoute et tranche les plaintes déposées en vertu du Code, mais il n'y a pas de formation pour l'ombudspersonne portant sur la violence sexuelle et tout particulièrement sur ses intersections avec le racisme, l'hétérosexisme, la transphobie et la discrimination fondée sur la capacité physique. La violence sexuelle ou fondée sur le genre est soutenue et encouragée par les violences qui coexistent avec elle, comme le racisme, l'hétérosexisme, l'homophobie, la transphobie et la discrimination fondée sur la capacité physique. Ainsi, toute tentative pour s'attaquer à la violence

sexuelle ou fondée sur le sexe doit viser aussi à éradiquer ces autres types de violence;

- la violence sexuelle vécue par les membres trans est vécue et nommée différemment;
- la violence sexuelle vécue par les membres autochtones est vécue et nommée différemment;
- la violence sexuelle vécue par les membres handicapables est vécue et nommée différemment;
- la violence sexuelle vécue par les membres racisés est vécue et nommée différemment;
- la formation d'ombudspersonne doit refléter ces oppressions croisées et y répondre.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 53

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir des cours afin d'éduquer ses membres et ses sections locales sur l'obtention de meilleures clauses de santé-sécurité par l'entremise de la négociation collective.

PARCE QUE :

- sans éducation sur la valeur du resserrement des clauses de santé-sécurité, les sections locales continueront d'accorder peu de priorité aux clauses de santé-sécurité à la table des négociations;
- le principe de la santé et de la sécurité au travail consiste à être proactif, à prévenir, et non pas à être proactif;
- mettre l'accent sur de meilleures clauses de santé-sécurité permettra peut-être de diminuer le nombre d'accidents de travail;
- les sections locales qui se dotent de meilleures clauses pourront mieux réagir en cas d'infraction à la santé-sécurité au travail.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 54

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer, par l'entremise de son service de l'éducation syndicale, une trousse de formation complète pour tous les niveaux de membres d'exécutif du SCFP, les délégués syndicaux et les personnes conseillères syndicales sur la violence familiale, ce qui peut inclure la violence sexualisée et la violence envers les femmes;
2. concevoir et financer une formation de spectateur pour tous les membres et les personnes conseillères syndicales du SCFP afin d'instaurer une culture de respect réel dans notre syndicat;
3. créer un programme qui aide les délégués syndicaux et les syndiqués à soutenir les membres, pour s'assurer qu'il y ait des intervenants en stress causé par un incident critique au travail;
4. encourager les sections locales à commander le livret « La violence conjugale dans le milieu de travail : un guide de négociation » rédigé en septembre 2015 par le service de l'égalité du SCFP et l'utiliser afin d'ajouter à leur convention collective une clause de soutien aux membres et d'aide à la prévention de la violence familiale, de la violence sexualisée et de la violence envers les femmes au travail;
5. encourager les sections locales du SCFP à s'assurer d'inclure la violence familiale dans toutes les politiques sur la violence sexualisée au travail ou au syndicat.

PARCE QUE :

- la violence familiale est toute forme de violence entre partenaires intimes; elle peut être d'ordre physique, sexuel, émotionnel ou psychologique, y compris par le contrôle financier, la traque ou le harcèlement;
- la violence familiale se produit entre partenaires de même sexe ou de sexe opposé, mariés ou non, conjoints de fait ou non, vivant ensemble ou non;
- la violence familiale peut se poursuivre après la rupture de la relation; il peut s'agir d'un acte de

violence isolé ou d'une série d'actes formant un cycle de violence;

- la violence familiale affecte à la fois les femmes et les hommes, mais la grande majorité des agresseurs sont des hommes et la grande majorité des victimes sont des femmes;
- les hommes qui violentent leur partenaire féminine ont tendance à exercer une violence plus poussée, prolongée et systématique;
- les femmes marginalisées par la pauvreté, le racisme, l'homophobie, la transphobie et la discrimination fondée sur le handicap sont plus à risque;
- la violence familiale s'étend jusqu'au milieu de travail, où elle a de graves conséquences;
- par milieu de travail, nous entendons les fonctions et emplacements en lien avec le lieu de travail, comme les conférences, les séances de formation, les réunions de fraternisation, les déplacements en lien avec le travail, l'adresse courriel au travail, la résidence d'un client et les autres situations en lien avec le travail;
- les syndicats ont un rôle important à jouer en soutenant leurs membres, en luttant contre la violence familiale et en obligeant les employeurs à respecter leurs obligations; pour ce faire, les syndicats peuvent négocier l'ajout d'une clause sur la violence familiale à la convention collective.

Décision du CEN

_____ _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 55

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un programme d'égalité et d'inclusion faisant la promotion d'une planification continue de la relève au niveau du leadership de notre syndicat et des sections locales affiliées au SCFP national qui laisse une place aux jeunes et aux membres des groupes revendiquant l'égalité. Ce programme sera présenté au congrès national de 2019;
2. mettre sur pied un programme de formation et de mentorat en s'inspirant de ce que font les autres syndicats dans ce sens, comme la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO), les organisations de la société civile, etc.

PARCE QUE :

- le SCFP national doit soutenir le développement de dirigeants au sein de notre syndicat et de notre mouvement, pour répondre aux défis qui nous attendent;
- souvent, la croissance de la précarité d'emploi au sein de notre effectif limite le nombre de possibilités de formation au travail pour les prochains dirigeants syndicaux;
- une planification de la relève qui soutient le développement de nouveaux dirigeants permettrait de maintenir la santé de notre syndicat.

Décision du CEN

_____ _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 56

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander au service de l'éducation syndicale de concevoir, en coopération avec les militants autochtones, un cours axé sur la représentation des travailleurs autochtones et l'intégration des traditions autochtones en vue de mettre en place une approche holistique de la représentation des Autochtones et des autres travailleurs dans tous les milieux de travail;
2. présenter ce cours en projet pilote pendant quatre ans en Colombie-Britannique.

PARCE QUE :

- la représentation syndicale traditionnelle ne répond pas entièrement aux besoins des Autochtones;
- le fait de renforcer les capacités et le leadership chez les Autochtones nous permet d'approfondir notre compréhension des traditions autochtones;
- ce cours encouragera les non-Autochtones à participer et à comprendre une perspective autochtone;
- la présence de ce niveau de compréhension chez les membres du SCFP accroîtra notre capacité à recruter des travailleurs autochtones et à les faire participer au SCFP.

Décision du CEN

_____ _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 57
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une formation sur la violence et le harcèlement sexuels, en consultation avec les coalitions provinciales de centres d'aides aux victimes d'agression sexuelle, les militants contre le racisme et les groupes communautaires, ainsi que les organismes de défense des droits des personnes handicapées et des LGBTTI. Les modules de formation seront distribués largement aux sections locales pour solliciter leurs commentaires.

PARCE QUE :

- toute formation devrait adopter un point de vue intersectionnel qui reconnaît le fait que la violence sexuelle ou basée sur le sexe est vécue différemment selon les oppressions croisées qui constituent la réalité concrète d'une personne;
- pour changer la culture de nos sections locales, il faudra de la formation et des ateliers sur la réponse aux cas de violence sexuelle et de violence basée sur le sexe.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 62
Présentée par la section locale 3761 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une structure de communication qui aidera les membres des comités permanents nationaux à entrer en relation avec les membres, à interagir avec eux et à communiquer les préoccupations nationales et provinciales aux membres et à travers la structure du SCFP, jusqu'aux régions qu'ils représentent.

PARCE QUE :

- il n'existe pas de structure hiérarchique formelle ou de lien formel entre les comités nationaux et les comités provinciaux;
- il doit y avoir partage de l'information, des préoccupations, des problématiques et des réussites entre les comités;

- la santé-sécurité au travail est le seul sujet qui concerne chaque membre, peu importe les groupes d'intérêt. Nous comptons souvent sur les ressources et capacités de chacun à faire les liens.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 65
Présentée par la section locale 1500 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. doit organiser trois fois par année, à date fixe et connue à l'avance, des conférences téléphoniques sur des sujets précis tels que la privatisation des services publics, la sous-traitance, la santé-sécurité et les différents enjeux du secteur énergie;
2. doit inviter toutes les sections locales du secteur énergie à interagir et à participer à ces conférences.

PARCE QUE :

- dans l'intérêt commun, l'énergie doit demeurer sous contrôle public. Elle est essentielle sous toutes ses formes et contribue de façon importante au développement économique et social;
- partout dans le monde, le secteur énergie est en constante transformation et sous la menace de morcellement et marchandisation, de consolidation et privatisation et soumis aux impacts des accords commerciaux internationaux;
- les changements climatiques ont un effet direct sur la transition énergétique, les choix d'énergies renouvelables et les politiques d'énergie verte;
- ces effets affectent directement nos sections locales;
- chaque section locale du secteur énergie doit être au fait de ce qui se passe ailleurs au Canada. Pour que le partage d'information et les échanges sur les enjeux leur permettent d'apprendre les uns des autres et d'identifier les pratiques à reproduire ainsi que les stratégies qui ont du succès. De plus, cela consolide le secteur en nourrissant les connaissances et les idées des militants locaux.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 71**Présentée par la section locale 46 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. pour tenir compte des vérifications de sites effectuées par le Comité national des personnes ayant un handicap à toutes les activités du SCFP national :
 - a) revoir et mettre à jour sa liste de contrôle de l'accessibilité chaque année;
 - b) fournir un agent de liaison pour les personnes ayant un handicap pour toute la durée de l'activité. Cette personne s'assurera de la mise en œuvre des recommandations de la liste pendant toute l'activité, puis elle fera rapport au SCFP national;
 - c) adopter des mesures pour s'assurer que les lieux répondent aux besoins d'accessibilité et d'inclusion de tous les membres;
 - d) inviter les participants à répondre à un sondage à la fin de l'activité pour mesure leur niveau de satisfaction par rapport à l'accessibilité des lieux et des services.

PARCE QUE :

- tous les membres méritent un accès égal avec dignité;
- la santé et la sécurité du membre du SCFP sont de la plus haute importance;
- la pleine participation de tous nos membres renforce notre syndicat.

Décision du CEN

adoptée
couvre les
résolutions 72 et 73

Résolution n° 80**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. les affectations (N19) des personnes conseillères nationales auront une durée minimale de deux ans.

PARCE QUE :

- trop de sections locales, d'un océan à l'autre, se retrouvent avec le syndrome de la porte tournante quant à leurs personnes conseillères syndicales;
- cette situation entraîne de l'instabilité pour plusieurs sections locales qui ont besoin de

l'expertise et des services d'une personne conseillère syndicale;

- cela limite aussi la capacité d'une section locale à forger une relation de travail avec le SCFP national, en plus de créer une atmosphère de défiance où plusieurs sections locales ne se sentent pas soutenues;
- la durée minimale de deux ans permettrait aux sections locales et au SCFP national de mieux comprendre les besoins d'une section locale et la capacité de renforcer la participation des membres.

Décision du CEN

renvoyer à la
résolution substitut
901

Résolution n° 84**Présentée par le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un groupe de travail, immédiatement, pour examiner l'allocation du personnel (conseillers nationaux, personnel de bureau, spécialistes) dans l'ensemble du pays et recommander des correctifs afin de corriger les déséquilibres identifiés;
2. envisager des moyens pratiques pour régler le problème du roulement dans l'affectation des personnes conseillères aux sections locales.

PARCE QUE :

- le personnel n'est pas distribué équitablement, ce qui a pour conséquence que certains membres du SCFP reçoivent beaucoup moins de soutien dans leurs négociations, leurs arbitrages et les affaires courantes du syndicat que d'autres membres. Ces inégalités ne sont pas pérennes;
- le roulement des personnes conseillères, particulièrement des personnes conseillères temporaires, affecte la stabilité et la continuité des sections locales, dans leurs négociations comme dans le reste de leurs travaux. Une section locale s'est vue affectée 11 personnes conseillères temporaires différentes au cours d'une même ronde de négociations.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution
substitut 901

Résolution n° 85**Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. abolir la procédure de procès des Statuts du SCFP pour la remplacer par la médiation et l'arbitrage obligatoires en compagnie d'experts dûment formés et expérimentés dans ces procédures.

PARCE QUE :

- ayant personnellement participé à et subi ces procédures de procès injustes et punitives, je puis affirmer que celles-ci sont injustes, harcelantes, intimidantes et dévastatrices mentalement et physiquement. Elles n'aboutissent à rien; elles ne cherchent qu'à punir. Les groupes d'intimidateurs peuvent s'en servir pour s'en prendre aux membres;
- la plupart des pairs savent très peu de choses sur les droits juridiques et les droits de la personne. Il n'y a aucune chance de justice ou d'équité;
- les révolutionnaires français se servaient de la soi-disant « justice naturelle » pour tuer et détruire les gens qu'ils n'aimaient pas. Même chose pour le Ku Klux Klan, la justice de rue et beaucoup d'autres groupes qui ont eu recours à la soi-disant « justice naturelle » pour justifier le fait qu'ils se faisaient justice eux-mêmes et commettaient des crimes barbares contre autrui;
- une arme aussi barbare et nocive n'a pas sa place dans un mouvement syndical;
- d'autres syndicats, comme l'AIIO et les syndicats d'enseignants, obtiennent de bons résultats avec la médiation et l'arbitrage obligatoires.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas agir

Résolution n° 86**Présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

modifier l'article B.XI Procédure régissant les procès pour permettre les choses suivantes :

1. ajouter une procédure permettant aux membres des sections locales d'avoir recours à un tiers

enquêteur expérimenté et neutre approuvé par le SCFP national, dans les cas de plaintes pour harcèlement et intimidation entre élus du syndicat, là où les politiques de l'employeur ne s'appliqueraient pas, dans la mesure où l'effectif approuve cette procédure;

2. permettre de considérer les conclusions de l'enquête d'un tiers enquêteur comme équivalentes aux dispositions de l'article B. 11.4 (g), une fois que l'effectif de la section locale s'est prononcé par vote;
3. intégrer l'option « médiation » à de telles circonstances, conformément à l'article B. 11.2 (c) pour cette procédure;
4. bonifier la formation et le soutien à nos procédures internes d'ombudspersonne afin de l'étendre au-delà des activités nationales du SCFP, si des sections locales ou des conseils régionaux souhaitent se doter de cette capacité.

PARCE QUE :

- il arrive que l'article B.XI ne suffise pas pour traiter les circonstances qui peuvent survenir dans les sections locales;
- diverses mesures législatives, dont, entre autres, celles sur les droits de la personne, l'emploi et la santé-sécurité au travail, exigent de répondre immédiatement aux plaintes pour harcèlement ou intimidation;
- ces types de plaintes sèment la discorde lorsqu'on a recours à la procédure de procès normale.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas agir

Résolution n° 87**Présentée par la section locale 3903 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. remplacer la procédure de procès actuelle par une procédure axée sur la personne survivante, dans les cas d'allégations de violence sexuelle ou basée sur le sexe. Cette procédure traitera la violence sexuelle et la violence basée sur le sexe telles qu'elles sont vécues aux croisements de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle et de la capacité, en se fondant sur la conscience que les formes de violence sexuelle et basée sur le sexe (dont le

harcèlement) sont des formes systématiques d'oppression et une question de sécurité au travail, plutôt que le simple produit de comportements individuels. La procédure devrait être neutre, confidentielle et avoir pouvoir d'enquête. Elle devrait aussi reconnaître les obstacles structurels qu'implique le signalement des expériences de violence sexuelle. Elle sera assistée par l'embauche d'une ombudspersonne qui aura suivi une formation intensive sur la lutte à l'oppression, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, à la discrimination fondée sur la capacité, au sexisme et au colonialisme. La procédure devra protéger la sécurité, le bien-être et les droits juridiques de la personne survivante, qu'elle choisisse la voie juridique ou non.

PARCE QUE :

- la procédure du SCFP régissant les procès est la seule procédure disponible en ce moment, mais, en raison de sa structure, les membres choisissent de ne pas y recourir. Cela en fait un obstacle, au lieu d'une solution, à la lutte à la violence sexuelle et à la violence basée sur le sexe;
- la procédure du SCFP régissant les procès néglige les déséquilibres de forces au cœur des formes de violence basée sur le sexe et le genre comme problèmes systémiques;
- les officiants juridiques et les membres des jurys n'ont pas reçu une formation formelle obligatoire sur les problématiques de la violence sexuelle et de la violence basée sur le sexe.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 90

Présentée par le SCFP-Québec

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier les statuts à l'article B.XI concernant la Procédure régissant les procès;
2. modifier les statuts pour permettre de former un comité de discipline distinct de la section locale composé de personnes habilitées à entendre les plaintes statutaires.

PARCE QUE :

- les statuts du SCFP National à l'article B.XI « Procédure régissant les procès » sont stricts;

- la section locale 1821 des employés de soutien de la Commission scolaire de Laval a mis en place un comité de discipline en regard des Statuts du National;
- à la suite de la première journée où a siégé ledit comité, les membres ont démissionné;
- la raison pour laquelle les membres du comité ont démissionné se situe au niveau de la complexité des règles et procédures qui régissent un tel procès;
- il n'est pas coutume de connaître de telles règles et procédures;
- il faut des personnes qui maîtrisent bien les règles de preuves et procédures.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 91

Présentée par le Conseil régional du Grand Vancouver et la section locale 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer d'œuvrer avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et les autres syndicats du monde pour promouvoir l'accès des personnes ayant un handicap à un travail décent;
2. sensibiliser ses membres à l'impact des ateliers protégés sur les personnes ayant un handicap et encourager ses membres à faire pression contre le recours aux ateliers protégés;
3. encourager ses membres à faire pression dans leur région pour que toutes les personnes ayant un handicap aient accès à un travail décent.

PARCE QUE :

- la règle « à travail égal, salaire égal » devrait s'appliquer aussi aux personnes ayant un handicap;
- trop souvent, les personnes ayant un handicap sont victimes de la perception d'autrui, perception qui limite leur plein potentiel;
- trop souvent, les personnes ayant un handicap sont exploitées dans des emplois manuels qui ne leur permettent pas de s'épanouir;

- les personnes ayant un handicap ont, elles aussi, le droit de travailler et de profiter pleinement de la vie.

Décision du CEN

motion de ne pas

agir

Résolution n° 92

Présentée par la section locale 1244 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. adopter une politique de réduction de l'impression des documents syndicaux avec des cibles concrètes en fonction de la nature des documents pour ses activités (ex. : réunions, congrès, etc.) afin de diminuer son empreinte carbone, d'ici le 1^{er} octobre 2018.

PARCE QUE :

- les documents syndicaux sont imprimés en quantité considérable et tes copies non-utilisées sont envoyées au recyclage. Le gaspillage de papier et d'encre est systématique et a un impact négatif sur l'environnement ;
- l'adoption d'une politique de réduction des impressions de documents s'intégrerait parfaitement avec la politique environnementale nationale du SCFP adoptée en mars 2013;
- dans les courriels envoyés aux différentes sections locales en provenance du SCFP, l'intégration d'un hyperlien qui réfère aux documents pertinents sur leur site Web offrirait la possibilité d'imprimer soi-même les documents en question;
- l'impression de documents devrait être facultative et pourrait être laissée à la discrétion des membres. Lors des activités du SCFP, les documents sont généralement projetés sur un écran sur lequel il est possible de suivre;
- les coûts d'impression de ces documents sont non négligeables et la réduction, voire l'élimination quasi complète, des impressions au SCFP pourrait permettre des économies très appréciables.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 93

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exhorter tous les gouvernements à concevoir une stratégie sur le changement climatique qui inclut un investissement de l'État dans des mesures de conservation, comme la rénovation des bâtiments, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, etc.

PARCE QUE :

- l'obligation de prendre soin de la Terre est l'un des enseignements les plus fondamentaux des peuples autochtones;
- les sages autochtones du Nord disent que le moment est venu. Ils constatent déjà des changements draconiens aux glaciers, aux eaux terrestres et aux animaux et, par conséquent, à leur mode de vie;
- le SCFP a un rôle important à tenir dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- le SCFP s'est engagé à une politique et à un plan d'action sur le changement et le réchauffement climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire notre empreinte carbone.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 94

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. appuyer et soutenir la campagne « Une affaire de justice » du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE) qui réclame une législation fédérale pour imposer des normes obligatoires de reddition de comptes aux sociétés canadiennes d'extraction minière actives à l'étranger.

PARCE QUE :

- près de 60 pour cent des sociétés d'exploration minière et minéralogique du monde ont leur siège social au Canada et 40 pour cent des capitaux d'exploration proviennent des marchés boursiers

canadiens. Le Canada a donc la responsabilité de s'assurer que ces sociétés respectent les droits de la personne et l'environnement;

- le RCRCE réunit des organismes écologiques, des organisations de défense des droits de la personne, des organisations non gouvernementales, des groupes religieux, des syndicats, des chercheurs et des groupes de solidarité des quatre coins du pays qui militent tous en faveur d'une législation fédérale qui imposerait des normes de reddition de comptes aux sociétés d'extraction minière canadiennes actives à l'étranger, particulièrement dans les pays en développement;
- le RCRCE a pour but de promouvoir la sensibilisation sur ces enjeux par l'entremise du partage d'information, de l'analyse des politiques et de la recherche. Il a aussi pour but de coordonner le plaidoyer pour une réforme juridique et politique.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir _____

Résolution n° 95

Présentée par les sections locales 3034 (T.-N.-L.) et 3912 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir l'adaptation au changement climatique et la croissance de l'emploi pour les membres du SCFP.

PARCE QUE :

- les effets du changement climatique se font sentir partout au Canada, le changement climatique aggravant la météo et les autres événements dans plusieurs régions du pays (les inondations au Québec et en Ontario, les feux de forêt en Alberta, la fonte de la banquise et du pergélisol dans le Nord canadien);
- les effets du changement climatique (inondations, espèces envahissantes, canicule estivale, etc.) exercent sur nos municipalités une pression croissante qui endommage l'infrastructure municipale;
- nos municipalités doivent s'adapter pour devenir « résilientes au climat », afin de pouvoir encaisser les effets du changement climatique;
- les mesures d'adaptation menant à la résilience au climat peuvent dynamiser la croissance de l'emploi pour les membres du SCFP, particulièrement dans le secteur municipal;

- le SCFP doit faire pression pour que les initiatives de résilience au climat demeurent dans la sphère publique, pour l'intérêt public, et qu'on ne les confie pas au secteur privé pour que celui-ci en tire des bénéfices à court terme.

Décision du CEN

 adoptée _____

Résolution n° 96

Présentée par les sections locales 3034 (T.-N.-L.) et 3912 (N.-É.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. promouvoir la migration vers une plus grande électrification des véhicules dans tous les secteurs de la société et dans tous les modes de transport.

PARCE QUE :

- la crise du changement climatique exige que nous agissions rapidement pour réduire les gaz à effet de serre qui entraînent le changement climatique;
- environ 24 pour cent des émissions de gaz à effet de serre du Canada qui entraînent le changement climatique proviennent des carburants fossiles brûlés dans le cadre de nos transports;
- les transports alimentés par l'électricité (particulièrement dans les provinces où l'électricité est produite principalement à l'aide d'énergies autres que fossiles, comme au Québec, en Ontario et au Manitoba) sont plus propres et plus écologiques;
- le SCFP représente des milliers de travailleurs dans le secteur de la production d'électricité. La promotion de l'électrification des véhicules et des transports profite aux travailleurs SCFP de ce secteur de l'énergie.

Décision du congrès

 adoptée _____

Résolution n° 97

Présentée par la section locale 957 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Doit faire installer une ou des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements

de ses bureaux et encourager les syndicats locaux à faire de même;

2. Doit inclure dans sa flotte de véhicules des modèles électriques ou hybrides rechargeables;
3. Doit promouvoir l'achat de véhicules électriques ou hybrides auprès de ses conseillers et conseillères et autres représentants et représentantes;
4. Doit faire pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il offre une aide financière pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge en milieu de travail pour le personnel, similaire au programme « Branché au travail » du gouvernement québécois.

PARCE QUE :

- La flotte de véhicules pour nos conseillers et conseillères est sous la responsabilité du SCFP et certaines personnes veulent faire leur part pour l'environnement;
- Nous disposons du savoir-faire, des ressources naturelles et des usines pour développer une filiale complète en électrification des transports;
- Cela s'insère dans le plan « Un million d'emplois verts : Défi pour le Canada » du Congrès du travail du Canada.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution substitut 901

Résolution n° 98

Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir et promouvoir un programme de projets verts ou écologiques.

PARCE QUE :

- le SCFP est un chef de file en matière d'initiatives écologiques au travail;
- le SCFP s'est aussi engagé à réduire l'empreinte écologique ou carbone de son organisation;
- le SCFP a versé de l'argent pour compenser le carbone de certains de ses événements, comme les congrès nationaux. Cet argent pourrait servir à financer un programme de projets verts ou

écologiques qui générerait des initiatives écologiques plus importantes dans les milieux de travail SCFP, inspirant ainsi un plus grand militantisme écologique chez les travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 99

Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un programme de suivi du carbone ou de vérification environnementale pour les bureaux du SCFP, afin de s'engager à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

PARCE QUE :

- la politique environnementale nationale du SCFP appelle le SCFP à réduire l'empreinte carbone de son organisation;
- le seul moyen de respecter cet engagement consiste à suivre les émissions avec exactitude et adopter des mesures pour réduire les émissions révélées par le processus de vérification.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution substitut 901

Résolution n° 101

Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.) et 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir et promouvoir un programme d'intendance écologique des milieux de travail.

PARCE QUE :

- le militantisme écologique au sein des lieux de travail SCFP peut permettre d'intéresser les membres à l'environnement dans leur milieu de travail et leur communauté;
- les programmes d'intendance tirent parti de la connaissance approfondie qu'ont les travailleurs de leurs propres conditions de travail;
- les programmes environnementaux au travail peuvent réduire l'impact des travailleurs sur l'air, le sol, l'eau et le climat;
- la politique environnementale du SCFP national nous invite à adopter des mesures écologiques, dans nos

milieux de travail, pour que les membres du SCFP aient des effets positifs sur l'environnement.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 104
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une politique de mandat d'égalité sur le modèle des « Règles – Leadership 2017 » du NPD, pour s'assurer qu'il y ait au moins un membre candidat s'identifiant comme membre d'un groupe revendiquant l'égalité à la présidence, à la vice-présidence ou à la trésorerie.

PARCE QUE :

- il faut s'assurer de fournir une plateforme équitable à tous les membres revendiquant l'égalité;
- pour que tous nos membres puissent s'unir « ensemble pour un monde plus juste » et respecter la mission de notre énoncé sur l'égalité, il faut apporter des changements à notre syndicat pour que celui-ci reflète mieux la parité homme-femme de notre effectif.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 105
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. au Conseil exécutif national, s'assurer que toutes les régions œuvrent à la négociation, dans leurs conventions collectives, d'un article sur l'égalité inclusif en termes de genre et de pronom;
2. prioriser l'inclusion et la distribution du document « Négocier l'égalité : un milieu de travail pour toutes et tous » à toutes les sections locales;
3. encourager les personnes conseillères syndicales à l'égalité à créer une ressource « la négociation dans la province de/du... » pour toutes les unités, qui comprend des fiches d'information sur la négociation, la négociation de l'égalité et d'autres ressources sur les clauses pertinentes négociées au Canada en guise de références.

PARCE QUE :

- il est crucial pour le mouvement syndical de représenter les droits et l'égalité de TOUS les membres;
- la négociation des enjeux d'égalité permet à nos conventions collectives de faire respecter la Charte canadienne des droits et libertés;
- avec une clause d'inclusion, on s'assure que la diversité des membres se reflète dans la convention collective et les travaux du syndicat.

Décision du CEN _____
adoptée
couvre la résolution
102

Résolution n° 106
Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler avec le mouvement Black Lives Matter et le soutenir.

PARCE QUE :

- le mouvement Black Lives Matter est né en réaction aux éléments de preuve troublants qui démontrent que la société, à travers le monde, accorde moins de valeur à la vie et à la dignité des personnes noires qu'à celles des autres;
- la communauté noire s'organise afin de combattre le racisme; elle mérite le soutien total du SCFP dès maintenant.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 107
Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne afin d'éduquer ses membres et la population sur les droits des travailleurs de couleur, leurs enjeux et les obstacles qu'ils doivent surmonter;
2. aider à sensibiliser tous les membres du SCFP à l'importance de l'acceptation des personnes de couleur, dans la communauté comme au travail.

PARCE QUE :

- tout le monde a droit à sa dignité. Les personnes de couleur du Canada font face à des taux stupéfiants de discrimination et de violence, et tout le monde a droit à sa dignité, à l'égalité et au respect;
- les travailleurs de couleur signalent être victimes de violence, de harcèlement et de discrimination lorsqu'ils cherchent un logement, un emploi, des services de santé et des services sociaux;
- les travailleurs de couleur font face à un taux élevé de dépressions en raison de la discrimination et de la violence dont ils sont victimes;
- il est essentiel que tous les membres du SFCP soient unis, pour garantir une société juste pour tous;
- les travailleurs de couleur ne devraient pas avoir à tolérer les propos racistes et la discrimination.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 110

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. faire la promotion, par la formation du personnel, l'éducation des membres, la conférence du Conseil des secteurs et d'autres occasions, d'un article de convention collective sur la violence familiale;
2. encourager les centres pour femmes, les maisons de transition et les autres organismes qui se consacrent aux femmes à combler les besoins d'inclusion et d'accessibilité des femmes ayant un handicap;
3. réclamer une commission d'enquête fédérale et un plan d'action national dans le dossier des femmes et des filles autochtones assassinées et portées disparues;
4. créer des outils pédagogiques sur le lien entre privatisation et hausse de la violence envers les femmes, dont le harcèlement, les femmes marginalisées par le racisme, le colonialisme, l'homophobie, la transphobie et la discrimination en fonction de la capacité physique affichant des taux plus élevés.

PARCE QUE :

- la moitié des femmes canadiennes ont vécu au moins un incident de violence physique ou sexuelle;
- dans l'enquête de 2014 du CTC « Ouest canadien », le tiers des 8 400 répondantes avaient vécu de la violence familiale et, dans la majorité des cas, celle-ci avait lieu au travail ou à proximité de leur lieu de travail;
- les femmes racisées, autochtones, immigrantes, réfugiées, LGBTTTQI ou handicapées vivent plus de harcèlement et de violence;
- au Canada, plus de 1 000 femmes autochtones ont été assassinées ou portées disparues;
- les femmes qui ont un handicap vivent plus de violence que leurs homologues sans handicap et elles doivent surmonter de nombreux obstacles pour fuir une relation violente;
- les bons emplois et les services publics réduisent le harcèlement et la violence, en plus d'être essentiels aux femmes qui fuient la violence;
- la recommandation 41 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), qui exhorte le gouvernement fédéral à mettre sur pied une commission publique d'enquête pour faire la lumière sur les causes du nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones assassinées et portées disparues, ainsi que sur les remèdes à cette situation. En plus de faire enquête sur ce problème, la commission devrait aussi faire enquête sur les liens avec l'héritage intergénérationnel du système des pensionnats indiens;
- le SFCP soutient depuis longtemps les appels à une telle commission d'enquête. Parmi les efforts qu'il a déployés, on compte des campagnes de cartes postales, la participation aux vigiles de Sœurs par l'esprit à travers le pays, l'aide financière aux campagnes d'organismes de femmes autochtones et des déclarations officielles réclamant une commission d'enquête.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 111

Présentée par le SFCP-Ontario et les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à collaborer avec les autres paliers de gouvernement

afin de financer pleinement le Carnaval de Toronto.

PARCE QUE :

- le Carnaval manque cruellement de subventions. Il a été contraint de devenir dépendant de la participation financière du privé;
- le Carnaval génère plus de huit cent (800) millions de dollars par année pour l'économie ontarienne;
- le Carnaval en Ontario a été créé par des immigrants des Caraïbes pour servir d'activité communautaire ancrée dans l'histoire de l'esclavage et de l'émancipation;
- il est vital que le Carnaval soit financé par de l'argent public et qu'il demeure une activité culturelle accessible et gratuite;
- il est important que les paliers de gouvernement municipal, provincial et fédéral comprennent l'histoire et l'importance de ce festival annuel pour les Torontois des Caraïbes et leurs alliés.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas agir

Résolution n° 113

Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les efforts en vue de combattre l'islamophobie au Canada et de régler ce problème.

PARCE QUE :

- on constate une recrudescence des attaques et de la discrimination contre les musulmans et les personnes perçues comme étant musulmanes;
- cette initiative est un prolongement des efforts du SCFP pour s'opposer au profilage racial et aux inégalités systémiques;
- les membres du SCFP et les membres des collectivités que nous servons sont vulnérables à l'islamophobie et aux crimes haineux.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 115

Présentée par le Conseil régional du comté de Renfrew (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. protéger ses membres contre l'intimidation et le harcèlement provenant des membres et de la direction. Le syndicat devrait s'impliquer et faire enquête sur les cas signalés.

PARCE QUE :

- l'intimidation est un problème énorme dans les domaines en lien avec les soins de santé. Et ce problème s'aggrave. Le syndicat ne fait rien. Les intimidateurs vont de plus en plus loin. Leurs mensonges deviennent la vérité dans les milieux de travail.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas agir

Résolution n° 116

Présentée par le Conseil régional du Grand Vancouver (C.-B.) et la section locale 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. organiser un sondage et des groupes de discussion sur ce que font ses sections locales et son personnel pour traiter les cas de harcèlement sexuel, racial, axé sur le handicap, homophobe, transphobe ou d'autres types de violence enfreignant les droits de la personne, ainsi que pour soutenir les survivants, dans le but d'identifier les approches et les facteurs qui favorisent la réussite ou qui lui nuisent;
2. constituer une base de données nationale sur les incidents, les plaintes, les griefs et les arbitrages relatifs au harcèlement sexuel ou racial et aux autres types de violence enfreignant les droits de la personne;
3. en matière de violence familiale, offrir une formation obligatoire d'une journée sur la violence familiale au travail à tous les conseillers nationaux et négocier l'ajout d'un article à au moins une convention collective dans chaque région;

- concevoir et offrir des ateliers sur la violence familiale au travail aux délégués syndicaux et aux autres membres.

PARCE QUE :

- les taux de harcèlement et de violence au travail sont encore élevés, et les femmes racialisées, autochtones, immigrantes ou réfugiées, les LGBTQTTI et les femmes handicapées sont plus à risque;
- la réaction du syndicat peut rejeter et revictimiser les femmes, ce qui décourage les femmes à se manifester;
- le SCFP dispose d'une excellente base de données sur les articles de convention collective, mais nous n'assurons pas le suivi des griefs et des arbitrages, ce qui nous empêche de bien voir si les articles contre le harcèlement et la violence sont appliqués;
- la violence familiale est répandue et s'imisce même dans les lieux de travail, comme l'explique le guide du SCFP intitulé « La violence familiale dans le milieu de travail », et le taux de violence est plus élevé chez les femmes marginalisées;
- le Congrès du travail du Canada a une campagne sur la violence familiale au travail qui inclut un centre de ressources en ligne et un programme pédagogique.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution
substitut 901
couvre la résolution 114

Résolution n° 117

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- instaurer la suspension immédiate des employés, des membres d'exécutifs et des membres de comités qui font face à des allégations de violence sexuelle, y compris de harcèlement, jusqu'à ce qu'une ombudspersonne embauchée par le SCFP national mène une enquête complète. Cette ombudspersonne devra avoir suivi une formation complète en lutte à l'oppression, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, à la discrimination fondée sur la capacité, au sexisme et au colonialisme. La suspension demeurera en vigueur jusqu'à la conclusion de l'enquête. L'enquête sera menée promptement. On respectera la confidentialité de toutes les personnes concernées.

PARCE QUE :

- au nom d'une planification adéquate pour la sécurité et le bien-être des personnes survivantes, ces personnes ne doivent pas avoir à croiser l'accusé dans le cadre de leur travail ou d'activités syndicales;
- ça ne devrait pas être à la personne survivante de modifier son horaire pour accommoder l'accusé;
- les espaces syndicaux doivent être sûrs pour tous les membres.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution
substitut 901

Résolution n° 118

Présentée par la section locale 41 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- œuvrer à faire modifier le Code criminel du Canada pour criminaliser les agressions au travail, comme elles le sont dans la plupart des états américains;
- faire passer le message à ses membres, aux employeurs, à la population et aux décideurs que la violence ne fait pas partie du job et qu'il faut la prendre au sérieux;
- concevoir une approche complète de la violence incluant une campagne qui touche à tous les enjeux pertinents, dont la dotation en personnel, les mesures de sécurité comme les alarmes, une formation efficace, un personnel de sécurité dûment formé, des procédures de contrôle, des politiques de tolérance zéro et le signalement des incidents;
- tenir les employeurs responsables de fournir un lieu de travail sans violence à tous leurs employés;
- plaider, avec les autres syndicats et ses alliés, pour la pleine application des lois sur la santé et la sécurité au travail.

PARCE QUE :

- bon nombre de travailleurs de la santé affrontent de la violence tous les jours et des milliers sont blessés chaque jour;
- la majorité des travailleurs de la santé membres du SCFP sont des femmes;

- la violence dans les établissements n'est pas prise suffisamment au sérieux, elle ne devrait pas être perçue comme une composante « normale » du travail;
- une dotation en personnel insuffisante entraîne des attentes prolongées et des soins précipités, ce qui contribue à la frustration et à l'anxiété des patients.

Décision du CEN

Motion de ne pas agir
Couvre les
résolutions 137, 138
et 140

Résolution n° 121

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une trousse d'outils pour aider les militants à éduquer, sensibiliser et promouvoir l'intervention précoce en matière de problèmes de santé mentale au travail.

PARCE QUE :

- les délégués au congrès national de 2013 à Québec ont adopté la résolution n° 151 pour que le SCFP national conçoive une stratégie et une trousse d'outils en matière de santé mentale afin de mettre en action les stratégies identifiées par la Commission de la santé mentale du Canada, la norme CSA sur la santé et la sécurité psychologique au travail;
- chaque année, 20 à 25 pour cent des travailleurs canadiens sont affectés par un problème de santé mentale;
- il est difficile de composer avec une maladie mentale;
- souvent, la stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale empêchent les gens d'aller chercher l'aide dont ils ont besoin;
- plus nos militants en apprennent sur la santé mentale et la maladie mentale, mieux ils sont outillés pour promouvoir et maintenir une bonne santé en milieu de travail.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 122

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. reconnaître la période du 1^{er} au 31 octobre Mois national de la santé au travail;
2. encourager les sections locales à participer au défi du Mois national de la santé au travail au Canada (www.moissanteautravail.ca).

PARCE QUE :

- le Mois national de la santé au travail pousse nos sections locales à améliorer leur lieu de travail par le biais d'activités, d'un suivi des progrès et de pratiques recommandées qui font la promotion d'un esprit sain, d'un corps sain et d'une culture syndicale au travail;
- au cours de sa vie, un Canadien sur cinq sera touché par la maladie mentale et celle-ci coûte 51 milliards de dollars par année à l'État;
- le meilleur moyen de combattre la maladie mentale consiste à promouvoir la santé mentale et à en assurer le financement;
- les milieux de travail et les syndicats doivent soutenir la santé mentale de leurs employés et de leurs membres.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 123

Présentée par la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une fiche d'information et publier un modèle de politique de SST sur la prévention de la violence sexuelle qui pourrait être mise en place dans les espaces syndicaux et les milieux de travail à travers le pays.

PARCE QUE :

- les enquêtes sur les incidents de violence sexuelle peuvent différer de celles sur les autres incidents de SST;
- il y a souvent une composante criminelle dont il faut tenir compte si la victime souhaite porter plainte à la police;

- on devrait prioriser des pratiques pour prévenir la revictimisation en cours d'enquête et il faut aussi respecter scrupuleusement la confidentialité;
- le choix de la victime d'utiliser ses recours juridiques ou non ne devrait pas déterminer la tenue ou non d'une enquête de SST visant à éliminer le danger à la source;
- les personnes conseillères en SST sont des défenseurs et des alliés en matière de protection des droits et du bien-être des victimes;
- la SST se concentre sur l'élimination du danger, l'éducation des travailleurs et la prévention d'incidents futurs.

Décision du CEN _____ adoptée
_____ couvre la résolution 119

Résolution n° 125
Présentée par la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un modèle de programme de prévention des dangers pour aider les sections locales et les militants à mettre en place cet outil de prévention et de surveillance dans leur comité mixte de SST.

PARCE QUE :

- les matrices d'évaluation des risques servent surtout aux employeurs qui veulent faire accepter aux comités mixtes un niveau de risque qui ne correspond pas à la hiérarchie des contrôles. Les sections locales ont donc besoin d'outils adéquats pour évaluer ces programmes, y répondre et en faire le suivi;
- la loi l'exige dans certaines juridictions, mais pas partout;
- le programme de prévention des accidents est un excellent outil d'application dans toutes les juridictions.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 128
Présentée par la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une fiche d'information sur les vapeurs toxiques des aéronefs, afin de fournir de

l'éducation sur les dangers dans l'aviation commerciale; travailler avec la personne conseillère en qualité de l'air à la division du transport aérien, concevoir une campagne faisant la promotion du signalement de ces incidents.

PARCE QUE :

- dans les aéronefs, le système d'alimentation en air de la cabine et du poste de pilotage se fait contaminer par les vapeurs, la fumée, la brume et la bruine;
- les sources en sont les gaz d'échappement des moteurs, les fluides hydrauliques, le liquide de dégivrage ou l'ozone. L'exposition à ces divers composés chimiques constitue un grave danger pour la santé et elle peut avoir des effets durables;
- les implications pour la sécurité en vol de ces sources exposées au système d'approvisionnement en air de l'aéronef si elles affectent les membres d'équipage ou les rendent incapables de travailler en vol;
- toute personne présente dans l'aéronef peut être affectée, que ce soit les pilotes, les agents de bord ou les passagers; les voyageurs réguliers sont plus susceptibles d'être exposés et de ne pas pouvoir reconnaître les signes et symptômes pour se faire soigner;
- les procédures doivent être élaborées conjointement par le comité de SST pour qu'on puisse prodiguer des soins médicaux dès que l'exposition est connue.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 129
Présentée par la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un groupe de travail qui poussera les gouvernements fédéral et provinciaux à fournir de la formation et des ressources en vue de faire appliquer la loi Westray (C-45) dans toutes les juridictions.

PARCE QUE :

- même si ce projet de loi a été adopté voilà 20 ans, on constate peu ou pas d'actions en justice dans les cas d'infraction à la loi C4 et aux lois sur la SST;

- les amendes ont très peu d'impact financier; certains employeurs les voient comme un simple coût d'exploitation;
- si la réglementation de SST n'est pas appliquée, les travailleurs ne sont pas en sécurité au travail;
- il n'y a pas d'ombudsman ou de structure d'application qui ait un pouvoir de supervision sur les divers organes directeurs et qui puisse donner des ordres aux employeurs; on a besoin d'une reddition de comptes de la part des organismes de réglementation et des inspecteurs.

Décision du CEN

motion de ne pas agir
couvre la résolution
120

Résolution n° 131

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre en place une enquête et une vérification de sécurité indépendantes sur les réponses antérieures du SCFP national aux cas de violence et de harcèlement sexuels, y compris les obstacles à la justice qu'ont rencontrés les personnes survivantes. Cette enquête sera menée par un chercheur ou un organisme neutre ayant suivi une formation dans la lutte à l'oppression, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, à la discrimination fondée sur la capacité, au sexisme et au colonialisme et qui aura de l'expérience dans le traitement des problématiques liées à la violence sexuelle. Un rapport sera distribué aux sections locales au plus tard le 15 novembre 2018.

PARCE QUE :

- une enquête et une vérification de sécurité permettront au SCFP national de bâtir un syndicat plus sûr pour tous ses membres;
- il est important de connaître les obstacles à la justice que rencontrent les personnes survivantes dans les espaces syndicaux, pour qu'on puisse éliminer ces obstacles;
- la violence et le harcèlement sexuels sont vécus différemment (et souvent nommés différemment) par les membres racisés, handicapés, « queer » et trans. Une telle enquête et une telle vérification de sécurité doivent tenir compte des manières dont la violence et le harcèlement sexuels sont vécus aux croisements de la race, de la capacité, de

l'orientation sexuelle et de l'identification de genre.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 132

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. interpellier toutes les commissions provinciales d'indemnisation des accidentés du travail pour s'assurer qu'elles reconnaissent la validité de l'état de stress post-traumatique comme raison de réclamer des prestations;
2. s'assurer qu'on ajoute les agents de bord d'aéronefs et de navires de croisière à la liste des travailleurs pouvant réclamer des prestations pour un état de stress post-traumatique.

PARCE QUE :

- les membres d'équipage relèvent de la réglementation fédérale, ce qui fait qu'on les néglige souvent lorsqu'on crée des réglementations provinciales;
- en Ontario, à tout le moins, les membres d'équipage ne font pas partie des « travailleurs désignés » pour cette protection;
- souvent, les membres d'équipage sont les seuls fournisseurs de services d'urgence à bord dans les situations d'urgence médicale, d'incendie, de sécurité et de survie à la suite d'un accident. Non seulement les événements comme les incendies à bord, les interférences criminelles, les collisions, les écrasements et les évacuations sont-ils très stressants sur le coup, mais la durée de ceux-ci peut être très longue avant qu'une aide extérieure devienne disponible;
- par définition, l'environnement de travail des membres d'équipage est isolé, et ces derniers passent énormément de temps en déplacement, loin de leurs systèmes de soutien familiaux et professionnels. Nous pensons que les membres d'équipage, étant donné leur environnement de travail et leurs responsabilités envers les passagers, devraient être considérés comme des premiers répondants, au titre de l'admissibilité au soutien à l'état de stress post-traumatique,

lorsqu'ils doivent composer avec de tels événements.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 133

Présentée par le Conseil régional de Calgary et la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'engager dans une campagne de sensibilisation à la recrudescence de cas de violence vécus par les travailleurs canadiens en raison de leur emploi;
2. s'assurer que tous les travailleurs soient protégés par des lois applicables qui assurent leur sécurité lorsqu'ils sont au travail.

PARCE QUE :

- les rumeurs, les jurons, la violence verbale, les désaccords, les dommages matériels, le vandalisme, le sabotage personnel, le poussage, le vol, les agressions physiques, les traumatismes psychologiques, les incidents en lien avec la colère, le viol, les incendies criminels et le meurtre ne sont que quelques exemples de violence au travail;
- la violence au travail ne se limite pas aux actes de violence qui se produisent dans un lieu de travail traditionnel;
- la violence au travail se produit dans le cadre de fonctions professionnelles en dehors du travail (souvent dans les conférences et les salons), les activités sociales en lien avec le travail, à la résidence du travailleur ou en dehors du lieu de travail, mais en raison du travail;
- tous les travailleurs sont à risque de subir de la violence au travail.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 136

Présentée par le SCFP-Québec

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. bâtir une large coalition syndicale pour lutter contre la gestion des invalidités en matière de

détresse psychologique, une problématique qui affecte tous les milieux de travail;

2. consacrer les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif;
3. s'approprier l'enjeu de la lutte aux abus des assureurs et des employeurs en matière de gestion des invalidités.

PARCE QUE :

- des actions ont été entreprises depuis plusieurs années afin de contrer la détresse psychologique des travailleuses et travailleurs en centre d'appel, notamment par le biais de campagnes à frais partagés;
- les problématiques de détresse psychologique affectent de plus en plus nos membres et il demeure essentiel de poursuivre la lutte en ce sens;
- la gestion des invalidités exercée par les employeurs et les assureurs est particulièrement abusive lorsque les motifs d'invalidité sont reliés à des problèmes de santé psychologique;
- ces abus aggravent considérablement l'état de santé des travailleuses et travailleurs.

Décision du CEN

motion de ne pas agir
couvre la résolution
135

Résolution n° 139

Présentée par le SCFP-Alberta et la section locale 4731 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer, avec toutes les divisions provinciales touchées par la violence au travail, à la conception et à la promotion d'une campagne « tolérance zéro » et d'une approche visant à mettre fin à la violence dirigée contre les travailleurs;
2. fournir à toutes les sections locales les outils et ressources nécessaires pour pousser le gouvernement, dans toutes les régions, à adopter et à mettre en œuvre cette approche, ainsi qu'à changer et renforcer les lois régionales sur le travail.

PARCE QUE :

- la violence contre les travailleurs est devenue une composante acceptée et attendue des exigences de l'emploi;
- les employeurs transitent vers des emplois plus précaires et ces travailleurs n'ont pas nécessairement accès à la formation, aux ressources et aux avantages sociaux accessibles à leurs homologues;
- dans bien des cas, les droits du client surpassent ceux du travailleur;
- le nombre d'incidents de violence envers les travailleurs et le degré de violence de ces incidents sont en hausse;
- les niveaux actuels de dotation en personnel et les mesures de sécurité ne permettent pas de régler le problème de la violence au travail;
- souvent, les employés de nuit des établissements de soins 24 heures sur 24 travaillent seuls et sont plus vulnérables et susceptibles de subir de la violence au travail;
- les secteurs touchés ont une main-d'œuvre majoritairement féminine;
- il y a des travailleurs qui se font blesser ou tuer au travail.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 141

Présentée par la section locale 3761 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un comité de travail qui se penchera sur le manque de prévention en milieu de travail et qui s'efforcera d'obtenir la mise en disponibilité des membres du comité de SST et qui concevra des campagnes provinciales afin d'obtenir des changements à la réglementation.

PARCE QUE :

- on dénombre encore trop d'accidents et de décès au travail;
- la prévention est la méthode par laquelle on diminue et élimine ces incidents;
- **trop, c'est trop**; aucun travailleur ne devrait souffrir du manque de prévention en santé-sécurité au travail;

- chaque année, au Canada, on signale plus de 1 000 décès et 100 000 blessures.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir

Résolution n° 142

Présentée par la section locale 3761 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un modèle de programme de prévention des accidents et un module de formation pour aider les sections locales et les militants à mettre en œuvre cet outil de prévention et de surveillance dans leurs comités mixtes de santé-sécurité au travail.

PARCE QUE :

- les matrices d'évaluation des risques servent surtout aux employeurs qui veulent faire accepter aux comités mixtes un niveau de risque qui ne correspond pas à la hiérarchie des contrôles. Les sections locales ont donc besoin d'outils adéquats pour évaluer ces programmes, y répondre et en faire le suivi;
- la loi l'exige dans certaines juridictions, mais pas partout;
- le programme de prévention des accidents est un excellent outil d'application des règlements.

Décision du CEN

 adoptée

Résolution n° 145

Présentée par la section locale 4041 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une fiche d'information sur le droit de refuser un travail dangereux post-amendement du projet de loi C-4 pour les travailleurs sous réglementation fédérale.

PARCE QUE :

- l'amendement a modifié le droit de refuser un travail dangereux et il faut que les travailleurs fédéraux soient au fait des changements;

- le droit de refuser un travail dangereux doit être facile à comprendre pour les travailleurs et les dirigeants syndicaux qui aident les membres à refuser un travail dangereux;
- dans une instance de droit de refus, on peut se reporter à une fiche d'information et aider les membres à exercer leur droit sans craindre des représailles.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 148

Présentée par le SCFP Nouvelle-Écosse et les sections locales 8920 (N.-É.) et 408 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concentrer ses efforts de lobbying pour un système national et complet de soins de santé publics sur le financement adéquat du fédéral, une stratégie de soins pour les personnes âgées et un régime national public d'assurance-médicaments en menant une campagne d'intéressement, d'éducation et de mobilisation des membres du SCFP et de la population par l'entremise d'activités ciblées à travers le Canada;
2. se concentrer sur de nouveaux efforts de sensibilisation dans le but de tisser des alliances avec les groupes d'utilisateurs des soins de santé et les populations en quête d'égalité;
3. soutenir les membres du SCFP et les coalitions régionales et provinciales de la santé dans leur combat pour l'obtention d'une réforme progressiste des hôpitaux et contre Brian Day et la privatisation de notre système de santé;
4. soulever comme enjeux électoraux, aux prochaines élections fédérales, l'idée d'un régime national public d'assurance-médicaments et le financement fédéral, particulièrement pour une stratégie nationale sur les personnes âgées.

PARCE QUE :

- les meilleurs résultats de santé, pour tous les citoyens canadiens, s'obtiennent par le truchement d'un système de santé subventionné, géré et dispensé par l'État;
- l'inadéquation persistante du financement fédéral et la privatisation des services de santé entraînent

une détérioration de nos services de santé, laissant déjà tomber nos personnes âgées;

- nous avons besoin d'investir dans l'éducation, l'établissement de relations d'alliés et la sensibilisation afin d'élever les attentes, de créer un sentiment d'urgence et d'encourager de nouveaux militants à plaider en faveur de solutions publiques en santé.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 150

Présentée par le SCFP Nouvelle-Écosse, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 8920 (N.-É.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec le Congrès du travail du Canada, les coalitions de la santé, ses partenaires communautaires, les militants des soins aux personnes âgées, les militants des soins de longue durée et ses autres alliés à la création d'une stratégie nationale sur les soins continus qui soit gérée, financée et dispensée par l'État. Cette stratégie doit couvrir les éléments suivants :
 - a) les soins de longue durée en établissement;
 - b) les soins à domicile et communautaires;
 - c) les soins palliatifs;
2. militer en faveur d'un programme national de soins continus qui établirait des transferts ciblés financés à même les revenus généraux et des normes de la Loi canadienne sur la santé, ainsi qu'une norme de dotation en personnel, l'élimination graduelle de la prestation de services à but lucratif et la mise en place d'un système national de suivi des statistiques sur les incidents violents et dangereux;
3. bâtir sur sa stratégie de syndicalisation des travailleurs en soins continus non syndiqués pour les recruter au SCFP.

PARCE QUE :

- la population canadienne vieillit et nous avons besoin d'une approche nationale complète sur les soins aux personnes âgées et les soins de longue durée qui assure à tous les citoyens canadiens l'accès aux services de santé nécessaires en rapport avec le vieillissement et aux soins en établissement au long de la continuité des soins;

- le gouvernement du Canada doit financer et mener le développement et l'expansion des services de soins aux personnes âgées et de soins de longue durée à travers le pays afin de mieux allouer les ressources;
- les personnes âgées doivent avoir accès à une gamme de services qui correspond à leurs besoins, services qui sont gérés, financés et dispensés par l'État pour en assurer l'accessibilité et la qualité pour tous;
- en l'absence de normes fédérales, les soins continus forment un amalgame disparate de programmes où l'accès est à deux vitesses, les temps d'attente longs et la qualité inégale;
- le sous-financement et la privatisation aggravent les problèmes d'accessibilité et de qualité;
- dans plusieurs provinces, les employeurs et les gouvernements exploitent le faible taux de syndicalisation dans les soins à domicile pour maintenir la faiblesse des salaires et des conditions de travail et transférer les services des établissements vers la prestation communautaire ou à domicile.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
162

Résolution n° 151

Présentée par le SCFP-Saskatchewan, le SCFP Nouvelle-Écosse et les sections locales 8920 (N.-É.), 41 (Alb.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les divisions qui entreprennent des campagnes en vue d'obtenir l'enchâssement dans la loi d'une norme de dotation en personnel d'au moins quatre heures de soins directs par patient par jour dans les établissements de soins de longue durée;
2. soutenir et promouvoir une définition des normes de dotation en personnel qui se limite aux heures réelles travaillées à prodiguer des soins directs aux patients.

PARCE QUE :

- les travailleurs de la santé font face à de graves problèmes de surcharge de travail et de travail en effectif réduit;

- dans les soins de longue durée, le manque de personnel empêche les travailleurs de prodiguer aux patients les soins dont ils ont besoin; il entraîne aussi une charge de travail impossible;
- le manque de personnel entraîne plus d'accidents et un taux plus élevé de violence au travail.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 157

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec ses divisions provinciales à la conception d'un plan stratégique en vue de venir en aide aux sections locales du SCFP et aux travailleurs de première ligne qui affrontent la crise des opiacés et ses effets sur la prestation des services et les attentes.

PARCE QUE :

- les gouvernements provinciaux du Canada ont abandonné leur devoir face à la crise sanitaire des opiacés, ce qui fait que les employés doivent se charger eux-mêmes du fardeau en première ligne;
- le gouvernement ne finance pas adéquatement les services de santé mentale et qu'il n'adopte pas les politiques et les actions appropriées pour s'attaquer à l'itinérance et à la toxicomanie, les membres du SCFP sont obligés de fournir des services ponctuels pour combler cette énorme lacune dans les services;
- l'échec du gouvernement dans le traitement de la crise des opiacés place nos membres dans des situations dangereuses qui n'ont jamais été envisagées dans leur description de poste.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 161

Présentée par la section locale 41 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir un plan afin de promouvoir et défendre les services hospitaliers publics, y compris l'amélioration de l'accès pour les patients, et de s'opposer à l'élimination de lits et de services hospitaliers dans toutes les communautés;

PARCE QUE :

- les hôpitaux publics fournissent une gamme d'importants services de santé, dont des soins actifs, des soins continus complexes, de la réadaptation, des soins ambulatoires et de la chirurgie ambulatoire;
- on a éliminé des dizaines de milliers de lits hospitaliers et de nombreux services hospitaliers, et plusieurs autres sont menacés;
- ces coupes ont entraîné une privatisation des services de santé et une augmentation du taux d'occupation des lits hospitaliers, le taux canadien figurant parmi les plus élevés dans le monde développé;
- la surpopulation et un taux d'occupation élevé sont liés à la transmission d'infections nosocomiales et de superbactéries, à l'annulation de chirurgies, à de longs temps d'attente à l'urgence, à un accès déficient aux établissements de soins de longue durée, ainsi qu'à des retards dans la réponse ambulancière, les ambulances étant contraintes d'attendre avant de pouvoir déposer leurs patients dans des hôpitaux qui débordent.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
152

Résolution n° 163

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. plaider en faveur d'un accord national sur la santé;
2. faire pression sur le gouvernement fédéral à conclure un accord sur la santé qui fasse la promotion de normes nationales et qui fournisse un financement stable;
3. l'accord national sur la santé assurera la gestion publique, l'accès universel, la couverture complète et l'accessibilité sans frais supplémentaires ni discrimination, ainsi que la transférabilité d'une province à l'autre;
4. l'accord inclura un ensemble d'objectifs communs relativement aux délais d'attente, aux soins à domicile, aux médicaments d'ordonnance, à un régime d'assurance-médicaments universel et

public, ainsi qu'à des soins primaires prodigués en équipe.

PARCE QUE :

- le gouvernement Harper n'a pas renouvelé l'Accord sur la santé en 2014;
- cette absence de leadership fédéral dans les soins de santé entraînera l'existence de 14 systèmes de santé différents;
- l'accès variera selon le lieu de résidence et la capacité de payer;
- le gouvernement Harper avait annoncé une réduction majeure du Transfert canadien en matière de santé (TCS) totalisant 36 milliards de dollars sur 10 ans à compter de 2017;
- la population vieillit et la demande en services de santé augmente en ce moment;
- sans financement stable et adéquat du fédéral, notre bien-aimé système de santé public est en danger;
- et parce que Tommy Douglas le dit !

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 164

Présentée par le SCFP Nouvelle-Écosse et les sections locales 8920 (N.-É.), 41 (Alb.) et 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. fournir tout le soutien et les ressources nécessaires aux sections locales et aux membres du secteur de la santé qui font face à un regroupement d'autorités sanitaires;
2. s'opposer fortement aux législations provinciales visant à regrouper des autorités sanitaires et fournir les ressources nécessaires pour faire du lobbying et mobiliser l'opinion publique;
3. concevoir et financer un plan d'action pour réagir activement et agressivement chaque fois qu'on regroupe des services publics, afin de conserver ses membres.

PARCE QUE :

- dans plusieurs provinces, nos membres ont fait face récemment ou feront face bientôt à un regroupement ordonné par le gouvernement provincial, ainsi qu'aux scrutins de représentation que cela entraîne;

- cette réorganisation coûte terriblement cher et perturbe grandement les travailleurs de la santé et les patients, sans améliorer la qualité des services de santé, même que c'est souvent le contraire;
- nous devons réussir à convaincre nos membres et les autres travailleurs de se joindre au SCFP, sans quoi notre présence dans le secteur de la santé et notre capacité à influencer les politiques et à négocier des règlements s'en verront grandement réduites.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir
couvre la résolution
172

Résolution n° 165

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. étudier la possibilité d'un régime national de prestations de maladie pour l'ensemble des membres du SCFP.

PARCE QUE :

- bon nombre de nos membres n'ont pas accès à un régime de prestations de maladie;
- bon nombre de nos membres ne peuvent pas se permettre les primes d'assurance exigées par le privé;
- en ce moment, les sections locales participent à divers régimes qui offrent des prestations différentes contre des primes différentes;
- un régime national de prestations de maladie du SCFP national fournirait un régime de prestations à tous nos membres à une prime raisonnable.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 167

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire équipe avec sa section locale 2348 pour sonder ses membres, concevoir, diffuser et évaluer une campagne axée sur la protection des travailleurs du secteur manitobain des soins de santé communautaires;

2. collaborer avec les sections locales du secteur des soins de santé sociaux et communautaires au développement d'une « coalition des soins de santé sociaux et communautaires ».

PARCE QUE :

- sous un programme d'austérité, nos organisations et unités en soins de santé sociaux et communautaires seront touchées à plusieurs niveaux : compressions dans le financement, pertes d'emplois, reclassifications, restrictions dans les dispositions des conventions collectives;
- la conception d'une campagne de sensibilisation et le développement d'une coalition permettront de renforcer la solidarité et la collaboration requises pour donner une voix aux plus petites unités en services sociaux.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 171

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager la ministre fédérale de la Santé à faire appliquer la Loi canadienne sur la santé et à donner suite à la demande réclamant que la province de la Saskatchewan et le gouvernement du Parti saskatchewanais cessent d'encourager le paiement d'imageries médicales au privé, chose que la ministre a reconnue comme « permettant aux patients mieux nantis de se faufiler à l'avant de la file d'attente, autant pour le diagnostic initial que pour les soins de suivi dont ils pourraient avoir besoin dans le système public ».

PARCE QUE :

- le gouvernement Wall fait fi de la demande que la ministre fédérale de la Santé lui a faite dans une lettre datée du 2 novembre 2016. Elle lui a demandé de mettre fin à la pratique du paiement des IRM et des tomographies au privé;
- le rejet de cette demande par le gouvernement provincial pourrait entraîner la réduction des paiements de transfert en santé du fédéral à la Saskatchewan d'une somme égale à chaque dollar

versé au privé pour les IRM et les tomographies médicalement nécessaires;

- la manière la plus juste et la plus efficace de réduire les listes d'attente pour l'imagerie médicale consiste à accroître les capacités du système public.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 173**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire campagne pour le rehaussement des niveaux de dotation en personnel dans les soins en établissement;
2. faire du lobbying pour la réduction et l'élimination de la privatisation et de la sous-traitance des services et de l'infrastructure de soins en établissement;
3. faire du lobbying pour la protection concrète des droits de succession afin de protéger les travailleurs et d'assurer la continuité des soins.

PARCE QUE :

- la faible dotation en personnel sape la qualité des soins que peuvent prodiguer les travailleurs de la santé;
- la faible dotation en personnel contribue au taux plus élevé d'accidents de travail, autant dans les lésions de tissus mous que dans les actes de violence;
- la hausse de l'acuité met un plus grand nombre de pensionnaires et de travailleurs à risque de se blesser et sape la qualité des soins;
- la privatisation et la sous-traitance étendues des soins en établissement ont entraîné une baisse de la sécurité d'emploi et des salaires, ainsi qu'une hausse du roulement de personnel;
- l'insécurité d'emploi a entraîné un fort roulement de personnel et une forte perturbation de la continuité des soins aux pensionnaires.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 174**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer de faire campagne, avec ses alliés syndicaux et communautaires, pour un programme de partage des coûts de la santé entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce programme devant :
 - a) inclure une contribution équitable de la part de l'État fédéral aux provinces et territoires qui reflète mieux le partage des coûts à l'origine de l'assurance-maladie du Canada;
 - b) lier le financement du fédéral à la prestation publique des services et une application rigoureuse de la Loi canadienne sur la santé;
 - c) inclure une stratégie nationale sur les personnes âgées, avec une hausse des investissements dans les établissements publics de soins de longue durée et les soins à domicile publics à nos aînés, le tout sans but lucratif;
 - d) mettre sur pied un régime d'assurance-médicaments national, universel et public.

PARCE QUE :

- les accords bilatéraux de financement entre l'État fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sapent les normes nationales et l'application de la loi nationale.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 176**Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager les membres du SCFP, surtout ceux dans les domaines de la santé et de l'éducation, à consulter leur professionnel de la santé pour s'assurer que leurs vaccins sont à jour ou pour voir ce qu'ils pourraient faire de plus pour se protéger et protéger autrui.

PARCE QUE :

- la diphtérie et le tétanos nécessitent un rappel aux dix ans;

- la coqueluche nécessite un rappel à l'âge adulte;
- les maladies comme la rougeole, les oreillons et la varicelle peuvent avoir des séquelles permanentes si on les contracte à l'âge adulte;
- selon Santé Canada, en général, toute personne de 18 ans ou plus qui est née après 1970 devrait recevoir une dose du vaccin ROR, à moins qu'elle puisse faire la preuve qu'elle a été vaccinée ou qu'elle a eu ces trois maladies;
- un adulte peut être porteur du virus de ces maladies sans en être conscient et le transmettre, à l'école ou à l'hôpital, à une personne dont le système immunitaire est affaibli;
- on constate une recrudescence des cas de rougeole et d'oreillons chez les jeunes adultes canadiens;
- une partie de la population n'a jamais été vaccinée, a reçu une seule des doses requises ou n'a jamais contracté la maladie dans l'enfance;
- cette année, Halifax a connu une éclosion de rougeole.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir _____

Résolution n° 181

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. devenir membre du Réseau canadien autochtone du sida et rencontrer sa direction pour explorer les moyens par lesquels le SCFP pourrait soutenir cet organisme et travailler avec lui.

PARCE QUE :

- les taux d'incidence du sida, du VIH et de l'hépatite C sont beaucoup plus élevés dans la population autochtone que dans l'ensemble de la population canadienne; il s'agit de l'un des grands défis sanitaires de la population autochtone;
- le Réseau canadien autochtone du sida est un organisme très efficace qui éduque les Autochtones et le grand public sur cette problématique importante.

Décision du CEN

 adoptée _____

Résolution n° 182

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler avec le Conseil national des Autochtones à l'élaboration d'une campagne visant à exiger des comptes du gouvernement fédéral dans l'obtention de justice pour les victimes d'abus et de génocide culturel dans les pensionnats canadiens, ainsi qu'à identifier publiquement et à poursuivre, avec toute la rigueur de la loi, les coupables de ces abus et de ce génocide culturel.

PARCE QUE :

- parmi les crimes perpétrés contre les peuples autochtones du Canada, on compte des expériences humaines et chimiques, des sévices sexuels, la famine forcée, l'enterrement illégal, la torture et le confinement inhumain;
- la Commission de vérité et réconciliation a retracé moins de 50 condamnations au criminel sur quelque 38 000 signalements de sévices dans les pensionnats;
- bien que la Commission de vérité et réconciliation du Canada ait terminé ses travaux, elle ne s'est pas penchée sur l'aspect le plus important de la réconciliation : la justice pour les victimes et la poursuite des coupables;
- normalement, la justice s'exécute par un tribunal qui poursuit les individus qui ont commis des actes criminels; ces poursuites peuvent déboucher sur des condamnations et des incarcérations, comme ce fut le cas dans les commissions de vérité et de justice en Argentine, au Chili, au Rwanda et en Allemagne postnazie, mais elles peuvent aussi prendre la forme d'excuses personnelles et publiques de la part des criminels à leurs victimes;
- des sévices contre l'un de nous sont des sévices contre nous tous.

Décision du CEN

 adoptée _____

Résolution n° 185**Présentée par la section locale 3550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à soutenir le Comité canadien de défense de Leonard Peltier [Leonard Peltier Defence Committee of Canada];
2. élaborer une stratégie avec le Comité et les autres syndicats afin de réclamer la libération immédiate et inconditionnelle de Leonard Peltier, emprisonné aux États-Unis;
3. demander au CTC de faire la même chose.

PARCE QUE :

- le fait que Leonard Peltier demeure emprisonné constitue un déni fondamental de justice et des droits de la personne;
- le système judiciaire américain a enfreint les principes fondamentaux de l'application régulière de la loi et du droit à un procès équitable, à commencer par l'arrestation de M. Peltier et de son extradition du Canada en 1976. De plus, le système judiciaire n'a pas réparé ses torts par la tenue d'un nouveau procès ou le processus de libération conditionnelle;
- le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones a qualifié le maintien de Leonard Peltier en prison d'une des « plaies ouvertes » dans la relation entre les Autochtones et le gouvernement américain.

Décision du CEN

_____ adoptée

3. faire pression sur tous les gouvernements à s'assurer que les institutions et les services auxquels ils sont partie prenante fassent la même chose, y compris compenser les victimes, s'excuser et fournir les services requis.

PARCE QUE :

- la première recommandation du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) traite en long et en large du système de protection de l'enfance au Canada et de l'urgente nécessité de réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge;
- par « période des rafles », on entend la période s'étendant environ des années 1960 aux années 1980 pendant laquelle les enfants autochtones étaient retirés de force de leur foyer, généralement par les agences provinciales de protection de l'enfance, puis placés en adoption dans des familles non autochtones souvent domiciliées aux États-Unis;
- la rafle du millénaire, comme l'a baptisé John Beaucage, ex-chef de la Première Nation Wasauksing fait en sorte que : selon Statistique Canada, plus de 14 000 enfants autochtones sont actuellement « pupilles de l'État », ce qui représente près de la moitié de tous les enfants canadiens en famille d'accueil. Ces enfants autochtones sont retirés de leur famille à une cadence trois fois plus rapide que pendant la pire période des pensionnats autochtones;
- nous continuerons à soutenir les organismes autochtones qui font connaître cette histoire, ainsi qu'à soutenir nos membres qui ont survécu à cette période.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 187**Présentée par la section locale 3550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler, avec les survivants de la période des rafles, à une stratégie relativement aux enfants autochtones pris en charge;
2. encourager le CTC à encourager ses affiliés à faire la même chose;

Résolution n° 188**Présentée par la section locale 3550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les organismes et militer en faveur d'une augmentation du financement consacré à l'éducation, aux services de santé et aux services sociaux des Autochtones, transformer les services de protection de l'enfance et assurer la sensibilité culturelle et un meilleur contrôle aux Autochtones;

2. encourager le CTC à encourager ses affiliés à faire la même chose;
3. faire pression sur tous les gouvernements à s'assurer que les institutions et les services auxquels ils sont partie prenante fassent la même chose.

PARCE QUE :

- la majorité des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) sous l'intitulé « Séquelles » (1 à 24) traitent de la disparité importante entre les résultats sociaux, économiques et sanitaires entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada;
- ces recommandations appellent des actions de la part du fédéral et des gouvernements provinciaux, principalement. Elles portent sur la nécessité d'accroître le financement, la compétence interculturelle des professionnels non autochtones qui œuvrent dans ces domaines, la résolution des conflits de compétences entre le fédéral et les provinces dans ces domaines et le contrôle accru des Autochtones sur la prestation de ces services aux familles et aux collectivités autochtones.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 189

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. plaider en faveur d'une « proclamation royale de réconciliation » qui serait émise par la Couronne et de l'adoption de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et réaffirmer la relation de nation à nation, y compris les droits conférés par voie de traité et l'autonomie gouvernementale autochtone;
2. encourager le CTC à prévoir une stratégie de plaidoyer et de sensibilisation et encourager ses affiliés à faire la même chose.

PARCE QUE :

- les recommandations 43 à 47 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) portent sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et la nécessité de réaffirmer les accords antérieurs portant sur le statut de

nation distincte des Autochtones, avec des droits conférés par voie de traité de nation à nation et le droit à l'autonomie gouvernementale. La Commission demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies intégralement, le gouvernement fédéral devant prendre les devants dans ce dossier en concevant un plan d'action national qui permettra d'atteindre ces objectifs;

- une « proclamation royale de réconciliation » qui serait émise par la Couronne réaffirmera la relation de nation à nation; elle répudiera des concepts comme la doctrine de la découverte qui servent à justifier le contrôle européen sur les terres et les peuples autochtones; elle renouvellera ou établira des rapports fondés sur des traités; et elle reconnaîtra le statut des peuples autochtones comme partenaires à part entière de la Confédération.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 190

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. rencontrer, discuter avec et fournir des ressources (en nature, en argent, sensibilisation, manifestations, etc.), dans la mesure de ses moyens :
 - a) aux dirigeants des Métis, des Premières Nations et des Inuit;
 - b) à Idle No More, à Defenders of the Land, aux organismes pour la souveraineté et aux autres organismes jugés appropriés;
2. aussi se concentrer sur l'accroissement de sa visibilité par le truchement d'articles promotionnels, de commandites, de dons, de bourses d'études, de drapeaux et de trouses.

PARCE QUE :

- on sait que cette stratégie contribue à la reconnaissance des apports et au redressement de l'image négative qu'ont les Premières Nations, les Métis et les Inuit des syndicats;
- notre engagement à la justice sociale pour tous les Canadiens : les membres du SCFP ne resteront pas

les bras croisés pendant que les gouvernements ignorent ou écartent les aspirations de la communauté autochtone du Canada. Avec l'aide des autres syndicats et des organismes progressistes, nous pouvons faire entendre notre voix.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 191

Présentée par les sections locales 1334, 3906 and 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à miser sur son engagement à soutenir les droits conférés aux Autochtones par voie de traité et à éduquer les Canadiens non autochtones :
 - a) appuyant le principe du Rêve de Shannen, ainsi nommé en l'honneur de Shannen Koostachin, la jeune militante de la Première Nation Attawapiskat, aujourd'hui décédée, qui a œuvré sans relâche à convaincre le fédéral de soutenir des écoles sûres, confortables et équitables pour les enfants autochtones;
 - b) faire pression sur le gouvernement fédéral à tenir l'engagement qu'il a pris dans le budget 2016 de « s'assurer que chaque enfant des Premières Nations reçoive une éducation de qualité » en investissant beaucoup plus dans les écoles autochtones et en corrigeant l'écart de financement qui pénalise les écoles autochtones;
 - c) appuyer les revendications du Cercle des Premières Nations (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants) et de l'Assemblée des Premières Nations qui réclament du fédéral une somme de 424,8 millions de dollars pour éliminer la liste d'attente des apprenants autochtones qui tentent d'accéder à une formation postsecondaire;
 - d) réclamer des gouvernements fédéral et provinciaux qu'ils mettent un cours d'histoire canadienne obligatoire spécifique aux peuples autochtones au programme de toutes les universités publiques et que ce cours soit conditionnel à l'obtention de financement.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
186

Résolution n° 192

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les sections locales qui cherchent à décoloniser leurs règlements et leurs politiques;
2. suivre les progrès de la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), dont les progrès de la commission nationale d'enquête sur les femmes et les filles autochtones assassinées et portées disparues;
3. publier un rapport d'étape sur cette mise en œuvre avant les prochaines élections fédérales;
4. produire du matériel et des ateliers sur ce que peuvent faire les membres du SCFP pour aider à la mise en œuvre des appels à l'action de la CVR et favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones.

PARCE QUE :

- la réconciliation est un élément essentiel de la justice et de l'égalité;
- tous les paliers de gouvernement ont historiquement ignoré les traités et empêcher la réconciliation;
- les Autochtones et les communautés autochtones sont des membres importants du mouvement syndical;
- le SCFP doit faire preuve de leadership et d'un engagement sérieux envers les efforts de réconciliation.

Décision du CEN

motion de ne pas agir
couvre la résolution
202

Résolution n° 193

Présentée par le SCFP-Manitoba et la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mener une recherche-action participative qui vise à fournir une plateforme pour écouter le vécu de ses membres autochtones, autant au travail qu'au syndicat, et en tirer des apprentissages;

2. répondre aux résultats de cette recherche-action participative auprès des membres autochtones et mettre en place des solutions proactives;
3. avec le Comité autochtone du SCFP-Manitoba, participer aux activités de liaison avec les membres autochtones et les soutenir pour apprendre à bâtir des sections locales plus fortes qui permettent aux membres autochtones de se faire entendre;

PARCE QUE :

- les Autochtones sont des membres essentiels de notre main-d'œuvre et du mouvement syndical;
- en ce moment, les Autochtones sont sous-représentés dans la main-d'œuvre et le mouvement syndical;
- nous devons faire en sorte que tous nos membres soient représentés dans ce que nous faisons;
- aux côtés d'autres initiatives, le SCFP peut mener le mouvement syndical vers la réconciliation dans notre syndicat, nos milieux de travail et nos collectivités.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 194

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 391 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. pousser les gouvernements fédéral et provinciaux à soutenir la création de formations (et de soutien syndical) dans les métiers spécialisés s'adressant aux Autochtones (jeunes et adultes) pour construire, entretenir et réparer l'infrastructure en vue de créer des structures communautaires viables, comme des maisons, des centres communautaires, des bibliothèques et des installations de traitement et de distribution de l'eau pour soutenir les communautés des réserves et des territoires non cédés;
2. promouvoir les arts et la préservation de la langue et de la culture traditionnelles dans les communautés par le soutien aux bibliothèques locales et la création de bibliothèques locales.

PARCE QUE :

- nous sommes une nation riche et prospère au détriment de nos peuples autochtones, dont plusieurs continuent de vivre dans la pauvreté sans disposer des commodités susmentionnées que notre pays tient pour acquises;
- le gouvernement fédéral nous invite à célébrer le 150^e anniversaire du Canada;
- la Commission de vérité et réconciliation nous invite à prendre acte de ses recommandations;
- parce qu'il faudra compter 7 générations pour guérir uniquement les terribles plaies laissées par les pensionnats autochtones, et il faut commencer dès maintenant.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 195

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. accroître et intensifier ses relations avec les groupes, organismes et communautés autochtones;
2. aider les communautés autochtones à protéger leurs terres et faire respecter leur souveraineté.

PARCE QUE :

- les Autochtones sont des membres essentiels de notre population active et du mouvement syndical;
- en ce moment, les Autochtones sont sous-représentés dans la population active et le mouvement syndical.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
197

Résolution n° 198

Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir du matériel de sensibilisation autochtone, avec l'aide des conseils autochtones. Ce matériel, qui sera distribué à toutes les

organisations à charte, sensibilisera les membres aux us et coutumes des peuples autochtones et les renseignera sur des traditions comme la cérémonie de purification, la reconnaissance des territoires traditionnels et la pratique qui veut qu'un aîné procède à l'ouverture de l'assemblée.

PARCE QUE :

- le SCFP est un ardent défenseur de tous ses membres marginalisés;
- le SCFP croit en la défense des droits de ses membres et de tout le monde;
- éduquer nos membres permet de renforcer la capacité des groupes marginalisés à participer au syndicat;
- pour le syndicalisme, il est essentiel de mieux comprendre tous nos membres et d'encourager leur participation.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 199

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à faire en sorte que l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) dispose des ressources nécessaires pour faire participer véritablement les familles et les survivants;
2. faire pression sur tous les paliers de gouvernement à se doter de programmes et de services adéquatement financés et accessibles s'adressant aux victimes autochtones.

PARCE QUE :

- l'Enquête nationale sur les FFADA est en cours et devrait remettre un rapport préliminaire au gouvernement fédéral d'ici novembre 2017;
- les femmes et les filles autochtones du Canada sont disproportionnellement victimes de violence.

Décision du CEN

_____ adoptée
_____ couvre la résolution
_____ 201

Résolution n° 203

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'engager à éduquer ses membres à propos de l'histoire de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et de la nécessité d'une réconciliation, ainsi que s'assurer que cet enseignement soit intégré à tous les programmes pédagogiques qu'il destine à ses membres, dont son cours de sensibilisation autochtone et son cours sur les droits de la personne;
2. encourager le CTC à encourager ses affiliés à faire la même chose;
3. demander à tous les gouvernements de s'assurer que les institutions et les services dont ils sont partie prenante fassent la même chose.

PARCE QUE :

- bon nombre des recommandations de la CVR réclament une sensibilisation généralisée à l'histoire des pensionnats autochtones, ainsi qu'une formation professionnelle en compétences interculturelles;
- la réconciliation passe par la sensibilisation, c'est pourquoi il est crucial d'intégrer l'histoire du système de pensionnats autochtones au programme pédagogique de la maternelle à la 12^e année (ou au secondaire V) à travers le pays, au programme des établissements postsecondaires, ainsi qu'à la formation des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, des travailleurs sociaux, des avocats, des infirmières et des professionnels de la santé.

Décision du CEN

_____ adoptée
_____ couvre la résolution
_____ 200

Résolution n° 206

Présentée par le Conseil régional d'Ottawa (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir la campagne Voix juives indépendantes (VJI) Canada afin de lever le voile sur le Fonds national juif (FNJ) et ainsi appuyer les pressions

exercées sur l'Agence de revenu du Canada (ARC) pour que celle-ci retire à la branche canadienne du FNJ (FNJ Canada) son statut d'organisme de bienfaisance.

PARCE QUE :

- par ses règlements internes et ses pratiques qui limitent l'octroi de baux sur ses terres aux citoyens juifs, le FNJ exerce une discrimination contre les Palestiniens en Israël (les Palestiniens forment plus de 20 pour cent de la population israélienne);
- l'ex-procureur général d'Israël, le département d'État des États-Unis et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU sont arrivés à la conclusion que le FNJ pratique une discrimination institutionnelle contre les citoyens non juifs d'Israël par l'entremise de ses pratiques et politiques de baux fonciers discriminatoires;
- le projet phare du FNJ Canada, son « Parc du Canada », se trouve en territoire palestinien occupé. Il couvre les ruines des villages palestiniens de Deir Aiyub, Yalu et Imwas, tous dépeuplés et rasés, ainsi que des terres appartenant à Beit Nuba;
- dans le cadre d'une campagne mondiale intitulée « Stoppons le FNJ », la société civile palestinienne a réclamé la révocation du statut d'œuvre de bienfaisance du FNJ à travers le monde.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir _____

Résolution n° 207

Présentée par le Conseil régional de l'Île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne pour éduquer ses membres et la population à propos des droits des personnes transgenres et à genre variable, de leurs enjeux et des obstacles qu'elles affrontent;
2. aider à sensibiliser tous ses membres à l'importance, pour les personnes transgenres et à genre variable, de l'acceptation de soi, de l'acceptation sociale et de l'acceptation au travail quant à son genre;
3. faire pression sur le gouvernement fédéral à assurer aux Canadiens transgenres et à genre variable des droits égaux aux yeux de la loi;

4. encourager toutes ses divisions provinciales à pousser leur gouvernement provincial à assurer aux Canadiens transgenres et à genre variable des droits égaux aux yeux de la loi.

PARCE QUE :

- tout le monde a droit à la dignité et au respect;
- les personnes transgenres du Canada affrontent énormément de discrimination et de violence;
- les personnes transgenres et à genre variable sont quatre fois plus susceptibles de vivre sous le seuil de la pauvreté;
- les personnes transgenres et à genre variable affichent un taux élevé de dépression en raison de la discrimination et de la violence qu'elles vivent;
- le cinquième des personnes transgenres et à genre variable disent avoir été sans abri à un moment ou un autre de leur vie;
- les jeunes LGBTQ+ sont environ 14 fois plus susceptibles de se suicider ou d'être toxicomanes que leurs homologues hétérosexuels;
- il s'agit d'un moment important pour les droits des LGBTQ+ au Canada; il est essentiel que tous les membres du SCFP se rallient pour garantir une société juste pour tous.

Décision du CEN

adoptée
couvre les
résolutions 210 et
212 _____

Résolution n° 209

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exhorter le gouvernement du Canada à condamner ouvertement la persécution et l'arrestation des militants LGBTQ en Ouganda et accorder asile et protection aux militants qui fuient le pays sans les traumatiser encore plus;
2. travailler avec les comités de solidarité internationale, du triangle rose, de la justice raciale et des droits de la personne pour s'assurer que les droits des personnes LGBTQ en Ouganda soient respectés.

PARCE QUE :

- en 2014, le Parlement ougandais adoptait une loi contre l'homosexualité, connue auparavant sous le nom de « loi Tuons les gais », et promulguée par le président ougandais Yoweri Museveni;

- les victimes qui fuient l'Ouganda rapportent plusieurs cas, preuves à l'appui, de victimes à qui on a refusé l'entrée au Canada ou qui ont été menacées de déportation en Ouganda par l'immigration canadienne.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 215

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer avec ses divisions et ses sections locales pour pousser les gouvernements provinciaux à rembourser l'intégralité des coûts des soins médicaux aux personnes transgenres et les produits de réassignation de genre;
2. faire pression sur le gouvernement provincial à mettre à jour l'assurance-médicaments pour qu'elle réponde aux besoins des personnes transgenres.

PARCE QUE :

- l'Association canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles voit la transition médicale comme une nécessité médicale;
- les personnes transgenres doivent souvent payer ces procédures médicalement nécessaires de leur poche, alors que celles-ci peuvent coûter des dizaines de milliers de dollars;
- les procédures remboursées par l'État requièrent tout de même un investissement financier important de la part de la personne transgenre pour couvrir les frais de déplacement et le suivi;
- l'assurance-médicaments présente de graves lacunes au chapitre des thérapies hormonales des personnes transgenres, ce qui force certaines personnes à commencer et à stopper dangereusement leur transition médicale;
- le coût financier de la transition constitue une barrière importante pour de nombreuses personnes transgenres.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 218

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, le SCFP Nouvelle-Écosse, le Conseil régional Vancouver Metro, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), les sections locales 1289 (T.-N.-L.), 8920 (N.-É.), 3260 (Î.-P.-É.), et 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. sensibiliser les membres de tous les comités et groupes de travail aux liens entre l'alphabétisation et les problématiques dont ils s'occupent, à l'occasion de la prochaine réunion de tous les comités.

PARCE QUE :

- l'alphabétisation est le fondement de tous les travaux de nos comités. Rien de ce que nous faisons ne compte si nos membres ne possèdent pas les compétences requises pour le comprendre ou y participer;
- la sensibilisation à l'alphabétisation est requise pour que les comités puissent communiquer efficacement avec tous les membres;
- les inégalités économiques croissantes et l'essor de la précarité d'emploi font que les besoins en alphabétisation de nos membres et de nos communautés en services d'alphabétisation.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 222

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver et les sections locales 951 et 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exiger du gouvernement fédéral qu'il réforme le Programme des travailleurs migrants étrangers temporaires et le Programme des aides familiaux résidents afin de permettre à tous les travailleurs migrants étrangers d'obtenir le statut de résident permanent dès leur arrivée.

PARCE QUE :

- les travailleurs migrants étrangers temporaires et les aides familiaux résidents viennent au Canada grâce à des permis de travail rattachés à un employeur spécifique, ce qui les autorise à

travailler uniquement pour l'employeur identifié sur ce document. Cette situation précaire fait en sorte qu'ils sont souvent menacés de déportation s'ils veulent défendre leurs droits contre un employeur qui les enfreint;

- les travailleurs migrants étrangers et les aides familiaux résidents méritent les mêmes normes d'emploi et les mêmes droits que ceux accordés à tous les travailleurs canadiens.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 223**Présentée par la section locale 3550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. s'engager à renforcer ses relations avec les principales campagnes de défense des droits des travailleurs migrants et à soutenir ces campagnes; à créer des occasions à tous les paliers du syndicat et dans nos collectivités pour réclamer des changements positifs au Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui permettraient :
 - a) aux travailleurs migrants d'avoir accès au statut de résident permanent;
 - b) aux travailleurs migrants d'avoir accès à un permis de travail ouvert et à la mobilité de la main-d'œuvre;
 - c) d'assurer aux travailleurs migrants un accès à toutes les prestations sociales;
 - d) d'assurer l'application réelle des normes du travail et le respect des droits fondamentaux de la personne.

PARCE QUE :

- les changements antérieurs au Programme de travailleurs étrangers temporaires ont créé de nouvelles vulnérabilités en barrant les voies d'accès à la citoyenneté pour certains travailleurs et en maintenant et renforçant les conditions déjà précaires et vulnérables d'autres travailleurs migrants au Canada;
- les travailleurs migrants méritent d'avoir la possibilité de dire non à un travail qui leur fait du mal. Un comité permanent du Parlement a déjà recommandé au gouvernement d'adopter

immédiatement des mesures afin d'éliminer l'exigence d'obtenir un permis de travail rattaché à un employeur spécifique;

- partout au pays, les travailleurs migrants s'organisent en communautés et mènent d'importantes campagnes pour faire reconnaître leurs droits;
- le respect des droits de la personne et du travailleur, le statut de résident permanent, la liberté de mobilité et l'accès complet aux services sont les seuls moyens permettant d'assurer le respect du bien-être des travailleurs migrants au Canada;
- les programmes de travail temporaire comme le PTET servent à diviser la classe ouvrière, à affaiblir la syndicalisation, à faire diminuer les salaires et à abaisser les conditions de travail de tous les travailleurs;
- au lieu de programmes de travailleurs temporaires, le Canada a besoin de formation axée sur les compétences et de programmes d'apprentissage, d'un salaire suffisant et d'une sécurité du revenu, d'investissement dans les services publics, d'un solide programme d'immigration et de la résidence permanente accordée à tous les travailleurs étrangers dès leur arrivée.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 224**Présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. réclamer du gouvernement fédéral du Canada qu'il règle le besoin d'un financement adéquat et durable pour des programmes d'établissement et des services aux demandeurs de statut de réfugié et aux nouveaux arrivants au Canada dans les communautés à la grandeur du pays.

PARCE QUE :

- plusieurs programmes et services s'adressant aux demandeurs de statut de réfugié et aux nouveaux arrivants sont fournis par l'entremise d'un ensemble disparate de programmes et de services dans des organismes communautaires multiservices qui sont sous-financés de manière

chronique. Pour pouvoir soutenir les familles qui arrivent au Canada, ces programmes et services doivent être accessibles, de type communautaire et élargi, et répondre à une vaste gamme de besoins.

Décision du CEN adoptée

Résolution n° 225

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à mettre en place un programme afin d'enseigner aux travailleurs migrants leurs droits à titre de travailleurs au Canada;
2. continuer à plaider en faveur de changements au Programme de travailleurs étrangers temporaires et au Programme des aides familiaux résidants qui encourageront la transparence et la sécurité pour ces travailleurs;
3. souligner au grand public les mauvais traitements et l'exploitation dont sont victimes les travailleurs migrants au Canada.

PARCE QUE :

- les aides familiaux résidants et les travailleurs étrangers temporaires subissent des conditions de travail précaires et dangereuses, en plus d'être vulnérables à la déportation;
- plusieurs travailleurs migrants ont subi de mauvais traitements, comme de l'intimidation, des menaces et un comportement contrôlant de la part de leur employeur, y compris la menace d'être déportés s'ils se plaignent d'une injustice;
- le recours aux travailleurs migrants comme source de main-d'œuvre bon marché sape les efforts de syndicalisation, pousse les salaires à la baisse et diminue les conditions de travail de tous les travailleurs au Canada;
- l'entreprise privée continue de demander (et de se faire octroyer) des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire;
- dans leur état actuel, le Programme de travailleurs étrangers temporaires et le Programme d'aides

familiaux résidants ne protègent pas les normes de travail et les droits de la personne des travailleurs migrants au Canada.

Décision du CEN adoptée

Résolution n° 226

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à augmenter le financement qu'il consacre aux programmes d'anglais langue seconde fournis par l'État, afin d'améliorer les compétences en langue anglaise des enfants et des adultes qui proviennent de pays non anglophones.

PARCE QUE :

- le Canada compte de plus en plus sur la migration depuis l'hémisphère Sud et ailleurs pour combler ses besoins en main-d'œuvre;
- sans une bonne maîtrise de la langue anglaise, les travailleurs migrants auront de la difficulté à s'informer sur leurs droits au Canada;
- une bonne maîtrise de la langue permettrait de diminuer le risque que nos enfants subissent la pauvreté, le chômage, la violence et le système carcéral.

Décision du CEN motion de ne pas agir
couvre la résolution
271

Résolution n° 227

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir ses membres qui œuvrent dans les communautés de réfugiés, en ce climat politique volatile, pour s'assurer que ces réfugiés ne se retrouvent pas en position précaire;
2. œuvrer avec le SCFP régional pour évaluer les répercussions du financement fédéral, provincial et régional sur les unités qui fournissent des services aux immigrants, aux réfugiés et aux nouveaux arrivants au Manitoba;

- travailler activement au renforcement de la solidarité et faire du lobbying pour et avec les unités et les membres les plus fortement touchés par les compressions dans les organismes de service aux immigrants, aux réfugiés et aux nouveaux arrivants, pour un monde plus juste.

PARCE QUE :

- les immigrants, les réfugiés et les Néo-Canadiens forment un pan essentiel de l'économie et de la communauté manitobaines. À titre de syndiqués, il est crucial que notre syndicat fasse pression et plaide en faveur de leurs droits au travail;
- la précarisation de l'emploi par la création de postes temporaires dans ces organismes met en place des conditions de travail injustes pour ces travailleurs qui œuvrent sans protection dans nos milieux de travail syndiqués;
- avec leur programme d'austérité, les gouvernements provinciaux et fédéral gouvernent depuis une position qui prive nos travailleurs de leurs droits, dans nos unités syndiquées et nos communautés. Il est crucial pour le SCFP d'être un chef de file pour nos membres qui consacrent toutes leurs ressources à héberger des membres importants de nos collectivités.

Décision du CEN

 motion de ne pas
 agir _____

Résolution n° 228

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- œuvrer, avec ses membres et ses alliés communautaires, à la constitution d'un mouvement « sanctuaire » pour défendre les immigrants, les réfugiés et les travailleurs sans papiers, au Canada comme aux États-Unis, contre la déportation et la discrimination;
- travailler à faire du Canada un sanctuaire pour ces travailleurs et les familles déportées et maltraitées par les politiques d'exclusion de Trump.

PARCE QUE :

- Donald Trump s'est fait élire sur la promesse de déporter des milliers d'immigrants et de travailleurs sans papiers aux États-Unis;
- les politiques de Trump encourageront le racisme, la discrimination et la division au sein des travailleurs;

- ces politiques encourageront les politiciens canadiens de la droite et leurs partisans à priver les immigrants, les réfugiés et les travailleurs sans papiers de leurs droits;
- plusieurs municipalités, églises, synagogues et autres groupes confessionnels du Canada et des États-Unis soutiennent la constitution d'un nouveau mouvement « sanctuaire ».

Décision du CEN

 adoptée _____

Résolution n° 231

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- presser le gouvernement fédéral d'augmenter les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, y compris la perte de revenus et les rentes viagères.

PARCE QUE :

- le gouvernement fédéral n'a pas suivi le coût de la vie;
- les personnes qui ont un handicap sont plus vulnérables aux réductions dans les prestations du fédéral.

Décision du CEN

 adoptée _____
 couvre la resolution
 244 _____

Résolution n° 232

Présentée par le Conseil régional de l'île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- presser le gouvernement fédéral d'inclure au projet de loi 26 sur la bonification du Régime de pensions du Canada des dispositions d'exclusion pour protéger les femmes et les personnes ayant un handicap.

PARCE QUE :

- les parents, surtout des femmes, qui prennent une pause du marché du travail pour élever des enfants et les personnes qui doivent s'en retirer pour cause d'invalidité sont déjà désavantagés au sein de la population active, puisque leur revenu est inférieur

à celui de leurs homologues bien portants et masculins;

- subvenir aux besoins financiers des femmes qui élèvent leurs enfants et des personnes qui quittent le marché du travail en raison d'une invalidité, c'est la bonne chose à faire et c'est de la bonne planification économique.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 234

Présentée par la section locale 38 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à faire pression pour obtenir une bonification significative du régime de pensions public (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada);
2. encourager le Congrès du travail du Canada à continuer à prioriser une telle bonification.

PARCE QUE :

- depuis plus de 50 ans, le SCFP et le mouvement syndical se battent pour obtenir un meilleur système public de prestations de retraite au Canada;
- l'accord fédéral-provincial de 2016 sur une bonification du Régime de pensions du Canada a marqué un pas important dans la bonne direction, sans répondre pour autant à notre demande de longue date : doubler le RPC;
- le CTC organise un forum sur les retraites en novembre 2017 pour discuter des prochaines étapes qu'entreprendra le mouvement syndical en lien avec le système de sécurité de la retraite du Canada;
- la plupart des travailleurs canadiens n'ont pas de régime de retraite au travail. Ceux qui en ont un le voient attaqué de toutes parts par des employeurs qui veulent le rendre moins généreux et moins sûr;
- le système public de prestations de retraite est beaucoup plus efficace et sûr que les régimes privés.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
239

Résolution n° 236

Présentée par la section locale 2168 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. mettre sur pied un plan stratégique National de défense concernant les régimes de retraites en collaboration avec le comité national des régimes de retraites;
2. dénoncer tous projets de loi ou toutes attaques contre les régimes de retraites.

PARCE QUE :

- les attaques contre les régimes de retraite sont constants;
- nous devons assurer des retraites décentes à nos générations futures;
- nous devons s'assurer de maintenir un pouvoir d'achat pour nos membres retraités;
- plusieurs gouvernements provinciaux mettent ou tente de mettre des nouvelles lois en place pour réduire les régimes de retraite actuel;
- plusieurs employeurs veulent se destituer de leurs responsabilités financières en voulant réduire les ententes du passés;
- la libre négociation est un droit fondamental.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 237

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. sensibiliser ses exécutifs locaux, ses équipes de négociation, ses membres et le grand public aux effets positifs des régimes de retraite à prestations déterminées;
2. aider les sections locales à bâtir une solidarité intergénérationnelle en encourageant ses membres à se battre pour la sécurité de la retraite des membres plus jeunes et en sensibilisant ces membres plus jeunes à la valeur de leur fonds de retraite et à l'importance de se battre aux côtés des membres plus âgés dans les équipes de négociation;
3. sensibiliser les jeunes membres et les nouveaux membres aux menaces à nos régimes de retraite et à l'impact de ces menaces sur leur avenir;

4. aider les jeunes membres et les nouveaux membres à participer à la riposte aux attaques contre les retraites.

PARCE QUE :

- partout au pays, les gouvernements conservateurs et libéraux attaquent systématiquement les régimes de retraite publics et nous nous attendons à ce que le gouvernement progressiste-conservateur du Manitoba fasse la même chose;
- plusieurs groupes de réflexion de droite, employeurs, gouvernements conservateurs et libéraux et consultants à leur solde réclament des changements aux régimes de retraite afin de faire porter le risque par nos membres;
- en général, les lois sur les régimes de retraite protègent les prestations accumulées, les changements se faisant « à partir de maintenant ». Ces changements s'appliquent donc aux jeunes et aux nouveaux travailleurs, ce qui crée un régime à deux paliers;
- les jeunes travailleurs participent rarement aux décisions à la table des négociations, alors qu'ils sont souvent affectés négativement par l'introduction de régimes de retraite inférieurs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 241

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. travailler avec le Congrès du travail du Canada pour s'opposer à la bonification du RPC proposée dans le projet de loi C-26, à moins que les clauses d'exclusion pour élever des enfants et pour invalidité s'appliquent à la portion bonifiée;
2. en coordination avec le Congrès du travail du Canada, pousser le gouvernement fédéral à inclure les clauses d'exclusion pour élever des enfants et pour invalidité à toute portion bonifiée du RPC.

PARCE QUE :

- les parents (surtout des femmes) qui font une pause du marché du travail pour élever leurs enfants et les personnes qui doivent s'en exclure en raison d'une invalidité sont déjà désavantagés par rapport au reste de la population active, puisqu'ils gagnent un salaire inférieur à leurs homologues en santé et principalement masculins;

- les femmes et les personnes invalides sont plus dépendantes des prestations publiques comme le RPC que les autres Canadiens, parce qu'elles ont été désavantagées économiquement toute leur vie;
- s'assurer du bien-être financier, à l'âge de la retraite, des femmes qui élèvent leurs enfants et des personnes qui quittent le marché du travail en raison d'une invalidité, c'est tout simplement la chose juste à faire. Cela relève aussi d'une bonne planification économique.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 245

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. en se coordonnant avec le Congrès du travail du Canada, pousser le gouvernement fédéral à retirer son projet de loi C-27 (Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension) et à laisser tomber les amendements proposés à la Loi sur les normes de prestations de pension.

PARCE QUE :

- le projet de loi présente un régime de retraite à prestations cibles qui permet aux employeurs de renier les promesses faites à leurs employés en matière de prestations de retraite;
- le premier ministre Justin Trudeau avait promis, en juillet 2015, juste avant les élections fédérales, qu'il se battrait contre la conversion rétroactive des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à prestations cibles;
- chose promise, chose due, et la loi canadienne sur les pensions est là pour protéger les pensions déjà promises.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
248

Résolution n° 246

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. en se coordonnant avec le Congrès du travail du Canada, mettre de la pression populaire sur Service Canada et le gouvernement fédéral, afin que ceux-ci annulent leur décision de ne pas contacter les

Canadiens qui avaient droit à des prestations du Régime de pensions du Canada et qui ne les ont pas eus du tout ou seulement en partie, en raison d'une erreur qui a duré pendant quatre ans.

PARCE QUE :

- les efforts du gouvernement fédéral pour moderniser le système de traitement du Régime de pensions du Canada ont engendré une erreur qui a duré pendant quatre ans;
- le gouvernement fédéral a choisi de récupérer les sommes versées en trop, mais de ne pas informer les personnes à qui on a refusé des prestations ou versé des prestations insuffisantes qu'il y a eu erreur. Plusieurs Canadiens sortent perdants de cette décision.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 247

Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à bonifier sérieusement le système de public de prestations de retraite du Canada, dont le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, et les prestations d'invalidité du RPC.

PARCE QUE :

- l'entente fédérale-provinciale de 2016 pour bonifier le RPC ne va pas jusqu'à doubler le RPC;
- la plupart des travailleurs canadiens n'ont pas de régime de retraite au travail;
- les régimes de retraite de travail se font encore attaquer gravement par les employeurs et les gouvernements.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 251

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à réinstaurer le titre de Prix Thèrese-Casgrain du

bénévolat pour le prix du bénévolat, au lieu du Prix du premier ministre pour le bénévolat.

PARCE QUE :

- Thérèse Casgrain s'est battue pour le droit de vote des femmes au Québec, qu'elle a obtenu en 1940;
- elle a été la première femme à devenir chef d'un parti politique au Canada (FCC);
- le premier ministre Trudeau l'a faite sénatrice en 1970;
- dans cette décision, le gouvernement n'a ni consulté la famille ni consulté la population par le biais d'un examen formel.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 254

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. continuer à dénoncer le militarisme canadien et la participation canadienne à des guerres injustes sur la scène internationale;
2. continuer à s'opposer au gouvernement canadien lorsque celui-ci cherche à détourner des milliards de dollars du système public au profit d'opérations militaires à l'étranger;
3. identifier des alliés et soutenir les communautés touchées par et contester les divers moyens par lesquels l'État canadien participe à des agressions militaires à l'étranger.

PARCE QUE :

- les dépenses militaires atteignent aujourd'hui un niveau record depuis la Seconde Guerre mondiale;
- nous soutenons les revendications de l'Alliance canadienne pour la paix, soit : réaffecter l'argent consacré aux dépenses militaires à des programmes sociaux et environnementaux pour protéger les emplois et les régimes de retraite, préserver les services de santé et d'éducation publics et créer une économie verte;
- le gouvernement Trudeau se rend complice des interventions militaires dangereuses de Trump au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde;

- le SCFP soutient la paix depuis longtemps;
- la guerre et les agressions militaires de l'Occident en Irak, en Libye, en Syrie, en Palestine et ailleurs n'ont rien fait pour améliorer le sort des gens qui vivent dans ces régions;
- la sécurité et la paix réelle sont possibles uniquement si les besoins de base de la population sont comblés par le biais d'investissements de l'État dans l'infrastructure, l'éducation, la santé, les services sociaux et l'emploi.

Décision du CEN

adoptée
couvre les
résolutions 250 et
259

Résolution n° 255

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. adopter une position ferme contre le « revenu de base », le « revenu garanti » et les autres stratagèmes comparables qui fixent le revenu sous le seuil de la pauvreté et qui menacent les services critiques fournis aux personnes qui vivent dans la pauvreté;
2. presser les gouvernements provinciaux et territoriaux d'organiser une consultation provinciale ou territoriale sur la pertinence de concevoir des programmes de revenu de base avant d'entamer le projet pilote;
3. concevoir une analyse et du matériel pédagogique pour critiquer le revenu de base;
4. plaider activement contre les stratagèmes de revenu de base.

PARCE QUE :

- les stratagèmes de revenu de base sont une menace à l'emploi, au logement et aux autres services qui viennent avec les programmes de soutien au revenu;
- les stratagèmes de revenu de base subventionnent les employeurs à bas salaire et sapent les efforts en vue de hausser le salaire minimum;
- la plupart des formes de revenu de base aggravent la situation pour certains groupes (particulièrement les personnes âgées) et créent des coûts de renonciation qui menacent les services de garde, les soins de santé et d'autres services;

- les stratagèmes de revenu de base entraîneront d'énormes pertes d'emplois, ce qui va accroître la pauvreté.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 257

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. plaider en faveur d'un financement accru du fédéral et du provincial au secteur du logement social et ancré dans le logement détenu et exploité par l'État;
2. s'assurer que le plaidoyer pour un financement accru mette l'accent sur l'importance à la fois des projets d'immobilisation et des services de soutien qui sont des composantes essentielles d'un système de logement social réussi.

PARCE QUE :

- le creusement des inégalités du revenu, conjugué à la hausse rapide du coût du logement, menace les Ontariens à faible revenu (dont un nombre croissant de travailleurs ontariens) d'itinérance;
- le premier ministre Trudeau n'a pas tenu sa promesse de financer les projets d'immobilisation et il n'accepte pas la responsabilité des coûts d'exploitation et des coûts des programmes;
- ces coûts d'exploitation comprennent les services à l'emploi, les programmes de développement communautaire et les autres programmes de soutien aux locataires qui sont essentiels au maintien des résidants en logement;
- pour réduire les impacts sociaux et sanitaires de la pauvreté et des inégalités de revenu, il faut un secteur du logement social robuste et ancré dans le logement social détenu et exploité par l'État.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 258

Présentée par la section locale 79 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. concevoir une campagne pour réclamer aux gouvernements fédéral et provinciaux des sources

de revenu équitables pour les municipalités, comme une part de l'impôt sur le revenu;

2. la conception de cette campagne devrait se faire en consultation avec ses sections locales.

PARCE QUE :

- le mouvement syndical a toujours reconnu l'importance des municipalités dans l'atteinte de ses objectifs, particulièrement par l'entremise de la campagne « Les municipalités ça compte » du Congrès du travail du Canada;
- les municipalités ont besoin de sources de revenus équitables, dont l'impôt sur le revenu, pour fournir des services et participer à la diminution de la pauvreté et des inégalités du revenu;
- en l'absence de sources de revenus progressistes comme l'impôt sur le revenu, les municipalités cherchent à mettre en place des sources de revenus régressives comme des péages routiers;
- le recours croissant des municipalités à des frais régressifs aux usagers accroît le fardeau des travailleurs et de leurs familles.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 260
Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. exiger qu'on cesse d'utiliser Thomas Harding et Richard Labrie comme boucs émissaires de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic;
2. exiger l'abandon de toutes les charges contre MM. Harding et Labrie;
3. exiger le dépôt d'accusations pour négligence criminelle ayant causé la mort contre les propriétaires du chemin de fer Montréal, Maine and Atlantic et les fonctionnaires qui ont permis à cette société de mettre en place les politiques qui ont mené à cette tragédie.

PARCE QUE :

- le 6 juillet 2013, un train sans conducteur appartenant à la Montréal, Maine and Atlantic et composé de 72 wagons

de pétrole brut est entré à Lac-Mégantic où il a explosé, tuant 47 personnes;

- 457 accusations de négligence criminelle ayant causé la mort ont été déposées contre le conducteur Tom Harding et le contrôleur Richard Labrie. Ceux-ci sont passibles de la prison à vie;
- Transports Canada a permis à la société ferroviaire d'utiliser des équipages à une seule personne, de ne pas sécuriser les trains sur les voies d'évitement protégées contre les déraillements, d'ordonner aux équipages de ne pas utiliser les freins automatiques et d'ignorer d'autres mesures de sécurité qui aurait pu permettre d'éviter la tragédie.

Décision du CEN _____

motion de ne pas
agir

Résolution n° 261
Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pressions sur les gouvernements provinciaux et fédéral à mettre en branle un gigantesque programme pour bâtir du logement accessible, abordable, sûr, écologique, de qualité et favorable à la famille, ainsi qu'à fournir du logement abordable pour :
 - a) contrôler le montant dont le propriétaire peut augmenter le loyer entre deux baux et la mise en place d'une réglementation pour prévenir la surenchère sur les logements à louer;
 - b) accroître le nombre de mises en chantier dans les immeubles locatifs, y compris le logement abordable pour les personnes âgées autonomes et les jeunes familles;
 - c) prévenir la destruction de logements à revenu plus faible simplement pour réaliser de plus gros profits en créant du logement pour les personnes à revenu élevé;
 - d) faire hausser le plafond du revenu brut pour le programme d'aide aux locataires.

Décision du CEN _____

adoptée

Résolution n° 262**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à étendre à tous les réfugiés l'exception de remboursement du prêt de voyage qu'il accorde aux réfugiés syriens.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 264**Présentée par la section locale 4041 (Qc)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux à se doter de lois qui restreignent le droit des citoyens à filmer ou à enregistrer les employés qui font leur travail.

PARCE QUE :

- les employés ont droit à la vie privée, alors qu'il n'y a plus moyen de protéger celle-ci une fois qu'on les a enregistrés;
- lorsqu'ils sont rendus publics, les enregistrements sont subjectifs et donnent, souvent, une idée tronquée d'un événement donné;
- la sûreté et la sécurité du lieu de travail sont compromises lorsque ces procédures sont affichées sur les réseaux sociaux;
- on ternit injustement la réputation d'employés, ce qui peut entraîner des blessures psychologiques.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 266**Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à interdire aux agences des services frontaliers du Canada d'utiliser la mise en isolement.

PARCE QUE :

- cette pratique enfreint les droits fondamentaux des personnes qui sont contraintes de se présenter à nos frontières pour réclamer l'asile;
- cette pratique va à l'encontre des idéaux canadiens, notamment de l'équité pour tous;
- cette pratique est en partie responsable de la mort tragique de personnes détenues inadéquatement en isolement.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 267**Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager ses organisations à charte à faire pression sur leurs administrations municipales et leurs conseils scolaires à créer des villes sanctuaires et des écoles sanctuaires.

PARCE QUE :

- l'accès aux services publics devrait se fonder sur le besoin et non sur le statut d'immigrant;
- l'accès aux services publics devrait se fonder sur le besoin et non sur la peur;
- de nombreuses personnes sans papiers évitent de recourir aux services publics, comme la santé et l'éducation, de peur d'être déportées;
- plusieurs finissent par vivre sans statut d'immigrant pour des raisons qui échappent à leur contrôle;
- il arrive que des femmes violentées qui sont entraînées au Canada par un partenaire violent se retrouvent sans statut d'immigrant. Elles vivent dans la peur d'être déportées et séparées définitivement de leurs enfants nés au Canada, des enfants qui n'auraient pas de statut dans le pays d'origine de leur mère et qu'on risque d'exploiter;
- l'accès aux services de soutien au revenu de l'État est quasi inexistant pour les personnes sans statut d'immigrant. Il est extrêmement difficile pour celles-ci d'obtenir de l'aide juridique en vue d'aller chercher leur statut d'immigrant ou d'obtenir la garde de leurs enfants;
- le Canada a conçu des programmes et des politiques d'immigration qui attirent chez lui des travailleurs à bas salaire sans leur fournir un statut juridique permanent;

- les personnes sans papiers ou sans statut d'immigrant sont souvent criminalisées, alors que ce ne sont pas des personnes criminelles, elles sont plutôt les victimes de circonstances incontrôlables.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 269

Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. conjointement avec le Congrès du travail du Canada, faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il investisse une partie des 30 milliards de dollars promis à l'infrastructure dans l'entretien et la bonification du logement abordable dans les communautés canadiennes.

PARCE QUE :

- notre pays vit une crise du logement abordable;
- le gouvernement fédéral a cessé de soutenir les coopératives d'habitation par le biais des ententes d'exploitation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- les gouvernements provinciaux sont incapables de financer adéquatement le logement social.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 270

Présentée par la section locale 1004 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. conjointement avec le Congrès du travail du Canada, presser le gouvernement fédéral de révoquer l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS).

PARCE QUE :

- depuis 2004, l'ETPS interdit aux réfugiés qui sont passés par les États-Unis de présenter une demande de réfugié au Canada;
- il y a urgence, en raison des décrets de Trump pour empêcher les musulmans d'entrer aux États-Unis;
- le Canada a l'obligation morale de faire ce qu'il faut pour offrir un refuge sûr aux personnes qui fuient les politiques racistes des États-Unis.

Décision du CEN _____ adoptée

Résolution n° 273

Présentée par la section locale 4830 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement canadien de réclamer une enquête internationale indépendante sur les campagnes de prélèvement d'organes menées par l'État chinois, particulièrement sur les adeptes de Falun Gong incarcérés;
2. recommander au gouvernement canadien d'émettre une mise en garde aux voyageurs canadiens qui se rendent en Chine pour une transplantation d'organe afin de les informer sur la pratique du prélèvement d'organes sur des sujets vivants en Chine;
3. presser le gouvernement canadien de réclamer publiquement la fin des persécutions illégales contre Falun Gong et la libération immédiate des adeptes de Falun Gong incarcérés dans les camps de travail et les prisons.

PARCE QUE :

- L'un des buts du SCFP consiste à « promouvoir la paix et la liberté dans le monde et collaborer avec les mouvements syndicaux libres et démocratiques, où qu'ils soient »;
- la persécution de la secte Falun Gong est, en ce moment, la pire atrocité en Chine en matière de droits de la personne, parmi des atrocités terribles. Des millions de travailleurs ont perdu leur emploi et subi de la discrimination en raison de leurs croyances spirituelles. Des centaines de milliers de personnes sont torturées et exploitées dans des camps de travail;
- notre voix, à titre de syndicat canadien démocratique, apportera du soutien et de l'espoir aux personnes qui n'en ont pas, elle protégera l'innocent de la tyrannie et elle montrera aux tortionnaires que ce qu'ils font est tout à fait répréhensible.

Décision du CEN _____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 274

Présentée par la section locales 375 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire des représentations auprès du gouvernement libéral de Justin Trudeau afin que le gouvernement

fédéral s'assure que les projets d'automatisation ne se fassent pas au détriment des emplois actuels qui devront être maintenus afin d'assurer la croissance économique. Ce gouvernement devra s'assurer de ne pas allouer des deniers publics ou subventions de manière directe ou indirecte comme dans le cas de la banque d'infrastructure du Canada qui automatiserait des entreprises au détriment des travailleurs et travailleuses du Canada, sans que cela ne soit d'importance critique;

2. de plus, il devra mettre en place des mesures afin de réduire ou annuler les inégalités sociales et économiques provoquées par l'automatisation.

PARCE QUE :

- suite au dépôt du rapport du comité consultatif sur la croissance économique du gouvernement fédéral, déposé le 6 février 2017, nous déposons la proposition suivante;
- afin de respecter les conclusions du comité consultatif sur la croissance économique canadienne, favorable à la préservation des emplois, de la classe moyenne et de la protection des plus vulnérables;
- afin de protéger la stabilité économique de l'économie canadienne par une vision de la croissance économique liée à une hausse de la participation au marché du travail.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 275

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir toutes ses sections locales, divisions et régions et leur fournir des ressources pour résister aux concessions et riposter aux programmes d'austérité des gouvernements provinciaux;
2. soutenir ses sections locales et sa division de la Saskatchewan dans leurs efforts et leur solidarité en vue de résister au programme d'austérité du gouvernement du Parti saskatchewanais, qui, dans son budget 2017-2018, rejette injustement le blâme de son incurie financière sur les services et les travailleurs du secteur public, en plus de

procéder à des compressions dévastatrices dans les services publics et le partage des revenus municipaux, de s'engager dans d'autres privatisations coûteuses et d'imposer un recul salarial à l'ensemble du secteur public, tout en accordant des baisses d'impôt aux sociétés et aux riches, sans oublier une réorganisation complète du système de santé.

PARCE QUE :

- l'austérité est un programme conçu pour démanteler les services publics vitaux et s'en prendre à la négociation collective libre, dans le but d'affaiblir les salaires, le pouvoir d'achat et le train de vie des travailleurs et de leurs proches;
- les coupes nocives dans les services publics et les reculs obligatoires dans les salaires et le pouvoir d'achat ne font qu'affaiblir l'économie et ralentir la reprise économique;
- la solidarité de résistance et la riposte collective sont des outils puissants contre l'austérité.

Décision du CEN

renvoyer à la résolution substitut 901

Résolution n° 276

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro, le Conseil régional de l'île de Vancouver et la section locale 951 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. pousser le gouvernement fédéral à mettre sur pied et à soutenir l'apprentissage dans les sections locales SCFP, à travers le Canada, où on trouve des gens de métier qualifiés, en mettant l'accent sur les Autochtones et les femmes dans les métiers spécialisés;
2. saisir toutes les occasions qui se présentent pour souligner publiquement le vaste impact des métiers spécialisés dans tous les secteurs du SCFP.

PARCE QUE :

- on trouve des gens de métier spécialisés dans tous les secteurs du SCFP;
- nos employeurs ne soutiennent pas les métiers spécialisés;
- l'effritement des métiers spécialisés a un impact sur tout le monde à travers le piètre état des lieux

de travail, la dépréciation du travail et la stagnation des salaires;

- dans les lieux de travail du secteur public, on ne remplace pas les gens de métier qui partent à la retraite;
- on a recours à la sous-traitance pour remplacer ces départs;
- tout travailleur qui souhaite exercer un métier spécialisé devrait avoir accès à du travail qualifié mieux payé;
- les programmes d'apprentissage permettent de réduire le public et d'accroître la rétention des travailleurs.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 277

Présentée par la section locale 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. créer une campagne sur le modèle de la campagne « Tag you're it! » de la section locale 4092 pour encourager le gouvernement fédéral à suivre

l'exemple de l'Alberta et de l'Ontario et réexaminer les pratiques de travail du Code canadien du travail, par le biais d'un processus de consultation publique semblable à celui entrepris récemment par l'Examen portant sur l'évolution des milieux de travail de l'Ontario;

2. concevoir un cadre de référence pour guider la consultation et s'assurer que celle-ci touche aux principaux enjeux, comme : l'élaboration d'une stratégie sur les écarts salariaux; le soutien à la santé physique et mentale au travail; la protection des travailleurs vulnérables, précaires et jeunes; l'accommodement des personnes victimes de violence familiale; et la protection des employés contre les politiques de congés de maladie lourdes et déraisonnables.

PARCE QUE :

- le SCFP représente plusieurs milieux de travail sous réglementation fédérale, dont plus de 11 000 agents de bord, qui ne peuvent pas bénéficier d'un code du travail provincial plus progressiste;

- l'Ontario, l'Alberta et d'autres compétences ont déjà entrepris une vaste refonte de leur code du travail et proposé des mesures afin de le renforcer et de l'améliorer;
- relever la barre au niveau fédéral permettrait d'améliorer les conditions de travail de tous les Canadiens;
- les divergences entre les approches quant aux congés de maladie ou pour violence familiale, par exemple entre les codes fédéral et provinciaux, peuvent entraîner de la confusion et des différences dans l'accès aux services publics prodigués au niveau provincial. (P. ex. si le code provincial impose des limites aux demandes de billets du médecin, les médecins vont-ils commencer à refuser de remettre un billet aux employés fédéraux qui en ont encore besoin ?)

Décision du CEN

motion de ne pas agir

Résolution n° 279

Présentée par la section locale 3287 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. demander au gouvernement fédéral d'augmenter son financement au Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et d'adopter des mesures efficaces afin de raccourcir la longue liste d'attente de ce programme.

PARCE QUE :

- le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire qui s'adresse aux étudiants autochtones est limité à une augmentation annuelle de 2 % depuis plus de 20 ans ;
- les droits de scolarité et les frais de subsistance des étudiantes augmentent beaucoup plus rapidement que cela ;
- la demande étudiante pour ce programme dépasse largement le financement disponible, ce qui crée un obstacle à l'accès des étudiants autochtones à l'éducation.

Décision du CEN

adoptée
couvre les
résolutions 282 et
285

Résolution n° 280

Présentée par les sections locales 1334, 3906, 4600 (Ont.), 1975 et 3287 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à rétablir le financement de base consacré à l'éducation postsecondaire à ce qu'il était avant les compressions de 1996, rajusté selon l'inflation et le nombre d'inscriptions à l'époque.

PARCE QUE :

- les établissements d'enseignement postsecondaire ne se sont jamais remis des terribles compressions imposées par le budget fédéral de 1996, où le secteur postsecondaire a perdu 18 % de son financement ;
- pour compenser, ces établissements transfèrent les coûts pédagogiques aux étudiants ;
- la dette étudiante atteint des niveaux sans précédent, ce qui rend l'éducation supérieure inabordable pour bien des étudiants ;
- la formation postsecondaire dans les compétences professionnelles est essentielle à l'avenir socioéconomique du Canada.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 286

Présentée par les sections locales 1334, 3906 et 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à créer un mécanisme de financement pluriannuel et dédié à l'éducation postsecondaire, pour apporter une stabilité au financement des provinces, des territoires et des établissements d'enseignement supérieur.

PARCE QUE :

- la fluctuation des subventions de l'État aux établissements postsecondaires complique la planification à long terme des services pédagogiques;

- pour recruter et former des personnes possédant des compétences professionnelles, il est essentiel de stabiliser l'offre de programmes d'études;
- les entreprises et l'industrie ont besoin d'un flux constant de candidats dûment formés pour pourvoir les postes dans leur main-d'œuvre.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 290

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il limite la participation du privé à nos établissements postsecondaires et qu'il exige la transparence de cette participation, particulièrement au niveau de l'influence du privé sur les programmes scolaires, la recherche, l'embauche et l'exploitation.

PARCE QUE :

- la participation de l'entreprise privée à nos établissements postsecondaires vient fausser l'ordre du jour pédagogique et les programmes de recherche en les orientant vers des domaines applicables par l'industrie ou pertinents pour l'économie;
- l'entreprise privée ne fournit qu'une petite partie du financement total requis pour soutenir la recherche et l'enseignement universitaires, sans même inclure les activités postsecondaires plus générales, et pourtant elle impose à nos établissements d'importantes exigences pour ces alliances;
- le financement fourni par l'entreprise privée devrait soutenir l'apprentissage et bonifier l'intérêt public avant de profiter à l'intérêt privé;
- dans une culture dirigée par l'entreprise privée, les idéaux traditionnels de la liberté universitaire et de la réflexion indépendante perdent du terrain, ce qui affecte la qualité de l'enseignement.

Décision du CEN _____
adoptée _____

Résolution n° 292

Présentée par le Conseil régional du Grand Vancouver, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 2191 (Ont.), 2348 (Man.), 4828, 5512 (Sask.), et 1936 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. produire un guide à l'intention des sections locales où on trouvera des articles de conventions collectives, des règlements de sections locales et d'autres mesures pour s'attaquer à la précarité d'emploi et à la discrimination salariale;
2. analyser les conventions collectives SCFP sous la lentille de l'égalité, en mettant à jour l'enquête le Système d'information sur les conventions collectives (SICC) réalisée pour le Groupe de travail national sur la participation des femmes, en ajoutant des clauses, en examinant les facteurs salariaux (incrément, augmentation uniforme vs pourcentage) et en utilisant une grille d'analyse intersectionnelle;
3. soutenir les campagnes pour un salaire décent;
4. identifier le nombre de membres qui gagnent moins de 19 \$ l'heure par région, par secteur et par groupe en quête d'égalité;
5. cartographier les travailleurs migrants employés dans les milieux de travail SCFP, en précisant leur salaire et leurs conditions de travail.

PARCE QUE :

- le travail précaire gagne du terrain et les écarts salariaux persistent, les groupes en quête d'égalité étant affectés de manière disproportionnée;
- en 2017, l'analyse, des 19 clauses relatives au sexe devait servir de point de comparaison, de première étape vers une mesure des progrès et un réajustement des objectifs de négociation;
- le document d'orientation stratégique de 2015 ciblait, d'ici la fin de 2017, 19 \$ l'heure comme plus bas taux de salaire pour les membres du SCFP;
- les travailleurs migrants occupent certains des postes les plus précaires et les femmes marginalisées subissent des taux particulièrement élevés de violence et de discrimination.

Décision du CEN

adoptée
couvre les résolutions
291 et 296

Résolution n° 294

Présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1334 et 3906 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral à apporter des changements à l'admissibilité à l'assurance-emploi (AE) pour qu'on ne refuse plus aux travailleurs précaires, comme les travailleurs à temps partiel sur dix (10) mois dans tous les secteurs du SCFP, l'accès aux prestations, dont les prestations de maternité, en raison d'un nombre insuffisant d'heures travaillées.

PARCE QUE :

- le mouvement syndical repose sur le principe de l'égalité pour tous les travailleurs et tous nos membres doivent être traités équitablement.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 295

Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire enquête sur les avantages et les désavantages des lieux de travail laissés sans personnel;
2. faire pression sur les gouvernements à s'assurer que le recours accru à la technologie ne donne pas préséance à l'automatisation sur les travailleurs humains.

PARCE QUE :

- le SCFP a toujours été à l'avant-garde de la sécurité et du caractère accueillant de tous les espaces publics;
- le SCFP a été et continue d'être un chef de file en matière de justice sociale pour tous;
- lorsque des établissements (comme des bibliothèques, des musées et des zoos) n'offrent aucune présence humaine visible, les occasions d'actions violentes et illégales se multiplient;
- lorsqu'elle sert à bonifier l'expérience humaine, la technologie peut et doit enrichir notre qualité de vie, mais lorsqu'on suppose que tous les citoyens, peu importe leur âge, leur origine ethnique ou leur profil socioéconomique, se sentiront en sécurité si on installe une caméra de surveillance, alors nous

ne sommes pas protégés, comme citoyens, et nous ne sommes pas en sécurité.

Décision du CEN

adoptée
Couvre la résolution
303

Résolution n° 297**Présentée par la section locale 79 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. œuvrer en son sein et avec l'ensemble du mouvement syndical à la conception d'une stratégie visant à protéger les bons emplois qui sont menacés par la croissance de « l'économie du partage ».

PARCE QUE :

- en mai 2016, le conseil municipal de Toronto, avec à sa tête le maire John Tory, a légalisé les activités d'UberX à Toronto, lançant ainsi un programme de déréglementation qui pourrait être repris à travers toute la province;
- le secteur public perdra des emplois avec la déréglementation de l'industrie du taxi;
- le mouvement syndical canadien doit réagir immédiatement, car il y a urgence;
- les exploitants de l'économie du partage dans l'hôtellerie, les transports et les autres industries exploitent une main-d'œuvre précaire et occasionnelle pour réaliser des milliards de dollars en chiffre d'affaires annuel tout en s'en prenant sauvagement aux cadres réglementaires qui ont été mis en place pour protéger les travailleurs et les consommateurs;
- la déréglementation de l'économie du partage éliminera de bons emplois dans le secteur public et augmentera le nombre d'emplois occasionnels et peu fiables dans l'ensemble du marché du travail;
- devant les applications logicielles de l'économie du partage, le mouvement syndical doit concevoir des stratégies pour protéger les emplois et empêcher la précarisation croissante de l'emploi;
- les menaces que représentent les sociétés qui utilisent des plateformes de partage pour promouvoir la déréglementation et la précarisation de l'emploi requièrent une réponse collective.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 298**Présentée par le SCFP Nouvelle-Écosse et les sections, le Syndicat des employés d'hôpitaux et les sections locales 8920 (N.-É.), 41 (Alb.) et 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les luttes, dans chaque province, pour le resserrement des lois sur les droits et obligations du successeur afin de protéger et conserver ses membres lorsque des emplois sont sous-traités ou qu'un contrat passe aux mains d'un nouveau fournisseur;
2. prioriser, à partir de maintenant, la négociation de clauses de succession dans les conventions collectives qui n'en ont pas encore et le renforcement des clauses existantes;
3. concevoir et financer une stratégie afin de resyndicaliser les lieux de travail dont le contrat a changé de mains et de suivre les emplois sous-traités en re-recrutant ces travailleurs dans le SCFP.

PARCE QUE :

- la plupart des travailleurs n'ont pas accès aux faibles protections qui existent dans les codes du travail actuels pour les droits et obligations du successeur;
- la sous-traitance réduit les avantages sociaux, augmente la charge de travail et fait disparaître la sécurité d'emploi;
- la sous-traitance fait diminuer la qualité de tous les services publics, avec de graves conséquences pour les personnes qui les utilisent;
- nos membres sont souvent réembauchés dans un environnement non syndiqué où leur salaire est inférieur, où la dotation en personnel est insuffisante et où la charge de travail est plus lourde, sans aucune des protections offertes par notre syndicat;
- si nous ne procédons pas au rapatriement de nos emplois, la sous-traitance va demeurer une menace constante.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 301**Présentée par le Conseil provincial du secteur municipal (Qc.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire un recensement auprès de l'ensemble des divisions provinciales pour connaître le nombre de membres du SCFP qui œuvrent au sein des centres d'appels d'urgence et qui seraient susceptibles d'être touchés par cette nouvelle réglementation;
2. informer les divisions provinciales de ces changements technologiques qui pourraient engendrer des pertes d'emploi importantes;
3. mettre une stratégie en place avec les divisions provinciales pour protéger les emplois dans ce domaine;
4. aviser la population des enjeux que risque de causer des changements tels que l'augmentation de frais reliés à l'utilisation des téléphones cellulaires, de l'accroissement des risques reliés à la sécurité du public, l'augmentation des délais d'intervention, etc.

PARCE QUE :

- le Conseil Provincial du secteur municipal du Québec a créé un comité de travail depuis plus de 3 ans et ce comité est intervenu à ce sujet dans le cadre de consultations publiques faites par le CRTC en transmettant plusieurs mémoires et observations;
- nous avons déjà perdu des postes dans la ville de Trois-Rivières au profit d'une entreprise privée;
- les changements technologiques proposés seront très onéreux pour les municipalités dans les années à venir, ce qui pourrait les inciter à transférer ce service vers le privé;
- l'implantation de ces changements technologiques est prévue pour 2020;
- l'intérêt du privé est omniprésent dans ce dossier;
- la menace d'un centre d'appel 911 national fait partie des propositions qui ont été présentées aux audiences du CRTC en janvier 2017;
- cet enjeu est pancanadien;
- les changements technologiques pourraient engendrer des hausses de tarif auprès de la population;

- la sécurité du public doit être le seul intérêt donc, celle-ci ne doit pas être négligée au profit des entreprises privées.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas agir

Résolution n° 302**Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir les employés des postes et le STTP dans leur combat en vue de stopper la sous-traitance des services postaux.

PARCE QUE :

- nous avons besoin du soutien de tous les syndicats, de peur qu'on sous-traite des emplois syndiqués.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 304**Présentée par la section locale 5277 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. encourager toutes les organisations affiliées à soutenir une marque SCFP autant que possible, en format numérique ou imprimé;
2. donner à ses sections locales une chance égale de soumissionner sur les produits et les services fournis par les membres du SCFP;
3. fournir de l'information à toutes les organisations affiliées sur les produits et les services offerts au sein du SCFP.

PARCE QUE :

- il est essentiel, pour renforcer notre solidarité, de soutenir le travail des affiliés;
- une marque SCFP impliquerait que le SCFP cesserait de compter sur d'autres syndicats pour faire ses affaires, ce qui renforcerait sa réputation de chef de file dans le mouvement syndical;
- le SCFP-Ontario accorde déjà un soutien obligatoire et un partenariat officiel à certaines sections locales qui offrent des services qu'utilisent ses affiliés. Le même soutien pourrait être étendu à tous les services syndiqués par le SCFP;

- on sous-traite des tâches des membres du SCFP à des travailleurs externes au SCFP et certains membres du SCFP en perdent leur emploi.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 305

Présentée par le SCFP-Québec

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. militer contre la participation de CDPQ-Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans les services publics québécois, en particulier contre le projet de Réseau électrique métropolitain (REM);
2. revendiquer le financement, l'entretien, l'exploitation et la détention publics de toutes les formes d'infrastructure et de services publics et s'opposer à ce que la Caisse de dépôt et de placement du Québec investisse lorsque ces investissements se font en partenariat avec des partenaires privés;
3. s'opposer à la vente ou à la passation d'infrastructures publiques vers des promoteurs privés;
4. faire campagne contre la privatisation des infrastructures publiques avec des alliés syndicaux et la société civile.

PARCE QUE :

- la participation de la CDPQ dans le développement du transport en commun représente une nouvelle forme de privatisation menée par le gouvernement libéral du Québec;
- cette forme de partenariat public-privé servira de modèle pour la nouvelle banque de l'infrastructure proposée par le parti libéral du Canada;
- l'implication d'un promoteur privé dans la planification et le financement d'un service public fait passer la quête du profit devant les réels besoins et intérêts des usagers.

Décision du CEN

adoptée

Résolution n° 306

Présentée par la section locale 3812 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire la promotion et encourager l'utilisation des chèques et de l'argent comptant auprès des membres, des sections locales, de ses employés et du public en général. Il doit également faire la promotion et encourager que les dépôts aux institutions bancaires se fassent au comptoir ou par les guichets automatiques appartenant aux institutions financières.

PARCE QUE :

- le SCFP représente plus de mille (1000) membres dans l'industrie du transport de valeurs;
- une partie importante du travail de ces membres est de gérer et transporter l'argent et les effets bancaires déposés aux institutions financières. Notamment, en procédant au transport d'argent des clients bancaires et commerciaux vers les banques et commerces, ainsi que la gestion monétaire de ces comptes clients;
- la multiplication des alternatives électroniques, tel que le paiement par carte débit, le dépôt électronique de chèques, le dépôt direct et les virements électroniques font perdre des emplois de qualité aux membres.

Décision du CEN

Motion de ne pas
agir

Résolution n° 309

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. réclamer la divulgation complète du coût de tous les partenariats public-privé (PPP) fédéraux en cours;
2. exiger que le fédéral ne mette plus d'argent dans les PPP;
3. lutter pour obtenir la fermeture de Partenariats public-privé Canada et réinvestir les fonds restants de PPP Canada dans le financement de l'infrastructure publique.

PARCE QUE :

- le SCFP s'est engagé à stopper les PPP et à s'assurer que les services publics soient prodigués par des travailleurs du secteur public;

- le Canada est le seul pays à avoir une agence PPP fédérale qui fait la promotion de la privatisation de l'infrastructure publique, malgré les faits qui démontrent que les PPP coûtent plus cher et qu'ils entraînent une perte de contrôle à l'échelle locale.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 312
Présentée par le Conseil provincial du secteur des communications (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- en collaboration avec le CPSC, sensibilisent les membres et le public à l'effet que Netflix nuit à nos emplois;
- faiss pression sur les différents paliers gouvernementaux pour que cesse cette concurrence injuste, en demandant aux gouvernements fédéral et provincial :
 - de faire appliquer la réglementation du CRTC à Netflix et à tout autre diffuseur par contournement;
 - d'appliquer la fiscalité à toute compagnie de distribution de contenu audiovisuel ou autre faisant affaire au Canada grâce à Internet, comme Netflix;
 - d'exclure Netflix et tout autre diffuseur par contournement des crédits d'impôt et subventions disponibles pour la production tant que ces entreprises ne se conformeront pas à la fiscalité et la réglementation canadienne.

PARCE QUE :

- Netflix propose un service de visionnement de contenu audiovisuel par Internet qui a une capitalisation boursière de plus de 40 milliards US sur le marché américain;
- Netflix est offert et distribué à de nombreux canadiens grâce à des appareils domestiques;
- aucune taxe n'est prélevée sur le paiement de l'abonnement et qu'aucun impôt n'est payé aux gouvernements canadiens;
- les paliers de gouvernements canadiens ont été jusqu'à présent très passifs devant cette situation.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 314
Présentée par la section locale 3812 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- faire les représentations auprès du gouvernement fédéral afin qu'il travaille avec l'ensemble des représentants des travailleuses et des travailleurs de l'industrie du transport de valeurs, dans le but d'élaborer des normes nationales encadrant le transport d'espèces et de biens de valeur par véhicule blindé, dans le but d'assurer la sécurité des convoyeur(e)s et celle du public.

PARCE QUE :

- la sécurité du public et des convoyeur(e)s de fonds est de plus en plus mise à risque par le manque de réglementation dans l'industrie et que les entreprises se livrent une concurrence accrue afin de sauver des coûts, ce qui amène une baisse considérable des normes de sécurité et entraîne la vulnérabilité des convoyeur(e)s de fonds face au crime organisé et face aux attaques armées portées contre eux;
- le gouvernement fédéral doit suivre l'exemple d'autres pays et élaborer une réglementation pour encadrer les normes minimales de sécurité pour le transport de valeurs;
- c'est en s'unissant et en travaillant ensemble à mener une campagne soutenue auprès du fédéral que nous obtiendrons les changements dont nous avons besoin pour augmenter et assurer la santé et la sécurité des convoyeur(e)s de fonds et du public;
- le fédéral doit veiller à ce que l'industrie respecte des normes nationales uniformisées quant à la formation des convoyeur(e)s, les caractéristiques des véhicules, la composition des équipes et l'équipement nécessaire.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 316
Présentée par les sections locales 4041 (Qc.) et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- œuvrer, avec la division du transport aérien, à pousser Transports Canada à fixer et à mettre en

œuvre des restrictions sur le service d'alcool à bord des transporteurs canadiens en incluant une pratique de service sécuritaire.

PARCE QUE :

- les excès d'alcool des passagers continuent d'entraîner des comportements violents et perturbants à bord, ce qui fait courir des risques aux agents de bord au travail;
- les agents de bord travaillent dans des espaces clos en haute altitude; ils ne peuvent pas mettre à la porte les passagers intoxiqués comme on le fait dans les autres établissements où on sert de l'alcool;
- des connaissances et une formation claires sur le service, la manipulation et la restriction de l'alcool à bord feraient la promotion de l'intolérance face aux excès d'alcool et contribueraient à la fois à la sécurité de l'environnement de travail des agents de bord et à l'expérience sécuritaire des passagers;
- les passagers intoxiqués à l'alcool représentent un grave danger pour les autres passagers et les membres d'équipage.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 317
Présentée par les sections locales 4041 (Qc.) et 4078 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. pousser le gouvernement fédéral à revenir au ratio d'un agent de bord pour 40 passagers;
2. œuvrer avec la Division du transport aérien et les organismes syndicaux à l'inclusion d'activités d'intéressement et d'éducation populaires aux efforts en cours.

PARCE QUE :

- la réduction du nombre d'agents de bord dans les avions canadiens représente une menace pour tous les voyageurs;
- malgré son engagement à prioriser la sécurité et à réexaminer cette législation, le gouvernement fédéral libéral a négligé de le faire;
- de nombreux essais et études ont démontré la nécessité du ratio 1:40 d'agents de bord pour assurer la sécurité à bord;

- les agents de bord travaillent dans un environnement imprévisible et ils sont formés pour réagir aux détournements, aux comportements violents et perturbants, aux urgences médicales, aux incendies à bord, aux décompressions lentes ou rapides et aux évacuations d'urgence;
- Transports Canada a approuvé la réduction du ratio uniquement pour permettre aux transporteurs canadiens de réaliser des bénéfices.

Décision du CEN _____
adoptée
couvre la résolution
315

Résolution n° 319
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier le règlement de la caisse nationale de grève pour accommoder les grévistes sur la base de leur situation familiale, d'un handicap et de leur sexe ou genre en leur assignant des tâches de grève à exécuter à distance ou selon un horaire flexible.

PARCE QUE :

- les sections locales ont souvent plus de travailleurs ayant besoin d'accommodements que d'heures à combler à l'extérieur des bureaux de grève;
- le piquetage n'est pas la seule tâche importante à faire en période de grève ou de lock-out : les contacts avec les médias et les réseaux sociaux, la recherche de financement, la fabrication de pancartes, etc. sont des tâches essentielles qui nous aident à gagner une grève ou un lock-out;
- il faut reconnaître que le travail invisible est aussi un travail essentiel;
- on peut faire confiance aux membres à qui on assigne des tâches à exécuter à distance.

Décision du CEN _____
motion de ne pas
agir

Résolution n° 320
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. éliminer le délai de carence de cinq (5) jours appliqué à l'indemnité de grève pour les sections locales de moins de 500 membres.

PARCE QUE :

- les membres des plus petites sections locales du SCFP doivent savoir qu'ils peuvent soutenir leur famille tout en faisant la grève;
- le délai de carence de cinq (5) jours a un effet de dissuasion sur nos membres au moment du vote de grève.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 321
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier le règlement de la caisse nationale de grève pour inclure les travailleurs contractuels et saisonniers qui se qualifient à l'indemnité de grève, si ces travailleurs n'occupent pas un poste de l'unité de négociation au moment des moyens de pression. Les membres qui paient des cotisations syndicales depuis 12 mois devraient être admissibles à l'indemnité de grève.

PARCE QUE :

- cela donnera aux travailleurs contractuels et saisonniers d'une section locale en grève les moyens financiers de participer aux moyens de pression;
- cela soutiendrait les piquets de grève;
- le syndicalisme, c'est utiliser la solidarité pour protéger les syndiqués.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 322
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier le règlement de la caisse nationale de grève pour statuer que le comité de grève devrait avoir toute l'autorité pour assigner les tâches de grève aux membres comme bon lui semble.

PARCE QUE :

- le comité de grève est le mieux placé pour savoir quelles sont les tâches à effectuer pour réagir à l'évolution de la situation;

- les membres qui ne peuvent pas faire du piquetage ne devraient pas être exclus de la grève;
- en ce moment, le SCFP national se base sur un processus d'accommodement qui nécessite un billet du médecin, mais il ne dispose pas du personnel dûment formé pour mettre sur pied une procédure d'accommodement.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 324
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier le règlement de la caisse nationale de grève pour énoncer clairement que les membres doivent exécuter jusqu'à vingt (20) heures de tâches de grève assignées par semaine.

PARCE QUE :

- l'article 6.1(d) dit « participer à la grève en exécutant les tâches qui lui sont confiées pour un minimum de 20 heures par semaine », mais l'article 7.2 dit « pour chaque semaine civile, l'indemnité de grève maximale est de 300 \$ pour un minimum de 20 heures de piquetage ou d'autres tâches assignées et complétées ». En clarifiant les règles, on diminuerait la confusion chez les membres.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 325
Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. modifier le règlement de la caisse nationale de grève pour reconnaître la nécessité, pour certains membres, de doubler leurs quarts de piquetage (pour atteindre au moins vingt [20] heures par semaine).

PARCE QUE :

- plusieurs travailleurs universitaires et à temps partiel ne passent pas plus qu'un (1) ou deux (2) jours par semaine sur leur lieu de travail;
- plusieurs travailleurs universitaires et à temps partiel programment leurs soins à leurs proches en fonction de ces engagements professionnels;

- plusieurs travailleurs universitaires et à temps partiel occupent un autre poste trois (3) jours par semaine, ce qui les empêche d'être au piquet de grève plus de deux (2) jours par semaine);
- le piquet de grève est plus fort lorsque tous les membres ont l'occasion d'y participer d'une manière qui s'adapte à leurs besoins.

Décision du CEN

_____ motion de ne pas
agir

Résolution n° 326

Présentée par la section locale 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. reconnaître le droit des peuples autochtones à protéger l'eau, comme le reconnaissent nos traités et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA);
2. travailler avec les peuples autochtones, le mouvement syndical et ses alliés afin de s'opposer à la commercialisation de l'eau et de protéger notre eau contre le développement nuisible;
3. mobiliser les membres du SCFP par le biais de campagnes et d'éducation syndicale afin d'aider les militants autochtones de l'eau et de l'environnement à protéger notre eau;
4. produire des outils et du matériel afin d'expliquer aux membres du SCFP et à la population le droit des communautés autochtones à être consultées à propos du développement sur leur territoire.

PARCE QUE :

- l'eau c'est la vie;
- les peuples autochtones sont les garants et les intendants des eaux qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels non cédés;
- le développement et les dommages écologiques à Grassy Narrows, Barriere Lake, Shoat Lake, Site C et ailleurs ont dévasté des communautés autochtones et menacé leur eau.

Décision du CEN

_____ adoptée
couvre les résolutions
328 et 332

Résolution n° 329

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. soutenir une nouvelle campagne visant à assurer aux communautés autochtones du Canada un accès à de l'eau potable abordable et publique;
2. œuvrer avec les dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Inuit, le Conseil des Canadiens et ses autres alliés à la sensibilisation des Canadiens et à la protection de notre eau.

PARCE QUE :

- pour bon nombre du demi-million de personnes autochtones au Canada, l'accès à l'eau potable constitue un grave problème de nos jours;
- la dernière campagne du SCFP sur l'eau s'est conclue en 2015;
- les partenariats public-privé (PPP) menacent le contrôle local sur les systèmes d'eau;
- l'eau est essentielle à la vie humaine : pour la santé de base et la survie, mais aussi pour la préparation des repas, les activités économiques et les cérémonies culturelles et spirituelles.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 330

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux à assurer aux peuples autochtones et à toutes les régions un accès à de l'eau potable.

Décision du CEN

_____ adoptée

Résolution n° 331

Présentée par le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. réaffirmer son engagement à concevoir et mettre en œuvre une approche coordonnée de ses

travaux liés à l'eau en reliant ses travaux internationaux à ses travaux nationaux sur l'eau;

2. continuer à promouvoir le projet « Communautés bleues » au Canada et à l'étranger en invitant les municipalités à adopter les trois résolutions suivantes :
 - a) reconnaître l'eau comme un droit de la personne;
 - b) interdire la vente d'eau embouteillée dans les installations publiques et les activités municipales;
 - c) promouvoir les services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par l'État.
3. renforcer ses efforts dans le mouvement mondial de l'eau, avec des coalitions et des alliés syndicaux à travers la planète;
4. continuer à attirer l'attention sur la crise de l'eau dans les communautés autochtones.

PARCE QUE :

- de plus en plus, l'eau est menacée à l'échelle mondiale;
- la Banque d'infrastructure qu'ont créée les Libéraux va accroître la pression pour privatiser l'infrastructure, ce qui pourrait signifier que l'État consacrera moins d'argent à la prestation des services publics d'eau et d'eaux usées et à l'infrastructure au Canada;
- il y a régulièrement plus de 100 Premières Nations simultanément sous le coup d'un avis d'ébullition d'eau;
- partout dans le monde, des groupes s'engagent à concrétiser des solutions de rechange à la privatisation de l'eau et intensifient leur solidarité avec les communautés en première ligne de ce combat.

Décision du CEN

adoptée
couvre la résolution
327

Résolution n° 333

Présentée par la section locale 1244 (Qc.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. passer de l'étape de la promotion de la parité femmes/hommes dans les instances dirigeantes de notre syndicat à l'étape de la concrétisation ;

2. démarrer immédiatement une réflexion stratégique avec toutes les instances syndicales afin de décider du processus pour atteindre la parité d'ici 2020 ;
3. faire minimalement des rapports annuels sur la progression de la parité femmes/hommes au sein des instances.

PARCE QUE :

- dix ans après la parution du rapport final du SCFP-National Renforcer notre syndicat du Groupe de travail national sur la participation des femmes, la situation ne s'est toujours pas améliorée ;
- près de 70 % des membres du SCFP sont des femmes ;
- le SCFP a défendu le principe de l'équité salariale jusqu'à la Cour suprême, et doit, dans le même esprit, être un modèle de gouvernance paritaire;
- la modernisation de la solidarité syndicale passe obligatoirement par une gouvernance paritaire au 21^e siècle ;
- même si certaines femmes arrivent à devenir des dirigeantes, elles rencontrent plus d'obstacles que les hommes pour obtenir des postes-clés, pour différentes raisons historiques, sociologiques et culturelles.

Décision du CEN

motion de ne pas
agir

Résolution n° 334

Présentée par le Conseil régional Vancouver Metro et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'assure :
 - a) que l'histoire du mouvement des droits des femmes et que la citation tirée de la Déclaration des droits de la personne de l'ONU (« tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ») demeurent en circulation.

PARCE QUE :

- il manque à la nouvelle version du billet de 50 \$ les portraits des Célèbres cinq et de Thérèse Casgrain;
- l'ancien billet portait aussi une citation tirée de la Déclaration des droits de la personne de l'ONU de

1948 : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »;

- le gouvernement fédéral doit prendre un rôle de premier plan dans les droits des femmes et de la personne au Canada;
- Thérèse Casgrain a été la première femme à diriger un parti politique au Canada (la Fédération du Commonwealth coopératif);
- inclure le cas des Célèbres cinq, la lutte pour la reconnaissance de la femme comme personne dans la Constitution de 1867;
- nous remettons en question la consultation publique qu'a censément menée la Banque du Canada avec l'autorisation du ministre des Finances Jim Flaherty.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 335
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il dresse un plan d'action national pour s'attaquer à la violence envers les femmes et au nombre insuffisant de maisons d'hébergement pour femmes et de services pour femmes.

PARCE QUE :

- les maisons de transition touchent 81 % de leur financement des gouvernements provinciaux et territoriaux. Pour l'hébergement de seconde étape, c'est beaucoup moins (37 %), forçant ce niveau à compter sur d'autres sources de financement;
- l'Enquête sur les maisons d'hébergement réalisée par Statistique Canada montre que, à une date précise, il y avait 7 969 femmes et enfants hébergés par ces installations et que près des trois quarts de ces femmes (73 %) s'y trouvaient principalement en raison de maltraitance, ce qui représente un taux de 22 femmes de 15 ans et plus par tranche de 100 000 femmes au Canada. À la même date, les maisons d'hébergement canadiennes ont refusé 338 femmes et 201 enfants qui les accompagnaient;
- selon les plus récentes statistiques au Canada, 26 % des crimes violents signalés à la police impliquent la victimisation d'un membre de la famille. Sept fois sur dix, la victime est une femme

ou une fille. On estime que 70 % des cas de violence conjugale ne sont pas signalés à la police;

- la violence familiale affecte les relations interpersonnelles, les familles et l'ensemble de la société.

Décision du CEN _____
adoptée

Résolution n° 336
Présentée par la section locale 391 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il adopte une loi sur l'équité salariale qui comporte une rémunération fondée sur les compétences, l'effort, les responsabilités et les conditions de travail.

PARCE QUE :

- encore aujourd'hui, les travailleuses gagnent moins d'argent que les travailleurs;
- une loi sur l'équité salariale reconnaît que la discrimination salariale est un problème systémique et non individuel;
- une loi sur l'équité salariale combine droits de la personne, main-d'œuvre et employeurs afin de trouver des solutions complètes, de manière proactive, au lieu de procéder d'une plainte individuelle à l'autre;
- sans loi, rien ne pousse les employeurs à fournir l'équité salariale.

Décision du CEN _____
adoptée
couvre les
résolutions 337 et
338

Résolution substitut n° 901
Couvre les résolutions 19, 20, 24, 43, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 124, 127, 130, 230, 235, 242, 256, 283, 313, 323

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Bonifier la trousse du SCFP-Ontario sur la protection des services de garde municipaux afin de concevoir des stratégies nationales permettant de protéger les services de garde publics.

2. Concevoir une campagne de protection des services de garde publics incluant les points suivants :
 - a) elle ciblera les administrations municipales et les gouvernements provinciaux;
 - b) elle éduquera et mobilisera les parents et les collectivités;
 - c) elle mobilisera le soutien du SCFP, de ses divisions provinciales et des autres syndicats;
 - d) elle assurera aux sections locales les capacités mobilisatrices (par le personnel ou la mise à disposition) et le soutien financier requis pour mener des campagnes réussies sur les services de garde;
 - e) elle fera la promotion d'un système de garderies universel et accessible;
 - f) elle fournira un nouveau soutien financier ou un soutien financier additionnel aux grands alliés communautaires, comme la Coalition ontarienne pour de meilleurs services éducatifs à l'enfance (OCBCC), la CRRU et les groupes qui se vouent à la protection des services de garde publics.
3. Mettre en place un système informatique de suivi des griefs qui sera accessible à toutes les sections locales sans être obligatoire.
4. Mettre en place un système informatique de suivi de l'effectif qui sera accessible à toutes les sections locales sans être obligatoire.
5. Corriger le déséquilibre des ressources qui circulent du SCFP national au SCFP-Ontario, ce qui comporte les points suivants :
 - a) informer les membres du déséquilibre des ressources qui circulent du SCFP national au SCFP-Ontario comparativement aux cotisations versées au SCFP national par les membres ontariens, dans le but d'aider les membres à comprendre les effets néfastes de cette réalité sur les travaux importants menés dans la plus grande région de notre syndicat;
 - b) entreprendre une analyse adéquate de toutes les ressources distribuées à travers le pays, dont la dotation en personnel, dans le but de corriger les déséquilibres, cette analyse devant être complétée dans les six mois suivant la fin du congrès national 2017;
 - c) s'assurer de ne pas exacerber le déséquilibre par l'allocation de ressources additionnelles du SCFP national d'ici à ce qu'on ait fait l'analyse et mis en place un plan de redressement de ce déséquilibre.
6. Lorsqu'est déclaré un état d'urgence ou qu'une catastrophe naturelle touche une communauté comme, entre autres, un séisme, un incendie, une inondation, une tornade, un verglas ou un ouragan qui provoque d'énormes dommages, qui entraîne le déplacement de membres du SCFP, qui leur fait perdre leur maison ou leurs effets personnels, ou encore lorsqu'il y a perte de vies humaines :
 - a) consacrer soixante-dix pour cent (70 %) des dons faits par les sections locales ou appariés par le SCFP national au soutien financier de ses membres touchés par la catastrophe;
 - b) verser trente pour cent (30 %) de cette somme aux organismes sans but lucratif de la communauté touchée par la catastrophe.
7. Organiser une Conférence nationale sur la santé et la sécurité au travail avant le prochain congrès national.
8. Le SCFP doit envisager la tenue du congrès à Winnipeg à l'occasion du 100^e anniversaire de la grève générale de Winnipeg, où des travailleurs sont morts en se battant pour obtenir de meilleures conditions de travail.
9. Fournir une aide financière aux membres du Nord ontarien afin qu'ils participent à la Conférence des sections locales du SCFP du nord de l'Ontario, ce financement provenant des fonds déjà consacrés à aider les membres à participer aux activités nationales du SCFP.
10. Organiser une conférence nationale sur la santé et la sécurité au travail en 2018.
11. Organiser une Conférence nationale sur la santé et la sécurité d'ici son prochain congrès national.
12. Organiser une conférence sur le changement technologique (CT) pour permettre aux membres du SCFP d'établir des stratégies de lutte aux impacts du CT sur nos membres.
13. Accroître sa dotation en personnes conseillères syndicales afin de pouvoir soutenir les sections locales et les conseils régionaux efficacement et promptement, à longueur d'année.
14. Mettre en place immédiatement, en consultation avec les syndicats des employés, un programme de représentativité de la main-d'œuvre qui s'appliquera à la dotation en personnel au SCFP, ce programme devant être entièrement fonctionnel d'ici le congrès national de 2019, où il fera l'objet d'un rapport aux membres.

15. Accroître ses niveaux de dotation en personnel afin de permettre un accès prompt et efficace aux ressources spécialisées comme, entre autres, les spécialistes des questions juridiques, des retraites et de l'égalité.
16. Accroître et maintenir les niveaux de dotation en personnel à longueur d'année.
17. Régler les problèmes de charge de travail, particulièrement ceux des personnes conseillères syndicales, afin de nourrir un environnement de travail propice au service des sections locales.
18. Embaucher plus de personnes conseillères syndicales permanentes pour le Manitoba, particulièrement pour les régions rurales.
19. Réexaminer les affectations des personnes conseillères syndicales en se penchant sur la distance que doit parcourir une personne conseillère syndicales pour servir ses sections locales.
20. Tenir compte de la taille de la section locale dans l'affectation de la charge de travail d'une personne conseillère syndicale.
21. Embaucher un chercheur qui a suivi une formation anti-oppression, anti-racisme, anti-homophobie, anti-transphobie, anti-discrimination fondée sur la capacité physique, anti-sexisme et anti-colonialisme et qui possède l'expérience nécessaire pour traiter des problématiques de violence sexuelle, afin de faire enquête sur les politiques d'agression sexuelle qu'utilisent les sections locales et les autres syndicats, y compris les syndicats à l'étranger. Cette recherche doit comporter une enquête sur les conséquences accidentelles des politiques d'agression sexuelle. Elle doit s'abreuer à une analyse qui reconnaît l'intersectionnalité de la race, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et du handicap avec l'expérience de la violence sexuelle et de la violence basée sur le sexe. Ce chercheur doit être embauché immédiatement et sa recherche devra être terminée à temps pour être présentée au prochain congrès national du SCFP.
22. Soutenir une procédure d'enquête axée sur la personne survivante en embauchant une ombudspersonne qui soit neutre et qui ait suivi une formation poussée dans la lutte à l'oppression, au racisme, à l'homophobie, à la transphobie, à la discrimination fondée sur le handicap, au sexisme et au colonialisme. L'ombudspersonne agirait à titre de ressource dans le traitement des cas de violence sexuelle, dès le moment du signalement, particulièrement pour les sections locales qui n'ont pas les ressources appropriées pour traiter ces cas adéquatement elles-mêmes. La mise en œuvre de ce processus constituerait un pas vers le remplacement de la procédure de procès actuelle par une procédure axée sur la personne survivante. La procédure doit protéger la sécurité, le bien-être et les droits juridiques de la personne survivante, qu'elle choisisse la voie juridique ou non.
23. Accroître les niveaux de dotation en personnel pour pouvoir assurer un accès rapide et efficace aux ressources spécialisées, comme en droit, en pension et en égalité.
24. Concevoir et mettre en œuvre un plan stratégie pour aider les membres avec leurs réclamations et leurs appels à WorkSafe, incluant :
 - a) de la formation dans le traitement des réclamations et des appels à WorkSafe;
 - b) l'ajout ou la réaffectation de personnes conseillères qui se consacrent à aider les membres et les sections locales avec leurs réclamations et leurs appels à WorkSafe;
 - c) le développement d'autres ressources et infrastructures pour aider la défense des réclamations à WorkSafe.
25. Fournir les ressources financières et humaines nécessaires pour collaborer avec les divisions à la prestation d'éducation en santé-sécurité au travail dans tous les systèmes scolaires provinciaux.
26. Travailler avec ses sections locales afin de créer des procédures axées sur les personnes survivantes, où les membres victimes d'agression sexuelle dans un espace syndical ont des possibilités de réparation sans avoir à signaler l'agression à la police si elles ne souhaitent pas le faire. Le SCFP national, avec l'aide du chercheur qu'il a embauché, devra consigner, colliger et partager ces politiques au fur et à mesure de leur développement dans ses sections locales.
27. Organiser un sommet annuel de la syndicalisation dans chacune de ses divisions pour consulter la direction des sections locales et les personnes conseillères syndicales, afin de passer en revue les enjeux et les possibilités de syndicalisation.
28. Fournir une aide financière pour les frais juridiques de ses sections locales néo-brunswickoises qui réclament le statut d'intervenant dans l'affaire Guy Lévesque c. la

- Province du Nouveau-Brunswick et toutes les poursuites juridiques.
29. Proposer, au congrès national de 2019, un plan pour faire en sorte que tous les membres du SCFP soient couverts par un régime de retraite à prestations déterminées au travail.
 30. Convoquer, en 2018, une réunion de tous les syndicats et constituants du SCFP dans le but d'aider à concevoir cette stratégie.
 31. Œuvrer avec le Nouveau Parti démocratique du Canada à la formation d'organiseurs en prise de contact avec les électeurs dans les circonscriptions clés du pays.
 32. Former au moins 150 organisateurs en prise de contact avec les électeurs et faire campagne pour de la formation de gestion dans chaque province, selon les partenariats entre les sections locales et les divisions provinciales.
 33. Œuvrer avec ses sections locales pour identifier les militants politiques parmi leurs membres et en partenariat avec les divisions provinciales pour coordonner les activités pendant les élections provinciales et municipales.
 34. Mettre en place un programme d'aide pour tous les membres du secteur postsecondaire et les délégués syndicaux, qui reçoivent des témoignages des victimes, par l'entremise du Groupe de travail national sur l'éducation postsecondaire du SCFP.
 35. Créer des outils d'aide et des actions efficaces par des activités de sensibilisation, d'information, de formation et de visibilité en partenariat avec des organismes d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, pour tous ses membres, d'ici septembre 2018.
 36. Faire des rapports réguliers sur l'évolution des actions menées et leurs impacts dans les différents secteurs postsecondaires.
 37. S'engage dans une étude qui démontrerait l'impact économique et celui sur la qualité des services de l'impartition et de la sous-traitance dans le secteur de la télécommunication.

38. Intervienne auprès des différentes instances gouvernementales pour faire obstacle et prévenir l'impartition outre-mer et contrer la sous-traitance abusive de nos services de télécommunication.
39. Fasse une campagne à frais partagé avec le CPSC sur cette problématique et que celle-ci soit médiatisée.
40. Transmette cette résolution au CTC et autres syndicats affiliés au SCFP.
41. Créer une feuille de calcul ou un logiciel pour aider les sections locales en grève à organiser un système de paye de grève. Cette feuille de calcul ou ce logiciel devrait être offert aux sections locales sans être obligatoire pour autant.

Décision du CEN

renvoyer au processus budgétaire.
Couvre aussi les résolutions 28, 31, 40, 80, 84, 97, 99, 114, 116, 117, 275

Résolution substitut n° 902
Remplace la résolution 263

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Décréter le 8 juin « Journée du droit à la négociation collective » et œuvrer avec ses affiliés et ses alliés, ainsi qu'avec le Congrès du travail du Canada, à souligner cette journée importante chaque année.

Décision du CEN

motion de ne pas agir

**CONGRÈS NATIONAL DU SCFP 2017
CUPE 2017 NATIONAL CONVENTION**

**LISTE FINALE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES
AU 28^E CONGRÈS NATIONAL**

**FINAL LIST OF DELEGATES IN ATTENDANCE
TO THE 28TH NATIONAL CONVENTION**

**AU 7 OCTOBRE 2017
AS AT OCTOBER 7, 2017**

**SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE XI, SECTION I
OF THE CUPE CONSTITUTION**

**ACCREDITÉES SELON L'ARTICLE XI, SECTION I
DES STATUTS DU SCFP**

**MARK HANCOCK
NATIONAL PRESIDENT / PRÉSIDENT NATIONAL**

**CHARLES FLEURY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL / NATIONAL SECRETARY-TREASURER**

**DANIEL LÉGÈRE
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

**DENIS BOLDUC
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL / GENERAL VICE-PRESIDENT**

**FRED HAHN
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

**JUDY HENLEY
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE**

**MARLE ROBERTS
GENERAL VICE-PRESIDENT / VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE**

DISTRICT COUNCILS / CONSEILS RÉGIONAUX

CUPE NIAGARA DISTRICT COUNCIL	0401-0002	SUE SCHMIDT
CUPE TORONTO DISTRICT COUNCIL	0401-1706	MARY SCOON
CUPE WINDSOR DISTRICT COUNCIL	0401-0004	JESSIE SIMONETTI
DURHAM NORTHUMBERLAND CUPE DISTRICT COUNCIL	0401-0006	TIFFANY BALDUCCI
CUPE HASTINGS DISTRICT COUNCIL	0401-0021	LAURA WALTON
	ALT/SUPP	KRISTIN POMERY
CUPE EASTERN GREAT LAKES DISTRICT COUNCIL	0401-0010	JULIA LYNCH
OTTAWA DISTRICT CUPE COUNCIL	0401-1705	HASSAN HUSSEINI
CUPE NORTH BAY & DISTRICT COUNCIL	0401-0012	DIANA CLARK
CUPE REGION OF PEEL DISTRICT COUNCIL	0401-0013	EDDIE PEREIRA
CUPE CENTRAL WESTERN ONTARIO DISTRICT COUNCIL	0401-0014	JOANNE DELANEY-FRASER
CUPE RENFREW COUNTY DISTRICT COUNCIL	0401-1659	GALA DROLET
CUPE CALGARY DISTRICT COUNCIL	0701-0002	RH'ENA OAKE
CUPE CENTRAL ALBERTA DISTRICT COUNCIL	0701-0004	TARALYN SCOTT
CUPE FORT MCMURRAY & AREA DISTRICT COUNCIL	0701-0006	MATTHEWS
CUPE VANCOUVER ISLAND DISTRICT COUNCIL	0801-0003	SARAH FAIRBRASS
CUPE METRO VANCOUVER DISTRICT COUNCIL	0801-0004	PAUL SIMPSON
CUPE FRASER VALLEY DISTRICT COUNCIL	0801-0499	BRENDA MOORES
CUPE NORTHERN AREA DISTRICT COUNCIL	0801-0512	DENICE BARDUA

PROVINCIAL COUNCILS OF UNIONS / CONSEILS PROVINCIAUX DE SYNDICATS

CUPE N.B. COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS	0211-0270	NORMA ROBINSON
CUPE N.B. COUNCIL OF SCHOOL DISTRICT UNIONS	0211-0003	BRIEN WATSON
N.B. COUNCIL OF NURSING HOME UNIONS	0211-0004	WAYNE BROWN
CUPE COUNCIL OF REGIONAL HEALTH EMPLOYEES UNION	0251-0043	RHONDA MILLS
CONSEIL PROV. DES AFF. SOCIALES DU SCFP	0301-0002	PIERRE SOUCY
CONSEIL PROVINCIAL DU SECTEUR UNIVERSITAIRE DU SCFP	0301-0863	CAROLE NEILL
CONSEIL PROV. DU SOUTIEN SCOLAIRE /SCFP	0301-0004	PIERRE DEGRAY
CONSEIL PROV. DU SECTEUR MUNICIPAL	0301-0006	STEPHEN DOUCET
CONSEIL PROVINCIAL DES CEGEP	0301-0008	MARILYN DION
CUPE ONTARIO COUNCIL OF HOSPITAL UNIONS (OCHU)	0401-0016	LOUISE RODRIGUEZ
SASKATCHEWAN HEALTH CARE COUNCIL OF UNIONS	0601-0002	SANDRA SEITZ
CUPE K-12 PRESIDENT COUNCIL	0801-0497	MARCEL MARSOLAIS

PROVINCIAL DIVISIONS / DIVISIONS PROVINCIALES

CUPE NOVA SCOTIA	0111-0203	NAN MCFADGEN
CUPE NFLD & LABRADOR DIVISION	0151-0001	WAYNE LUCAS
	ALT/SUPP	TANYA WHITTEN
CUPE NEW BRUNSWICK	0211-0001	MINERVA PORELLE
CUPE PRINCE EDWARD ISLAND	0251-0001	LORI MACKAY
SCFP-QUÉBEC	0301-0876	BENOÎT BOUCHARD
CUPE ONTARIO	0401-0001	CANDACE RENNICK
CUPE MANITOBA	0501-0001	TERRY EGAN
CUPE SASKATCHEWAN	0601-0001	TOM GRAHAM
CUPE ALBERTA	0701-0254	RORY GILL
CUPE BRITISH COLUMBIA	0801-0001	PAUL FAORO

SERVICE DIVISIONS / DIVISIONS DE SERVICE

CUPE AIRLINE DIVISION	1721-0057	MARTYN SMITH
HEU	0043-0001	JENNIFER WHITESIDE

AIRLINE DIVISION COMPONENTS / COMPOSANTES DE LA DIVISION DU TRANSPORT AÉRIEN

COMPOSANTE AIR TRANSAT	1721-0005	CHRISTINA BAKAS
	ALT/SUPP	TRACY ROWAN
AIR CANADA COMPONENT	1721-0003	MARIE HELENE MAJOR

SERVICE CONTRACTS / CONTRATS DE SERVICE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE NOR03D0 (1S-0T6E3E6N) PATRICE GIRARD
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE NOR03D0 (1S-0T6E3E7N) STÉPHANE TRUDEL

LOCALS / SECTIONS LOCALES**NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE**

108	HALIFAX	0111-0050 0111-0051	MARK CUNNINGHAM JAMES VASSALLO
227	BEDFORD	0111-0186 0111-0187	DAVE DORT PAUL NAUGLE
759	SYDNEY	0111-0003	TRACY RUDDERHAM
850	DOMINION	0111-0138	MICHAEL MCNEIL
955	PETIT DE GRAT	0111-0191 0111-0192 0111-0193	WILFRIDINE CROWDIS MARY SINCLAIR DONALD STEWART
1028	HALIFAX	0111-0009 ALT/SUPP	MARLENE QUARMBY MICHELLE BANFIELD
1082	HALIFAX	0111-0010 0111-0011	KAREN CONNOR ANDREA CAMERON
1183	SYDNEY	0111-0146 0111-0147	SANDRA TRENCHARD GORDIE FERGUSON
1259	HALIFAX	0111-0069 0111-0070 ALT/SUPP	LOUISE RILEY DONALDA FOUGERE PHILIP SAUTIERE
1431 1635	HALIFAX BADDECK	0111-0017 0111-0072 ALT/SUPP	HEATHER CORKUM CATHY DAUPHNEY KAYLA MULLEY

1867	DARTMOUTH	0111-0103 0111-0104	STEVE JOY SHARON HUBLEY
2305	HALIFAX	0111-0020	NICOLE BARKHOUSE
2330	NEW GLASGOW	0111-0155 0111-0156 0111-0158	K.C. MACPHERSON ROSE BEST MIKE KELLY
2618	KENTVILLE	0111-0111	TREVOR SURETTE
2774	DARTMOUTH	0111-0022 ALT/SUPP	JOANNE CURRIE ASHLEY WILE
2784	HALIFAX	0111-0162 0111-0163	SANDY WILSON ROSE DEMETER
3099	SHELBURNE	0111-0025 ALT/SUPP	DIXIE BURBINE ALICE MACDONALD
3215	AMHERST	0111-0113 0111-0114	JESSICA MUNDEN KAREN LONG
3840	HALIFAX	0111-0079 0111-0080	COURTNEY HARVEY CATHY LUEDEE-MACISAAC
3876	GREENWOOD	0111-0029 0111-0030	SHERRY MURPHY CINDY COURTNEY
3890	TRURO	0111-0081 0111-0082 0111-0083	SHERRYLYNN JAGUARY-WOOD RON DAVIS CLINTON EAGLES
3912	HALIFAX	0111-0171 0111-0172 0111-0173	CARMEL FORDE TATIANA ROSSOLIMO STEPHANIE BLAND
3936	LUNENBURG	0111-0131 ALT/SUPP	HEATHER CROFT KIM MOORE
3988	NEW GLASGOW	0111-0055 ALT/SUPP	PRISCELLA STEWART DIANE TREEN
4459	NEW GLASGOW	0111-0124 ALT/SUPP	PATRICIA PERRY SHARON MALONEY
4745	HALIFAX	0111-0205 0111-0206 ALT/SUPP	IRENA HYSI MARGOT NICKERSON JOSHUA MERCER
4919	LUNENBURG	0111-0183 0111-0184	CYNDAL LANGILLE ANNETTE LANGILLE

4965	SYDNEY	0111-0204	DARRYL FINNEY
5033	BRIDGEWATER	0111-0198 ALT/SUPP	THERESA DUNN ERIN JOHNSON
5047	HALIFAX	0111-0038 0111-0039 0111-0040 0111-0041	MICHELLE STRIDE DONNA MCCARTHY TRACEY SULLIVAN CHRIS MELANSON
5050	SYDNEY	0111-0089 0111-0090 0111-0091 0111-0092	CONNIE FORREST MARY JESSOME ELLA CAREY DENISE LEWIS
5165	ENFIELD	0111-0047	KATIE VACHERESSE
5248	YARMOUTH	0111-0126	GREG WILLIAMS
8920		0111-0093 0111-0094 0111-0095 0111-0096 0111-0097 0111-0098 0111-0099 0111-0100 0111-0101 0111-0102 ALT/SUPP	JIM LAVERIE DIANNE FRITTENBURG CHERYL BURBIDGE ALAN LINKLETTER LES DUFF JOANNE SMITH SEAN FOLEY MICHELLE LEDREW ANNE BURGESS BEVERLY STRACHAN NEERAJ BHANOT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR / TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

488	CORNER BROOK	0151-0002 0151-0003 0151-0004 0151-0005 0151-0006	EILEEN MORGAN LORI DOMAN ERNEST GREEN MARK TAYLOR GLEN GREEN
569	ST. JOHN'S	0151-0045 0151-0046 0151-0047	GORD EVANS MICHELLE MAHONEY GLEN CROWLEY
706	CORNER BROOK	0151-0078 ALT/SUPP	BRAD PENNEY ROBERT WILTON
879	ST. JOHN'S	0151-0054 0151-0055 0151-0056 ALT/SUPP	SHERRY HILLIER SHARON PURCEL MIKE TOBIN JAMES SHEPPARD
1289	ST. JOHN'S	0151-0042	GREG BAKER

		0151-0043 0151-0044 ALT/SUPP	DIANNE MARTIN BRENT HARWOOD JANET PRESTON
1560	ST. JOHN'S	0151-0060 0151-0061 0151-0062 ALT/SUPP	DENNIS MCDONALD LYNETT STAMP DERRICK BARRETT MELISSA PENDER
1615	ST. JOHN'S	0151-0072 0151-0073 0151-0074 0151-0075	THERESA ANTLE SUSAN KEARSEY KEIR HISCOCK CHRISTINE GALLOP
1860	HAPPY VALLEY-GOOSE BAY	0151-0063 0151-0064 0151-0065	JILLIAN MIHUGH NORA HANLON JASON TARBETT
1896	MARYSTOWN	0151-0052	JEAN MAYO
2033	ST. LAWRENCE	0151-0007 S.	DARLENE OAKE
2099	MOUNT PEARL	0151-0009 0151-0010	KEN TURNER CATHERINE HOWELL
2329	ST. JOHN'S	0151-0011 0151-0012 0151-0013	DAWN LAHEY AMANDA CHAFE STACEY LUCAS
2574	ST. ANTHONY	0151-0066 ALT/SUPP	PAULA PATEY SANDRA BLAKE
3017	ST. JOHN'S	0151-0049 ALT/SUPP	GAIL BRINSTON ANGELA RICHARDS
3034	CONCEPTION BAY	0151-0014 0151-0015	MIKE NEARY SEAN LAWLOR
3167	CORNER BROOK	0151-0018 ALT/SUPP	MARY EARLE SANDRA TARGETT
3336	ST. JOHN'S	0151-0019 0151-0020 0151-0021	AMBER-LYNN ROSSITER STEPHEN VANIER MELISSA FLIGHT
3762	ST. JOHN'S	0151-0058 ALT/SUPP	DEBBIE TURNER STEPHANIE LEGROW
3765	ST. JOHN'S	0151-0022 ALT/SUPP	JOANNE BELBIN SUSAN DODD
3768	HOLYROOD	0151-0071 ALT/SUPP	CAROL-ANN MAHON BRENDA GILLINGHAM

4386	CORNER BROOK	0151-0080 ALT/SUPP	CRAIG GARDNER TIM JEWER
4554		0151-0079 ALT/SUPP	HANS ROLLMAN DANIEL SMITH
4885	ST. JOHN'S	0151-0041 ALT/SUPP	ELAINE DRAKE KAREN LYNCH
4935	STEPHENVILLE CROSSING	0151-0028 0151-0029	BRANDICE BLANCHARD THERESA GILLAM
4938	PORT SAUNDERS	0151-0032	ROGER PHILPOTT
4939	STEPHENVILLE	0151-0033 0151-0034	JOHN HANRAHAN KAREN YOUNG
5078	CORNER BROOK	0151-0050 ALT/SUPP	ANGELA TARGETT NADINE BUTT

LOCALS / SECTIONS LOCALES

NEWBRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

18	SAINT JOHN	0211-0173 0211-0174 0211-0175	JAMES THIBODEAU DANIEL GRANT CHRISTOPHER PATTERSON
51	MONCTON	0211-0044 0211-0045	JASON HORSMAN LÉO MELANSON
380	SAINT JOHN	0211-0219 0211-0220 0211-0221	IRIS LLOYD DARCY BARKER CHRIS WATSON
486	SAINT JOHN 0	211-0113 0211-0114	PAUL JOHNSON CHERYL MCCONKEY
588	EDMUNDSTON	0211-0179	GERALD LANDRY
720	MONCTON	0211-0059 0211-0060 0211-0061 0211-0062 0211-0063	SUSAN TOUCHIE NICK BHAGAN KATHY WRY EVAN BECKWITH CLAUDETTE WELLS
813	SAINT JOHN	0211-0064 0211-0065 0211-0066 0211-0067 0211-0068 0211-0069	ADRIAN CROSSMAN MARK RICHARDS DALE SMITH SCOTT FLOYD TERRY CROUSE JOYCE THERIAULT
821	MONCTON	0211-0070	CLAIRE CYR

		0211-0071 0211-0072 0211-0073	MARIANNE SAVOIE TIFFENNY LLOYD SHAWNA DOIRON
824	MONCTON	0211-0263 ALT/SUPP	KRISTA DUGUAY KELLY PATTERSON
861	ST. STEPHEN	0211-0273 ALT/SUPP	KIM DAVIDSON MELISSA DEWITT
865	MIRAMICHI	0211-0080 0211-0081 0211-0082	KIM MCCARTHY KEVIN DRISCOLL MARY JARDINE
889	ST. QUENTIN	0211-0087 ALT/SUPP	VÉRONIQUE LÉVESQUE SUZANNE CYR
908	FREDERICTON	0211-0091 0211-0092 0211-0093 0211-0094 0211-0095 0211-0096	LORI BOWMASTER SARA TOWNSEND JACKIE GAGNON CAROL BUCHANAN ADRIENNE PARADIS CHERYL OMVLEE
963	SAINT JOHN	0211-0180 0211-0181 0211-0182	JAMIE AGNEW RAYMOND THIBODEAU ANDREW WOODCOCK
1078	MONCTON	0211-0156 0211-0272	KEITH LEBLANC GISELE SAINDON
1079	MONCTON	0211-0184 ALT/SUPP	MICHAEL ATKINSON KELLY LEE
1096	FREDERICTON	0211-0189	WILLIAM THIBODEAU
1117	ST. STEPHEN	0211-0169 ALT/SUPP	KELLY WAY DAWN ANNE JOHNSON
1118	WOODSTOCK	0211-0097 ALT/SUPP	CRAIG AVERY NANCY HEMPHILL
1119	PLASTER ROCK	0211-0231 ALT/SUPP	CARL BOWMASTER EDWARD WILLIAMS
1121	BATH	0211-0190 ALT/SUPP	CONNIE HAINES CARRIE CAHILL DEMERCHANT
1127	NEWCASTLE	0211-0159 ALT/SUPP	JEANETTE CURTIS DEBRA GOODWIN
1128	SUSSEX	0211-0098 ALT/SUPP	MELINDA RANKIN DARCY SMITH

1135	NACKAWIC	0211-0264 ALT/SUPP	PATRICIA YERXA TAMMY FLOWERS
1148	BOIESTOWN	0211-0165 ALT/SUPP	TWILA RYAN JULIE MCMULLAN
1159	DALHOUSIE	0211-0167 ALT/SUPP	MARC CAYOUCETTE CÉCILE DRAPEAU
1190	FREDERICTON	0211-0252 0211-0253 0211-0254 0211-0255 0211-0256 0211-0257	JESSICA MAGLEAVE ALEX GOODINE JOEY KELLY BRENT WIGGINS MICHEL LOSIER ANDREW HARDY
1251	SAINT JOHN	0211-0151	MAURICE LEBLANC
1277	CHATHAM	0211-0233 ALT/SUPP	KAREN DUNN JANE MURPHY
1303	SHEDIAC	0211-0194 0211-0195	ROLAND CORMIER DONNA FOUGERE
1418	FREDERICTON	0211-0128 0211-0129 0211-0130 0211-0131 0211-0132	JOHN EATMON STEPHEN DROST GARY BURRIS JANNICK LAFOREST HEATHER STACK
1440	SACKVILLE	0211-0274 ALT/SUPP	JASON TOWER DANIEL TOWER
1603	SAINT JOHN	0211-0196 0211-0197	VALERIE ARMSTRONG TAMMY NADEAU
1726	MONCTON	0211-0198	HEATHER LEET
1763	ST. ANDREWS	0211-0133 ALT/SUPP	KIM SHARKEY SUSAN MCKNIGHT
2079	MONCTON	0211-0244 ALT/SUPP	JANICE MELANSON ANNETTE GALLANT
2079-01	MONCTON	0211-0266	DOREEN BOUDREAU
2116 2338	SAINT JOHN SACKVILLE	0211-0135 0211-0271	SHARON TEARE JASON ADAMS
2464	QUEENS CO.	0211-0227	STEPHENIE DYKEMAN
2610	ALBERT	0211-0036 ALT/SUPP	KIMBERLY COPP MEGAN STEEVES

2745	MONCTON	0211-0015 0211-0016 0211-0017 0211-0018 0211-0019 0211-0020 0211-0021 0211-0022 0211-0023 0211-0258 ALT/SUPP	THERESA MCALLISTER SHARON THOMPSON MARILYN MACCORMACK ELISE RICHARD CHRISTIANNE ROBICHAUD PARISE ST-ONGE LEAH MOREHOUSE ERIN MCALLISTER DONNA ROSEHART SHERRY WILKINS SERINA MALLET
3210	WOODSTOCK	0211-0203 ALT/SUPP	DIANNA MILLER LORI GAMBLIN
3383	ROBERTVILLE	0211-0275	JOSÉE DOIRON
3433	SACKVILLE	0211-0142 0211-0143	MATTHEW THOMPSON KELLIE MATTATALL
3656	SAINT JOHN	0211-0106 ALT/SUPP	APRIL BABINEAU EVA CHRISTIANSEN
4193	ALLARDVILLE	0211-0247 ALT/SUPP	SERGE PLOURDE ERIC DOUCET
4445	PLASTER ROCK	0211-0146	TINA PELLETIER
4598	BATHURST	0211-0269 ALT/SUPP	THÉRÈSE DUGUAY KATHERINE MANN
4679	DIEPPE	0211-0213 0211-0214	JOANNE LEBLANC DONNA LEBLANC
4874	ST. LOUIS DE KENT	0211-0216 ALT/SUPP	NICOLE DUPLESSIS JEANNIE DAIGLE
5108	EDMUNDSTON	0211-0122 0211-0123	ROGER LEVESQUE DUANE PITMAN

LOCALS / SECTIONS LOCALES

PRINCE EDWARD ISLAND / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

501	CHARLOTTETOWN	0251-0037 0251-0038 ALT/SUPP	PAUL CLOW DONNA DINGWELL TONY CUMMISKEY
805	CHARLOTTETOWN	0251-0003 0251-0004 0251-0005 0251-0006	RHONDA DIAMOND NANCY INGALLS TANYA ARSENAULT CHERYL KOUGHAN
1051	ALBERTON	0251-0044 ALT/SUPP	MARIE DOYLE MARY YOUNG

1145	CHARLOTTETOWN	0251-0008 0251-0009 0251-0010	TAMMY SIMMONS NICOLE COUTURE DONNA KEIZER
1770	CHARLOTTETOWN	0251-0011 0251-0012	CRYSTAL PAYNTER KAREN TSISTINAS
1775	CHARLOTTETOWN	0251-0013 0251-0014 0251-0015	CHRISTINA(TENA)CREAMER LUANNE DOUCETTE GINETTE MISENER
1778	MONTAGUE	0251-0045 ALT/SUPP	CHRIS LEWIS STEPHEN COLLINGS
1779	SUMMERSIDE	0251-0017 0251-0018 0251-0019	LEONARD GALLANT LEONARD CRAWFORD SUSAN GALLANT
1870	CHARLOTTETOWN	0251-0032 0251-0033 0251-0034 ALT/SUPP	TRACY CARMICHAEL KATIE MORRISCEY BARRY CONNELL LAUREL FISHER
2523	CHARLOTTETOWN	0251-0027	DONNA GORMLEY
3260	CHARLOTTETOWN	0251-0040 0251-0041 0251-0042	BRENDA DOUCETTE LINDA JONES KARLACARNEGIE-MACDONALD
3324	CHARLOTTETOWN	0251-0023 0251-0024	ALICE RICE JASON WOODBURY
4893	KENSINGTON	0251-0025 ALT/SUPP	ROBB HARTLEN BRENDA MACISAAC

LOCALS / SECTIONS LOCALES

QUEBEC / QUÉBEC

301	MONTRÉAL	0301-0836 0301-0837 0301-0838 0301-0839 0301-0840 0301-0841 0301-0842 0301-0843 0301-0844 0301-0845 0301-0846 0301-0847 0301-0848 0301-0849 0301-0850 ALT/SUPP	JEAN-DENIS SEGUIN GILBERT OUIMET FREDERIC MORIN JEAN DÉSY FRANTZ ELIE JONATHAN FONTAINE ROBERT VEILLEUX RICHARD SAVIGNAC BENOIT LAJEUNESSE LUC BISSON SIMON ST-ONGE PIERRE LALONDE NICOLAS DECICCIO ALEXANDRE BELVAL BACH HUE TRAN ANDRÉ LEPAGE
-----	----------	---	--

306	SAINT-BRUNO	0301-0638 0301-0639 0301-0640 0301-0641 0301-0642 0301-0643	ISABELLE TARDIF STÉPHANE SIMARD SYLVIANE CÔTÉ LINE TREMBLAY SOPHIE ABBOTT-BROWN PHILIPPE MORIN LAROCQUE
307	LONGUEUIL	0301-0644 0301-0645 0301-0646	PIERRE-YVES LOISEAU MARIO GAUTHIER MARC EDSTROM
311	ROUYN-NORANDA	0301-0286	NANCY BONIN
375	MONTRÉAL	0301-0242 0301-0243 0301-0244 0301-0245	RAPHAËL ERKORÉKA DANIEL FORTUGNO SYLVAIN CHARRON CHRISTIAN BEAUDIN
687	MONTRÉAL	0301-0011 0301-0012 0301-0013 0301-0014	RÉJEAN BEAUDET MARC-ANDRÉ HAMELIN ERIC BOUTET CARL BEAUDOIN
930	POINTE-AUX-TREMBLES	0301-0127 0301-0128 0301-0129	DIANE GIRARD LOUISE SANSCARTIER MANON GOSSELIN
957	MONTRÉAL	0301-0466 0301-0468 0301-0469 0301-0470 0301-0471	MICHEL DRAPEAU OSWALDO MONTOYA DANIEL GUÉRETTE JEAN-PIERRE CARON GABRIEL NORMAND
1105	ROUYN-NORANDA	0301-0290 0301-0291	DENISE VALLÉE DENIS BÉDARD
1113	LAVAL	0301-0475 0301-0476	RICHARD NADON DANNY BOUCHARD
1208	VERDEEN	0301-0486	RICHARD DÉLISLE
1244	MONTRÉAL	0301-0020 0301-0021 0301-0023 0301-0024 0301-0025	NICOLAS GHANTY ÉMILIE WHITE GENEVIÈVE BEAUDET CARMEN OSORIO EMANUELLE BLAIS
1294	MONTRÉAL	0301-0202 0301-0203 0301-0204 0301-0205 0301-0206 0301-0207	THÉRÈSE FILLION GERARD LAMOUREUX NATHALIE GIGUÈRE SYLVIE LEMIEUX PIERRE-PAUL ST-ONGE ALAIN ROY

1296	QUÉBEC	0301-0488 0301-0489	JULIE DUPERRÉ MARIE-JOSÉE ALVAREZ
1340	DONNACONA	0301-0496	LOUISE PAQUIN
1432	VAUDREUIL-DORION	0301-0708	JULIO TOZZI
1450	QUÉBEC	0301-0501	STÉPHANE VILLENEUVE
1500	MONTRÉAL	0301-0148 0301-0149 0301-0150 0301-0151 0301-0152 0301-0153 0301-0154 0301-0156 0301-0157 0301-0159 0301-0160	RICHARD PERREAULT SYLVAIN DUBREUIL STÉPAHNE MICHAUD SYLVAIN CLERMONT LUC CORRIVAUT DAVID LEMAY PHILIPPE DANEAULT FREDERIC COTÉ NATHALIE CLAVEAU JOËLLE RAVARY PIERRE-LUC GIRARD
1604	MONTRÉAL	0301-0028 0301-0029	MARIE-PAULE MORIN NATHALIE ROY
1638	QUÉBEC	0301-0393 0301-0394 0301-0395 0301-0396 0301-0397	MARIO GINGRAS LUC BOISSONNEAULT MATHIEU DESBIENS YVON CÔTÉ ALAIN BOURASSA
1690	SAINTE-JULIE	0301-0507 0301-0508	STÉPHANE BOLOGNA AMILIE THIVIERGE
1737	MONTRÉAL	0301-0378	LUC TREMBLAY
1800	TROIS-RIVIÈRES	0301-0214 0301-0215	SYLVAIN BLAIS SUZANNE MAILLY
1821	LAVAL	0301-0510	LUC CHIASSON
1983	MONTRÉAL	0301-0033 0301-0034 0301-0035 0301-0036 0301-0037 0301-0038 0301-0039 0301-0040 0301-0041 0301-0042 0301-0043	YANNICK BOUCHER JULIE DELORME SYLVIE MAINELLA DANIEL LEROUX MIKE BARNEY PINO TAGLIAFERRI SABATINO LEPORE MICHEL HUARD ALAIN SCHANCK RÉMI DESROCHERS JULIE LAURIN
1995	QUÉBEC	0301-0208	JULIE ROY

2000	MONTRÉAL	0301-0522 0301-0523 0301-0524	CHANTAL PERREAULT SYLVIE ROBILLARD JOHN NEIL BROWN
2051	QUÉBEC	0301-0527 0301-0528	CHRISTINE SIMARD DOMINIQUE DORION
2055	VILLE DE MASCOUCHE	0301-0531	SERGE PRAIRIE
2118	MASCOUCHE	0301-0435 0301-0436 ALT/SUPP	CLAUDIA GAGNON GINETTE BOUDREAULT ISABELLE BEAUCAGE
2168	REPENTIGNY	0301-0130 0301-0131 0301-0132	PATRICK GLOUTNEY DANIELLE LAVERGNE VALÉRIE SIMARD
2222	MONTRÉAL	0301-0218	CHRISTIAN TRUDEAU
2231	QUÉBEC	0301-0723 0301-0724	CHARLES EURIAT KORA ROBERGE
2326	TERREBONNE	0301-0420 0301-0421 0301-0422	MATHIEU LAUZON STÉPHANE MOREAU PIERRICK CHARRETTE
2334	LÉVIS	0301-0539 0301-0540 0301-0541	GÉRARD POIRIER YANNICK DEMANGE HENRI-PAUL THÉRIAULT
2425	MONT-ST-HILAIRE	0301-0237	SYLVIE DORVAL
2466	JONQUIÈRE	0301-0548 0301-0549 0301-0550	PHILIPPE ST-YVES MAUDE PAQUETTE PIERRE-ALEXANDRE ROY
2468	DOLBEAU	0301-0046	YVES FLEURY
2500	QUÉBEC	0301-0552	LUC BROUILLETTE
2541	ALMA	0301-0133 0301-0134	ROBIN COTÉ CARL DUFOUR
2566	SAINT CONSTANT	0301-0047 0301-0048	LINE LAROCQUE RICHARD MERCIER
2661	TROIS-RIVIÈRES	0301-0302 0301-0303 0301-0304	LUCIE PRONOVOST LUCIE LORRAIN PAUL BELLEMARE
2684	METABETCHOUAN	0301-0738 ALT/SUPP	ALAN GAUTHIER DANIELLE DUCHESNE

2718	MONTRÉAL	0301-0740 0301-0741	BARBARA DUVAL GEORGE GAWEL
2729	SHERBROOKE	0301-0675 0301-0677	BENOIT LABONVILLE MARC TURCOTTE
2815	MONTRÉAL	0301-0313 0301-0316	GABRIEL ST-AMAND LYNDA NORMAND
2850	MONTRÉAL	0301-0053 0301-0054 0301-0055	MARTIN GAGNON SYLVAIN FOREST SYLVIE TOUSIGNANT
2881	DORVAL	0301-0743 0301-0744 0301-0745 0301-0746 0301-0877 0301-0884 0301-0885 0301-0886	FANNY DEMONTIGNY ALAIN PLANTE VALÉRIE AIMÉ JONATHAN DESCHAMPS AGNES FOLGINITI KAREN MCKELLAR ROCK DION JEAN-FRANCOIS VINCENT
2912	CANDIAC	0301-0864	MYRIAM-KARINE BEAUPRÉ
2927	LÉVIS	0301-0748 0301-0749	ISABELLE ÉMOND LYNDA ROUTHIER
2929	QUÉBEC	0301-0261 0301-0262 0301-0263	MICHÈLE VÉZINA SYLVAIN BEAULIEU DENIS PETITCLERC
2957	MONTRÉAL	0301-0319	MIREILLE LACHARITÉ
2960	MONTRÉAL	0301-0752 0301-0753 0301-0754 0301-0755	FRANK KOCIPER GYSLAIN GAUDET YANICK DUCHARME JEAN GAUVIN
2992	QUÉBEC	0301-0566	NADIA CHAMBERLAND
3005	MONTRÉAL	0301-0264 0301-0265 0301-0266	NATHALIE LEMAY SYLVIE PERRIN STEPHAN JEAN
3187	MONTRÉAL	0301-0166	OLMERCOUTU TOUSIGNANT
3247	CHÂTEAUGUAY	0301-0577 0301-0578 0301-0579 0301-0580 0301-0581 0301-0879 0301-0880	NICOLE FOURNIER IAN ROBERT MARIO AUGER ISABELLE FAUCHER SIMON BEAULIEU SÉBASTIEN CLAIROUX NICOLE BOYER

		0301-0881 0301-0882	NANCY ROY LOUISE BEAUDIN
3259	SAINT-HYACINTHE	0301-0321 0301-0322 0301-0323	CYNTHIA CÔTÉ GILLES ST-PIERRE JACQUES LÉTOURNEAU
3280	CHÂTEAUGUAY	0301-0325 0301-0328	JOHANNE DI CESARE ISABELLE GIRARD
3300	QUÉBEC	0301-0403	FRÉDÉRIC BRISSON
3332	LONGUEUIL	0301-0194 ALT/SUPP	MARC ROCHON JOHANE ROY
3333	LONGUEUIL	0301-0267 0301-0268 0301-0269 0301-0270	SYLVIE CHAMPAGNE MARC RUDD NATHALIE LAPERRIERE MARC GINGRAS
3352	DOLBEAU-MISTASSINI	0301-0063	FRANCIS BOUCHARD
3535	MONTRÉAL	0301-0171 0301-0172 0301-0173 0301-0174	PATRICK LESSARD DANIEL BOUCHER PASCAL DAOUST ALAIN LAMBERT
3624	TROIS-RIVIÈRES	0301-0587 0301-0588	ÉRIC PINSONNAULT MARC CARON
3700	MONTRÉAL	0301-0659 0301-0660	MICHEL ARSENEAULT LOUISE BOUDREAU
3758	MONTRÉAL	0301-0758 0301-0759	BRIGITTE PERRON DANIELLE MORRISSETTE
3783	MONTRÉAL	0301-0590 0301-0591 0301-0592 0301-0593	PASCAL BOLDOC SÉBASTIEN CAMPANA JÉAN FRANÇOIS HARDY VALÉRIE PACKWOOD VIGNET
3812	QUÉBEC	0301-0828 0301-0829 0301-0831 0301-0832	JÉAN-LUC BROUSSEAU DANIEL CARRIERE MICHEL LEBEL VIVIANNE SÉNÉCAL
3892	GATINEAU	0301-0335 0301-0337	SYLVAIN BASTIEN RICHARD CRETE
3939	MONTRÉAL	0301-0271 0301-0272 0301-0273 0301-0274	DENIS GALY MARC ROBERT TRACY ROGERSON MARIE-CLAUDE SIMARD

4041	DORVAL	1721-0007 1721-0009	CHARLESPHILIPPE LACROIX NATHALIE GARCEAU
4055	MONTRÉAL	1721-0018 1721-0019 1721-0020	MARTIN COURSOL KELLY BUDWAY RENA KISFALVI
4091	MONTRÉAL	1721-0028 1721-0029 1721-0030 1721-0031	JANIE RENAUD JULIE POTVIN NATASHA STEA GUILLAUME LEDUC
4134	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	0301-0340 0301-0341 0301-0342	JOCELYN BOURDON GUY BERTHIAUME ISABELLE SIROIS
4250	MONTRÉAL	0301-0073 0301-0074 0301-0075 0301-0076 0301-0077 0301-0078 0301-0079	CARL ACOCELLA MANON BAILLARGEON GUY BERGERON PASQUALE LO MASCOLO STÉPHANE MIVILLE STEVE MORIN CHANTAL VINCENT
4294	LAVALTRIE	0301-0083	FRANÇOIS MAYRAND
4475	SHERBROOKE	0301-0769 0301-0770 0301-0771 0301-0772	LAURAINÉ ROBINSON JACQUES VACHON JOHANNE DAIGLE MICHEL JOLIN
4502	MONTRÉAL	0301-0125	ANNE LECLAIR
4628	MONTREAL	0301-0778 0301-0779 0301-0780	PIERRE-PAUL TESSIER LOUIS GUYON CÉLINE LANGEVIN
4708	SAINTE-THÉRÈSE	0301-0870	MICHELLE BRIDEAU
4750	BELOEIL	0301-0788 0301-0789	MARJOLAINE LETENDRE MARILYNE BLANCHET
4835	MONTRÉAL	0301-0626 ALT/SUPP	LUC LÉGER MARCUS MATYAS
5044 5059	RIMOUSKI MONTRÉAL	0301-0375 0301-0356	JEAN-PHILIPPE PROULX LAUZIE ROYSE HENDERSON
5144	RIMOUSKI	0301-0141 0301-0142 0301-0143 0301-0144	CAROL MALENFANT BRIAN LECLERC MARIAU DESROSIERS ISABELLE OUELLET
5214	MONTRÉAL	0301-0444 ALT/SUPP	MARIE-ÈVE ADAM MYRIAM NAU

5222	SAINTE-THÉRÈSE	0301-0109 0301-0110 0301-0111 0301-0112	GUILLAUME BÉGIN EMMANUELLE BOURNIVAL JEAN-FRANÇOIS PINARD ISABELLE RACETTE
5232	BELOEIL	0301-0808	STEVE LAFRAMBOISE
5425	MONTRÉAL	0301-0281 0301-0282 0301-0283 0301-0883	MARIO DAGENAI BENOIT RAYMOND CÉLINE LACROIX CLOÉ DEMERS-CHABOT
5735	MONTRÉAL	0301-0818 0301-0819	YAN GAUDET HAROLD GAGNON
5959	LAVAL	0301-0198 0301-0199 0301-0200 0301-0201	MICHEL GODIN ALAIN LAMOUREUX ANTHONY LATOUR FRANÇOIS JOLY

LOCALS / SECTIONS LOCALES

ONTARIO

2	TORONTO	0401-0460 0401-0461 0401-0462 0401-0463 ALT/SUPP	GAETANO FRANCO JOHN MELO DAVE LAMANNA TONY EGIZLI WILLIAM MASIH
3	SAULT STE MARIE	0401-1725 0401-1726 0401-1727	DAVE HART MARK HARRINGTON PAUL BEAUCHAMP
16	SAULT STE MARIE	0401-0022 0401-0023 ALT/SUPP	MIKE GALIPEAU RYAN FINNEMORE BRENDA BROOKS
32	CAMBRIDGE	0401-0434 0401-0436	GLENN WOLSTENHOLME MICHAEL GREGORASZ
35	ST. THOMAS	0401-1191 0401-1192	JOE LIVINGSTONE ROBERT MCGILL
53	WHITBY	0401-1123 0401-1124 0401-1125 0401-1126 ALT/SUPP	KAREN WILSON GREG FRENCH MIKE WOODWARD STEVE PEAREN ROB RADFORD
54	AJAX	0401-0507 0401-0508 ALT/SUPP	BILL HICKEY LORRIE NEUMAN SONIA COURTNEY

57	GUELPH	0401-0026 0401-0027 0401-0028	CHERYL BRODIE CAMPBELL TINA TREMELLING KATHY CARPINO
65	FORT FRANCES	0401-1143 0401-1144	MARILYN OGDEN JAUNITA NOBLE
66	MISSISSAUGA	0401-0029 0401-0030 ALT/SUPP	CURTIS HAMMOND KEVIN OFFLESS DANNY ROCCO
68	KITCHENER	0401-0031 0401-0032 0401-0033 ALT/SUPP	BOB UNDERWOOD BLAIR ARSENAULT DOUG KUDOBA JASON CARMOUNT
79	TORONTO	0401-1418 0401-1419 0401-1422 0401-1423 0401-1424 0401-1425 0401-1426 0401-1427 0401-1428 0401-1429 0401-1430 0401-1431 0401-1432 0401-1433 0401-1434 0401-1435 0401-1436 0401-1437 0401-1438 0401-1439 0401-1440 0401-1441 0401-1442 0401-1443 0401-1444 0401-1445 0401-1446 0401-1447	TIM MAGUIRE AINSWORTH HAMILTON AROKIADASS JOHN AVALINE MILLER BEVERLEY PIKE DAVID KIDD DAVID MITCHELL FRED SHILSON GARTH BARRY JASON DESJARDINS JENNIFER FARRELL JULIA BARNETT KEITH FIERING LAURA AVERSA LILY CHANG LINDA ROSE LOGAN LAMERTON MARK PAAR NINA MEGAS REBECCA JAGESHAR SHANNON BERSETH SOFIA RENO VAN NGUYEN TANNIS KHAN VALERIE JOSEPH YASMIN MAKANI ZULEMA YOUNG ALEXANDRA PINOSA
82	WINDSOR	0401-0975 0401-0976 0401-0977	MIKE MARGARITIS CHAD GOEBEL NATALIE POPOVIC
87	THUNDER BAY	0401-1127 0401-1128 0401-1129 0401-1130	ROD COOPER JENNIFER KEATING BONNIE LOW DANA VACEK

101	LONDON	0401-1131 0401-1132 0401-1133 0401-1134 0401-1135 ALT/SUPP	ADAM BRIGHTLING STEVEN HOLLAND TERESA LOUCKS BRENDA CANDURO JOANNE TEUTLOFF DOMENIC ANELLO
107	LONDON	0401-0398 0401-0399 0401-0400 0401-0401 ALT/SUPP	ALASTAIR BRUFF JAMIE MCBRIDE BRIAN PAULGER DENNIS REED LARRY COUGHLIN
109	KINGSTON	0401-0555 0401-0557 0401-0558	TINA CARQUEZ FAYE BODEN JAMIE LEE CORDEIRO
122	NORTH BAY	0401-1733 0401-1734 0401-1735	MARTI GERBASI BRENT LAVIGNE GARY COWDEN
126	PETERBOROUGH	0401-0656 0401-0657 0401-0658	TRISH BUCHOLTZ BILL SMITH KELLY MULLIGAN
129	PICKERING	0401-1164 0401-1165 0401-1166 ALT/SUPP	ANNE BRIDGE DAVE WHITEHOUSE JASON LITOBORSKI JAMES MCPHERSON
131	PETERBOROUGH	0401-1147 0401-1148 0401-1149 ALT/SUPP	ANDREA LEGAULT DONNA PARIS STEPHANIE REID FRANCINE GOLLOHER
132	REGION OF DURHAM	0401-1197 0401-1198 0401-1199 0401-1200 0401-1201	LYNETTE WALKER KAREN MORRISON CAROL MURLEY SHIRLEY NACZYNSKI TRACEY LAKE
133	NIAGARA FALLS	0401-0350 0401-0351 0401-0352 ALT/SUPP	KEVIN MALLALEY TIM BELL LENA HANTZIAGELIS NORM DALTON
136	OAKVILLE	0401-0353	PETER KNAFELC
139	NORTH BAY	0401-1202 0401-1203 0401-1204 0401-1205	LINDA BERTRAND SHAWN SHANK TERRY MAKI ROBERT HOLDEN
145	BRAMPTON	0401-0801 0401-0802	JANETTE JENSEN ERIC WITVOET

		0401-0803 0401-0804 0401-0805 ALT/SUPP	RAY WALKER GERALD MOHAMMED CRAIG WATTERS VICTORIA BROWNE
146	NORTH BAY	0401-0464 0401-0465 0401-0466	CANDACE REATH HENRI GIROUX BRENT GIROUX
148	COPPER CLIFF	0401-0559 0401-0560 0401-0561 ALT/SUPP	RICK O'CONNELL CLIFF HEARTY INA HORNER JOYCE CARON
150	ST. CATHARINES	0401-1167 0401-1168	DOUGLAS J GREER JOE COCO
151	THOROLD	0401-0038	MIKE WILLIAMSON
181	BRANTFORD	0401-0978 0401-0979 0401-0980 0401-0981	ANDREW DUKESHIRE DAVID BIRDSSELL ALAN WHYTE JON BLACK
217	LONDON	0401-1207 0401-1209	DIANA SZABO REBECCA FABER
218	WHITBY	0401-0984 0401-0985 0401-0987 0401-0988	DENIS GIBBS CATHIE ROUSSEAU SUE WILKINSON LORI ANN RICHARDS
229	KINGSTON	0401-1210 0401-1211 0401-1212 0401-1213	SCOTT CADIEUX SHERRI FERRIS ROSIE SARDINHA JOE DESOUSA
234	CORNWALL	0401-1660 0401-1661 ALT/SUPP	KELLY MCKEEGAN LARRY LEGUE ROBERT SCOTT
241	GUELPH	0401-0712 0401-0713 0401-0714 ALT/SUPP	STEVE FORESTER PAUL CLULOW KEVIN BELL PHIL KOECHL
250	OSHAWA	0401-0402 0401-0403	BRANDON HUNTING STEVEN CRAGGS
255	HANOVER	0401-0808 0401-0809 ALT/SUPP	JOEL MCALLISTER JOANNE TOPHAM CHASE MCEWAN
256	GUELPH	0401-0659 0401-0660 0401-0661	MICHAEL BENTLEY JEFF ALLEN BILL FOSTER

416	TORONTO	0401-1590 0401-1591 0401-1592 0401-1593 0401-1594 0401-1595 0401-1596 0401-1597 0401-1598 0401-1599 0401-1600 0401-1601 0401-1602 0401-1603 ALT/SUPP	TED AIVALIS JERRY DOBSON CARMINE FIORE SAV DASKALAKIS JOHN KIS BOB STEWART LESLIE BREMNER DOMENIC MAUGERI BRIAN DEMARESKI MICHAEL MERRIMAN ROB NICHOL JIM KONSTANTINIDIS EDDIE MARICONDA MATTEO FIGLIANO PAUL LEPAGE
434	TIMMINS	0401-0048 ALT/SUPP	JANET SAVAGE CHANTAL BENSON
503	OTTAWA	0401-0049 0401-0050 0401-0051 0401-0052 0401-0053 0401-0054 0401-0056 0401-0057 0401-0058 0401-0061 0401-0062 0401-0063	BRIAN MADDEN WIL KELLY BRIAN MOLOUGHNEY PIERRE PEAN PATRICK HUFF DAN HUFF DREW CARMICHAEL HEATHER DUFF BARBARA BRANNEN JOAN KEITH CARRIELYNNE POOLE-COTNAM JAMES WATSON
543	WINDSOR	0401-1220 0401-1221	MARK VANDERVOORT JANICE MAILLET
786	HAMILTON	0401-1620 0401-1621 0401-1622	SHELLEY BENTLEY SAM FORSYTH JOHN PACHECO
790 791	WILLOWDALE KITCHENER	0401-1229 0401-0075 0401-0076 0401-0077 0401-0078 ALT/SUPP	JERRY ROSS JUSTIN HARRIS DALE HANKE TANYA KELLY MIKE ECKERT LUANNE GEISEL
793	WATERLOO	0401-0079 0401-0080 0401-0081	DOUG TURNBULL RALPH WIND GREG MACEDO
799	TRENTON	0401-0082 0401-0083	MIKE GREEN JUANITA EVANS
822	KENORA	0401-0812 0401-0813	CHRIS ANDERSON JENNIFER MONCRIEF

831	BRAMPTON	0401-1481 0401-1482 0401-1483 0401-1484 0401-1485 ALT/SUPP	STEVE BROWN HAYDEN STEWART JAGJIT PANESAR RYAN SMART FABIO GAZZOLA KEVIN PEARCY
855	LINDSAY	0401-1458 0401-1459 0401-1460 0401-1461	LYN EDWARDS KENDRA ALLAN KAREN JONES MAGGIE CLAYTON
860	LEAMINGTON	0401-1654 0401-1655	ELVIE VREMAN TRACEY PETRUZZI
870	OTTAWA	0401-0088 0401-0089 0401-0090 0401-0091	BONNIE SOUCIE BEVERLEY EDGE KEN DESROCHES MICHAEL HURLEY
894	SAULT STE MARIE	0401-0094 0401-0095	YVONNE KILBY MELINDA GENYS
895	SUDBURY	0401-0817 0401-0819	ROBIN CAMPAGNARO WILLIAM DESJARDINS
905	NEWMARKET	0401-1074 0401-1075 0401-1076 0401-1077 0401-1078 0401-1079 0401-1080 0401-1081 0401-1082 0401-1083 0401-1084 0401-1085 0401-1086	ANDREW SCHAPER DOUG SHEPPARD CHRIS BIRI CINDY MARTIN DAVE NEESON KATHERINE GRZEJSZCZAK VENANCIA CHITTENDEN LINDSAY DAMECOUR MIKE BRYCK ELIZABETH LITOW-FYFE NIKKI SHEPPARD ROB VOLPE PAUL BEAL
907	BELLEVILLE	0401-0404 0401-0405	DEBI SARGINSON MARC GOULET
910	OTTAWA	0401-1230	ARTHUR ULLETT
929	TORONTO	0401-1716	ROBERT BEVERIDGE
932	HAMILTON	0401-1663 0401-1664 0401-1665 ALT/SUPP	MARGARET MANDULA BRIDIE HOWELL DALE KENT JENNIE HAMILTON
942	OTTAWA	0401-0820 0401-0821	AMIR SIGARCHI JAMIE LAFRENIÈRE

960	OSHAWA	0401-0562	TERESA GAWMAN
966	MISSISSAUGA	0401-0509 0401-0510 0401-0511 0401-0512 0401-0513 0401-0514 0401-0515 0401-0516 0401-0517 ALT/SUPP	KATHERINE WILLIS BONNIE PETRIE SALIL ARYA BRIDGETTE OSBORNE YVONNE STOBBS MARY PEREIRA KEN PAYNTER MARY ANN DRYG ATTILAH WILLIAMS SHELDON ELIE
967	ETOBICOKE	0401-1712 0401-1713 0401-1714	MARIJAN VRANIC PAUL STRINGER PAUL ALLCOCK
973	GUELPH	0401-0990 0401-0991 0401-0992 ALT/SUPP	STEPHEN WALMSLEY JACK POGAN CONNIE MCDONALD SYLVIA MILLER
997	BETHANY	0401-0563 0401-0564	LISA WOKRAL WILLIAM CAMPBELL
1000	TORONTO	0042-0001 0042-0002 0042-0004 0042-0005 0042-0006 0042-0007 0042-0008 0042-0009 0042-0010 0042-0012 0042-0013 0042-0015 0042-0016 0042-0017 0042-0019 0042-0020 0042-0022 0042-0024 0042-0025 0042-0026 0042-0027 0042-0028 0042-0030 0042-0031	MEL HYATT SCOTT THOMPSON TOM CHESSELL COLIN RUTTAN KIM DOYLE-MALONEY AL VENNEMA DAVE TRUMBLE DALJEET MATHARU MIKE HAMBLY STEVE ALLAN BRYAN ROBERTS JOHN CAMILLERI HOWARD PHORSON DAVE SHIER PETER KELLY PAUL REECE MIKE MAHAR BOB WALKER JORDAN ANDREWS DANIELLE FOURNIER TOM NICHOLLS BAILEY FARRELL DALJEET MATHARU GLENN DAWSON
1011	BURLINGTON	0401-0101 0401-0102 0401-0103	JOHN PAUL POMPILI KEVIN SCHENSEMA ORACIO FERREIRA

1019	THOROLD	0401-0467 0401-0468 0401-0469 ALT/SUPP	JON BRUNARSKI BASIL RIOLINO DAVE MATTHEWS BLAINE BITTMAN
1022	BELLEVILLE	0401-0567 0401-0568 0401-0569 0401-0570 ALT/SUPP	DAN GIBSON JO-ANNE WHITE PAT NIELSEN DAVID LERICHE KERRY WEBB
1033	GUELPH	0401-0104 0401-0105 0401-0106	DONNA BELCASTRO ALEISHA JOHNSTON NATALINA CURTIS
1041	HAMILTON	0401-1646 0401-1647 0401-1648	TAMI SADONOJA GORDON NOBLE SCOTT MCEWAN
1065	HAMILTON	0401-1626 0401-1627 0401-1628 0401-1629	ANNA BEATRICE POLICELLI BRANDY FEHR LORENA RICCI LUIGIA IANNONE
1072	KENORA	0401-0437 0401-0438	LAURIE COUTURE DENISE BECKERTON
1115	WELLAND	0401-1172	NICOLE ZUPAN
1140	TIMMINS	0401-0108 0401-0109	CHRISTINE LAFOREST DEBBIE LARKIN
1144	TORONTO	0401-0824 0401-0825 0401-0826 0401-0827	DAVID STREIT ANN PIPER BRETT MACDONALD DIANE MOSKAL
1146	WOODSTOCK	0401-1234 0401-1236	DENIS LECHASSEUR ROD BILLARD
1156	TORONTO	0401-0664 0401-0665 0401-0666	PAUL MACDONALD WINSOME LEWIS-EDMONSON CALVIN CAMPBELL
1165	NORTH BAY	0401-0830	CATHERINE TAGGART
1167	LINDSAY	0401-0831 0401-0832 ALT/SUPP	KENDRA MARCHAND SHERYL MORGAN LYNN RITCHIE
1182	SUDBURY	0401-1237 0401-1238 0401-1239	BONNIE BLAIS JASON HARASYMCHUK VALERIE TRUDEAU
1196	NEWMARKET	0401-1492 0401-1493	AL-MILAN ALEKSICH VINCE SQUILLACIOTI

		0401-1494 0401-1495 0401-1496 ALT/SUPP	JOE PALMIERI MARCO SPERANZA ROB TAMMARO TONY LIOUSTAS
1230	TORONTO	0401-0834 0401-0835 0401-0836	WASYL SYDORENKO LISETTE HENRICH PAUL STEPHEN WHITTAM
1238	CHATHAM	0401-1173 0401-1174 0401-1175 0401-1176	DEBBIE SMELTZER ANDREA WEST MICHELE LALONGE-DAVEY COURTNEY KENNEDY
1263	WELLAND	0401-1241 0401-1242 0401-1243 0401-1244 0401-1245 0401-1246	BONNIE ROBINSON PAM RORISON BEV GUGLIELMI DIANE CORMIER SHARON BRAZEAU PAT CHIOCCHIO
1280	WILLOWDALE	0401-1247 0401-1248 0401-1249 0401-1250	JOSHUA BERTINI GEORGE FERLENDIA LARRY ZAIKOS ROMUALDO GATUS
1281	TORONTO	0401-1636 0401-1637 0401-1638	LAURA RASHOTTE ORION KERESZTESI VITA CARLINO
1287	THOROLD	0401-1251 0401-1253 0401-1254 0401-1255	JEFF VREEKEN KYLE HOSKINS MARK LEVESQUE SHARON MILLS
1295	ST. CATHARINES	0401-0522 0401-0523 0401-0524	ADAM KERR FRANCO MADDALENA SHANE JENKINS
1302	KINGSTON	0401-0112	ARLIE REDMOND
1306	PETERBOROUGH	0401-1087 0401-1088	RHONDA SAGE BRIAN O'NEILL
1310	BARRIE	0401-0360 0401-0361 0401-0362	ERIC COUTURE ROLAND BELCOURT MIKE BELESKY
1317	WELLAND	0401-0668 0401-0669	PATRICIA BECK VIRGINIA MATTIAZZO
1328	TORONTO	0401-0996 0401-0997 0401-0998	LINA NACCARATO STELLA WISCHER DOMINIKA NAPOROWSKI

		0401-0999 0401-1000 0401-1001 ALT/SUPP	MARY MIELE LINA DI RIENZO DANIELA VENTURIN SHOTAN GHOKASIAN
1334	GUELPH	0401-0116 0401-0117 0401-0118	JANICE FOLK-DAWSON LAURA MACLURE LYNDA FRENCH
1338	OTTAWA	0401-0525 0401-0526 ALT/SUPP	DALE PERRY GILLES REGIMBALD DAN SAXE
1339	POWASSAN	0401-0440 0401-0441	AMANDAFARROW-GIROUX LISA FORBES
1348	WINDSOR	0401-0119 0401-0120	ANNE-MARIE DIMARIO SUE LEBLANC
1356	TORONTO	0401-0578 0401-0579 0401-0580 0401-0581 ALT/SUPP	WALTER SILVA SHAUN FLETCHER KAREN SAVAGE SEAN TAYLOR JASON SPRINGER
1394	TORONTO	0401-1673 0401-1674	MARCIA JULAL ROSE DRYSDALE
1404	DUNDAS	0401-0837 0401-0839 0401-0840 ALT/SUPP	HEATHER NEISER MARYLOU MANGAOIL KIM BOWSLAUGH MARCIA WILMOT
1453	PETERBOROUGH	0401-0528 0401-0529	NORA SHAUGHNESSY BRYAN DAFOE
1479	KINGSTON	0401-1700 0401-1701 0401-1702 0401-1703 ALT/SUPP	KEVIN FRENCH JENNIFER CONNOR LIZ JAMES JODY UDDENBERG STEVE CASWELL
1480	KINGSTON	0401-0122 0401-0123 0401-0124 0401-0125	JOHN HALE RICK KERR JULIE BURROWS GREGG BROWN
1483	MISSISSAUGA	0401-1268 0401-1269 0401-1270 0401-1271 ALT/SUPP	VALIRIE BURTON MICHAEL GORDON MARTY MCVEY GAVIN LIDDLE NIHAL BAHADIR

1502	PEMBROKE	0401-1272 0401-1274	JODI JULIUS SIMONE BURGER
1521	OTTAWA	0401-0842 0401-0844 0401-0845	ALEX ARNOTT JONATHAN LORCH JIM RUDKOSKI
1528	SAULT STE MARIE	0401-1005	ROCHELLA ROBSON
1544	TIMMINS	0401-0128 ALT/SUPP	DARLENE ORR SHERI LACASSE
1548	RENFREW	0401-1499 0401-1501	SARAH ANDERSON DEBORAH HOWES
1571	RICHMOND HILL	0401-0846 0401-0847 0401-0848 ALT/SUPP	MICHAEL FILICE STEPHEN DIGNARD MICHAEL SALIBA LENNY PALUMBO
1590	SCARBOROUGH	0401-1695 0401-1696	SHIRLEY BISHOP GABRIEL LOPEZ
1600	PICKERING	0401-0413 0401-0414 0401-0415	CHRISTINE MCKENZIE DAVE MUGFORD CASSIA DEVISON
1623	SUDBURY	0401-1276 0401-1277 0401-1278 0401-1279	DAVE SHELEFONTIUK ROGER RICHER BILLY MCLELLAND SHARON RICHER
1628	MISSISSAUGA	0401-1280 0401-1281 0401-1282 0401-1283 ALT/SUPP	LISA MAGEE MICHELLE GIACOMETTI EVA HATÉ CYNTHIA GARRICK SHERRY VASTOKAS
1656	WATERLOO	0401-0582 0401-0583 0401-0584	KATHRYN HART BRETT SMITH HARRY SLUPEIKS
1734	NEWMARKET	0401-0131 0401-0132 0401-0133 0401-0134 0401-0135 0401-0136 0401-0137	TODD CANNING JACKIE PARKER TOM ROBBINS CAROLYN BRITTON CARRIE SILVERBERG SHAYNE TAYLOR CHRISTINE THOMPSON
1750	DON MILLS	0401-0141 0401-0143 0401-0144	MARLENE LAWS JOSIE MORIN YETTY ATILOLA

1758	RED LAKE	0401-1699 ALT/SUPP	SANDRA LITWIN CYNTHIA COLLEN PARKS
1764	OSHAWA	0401-0416	KRISTIE OSMOND-JONES
1766	SIMCOE	0401-1287	SHERRY STONE
1776	BRAMPTON	0401-1610 0401-1611	LAURA LALONDE MICHAEL AIELLO
1777	TORONTO	0401-1288 ALT/SUPP	RAVI JOSHI TALISHA RAMSAROOP
1781	KENORA	0401-1704	JUDY BAIN
1785	OSHAWA	0401-0853 0401-0854 0401-0855 ALT/SUPP	DENIS CHARBONNEAU JIM ELLIOTT LISA HETHERINGTON PHIL ARNOLD
1797	HAMILTON	0401-0423	STEVE WIEGAND
1813	MUSKOKA/PARRY SOUND	0401-0857 ALT/SUPP	STEPHANIE GONNEAU GREG BOYD
1842	TRENTON	0401-1011 ALT/SUPP	MICHAEL FOLEY CORY HORNER
1880	SAULT STE MARIE	0401-1013 0401-1014 0401-1015 ALT/SUPP	DAWN BELLEROSE MATT CAVALIER JODY CROWLE BRENDA OLENDY
1883	KITCHENER	0401-1612 0401-1613 0401-1615	LISETE GASPAR NOELLE FLETCHER BONNIE COBB
1909	LINDSAY	0401-1289 0401-1290 0401-1291 ALT/SUPP	MAGGIE JEWELL PAUL MORASSE MELISSA LOTTON JOANNE HEAD
1916	SUDBURY	0401-0585 ALT/SUPP	SHAWNA BRYDGES CHAD WEISS
1943	PETERBOROUGH	0401-1292 0401-1293 0401-1294 0401-1295	LAURIE HATTON GLENDA AINSWORTH SUSAN KEELING CAROL BRUNDAGE
1974	KINGSTON	0401-0150 0401-0151 0401-0152	MIKE RODRIGUES TAMMY BENTLEY BRENT TOUSIGNANT

		0401-0153 0401-0154	TERRY PASCOAL JASON MATHESON
1979	OTTAWA	0401-1296	SHELLIE BIRD
2026	MISSISSAUGA	0401-1297 0401-1298 0401-1299	LISA MAYE BARBARA VANDEVALK DENA CHIENELLI
2040	NEWMARKET	0401-1513 0401-1514 0401-1515 ALT/SUPP	TERRI DELANEY KEVIN LOGUE NICOLE GRAHAM KYLA MACKIE
2067	WINDSOR	0401-0156 ALT/SUPP	AMANDA MELOCHE ANGELA SBROCCA
2119	SMITH FALLS	0401-0862 0401-0863 0401-1630 ALT/SUPP	JOHN JACKSON CATHY ONION RHONDA EATON OWEN TRENHOLME
2137	TORONTO	0401-0160 0401-0161	BOJANA BALTEVA SONIA MARROQUIN
2179	THUNDER BAY	0401-0721 0401-0722	KRISTEN HABEL ALLAN MCCORMICK
2189	TORONTO	0401-0946 0401-0947	MARIE LORENZO RITA ASARE
2190	TORONTO	0401-0163 0401-0164 0401-0165 ALT/SUPP	NANCY SIMONE ANA RIBEIRO PAULA TAVARES TRACEY GALLEN
2191	TORONTO	0401-1092 0401-1093 0401-1094 0401-1095 ALT/SUPP	FREDRICA HENRY-POTTINGER JAISON PARAYIL VERILINE HOWE DIANNA CHRISTIE AL MARICS
2195	OTTAWA	0401-1676 0401-1677 0401-1678	DON BAKER BONNIE GRAHAM SERGIO CACCIOTTI
2199	ORLEANS	0401-0867 0401-0868	JOANNE WADDELL MARGARET HUOT
2204	OTTAWA	0401-0723 0401-0724 0401-0725 ALT/SUPP	DONNA MORTIMER ATHINA BASILIADIS KELLY CAMPBELL CARLA TOMLINSON

2220	ST. CATHARINES	0401-0166	STEPHEN ECCLES
2225	OSHAWA	0401-0726 0401-0727	KAREN POPADYNETZ MARY WILLIS
2247	CAMPBELLFORD	0401-0672 ALT/SUPP	DANIELLA BOYD-RUPA KATELYN DOWER
2276-01	ST. CATHARINES	0401-1303 0401-1304 0401-1305	KRISTINE MOD CHRISTINE BROAD KATHERINE MACDOUGALL
2280	PETERBOROUGH	0401-0371 0401-0372 0401-1639 ALT/SUPP	CATHY WEBDALE LUANNE ROY VERNA PINK JESSICA WILLIAMS
2289	TORONTO	0401-1309 0401-1310	ALKA KANR DONNA CLARKE
2290	KINGSTON	0401-0632 0401-0633	KERI KNOX MARILYN NADEAU
2316	TORONTO	0401-0872 0401-0873 0401-0874	AUBREY GONSALVES MURINE BLAKE STEPHANIE GRANT
2328	THOROLD	0401-0168 0401-0169 0401-0170	JACQUELINE MCDONALD KIM KANE TRACY NICKEL
2331	AURORA	0401-0450 0401-0451 0401-0452 0401-0453 0401-0454 0401-0455	JESSE RICHARD LAURIE CAMPEOTTO MARYANNE COMMISSO LUCA BUIANI MARY DIFEDERICO FRANCA TUCCIARONE
2332	DRYDEN	0401-0948 0401-0949	DARRYL LITTLE TINA ARNOLD
2345	WINDSOR	0401-0876 0401-0877 0401-0878	CHARLOTTE NELSON DESIREE HARRIS-PASEKA LEE ANN DEROSIER
2357	OTTAWA	0401-0171 0401-0172 0401-0173 0401-0174 0401-0175	SHERRY WALLACE CYNTHIA STEEVES BONNIE KENNEDY JENNIFER HUNTER JOANNE HOWELL
2361	LONDON	0401-1312 0401-1313 0401-1314	KATHLENE WEBSTER STEVE PEPPER JEN MCLEOD

2380	BARRIE	0401-1691 0401-1692 0401-1693 0401-1694 ALT/SUPP	DYLAN DEMERS MIKE MURPHY VICKI NICHOLLS JACOB REID MARC CHARLEBOIS
2381	NEWMARKET	0401-0729 ALT/SUPP	LISA MCCONKEY RENAE PEACOCK
2424	OTTAWA	0401-0178 0401-0179 0401-0180	MARGARET MCLEOD GASTON TAYLOR ANDREW SQUIRES
2437	OTTAWA	0401-0373 0401-0374 0401-0375	MARGARET VEZINA SHAWLEEN ROBINSON JILL ANDERSON
2484	TORONTO	0401-1319 0401-1320 0401-1321 ALT/SUPP	JOSE BARBOSA LUCY ISABELLA JANET TEIBO DIEGO KETTLE
2486	THUNDER BAY	0401-1322 0401-1323 ALT/SUPP	DON BRIAND ROONEY MCGEE BARRY CRAWFORD
2512	KITCHENER	0401-0634 0401-0635 0401-0636 0401-0637	ANNE DETZLER CHARLOTTE MARTIN MICHELLE O'HAGAN LAURA GRINT
2544	MISSISSAUGA	0401-0674 0401-0675 0401-0678	JUNIOR EDWARDS MARLENE ARRUDA TIM THORNTON
2557	FOREST	0401-0600 0401-0601	IAN MINIELLY ELLEN LINKER
2563	TORONTO	0401-0951 0401-0952 0401-0953 0401-0954	JENNIFER DANTAS ROSANNA DIAS MAUDRY WILTSHIRE ANEESA MOHAMED
2597	DASHWOOD	0401-1178 ALT/SUPP	CHRISTINE BRUXER NORAH PURSER
2599	SUDBURY	0401-0602 0401-0603	BEVERLEY DESJARDINS CLAIRE CHISNELL
2605	OTTAWA	0401-1020 0401-1021	JEN MCIVOR VASSO RAPPOS
2624	MINDEMOYA	0401-1736 ALT/SUPP	MICHELLE DICKINSON LAURA HALLETT

2626	OTTAWA	0401-0681 0401-0682 0401-0683 0401-0685 0401-0686	PATRICK LADOUCEUR RO DINEEN MEG PETERS AIA HASSAN NATALIE LEDUC
2635	KINGSTON	0401-0184	KRYSTLE GAUTHIER
2692	LONDON	0401-1642 0401-1643 0401-1645	CINDY MORTON-CESARONE CHERYL SENAY CINDY LALONDE
2717	CORNWALL	0401-0539 0401-0540	DEAN DEROUCHIE ALBERT CELLA
2730	SUTTON	0401-0638 ALT/SUPP	WENDY-LEE PEARCE BRUCE LANKTREE
2737	CORNWALL	0401-0605	MAURICE PIQUETTE
2770	OTTAWA	0401-0380 0401-0381 0401-0382 ALT/SUPP	BRUCE CRETE MATHIEU TESSIER DEBBIE LALONDE MARY JO SPONZA
2799	NORTH BAY	0401-1717	ADELINE ZEN
2816	TORONTO	0401-0881 0401-0882 0401-0883 0401-0884	LENA RAFAEL GERRY DECAROLIS DEAN PESSANHA GERVASIO ROCHA
2875	NEPEAN	0401-1517 0401-1518	GARY SPRAGUE DREW HAUGHTON
2888	BURLINGTON	0401-0606 0401-0607	RUI TAVARES DAVID LANGDON
2936	AJAX	0401-0734 0401-0735 0401-0736 0401-0737	TAMMY VANDYK TAMMY-LIN DICEMAN SANDRA FORSYTHE CINDY O'HANDLEY
2974	ESSEX	0401-1334 0401-1335 0401-1336	IAN NASH DUSTIN ANDERSON LINDSAY SIMPSON
2976	PERTH	0401-1023	DAN RENAUD
3000	WINCHESTER	0401-0471 0401-0472	BONNIE PRIEUR CONNIE MCINNES
3014	NAPANEE	0401-0885 0401-0886 ALT/SUPP	SUE MOORE SHIRLEY TRAISE WANDA EVANS

3101	OTTAWA	0401-0887 ALT/SUPP	STÉPHANIE CYR GINETTE BLANCHETTE
3127	TIMMINS	0401-1027 0401-1028 0401-1029	BRENDA LARONDE COLETTE PLOURDE RACHELLE BOUCHARD
3166	HALTON	0401-0640 0401-0641	LINDA CALLAGHAN JENNIFER DOLEMAN
3175	KINGSTON	0401-0209 0401-0210	TANYA MUNDELL SHANNON PARKER
3189	ORLEANS	0401-0477 0401-0478 0401-0479 ALT/SUPP	LUCIEN EVENS LISE VOISINE MEDJINE MARMONTEL MAGALIE BEAUBRUN
3192	SHELBURNE	0401-1652 0401-1653 ALT/SUPP	TAMMY SALE-ROSA KARA PURDIE SYDNEY WATKINS
3223	DURHAM	0401-1718	HEATHER MURRAY
3224	TORONTO	0401-1031 0401-1032 0401-1033 ALT/SUPP	WANDA FRANCE SRITHARAN SVAGNANAM BRIDGETTE BECKFORD JESUS AQUIMO
3236	TORONTO	0401-0687	NICK VALENTE
3253	GERALDTON	0401-1675	HELENE KELLY
3261	TORONTO	0401-1728 0401-1729 0401-1730 0401-1731 0401-1732 ALT/SUPP	EDWIN VITERI CRISTIAN DURAN MARCOSF. SOLORZANO C. ALLAN JAMES DAVID VIEIRA ANTHONY J PEREIRA
3268	UNIONVILLE	0401-1657	PATRICK ST. LOUIS
3302	OTTAWA	0401-0958	JOHN PEPRAH
3313	PETERBOROUGH	0401-0219 0401-0220 0401-0221 ALT/SUPP	KAREN WEBSTER ANN VALENTINI CAROLYN CHISHOLM SUSAN KIRKWOOD
3367	THUNDER BAY	0401-0890 ALT/SUPP	BETH ALKENBRACK FRANK STEWARDSON
3390	ALEXANDRIA	0401-1344 ALT/SUPP	CONNIE HURTUBISE ANGELA MACDONALD

3396	HAMILTON	0401-0480 0401-0481 0401-0482 0401-0483 ALT/SUPP	FARINA TEMPLETON LEIGH-ANNE VERVAEKE CHRISTINE BARTNIK LINDA DURKIN NANCY CASTELLI
3572-02	TORONTO	0401-0745 0401-0746 ALT/SUPP	ETHEL BURCHILL LISA THOMPSON JACKI TROMBA
3593	WINDSOR	0401-1662 ALT/SUPP	DONNA DEBROE KATIE MURPHY
3615	STRATFORD	0401-0228 0401-0229	SHELLYSWINKELS-HERLICK AUDREY BERGSMA
3651	MARKHAM	0401-0693 0401-0694 0401-0695	SANDRA TURNER JIMMY TSOUTSAS WAYNE STEVENSON
3691	OTTAWA	0401-1685 0401-1686 ALT/SUPP	HAVEN KALOULOU MARIE ALOUDEPHILZAIRE JOCELYNE CHERY
3695	THESSALON	0401-0696	TAMMY GAREAU
3697	TORONTO	0401-1183 ALT/SUPP	LE THA LY MELANIE CASTILLO
3798	TORONTO	0401-1158 0401-1159 0401-1160 ALT/SUPP	LARRY GIFFIN COURTNEY EVERS DARLENE GUMBS CATHERINE CHAMPION
3808	REXDALE	0401-1038 0401-1039 ALT/SUPP	PATRICIA PITT-ANDERSON DEBORAH ST. LOUIS TAMARA STEWART
3826	OTTAWA	0401-0697 0401-0698	AMY STEWART BRENT LAFRENIERE
3851	OTTAWA	0401-0241 ALT/SUPP	LORI CLARKE PATRICIA KOT
3902	TORONTO	0401-1528 0401-1530 0401-1531 0401-1532 0401-1533 0401-1534 0401-1535 0401-1538	PAMELA ARANCIBIA RYAN CULPEPPER KEVIN EMONDS MEGAN HARRIS MEAGHAN MARIAN EMIL MARMOL EVAN MILLER LAHOMA THOMAS

3903	TORONTO	0401-1666 0401-1667 0401-1668 0401-1670 0401-1671 0401-1672 ALT/SUPP	MEGAN HILLMAN RICHARD WILLIAMS CHANTELL MORAIS CHELSEA BAUER JOANNA PEARCE GRAEME RENIERS NILOOFAR GULKOR
3904	TORONTO	0401-1353 0401-1354 0401-1355 0401-1356	KELLY TRAIN MARY GREEN JOE ZBORALSKI RICHARD DEKLERK
3906	HAMILTON	0401-0253	RICHARD MAH
3908	PETERBOROUGH	0401-1101 0401-1102	DAVID HOLLANDS DIANNE THERRIEN
3943	HAMILTON	0401-1041 0401-1042 0401-1043	JIM BEATTIE RICK LOCKHART TERRI BEATTIE
3987	BARRIE	0401-0263 0401-0264	TAMMY GRAHAM JAMIE CLÉROUX
4000	OTTAWA	0401-1365 0401-1367 0401-1368 0401-1370	GEOFF STROUD JOHN POIRIER ANDREW SKINNER ADAM ZETON
4047	TORONTO	1721-0011 1721-0012 1721-0013 1721-0014	JULIANNE VONDREJS CHARLES EZEZER STEPHANIE LINK BRENDA HENRY
4058		1721-0006 ALT/SUPP	KEVIN BEAITH BREEN PARKS
4092	TORONTO	1721-0032 1721-0033 1721-0034 1721-0035 1721-0037 1721-0038 1721-0039 1721-0040 1721-0041	VICTORIA PRIMAVERA BETH MAHAN DENIS MONTPETIT GARNET COLLY LAURENT ROY LILLIAN SPEEDIE-COURT MICHELLE DUHANEY CYNTHIA KRYSZAK MICHEL COURNOYER
4098	TORONTO	1721-0047 1721-0048 1721-0049 1721-0050	NICOLE RATIS CRISTIAN NUNEZ VINCENT PIETTE ROBYN JENKINS
4153	HAMILTON	0401-0753 0401-0754 0401-0755	DAVE DICKHOUT JOE D'AMBROSIO LARRY SMITH

4154	CORNWALL	0401-0265	TRUDY SCOTT
		0401-0266	BEV MCLEAN
4155	CORNWALL	0401-1104	RAYMOND GIROUX
		0401-1105	DOMINIQUE ROY
		0401-1106	LYNE LEDUC
4156	FONTHILL	0401-1371	COLLEEN THIBODEAU
		0401-1372	KEITH LEVERE
		0401-1373	JODY CASEMENT
		0401-1374	BRENDA MAHONEY
		0401-1375	SANDI UNWIN
4168	THAMESVILLE	0401-1542	SUZANNE MILLS
		0401-1543	BRIAN KERSHAW
		0401-1544	CATHY STUART
4186	LONDON	0401-0269	PATRICK GOSLING
		0401-0270	LILLIAN GOULD
		0401-0271	ANDRE KING
		0401-0272	PATTY KLEBER
4207	ST. CATHARINES	0401-1045	IAN WOOD
		0401-1046	MIACO KUZYK-HILDEBRAND
		0401-1047	PHIL WACHEL
		0401-1048	GERRY BOILY
4222	LONDON	0401-1049	JUDITH CALLAHAN
		0401-1050	DOLORES MILLS
		0401-1051	KEN DUMOULIN
		0401-1052	AMANDA VANDENHEUVEL
		0401-1053	VICTORIA TOULOUSE
		0401-1054	JOANNE DOWSWELL
4248	TORONTO	0401-1376	COHCHITA GACITA
		0401-1377	NARCISA YAPE
		ALT/SUPP	ANASTACIA SILOT
4258	OTTAWA	0401-1690	SYLVIANE CHARLAND
		ALT/SUPP	NADINE PIERRE DUMEL
4297	OTTAWA	0401-0278	JUSTIN DORÉ
4299	TECUMSEH	0401-1379	ANTHONY CUTRONE
		0401-1380	PAUL LAROSE
		0401-1381	SYLVIE LONG
		ALT/SUPP	ANITA JOHNSTON
4340	TORONTO	0401-1108	YVES LETARTE
		0401-1109	SYLVAIN PICHÉ
4366	MILTON	0401-1649	DEBORAH LEBRET
4392	GUELPH	0401-0967	JOANNE SMITHERS
		0401-0968	CHRISTA PECORE

4400	TORONTO	0401-1549 0401-1550 0401-1551 0401-1552 0401-1553 0401-1554 0401-1555 0401-1556 0401-1557 0401-1558 0401-1559 0401-1560 0401-1561 0401-1562 0401-1563 0401-1564 0401-1566 0401-1567 0401-1568 0401-1569 0401-1570	MARA BUEDO SHERRY BYRNE JACKIE GEORGE PIXIE GEORGE BENJAMIN WENDY HALL JIANG LI LING DUANE KENNEDY MONICA KULZ MIQUEL LIMA SAMANTHA LLOYD PAULINE MERRIGAN WILSON MUISE DAVE SMITH LISA SKEETE SHAFINA SOOBRETTIE JAYNE WARNER VICTORIA WARNER BONNIE DENEEN ANNA HUTCHISON YOLANDA MCCLEAN TERRI PRESTON
4422	LINDSAY	0401-1137 0401-1138 0401-1139 ALT/SUPP	CORRIE LEE VALERIE DUDMAN JENNIFER SWITZER JODI GREEN
4474	PERTH	0401-1111	KERRI VANDER MEER
4540	OTTAWA	0401-0543 0401-0544 0401-0545 0401-0546	DAVE VERCH FRANK LAMOTHE ED ROUSSELLE GILLES GAUTHIER
4557	TORONTO	0401-0290 ALT/SUPP	RACHEL WARDEN CONNIE SORIO
4559	TORONTO	0401-0427 ALT/SUPP	MARTIN BUCHANAN HALLEY MCLAREN
4580	WINDSOR	0401-0501 0401-0502	AHMED ELSEDDAWY ASHRAF ABOU TABL
4599	TORONTO	0401-1391 0401-1393	ROCKLYN PEARCE-BEST FRANCIS O'MALLEY
4600	OTTAWA	0401-1397 0401-1398 0401-1399 0401-1633	KEVIN PARTRIDGE ANTONELLA PUCCI MARK RAMSAY MILES KRAUTER
4660	BARRIE	0401-1113	JULIE-ANN VANVLAENDEREN

4685	SAULT STE. MARIE	0401-0394 0401-0395	ANDREW RHODES ALISON CAUL
4705	COPPER CLIFF	0401-0295 0401-0296 0401-0297 0401-0298 0401-0299 0401-0300 ALT/SUPP	DARRYL TAYLOR KYLE ENGLAND STEFAN BARTSCH STEVEN KRAUS SAMANTHA SLOBODIAN DENISE BÉLANGER MIKE BELLEROSÉ
4721	OTTAWA	0401-1402 0401-1404	MARCO PÉPIN LAURIN LÉVESQUE
4727	STRATFORD	0401-0617 0401-0618 0401-0619	KIM LINCOLN LINDA O'ROURKE TREENA HOLLINGWORTH
4742	ALMONTE	0401-0304	SARAH JOHNSTON
4762	OAKVILLE	0401-1114 0401-1115	JULIE GRGAR INDRAWATI YOUNG
4788	OSHAWA	0401-0396 0401-0397	KIM HOSEY HARLEY MATHERS
4824	PARRY SOUND	0401-1737 ALT/SUPP	MARLENE FRASER DEBBIE MARTIN
4830	TORONTO	0401-0763 0401-0764	JING GAO IVY OPOKU
4891	TORONTO	0401-0494 ALT/SUPP	JANETTE KRAJCI ANDREA JAKAITIS
4911	PETERBOROUGH	0401-0505 0401-0506	RYAN MOLONEY JASON FRASER
4914	MISSISSAUGA	0401-1581 0401-1582 0401-1583 ALT/SUPP	SONIA YUNG KIRK RAINFORD EMMANUEL ANSAH AMELEY MENSAH
4921	BRAMPTON	0401-1188 0401-1189	THERESA OZEMOYAH ANDREW JOHNSON
4948	TORONTO	0401-1468 0401-1469 0401-1470 0401-1471 0401-1472 0401-1473 0401-1474	MAUREEN O'REILLY BRENDAN HALEY JESSE LILLEORG-MEILLEUR BRIAN RAYMER KAREN DESIMONE KAREN SMITH FITZGERALD STEELE

5089	TORONTO	0401-0324	JAMES BINGHAM
5100	BRANTFORD	0401-0623 0401-0624 0401-0625 0401-0626	JENNIFER FAULKNER ROB PETRELLA NANCY HONDULA DON NEUMANN
5110	BOWMANVILLE	0401-0325 0401-0327	LISA BARKWELL KAREN CLUGSTON
5167	HAMILTON	0401-0767 0401-0768 0401-0770 0401-0771 0401-0772 0401-0773 0401-0774 0401-0775 0401-0776 0401-0777	GORD FARROW MARIE CARTWELL SANDRA WALKER JULIA HORTON JEAN KIRBY JAY BERBERICK BRIAN FORESTER JAY HUNTER PETER GROVE PAULA MASYS-POLLOCK
5173	BURLINGTON	0401-0711	FLORENCE OSTING
5180	MISSISSAUGA	0401-0332 0401-0333 0401-0334 0401-0335	JOE RICCI DEBBIE THOMAS DENISE MURDOCK CAMPBELL MCWILLIAMS
5200	MILTON	0401-0648 0401-0649 0401-0650 0401-0651	TRACEY NEWMAN SUZY VIANA-AZEVEDO DOROTHY PRICE JOAN GALVIN
5259	CARLETON PLACE	0401-0338 ALT/SUPP	JILL OUELETTE LISA MCLEOD
5269	SAULT STE MARIE	0401-0780	JESSICA BERNHARDT
5277	VAUGHAN	0401-1687	ERRIN WEATHERUP
5284	MISSISSAUGA	0401-0430 0401-0431 0401-0432 ALT/SUPP	JOHN TANNOCK KIMBERLY PINCIVERO TAMMY FILSINGER MANSOOR NASIR
5300	HAMILTON	0401-0920	JEFFREY CORNELISSEN
5335	OTTAWA	0401-0926 0401-0927	MARC LAMIRANDE CHRISTINE COUTURE
5500	OTTAWA	0401-1119 0401-1120 ALT/SUPP	KEVIN CHARRON LUC CYR GEORGE WYNIA

5555	PETERBOROUGH	0401-0549 0401-0550 0401-0551	DON POSTAR LAURIE LUCCIOLA VERN ANDRUS
5666	BROCKVILLE	0401-1682 0401-1683	CURTIS COATES BRIAN BAIN
5678	BROCKVILLE	0401-0339 0401-0340 0401-0341	SUSAN HANSON LOIS LINTTELL DARRIN CRYDERMAN
6364	DURHAM	0401-1719 0401-1720 0401-1721 0401-1722 0401-1723 0401-1724 ALT/SUPP	PAM PARKS MICHAEL LEBLANC LORNA PEARSON MARJORIE GIROUX CHARLENE VANDYK MICHELLE THOMPSON TODD BATE
7575	LONDON	0401-0781 0401-0782 0401-0783	KAREN WESTLAKE MONIQUE GRECZULA KRISTINE HAMILTON
7797	TORONTO	0401-0938 0401-0939 0401-0940 0401-0941	CHARMAINE KELEGAN JACQUIE MURRAY BRYANN MUIRHEAD CONNIE NDLOVU
7800	HAMILTON	0401-0785 0401-0786 0401-0787 0401-0788 0401-0789 0401-0790 0401-0791 0401-0792 0401-0793	JILLIAN WATT CATHIE WEAVER BRYAN O'NEIL RICK REEPE DAVE MURPHY BILL FERGUSON WAYNE DAVIS ALAN PETERS KATHY MACKINNON
7811	CORNWALL	0401-0346 0401-0347 0401-0348	NICK ANTOINE DIANE PECORE SHAWN AUGUIRE
8888	TIMMINS	0401-0629 0401-0630 ALT/SUPP	BUNNY DOWNEY CHRIS WILSON JOANNE GLEMBUS

LOCALS / SECTIONS LOCALES

MANITOBA

110	WINNIPEG	0501-0155 0501-0156 0501-0157 ALT/SUPP	HAMID HAMZEH SWARAN DHALIWAL ABE ARAYA TERRY STOROSZCZUK
-----	----------	---	---

500	WINNIPEG	0501-0176 0501-0177 0501-0178 0501-0179 0501-0180 0501-0181 0501-0182 0501-0183 0501-0184 0501-0185 0501-0186 0501-0187 0501-0188	GORD DELBRIDGE TED YORKE TODD HALLDORSON PHIL DEMBICKI DANIELLE CARRIERE NICHOLAS MCCLURG BOB RIPLEY KAREN BYZUK CATHY WILLIAMS-STEWART BETTY ANN BLAIR DAVID RIPLEY JULIE MCCLURG PAIGE GRAY
737	BRANDON	0501-0046 0501-0047 0501-0048	JAMIE ROSE SYLVIE KONKIN BARB GRIBBEN
745	THE PAS	0501-0203 ALT/SUPP	APRIL MCDONALD CLAYTON PAUL
998	WINNIPEG	0501-0005 0501-0006 0501-0008 0501-0009	CHRIS MRVINEC MIKE KUBRAKOVICH LENNON STEVENS DARYL FORBES
1063	WINNIPEG	0501-0131 0501-0132 0501-0133 0501-0134	ELISABETH WHEELER DAVE FERGUSON BOB SAWCHYN CRYSTAL JARVIS
1475	WINNIPEG	0501-0037 0501-0039 ALT/SUPP	KALLY BEEL-CHAVES VALERIE BEEL SIMONE JOURDAIN
1543	WINNIPEG	0501-0202	PEGGY ROBICHAUD
1550	WINNIPEG	0501-0163 0501-0164 0501-0165 0501-0166 0501-0167 0501-0168 0501-0169	MARGARET SCHROEDER JOE RARAMA JAMIE JOHNSTON JODI JOWETT GARY IRVINE BELINDA RAPOSO LIAM MCCANN
1599	WINNIPEG	0501-0010 0501-0011 0501-0012 ALT/SUPP	DEBBIE BOISSONNEAULT CLEMENTE ABAYA MYLENE HOLMES MAURA BAE
1973	WINNIPEG	0501-0015 0501-0016 0501-0017 ALT/SUPP	KEVIN ADRIAN DEBBIE MATTHES BILL TORRANCE CHRIS PULLEN

2039	WINNIPEG	0501-0073 0501-0074	HELEN BASILIDES DON CHEBA
2085	PORTAGE LA PRAIRIE	0501-0159 0501-0160	DAVID CITULSKY ALEX HEBERT
2153	WINNIPEG	0501-0077 0501-0078 0501-0124	BRAD THIESSEN OSHOKENOYA MONOFI NANCY GRANT
2180	WINNIPEG	0501-0042	MERLITA SUNICO
2343	WINNIPEG	0501-0066 0501-0067 ALT/SUPP	KAREN ROTH KRISTI BEAUNE NAOMI SIROTA
2348	WINNIPEG	0501-0106 0501-0107 0501-0108	GINA MCKAY ERIN BOCKSTAEEL TRISTAN DREILICH
2509	WINNIPEG	0501-0020 0501-0021 0501-0022 0501-0023	KAREN BROWN KEN REIMER JOHN BOYD ROMA AGUINALDO
3085	GIMLI	0501-0118	DARLENE BALE
3473	WINNIPEG	0501-0082 0501-0083 0501-0084 ALT/SUPP	NEIL REAVELY COLLEEN DEEGAN GINETTE TRAPP LANA CHALMERS
3644	WINNIPEG	0501-0058 0501-0059	HEATHER DOLENUCK CYNTHIA PENNY
3729	WINNIPEG	0501-0111	DANIEL RICHARDS
3754	LORETTE	0501-0060 0501-0061 0501-0062 ALT/SUPP	ALINE THÉROUX LORRAINE BEAUDRY LUC BISSONNETTE ANDRÉ FREYNET
4029	WINNIPEG	1721-0022 ALT/SUPP	ANNETTE PAQUIN KRIS YOUNG TENN
4214	SELKIRK	0501-0068 0501-0069	TERRI-LYNN CONLEY MORGAN CHAGNON
4270	PORTAGE LA PRAIRIE	0501-0190 0501-0191 0501-0192 0501-0193 0501-0194	HOLLY CHAPERON NATASHA ROSS PAT UNGER CANDACE WRIGHT DARRIN COOK

		0501-0195 ALT/SUPP	JOHN REYNOLDS LYNNE BERARD
4588	WINNIPEG	0501-0150 0501-0151	BRUCE KAMINSKY RON FRECHETTE
4641	WINNIPEG	0501-0025 0501-0026 0501-0027	ANA BATISTA ELVIE REYES LEONILA NAVARRO
5021	WINNIPEG	0501-0032 0501-0033 0501-0034	SUZANNE IRVING MOHAN SHARMA BERNADETTE FEAKES
8600	CRANBERRY PORTAGE	0501-0103 0501-0104 0501-0105	JEN MEIKLE CHRIS SCHULTZ CHRISTINE LUSSIER

LOCALS / SECTIONS LOCALES

SASKATCHEWAN

7	REGINA	0601-0096 0601-0097 0601-0098 ALT/SUPP	MARK ENRIGHT RICHEL NIXON WILLIAM PENGELLY STACEY BRESSELAAR
9	MOOSE JAW	0601-0092 0601-0094	STACEY LANDIN ROBERT CRAIG
47	SASKATOON	0601-0099 0601-0100	RICK SIELSKI TROY DAW
59	SASKATOON	0601-0194 0601-0195 0601-0196 0601-0197 0601-0198	STAN MACALA BRIAN LUTZER JASON DZIADYK ERIC CALAGUIAN TRISHA MILLS
600-03	MOOSE JAW	0601-0074 0601-0075	JACALYN LUTERBACK JOE MURREL
859	SASKATOON	0601-0202 0601-0203 0601-0204 ALT/SUPP	JOSE JUAREZ MICHAEL STEFIUK RYAN ADKINS LANDEN AQUILON
974	SASKATOON	0601-0065 0601-0066	JANET JOHNSON AIVAN JAVIER
1594	REGINA	0601-0140 0601-0141	DARLA NAULT-TAIT DALE MITCHELL
1949	SASKATOON	0601-0232	KIM STINSON

1975	SASKATOON	0601-0124 0601-0126 0601-0127 0601-0128 0601-0129 0601-0130	LEANNE COMS BOB JONES CRAIG HANNAH NATALIE LAING JEFF THEIS RYAN KLASSEN
2268	SASKATOON	0601-0013 0601-0014 0601-0015 ALT/SUPP	GWEN MURPHY GISELE LAYTON TIM POWCHUCK J.R. SIMPSON
2419	REGINA	0601-0017 0601-0019	TORKABADI ABIODUN OYELAMI
3287	SASKATOON	0601-0102 0601-0103 0601-0104	CLAYTON BEISH JOANIE CRANDALL WILLIAM GULKA
3730	SASKATOON	0601-0231	SHANNON MARTIN
3967	REGINA	0601-0178 0601-0179 0601-0180 0601-0181 0601-0182 0601-0183 0601-0184 0601-0185 0601-0186 0601-0187 0601-0188	JIM CARR REBECCA REYNARD SHARON KERLEY CINDY ZORA DONNA HOLZAPFEL SHEILA BOULDING GLADYS ORTHNER JENNIFER RANKIN BREANNE EHMAN TRACY MOATE RHONDA OSIPOFF
4254	SASKATOON	0601-0146 0601-0147 0601-0148	LYNN MCCORMICK MONICA NEALE GRACE WUDRICK
4777	PRINCE ALBERT	0601-0134 0601-0135 0601-0136 0601-0137 0601-0138 0601-0139	SHARON MOHNINGER HELEN SAWATSKY LINDA HENRY JAN GOY VALERIE LAVENTURE CANDACE HEGLAND
4784	YORKTON	0601-0191 0601-0192	ERIN AUCHSTAETTER KARLA SASTAUNIK
4802	KINDERSLEY	0601-0149 0601-0150 0601-0151	JODI SLOCOMBE LORRAINE WILKIE MICHELE WHITFIELD
4828	REGINA	0601-0037	DONNA SMITH
4875	MELFORT	0601-0156 0601-0157 0601-0158	ELLEN ZUCK GORDON TRACHSEL PATRICIA GAUSMAN

4980	YORKTON	0601-0159 0601-0160 0601-0161 0601-0162 0601-0163 0601-0164	PEARL BLOMMAERT DONNA KRAWETZ LINDA RENKAS CHERYL WALCHUK HEATHER DANIELS SHEILA HARRICK
5080	MELFORT	0601-0113 ALT/SUPP	JACKIE ROGERS AMBER HEATHERINGTON
5111	NORTH BATTLEFORD	0601-0205 0601-0206 0601-0207 0601-0208 0601-0209 0601-0210 ALT/SUPP	LINDA VANCURAN PERRY TURTON MARILYN GOLL SIDNEY HALL LEO BRENNAN DONNA SARICH MEGAN HECK
5512	MOOSE JAW	0601-0045 0601-0046 0601-0047 ALT/SUPP	DALE SMITH DIANNE RASMUSSEN RHONDA GLEIM MELODY STARK
5791	REGINA	0601-0069 0601-0070 0601-0071 0601-0072	WILLIAM HEAMAN WANNETA MARTIN KELLY JACKMAN BRAD MARTIN
5999	WEYBURN	0601-0211 0601-0212	WANDA EDWARDS DEBBIE SHEPPARD
8443	SASKATOON	0601-0117 0601-0118	SCOTT BARRETT GLENDENE NICHOLSON

LOCALS / SECTIONS LOCALES

ALBERTA

8	CALGARY	0701-0150 0701-0151 0701-0152 0701-0153	BUKOLA ABIONA ROSS MCCUAIG BELLA MIGUEL ALFREDO CLADO
30	EDMONTON	0701-0155 0701-0156 0701-0157 0701-0158 0701-0159 0701-0160 0701-0161 0701-0162 0701-0163 0701-0164	JAMES MCGUINNESS DENNIS HENDERSON RICHARD SLABYSZ WADE NAICKEN NEIL KETLER BRIAN SANDFORD ROB MARIANIX RICK EWASHKO MIKE SCOTT MIKE MCCANN

37	CALGARY	0701-0186 0701-0187 0701-0188 0701-0189 0701-0190 0701-0191 0701-0192 0701-0193	CYRIL WILSON GEORGE CARNEGIE DAVE KNUDSEN DUSTIN WITHERS PAUL VARGIS SCOTT CUSH ANDREW MASON JAMES STOFFELS
38	CALGARY	0701-0165 0701-0166 0701-0167 0701-0168 0701-0169 0701-0170 0701-0171 0701-0172 0701-0173 0701-0174	D'ARCY LANOVAZ SASHA WALLIS KIM JAEDICKE KELLEY SHINNIE CHERISE STOCK KEN WEAVER STEVE ZUTTER PAUL CARDIFF TYLER JOHNSON ERNIE DUFFY
40	CALGARY	0701-0103 0701-0104 0701-0105 0701-0106	TROY KILLAM BOB ANDERSON ABBIE MITCHELL JEFF HEEG
41	EDMONTON	0701-0194 0701-0195 0701-0196 0701-0197	LOLA BARRETT DONNA PRICE LYDIA MORGAN COMFORT KUSI-APPIAH
46	MEDICINE HAT	0701-0007 0701-0008 0701-0009	BRENDA BARTON DEBBIE ISNOR MIKE BISCHKE
70	LETHBRIDGE	0701-0178 0701-0179 0701-0180 0701-0181 ALT/SUPP	JUSTIN EMBURY LISA HYGGEN DON NISHIKAWA RON PREDDY SUSAN GOUW
290	LETHBRIDGE	0701-0072 0701-0073	TAMMY SUTHERLAND ROBERT REID
408	LETHBRIDGE	0701-0198 0701-0199 0701-0200	KATIE ANKERMANN LISA ASHCROFT LAWRENCE SILVER
417	RED DEER	0701-0225 0701-0226 0701-0227 0701-0228 0701-0229	BARRY BROOKES LISE BETTAC JANET BROWN SCOTT HEPFNER DARLENE TRACY
474	EDMONTON	0701-0182 0701-0183	SHERRY BONNER MARIO PAILAMILLA

		0701-0184 0701-0185 ALT/SUPP	BARRY BENOIT JOHN VRADENBURGH JARED MATSUNGA-TURNBULL
520	CALGARY	0701-0085 0701-0086 0701-0087	FRANK METTIMANO TIM STATZ CHRIS HYMAS
709	CALGARY	0701-0074 0701-0075 0701-0076 ALT/SUPP	JIM ANNAN FRANK DONEGAN RON LOWE SERGE LUTZ
784	EDMONTON	0701-0107 0701-0108 0701-0109	JEFF MCINTYRE TOM KROCHAK JAMES NIVEN
787	GRANDE PRAIRIE	0701-0110 0701-0111 0701-0112 0701-0113	RANDOLPH WALD GI GI LAFORGE TIMOTHY ROCHON ARNOLD JOHNSON
829	MEDICINE HAT	0701-0114 0701-0115 0701-0116	COLLEEN PETRYSHYN LORNA STATHAM SHARON STOLZ
941	ST. ALBERT	0701-0230 0701-0231 ALT/SUPP	DAVID GRAHAM BRETT MACDONALD DEREK BENSON
1012	RED DEER	0701-0014	CASEY CALLIHOOD
1031	EDMONTON	0701-0015 0701-0016	VIOLET BONI ROSA CEREZO
1099	ST. ALBERT	0701-0248 0701-0249	KAREN HUTCHINGS LEE-ANN KALEN
1158	EDMONTON	0701-0232 0701-0233 0701-0234	JOY CORREIA INDERJIT GAKHAL THERESA CORKUM
1169	CALGARY	0701-0235 0701-0236 0701-0237 0701-0238	ELSA WATSON TERRILL BUDD KATHLEEN NICKEL RYAN POSTIC
1357	EDSON	0701-0121	DONNA CONGER
1368	EDMONTON	0701-0245	MARIA CARRINHO
1445	RED DEER	0701-0122 0701-0123	CATHERINE LILLY TRINA CARROLL

1458	JASPER	0701-0017 0701-0018	DAVE HOFHUIS NEIL JONES
1505	FORT MCMURRAY	0701-0131 0701-0132 0701-0133 0701-0134 0701-0135	JUDY COLLIER MATTHEW BARRETT RUTH THORNE MARIE BESON JAMES (JIM) MCILVEEN
1661	WESTLOCK	0701-0141 ALT/SUPP	MICHELLE LOVIN JANET RIOPEL
1825	COALDALE	0701-0020 0701-0022	JANE MEAKER BARB LANGKOPF
1961	SHERWOOD PARK	0701-0255	JAMIE FLEMING
2111	EDMONTON	0701-0240 0701-0241 0701-0242	PATSY LENZ ANETA DUDYKA LEILA ESPIRITU
2133	CLARESHOLM	0701-0027	STUART SCHRAMM
2157	FORT MCMURRAY	0701-0028	LISE COMEAU
2158	GRANDE PRAIRIE	0701-0136	JENNIFER PAYNE
2426	MORINVILLE	0701-0030 ALT/SUPP	BRODY STODDART GRAHAM POIRIER
2545	FORT MCMURRAY	0701-0078	LORNA TOLLMAN
2550	MORINVILLE	0701-0124	MARY MORIN
2559	FORT MCMURRAY	0701-0032 0701-0033	DANIELLE DANIS TAMARA MARKS
3174	VIKING	0701-0066 ALT/SUPP	FLORENIA BASURIC JORSHINELLE RAMOS
3341	EDMONTON	0701-0145	TRACEY ELENIAC
3484	LEDUC	0701-0040 0701-0041 0701-0042	DONNA KEITH NATASHA WARNOCK BARBIE STAPLES
3550	EDMONTON	0701-0043 0701-0044 0701-0045 0701-0046 0701-0047	CAROL CHAPMAN JANICE KUBE MABEL ONG ERNA YEBOAH GLORIA LEPINE
3623	GRANDE PRAIRIE	0701-0050 0701-0244	NORMA PETERS ANGEL DOSTAL (SIRCA)

3911	EDMONTON	0701-0213 0701-0214	GLYNNIS LIEB NATALIE SHARPE
4053	EDMONTON	1721-0023 1721-0024	KILLIAN JACKSON JAMES YANG
4095	CALGARY	1721-0054	KIMBERLY WENTZELL
4625	MORINVILLE	0701-0218 0701-0219	EDDIE MCGUIRE KELLY SALISBURY
4655	CALGARY	0701-0252 0701-0253	RASHMI PADARIA KRISTEN MACKASEY
4731	CALGARY	0701-0220 0701-0221 0701-0222	GARRY LEHMANN ELIZABETH BONK-RICHARDS JOSH PINO
4733	STETTLER	0701-0051 ALT/SUPP	MELODY SWAREN KAYLA HOFFMAN
4791	LETHBRIDGE	0701-0052	MARGARET MCGEOUGH
4810	RED DEER	0701-0223	DEBRA ISBISTER
4839	GRIMSHAW	0701-0100 0701-0102	KAREN JENSEN MANDY VARNEY

LOCALS / SECTIONS LOCALES

BRITISH COLUMBIA/COLOMBIE-BRITANNIQUE

15	VANCOUVER	0801-0300 0801-0301 0801-0302 0801-0303 0801-0304 0801-0305 0801-0306 0801-0307 0801-0308 0801-0309 0801-0310 0801-0311 0801-0312 0801-0314 0801-0315 0801-0317	CRAIG HOPKINS BRENDAN BOYLAN ELIZABETH DOLLAGA GAYE FOWLER KAMAL GAUTAM RAVINA LAL HENRY LEE AMANDA LEUNG RALPH MASON DEBBIE MOHABIR DONNA PETERSEN SUNERA SAMARAKOON SANTINO SCARDILLO WARREN WILLIAMS MICHELE ALEXANDER DOUG E. ELFORD
23	BURNABY	0801-0427 0801-0428 0801-0429 0801-0430 0801-0431 0801-0432 0801-0433	BRUCE CAMPBELL SIMON CHALLENGER RAFAL OLEJNICZAK ADRIAN BLAKE SARAH BJORKNAS ALISTAIR MADURAY KATE PROCOPIO

50	VICTORIA	0801-0322 0801-0323 0801-0324 0801-0325 0801-0326	JOHN BURROWS KYLE MCMORRAN CAROLYN BRADEY DAN MACBETH RYAN RUTLEDGE
105	PRINCE RUPERT	0801-0434 0801-0435	RICK GILKER ILA MUELLER
116	VANCOUVER	0801-0234 0801-0235 0801-0236 0801-0237 0801-0238 0801-0239	DAVID LANCE ROGER DE PIERI BILL PROVENZANO JIM MCKAY RICHARD GEE GEORGINA STARK
118	PORT ALBERNI	0801-0268 0801-0269 0801-0270	STACY WATTON PETER BITTER NORM FUDGE
338	KELOWNA	0801-0282 0801-0283 0801-0284 0801-0285	LEE MOSSMAN GRAHAM MARCH DANA HOPKINSON LARRY OAKLEY
374	VICTORIA	0801-0131 0801-0132 0801-0133 0801-0134 ALT/SUPP	TREVOR DAVIES SHIREEN CLARK GARY FLYNN STEVE MIGLIARESE CAROL MCNICHOL
379	BURNABY	0801-0135 0801-0136 0801-0137 0801-0138 0801-0139	MICHAEL VANDERLANS DREW PARRIS KAREN SUNNER SIMI HUNDLE SHONA KELLY
382	VICTORIA	0801-0225 0801-0226	DARREN REED LORI DAVIES
386	COQUITLAM	0801-0328 0801-0329 0801-0330 0801-0331 0801-0332	BRETT HOBKIRK DAN PERSON TRAVIS HUGHES GORD WILLIS MIKE RICHARD
387	NEW WESTMINSTER	0801-0010 0801-0011 0801-0012 0801-0013 ALT/SUPP	GEORGE HABIB SUE BYRON HARDEEP MAGHERA DEBBIE WILSON PAUL MOORE
389	NORTH VANCOUVER	0801-0182 0801-0183 0801-0184 0801-0185	CINDY MCQUEEN KATHY MCMAHON CAROL NORDBY HERMILA GALLAHER

		0801-0186 0801-0187	AMIR BAGHERI DALTON TAYLOR
391	VANCOUVER	0801-0124 0801-0125 0801-0126 0801-0127 ALT/SUPP	ALIZA NEVARIE RENEE MILANEY TANYA FERRY KARI SCOTT-WHYTE TAMMIE YORK
394	RICHMOND	0801-0333 0801-0334 0801-0335 ALT/SUPP	THOMAS KNOWLES CHEUK (TOM) CHUN YU STEPHEN MULGREW ROBERT WILLIAMS
399	PRINCE GEORGE	0801-0140 0801-0141 ALT/SUPP	KEVIN DEVEREUX DALLAS MCDOUGALL DEVON DEVEREUX
401	NANAIMO	0801-0188 0801-0189	BLAINE GURRIE LAURENCE AMY
402	SURREY	0801-0336 0801-0337 0801-0338 0801-0339 0801-0340 0801-0341 0801-0342 0801-0343	MICHAEL ANNESLEY AMANDEEP CHEEMA MONIKA DEAN MIKE GURALIUK DENISE PARKS RICK TANAKA DARCY MCPARTLIN JEANNIE KILBY
403	LANGLEY	0801-0014 0801-0015 0801-0016 0801-0017	DEBBIE WHYTE CINDY BIRCK BRAD HAMEL PETER TAYLOR
407	VANCOUVER	0801-0344	BRENT BOYD
409	NEW WESTMINSTER	0801-0194 0801-0196	JANET KINNEARD SUE MCMILLAN
410	VICTORIA	0801-0346 0801-0347 0801-0348	VICKI SUNDHER FATIMA FERREIRA HELEN HUGHES
411	CHILLIWACK	0801-0349 0801-0350 0801-0351 0801-0352	CARLA TIZZARO DON DAHL ROD ISAAC RICHARD COOK
439	COURTENAY	0801-0108 0801-0109	DENISE BULLOCK SUSAN HANSEN
454	DELTA	0801-0142 0801-0143	JEFF KIRKBRIDE NICK ANGRIGNON

		0801-0144 0801-0145	JENNY-LYNN BRAKE JOHN GIBSON
458	CHILLIWACK	0801-0353 0801-0354 0801-0355	DARLENE WORTHYLAKE BRAD HANNINEN BOBBY CLARKE
459	VICTORIA	0801-0356 0801-0357 0801-0358 0801-0359	AMBER LEONARD NOELLE WASS MAGGIE CLARK LISA HAUG
476	POWELL RIVER	0801-0360 0801-0361	AILENE O'KEEFE KATE BOYD
498	PORT COQUITLAM	0801-0271 0801-0272 0801-0273 ALT/SUPP	MARK GRASBY TAMMY GRAHAM GARY GOFF RON NARAYAN
523	VERNON	0801-0070 0801-0071	JOSÉ VAN BERKEL SYLVIA LINDGREN
556	COURTENAY	0801-0197 0801-0198	KAREN GARRETT ANDREA BROWN
561	COQUITLAM	0801-0241 0801-0242 0801-0244 0801-0245	NICOLE "NIKI" COOKE IRENE SCHOEMAKER DEBORAH "DEBBIE" NORTHAM JOSEPH AISEKHALAYE
593	MISSION	0801-0018 0801-0019 0801-0020	FAYE HOWELL LYNN MCCA W JANET CHALMERS
606	NANAIMO	0801-0146 0801-0147 0801-0148 0801-0149	ROB ZVER STEVE FIELDEN JAMIE SMITH BONNIE BESTWICK
608	PENTICTON	0801-0253 0801-0254 0801-0255	CAROL LAWRENCE LEAH STUBBINGS FRANK ZANDULIET
703	MAPLE RIDGE	0801-0104 0801-0105 0801-0106 0801-0107	TRACEY DAHLIN LESLIE FRANKLIN ANNA MARER GLADYS HEWSON
716	RICHMOND	0801-0021 0801-0022 0801-0023	STACEY ROBINSON LISA DEVITT IAN HILLMAN
718	RICHMOND	0801-0362 0801-0363	DENNIS STOCK MARIANNE THOMAS

		0801-0364 0801-0365	ANGELA ZANARDO ROBERT GILCHRIST
728	SURREY	0801-0150 0801-0151 0801-0152 0801-0153 0801-0154 0801-0155 0801-0156 0801-0157 0801-0158 0801-0159 ALT/SUPP	RYAN GROUNDWATER RANDY FENNELL GEORGE HARDY MARCEY CAMPBELL TAMMY MURPHY ERIC JAWORSKI CORY HYSLOP MARK KAWAKAMI SHANNON LEVINSKY DEBRA MERRIER EDWARD PARSOTAM
748	NELSON	0801-0505	MICHELLE BENNETT
779	SQUAMISH	0801-0095 0801-0096	DON MACHALEK ANDREA SMITH
788	SALT SPRING ISLAND	0801-0209 0801-0210	ANGIE GRAY LARRY MELIOUS
798	POWELL RIVER	0801-0366 0801-0367	ROBERTA CIARAULO GRAHAM TONKS
801	GIBSONS	0801-0369 0801-0492	SHARON MACKENZIE CAROLYN SMITH
825	PORT MOODY	0801-0371 0801-0372 0801-0373	IRENE JAKSE JOSHUA ARMSTRONG CHRISTINE GERVAN
873	BURNABY	0801-0160 0801-0161 0801-0162 0801-0163 0801-0164 0801-0165 0801-0166 0801-0167 0801-0168 0801-0169	BRONWYN BARTER DAVE DEINES CAMERON EBY JASON JACKSON SHARI THOMAS SOPHIA PARKINSON ROBERT PARKINSON COREY VIALA DUSTIN JACKSON AMY CHRIS
917	VICTORIA	0801-0111 0801-0112 0801-0113 0801-0114	BYRON SPIERS STEVE NIXON WENDY BOUGHTON LAURA KIEHL
947	VICTORIA	0801-0374 0801-0375 0801-0376 0801-0377	JANE MASSY ANGELA LEONG SHAUNA JOHNSON MICHAEL STRONG

951	VICTORIA	0801-0378 0801-0379 0801-0380 0801-0381	KARA WHITE KIRK MERCER PAT SHADE TED GODWIN
1004	VANCOUVER	0801-0025 0801-0026 0801-0027 0801-0028 0801-0029 0801-0030 0801-0031 0801-0032 0801-0033 0801-0034 0801-0035 0801-0036	PAUL BARATTA SHARON CHU NICOLE BALDIN TUESDAY ANDRICH BONNIE LYNN DUNCAN DENNIS DONNELLY FRANK LEE MICHAEL LUPO ANDREW LEDGER GARY PARKER ANDY HEALEY GLENN JONES
1048	PRINCE GEORGE	0801-0448 0801-0449 0801-0450	RAVNEET DHILLON KELLY BOUDREAU MARIE DYDZUK
1050	QUESNEL	0801-0460 0801-0461	JOANN TAYLOR DAVE ROLLO
1091	DELTA	0801-0082 0801-0083 0801-0084 0801-0085	PATTI PRICE IAN READE EILEEN PENNEY JONATHAN MCCUNE
1260	LANGLEY	0801-0075	SHARLA MAUGER
1285	TRAIL	0801-0128	KRISTINE TAGGART
1570	SMITHERS	0801-0513	DARREN FUERST
1622	VANCOUVER	0801-0510 ALT/SUPP	SUSAN PEREIRA KEVIN MCGEEAN
1698	ABBOTSFORD	0801-0493 0801-0494 0801-0495	CURTIS ACTON DENNIS NEWMANN BALVIR BAHIA
1767	DELTA	0801-0170 0801-0171 0801-0172 0801-0173	KEVIN MCPHAIL DAVID ROBERTSON HARPINDER SANDHU MANDEEP MAHANGER
1816	VANCOUVER	0801-0383 0801-0384	ROGER PEARCE BETH MILLER
1851	LANGLEY	0801-0099	POL BABAO
1858	NANAIMO	0801-0387 0801-0388	DEBORAH HOPPER QUINN RAMSAY

1936	NEW WESTMINSTER	0801-0286 0801-0287 0801-0288 0801-0289 0801-0290	SHERYL BURNS DEEA BAILEY LEE ANN LALLI CINDY CHISHOLM TANJA GILJEVIC
1978	VICTORIA	0801-0291 0801-0292 0801-0293 0801-0294 0801-0295	BRUCE LESPERENCE MAURICIO NAVARRETE HUGH JOHN MACPHEE IAN ELLIOTT JODY WATSON
2010	WHISTLER	0801-0511 ALT/SUPP	CHRIS GLAVIN PETER DAVIDSON
2052	TERRACE	0801-0275 0801-0276	MONICA BRADY KENNETH FRIESEN
2081	VICTORIA	0801-0296 0801-0297 0801-0298 0801-0299	KEITH TODD DAWN SVENDSEN ERYNNE GRANT PETTY WONG
2087	TRAIL	0801-0278	JEAN POOLE
2269	GARIBALDI HIGHLANDS	0801-0396 0801-0397	DAN ARNOLD WENDY SHARD
2278	VANCOUVER	0801-0256 0801-0257 0801-0258 0801-0259	LAURA BULK NELSON GORRIN YIXIN (SAMMY) ZHENG STEFAN BOURRIER
2396	NEW WESTMINSTER	0801-0502	STEVEN BEAGLEY
2950	VANCOUVER	0801-0403 0801-0404 0801-0405 0801-0406 0801-0407	KAREN RANALLETTA SUSANNE LESTER HARRY YOUNG SLOBHAN RYAN MARIA HO
3338	BURNABY	0801-0475 0801-0476 0801-0477 0801-0478	JEANETTE ORDONEZ DAVE CHOKROUN ERIK SAGMOEN FIONA BRADY-LENFESTY
3479	COURTENAY	0801-0411 0801-0412 ALT/SUPP	MICHELLE WAITE HEATHER SCARISBRICK ZACK CHANG
3500	KAMLOOPS	0801-0482 0801-0483 0801-0484 0801-0485	NICOLE EDMONSON JEANNE MARR CARLO SIA LARRY BANCROFT

3523	KELOWNA	0801-0049 0801-0050 0801-0051 0801-0052	DAVID TETHER KIERAN FAHY MARGARET VARGA JULIE MELIA
3570	PARKSVILLE	0801-0414 0801-0415 0801-0451	TROY FORSTER BRIAN THORPE JEFF CORMIER
3742	PRINCE GEORGE	0801-0115 0801-0116 0801-0117 0801-0118	NICOLE RANDELL LINDA ANDERSON DIANE MCDONALD KAREN WONG
3799	PRINCE GEORGE	0801-0079 0801-0080 0801-0081	CAROLINE SEWELL DALE LALUK DEB SCHWEDER
4078	VANCOUVER	1721-0016 1721-0017	JULIE ROBERTS TANYA PATERSON
4088	RICHMOND	1721-0025 1721-0026 1721-0027	ALLEN WOO DAVID CHAN KEVIN WONG
4177	VANDERHOOF	0801-0424 0801-0425 0801-0426	FLORENCE ROBERTSON ELIZABETH (LIZ) WAGNER LORI PETTIGREW
4227	RICHMOND	0801-0055 0801-0056	MICHELINE HANSON FRANCINE BRISSON
4627	VANCOUVER	0801-0119 0801-0120 0801-0121 ALT/SUPP	CHRIS JOYCE DEANNE BATES KILLIAN MCGIBNEY DARKO BUBICA
4653	FORT ST. JOHN	0801-0088	MAUREEN HUMMEL
4816	COQUITLAM	0801-0122 0801-0123	ROSEMIN JAFFER CONNIE PENMAN
4879	KAMLOOPS	0801-0174 0801-0175 0801-0176 0801-0177	LOIS RUGG DEBBIE WASYLYSHYN LYN FEREC KARL FULTZ
4951	PRINCE GEORGE	0801-0217 0801-0218 0801-0219	LILY BACHAND WILLIAM (RUSTY) WATSON MARNEE BOMAN
4991	PRINCE GEORGE	0801-0220 ALT/SUPP	SHAYNE JAMESON MICHELLE VOELKNER

4992	DAWSON CREEK	0801-0509	CODY PANTER
5101	DUNCAN	0801-0457 0801-0458 0801-0459	SHERRENE ROSS TARA BROOKS NANCY FEE
5150	REVELSTOKE	0801-0061	CLARA MALTBY
5523	VERNON	0801-0489 0801-0490 0801-0491	KATHY MORGAN GRAY BOISVERT ANNEKE O'BRIEN
6001	VANCOUVER	0043-0010 0043-0011	BETTY VALENZUELA ERNIE TANGUAY
6002	CHILLIWACK	0043-0008	JIM CALVIN
6003	NORTH VANCOUVER	0043-0035	NAHID GUL
6004	COWICHAN	0043-0041	TERESA MCCOY
6011	NEW WESTMINSTER	0043-0046 0043-0050	CHARLOTTE LOCHHEAD FRANCES ROCHE
6012	VERNON	0043-0052	BALJIT SANDHU
6014	KAMLOOPS	0043-0003 0043-0004 0043-0009	DONISA BERNADO BARBARA NEDERPEL TALITHA DEKKER
6015	KELOWNA	0043-0005 0043-0027	KEN ROBINSON CARMEN BELANGER
6016	VANCOUVER	0043-0006 0043-0037	KELLY KNOX DEXTER BASBAS
6019	VICTORIA	0043-0042	STEPHANIE JOHNSON
6020	PRINCE GEORGE	0043-0015 0043-0016 0043-0030 0043-0033 0043-0034	LISA CREMA MIKE CARTWRIGHT TAMMY MEISE NATALIE FLETCHER HEATHER BARSCHEL
6023	OLIVER	0043-0021	RHONDA BRUCE
6025	KIMBERLEY	0043-0055	JACKIE KIDD
6027	TRAIL	0043-0058	SHAYNE BRANDT
6028	WHITE ROCK	0043-0007	JOANNE WALKER
6029	QUESNEL	0043-0032	CHRIS BATTING

6035	MAPLE RIDGE	0043-0048	JONATHAN DONALDSON
6070	VICTORIA	0043-0028	CARMEN JONES
6080	BURNS LAKE	0043-0031	DALLAS MATSON
6094	POWELL RIVER	0043-0039	NICOLA MCKAY
6095	MAPLE RIDGE	0043-0012 0043-0024	MARIA RODRIGUEZ JOANNE FOOTE
6099	SURREY	0043-0038	JASVINDER SINGH
6116	MONTROSE	0043-0014	SHELLEY BRIDGE
6164	PORT COQUITLAM	0043-0036	DOROTHY NELSON
6238	SURREY	0043-0018	LOUELLA VINCENT
6246	VICTORIA	0043-0022	BILL MCMULLAN
6384	SURREY	0043-0045	SHAYRA CRUZ
6393	BURNABY	0043-0002	VICTOR ELKINS
6398	FERNIE	0043-0029	VALERIE SAILER
6424	POWELL RIVER	0043-0020	JOHN FRASER
6437	SICAMOUS	0043-0013	JODY BERG
6449	VICTORIA	0043-0044	KYRA SEKHON
6454	VICTORIA	0043-0040	MYRNA CUBANGBANG
6500	CRANBROOK	0043-0054	TERRY BEVAN
6536	MAPLE RIDGE	0043-0017	DAWN LOGAN
6542	VICTORIA	0043-0043	SUSAN HORNER
6549	SURREY	0043-0047	JUDY GICHO
6552	KAMPLOOPS	0043-0053	JENNEL SAMPLE
7000	BURNABY	0801-0249 0801-0250 0801-0251 0801-0252	TERRY MERCER DEAN SIME BILL MAGRI ANNALIESE HUNT

**DELEGATES REGISTERED AS AT OCTOBER 7, 2017
PERSONNES DÉLÉGUÉES INSCRITES AU 7 OCTOBRE 2017**

**Number of delegates
Nombre de personnes déléguées**

2	National Officers / Dirigeants nationaux	2
5	General Vice-Presidents / Vice-présidences générales	5
18	District Councils / Conseils régionaux	18
12	Councils of unions / Conseils de syndicats	12
10	Provincial Divisions / Divisions provinciales	10
2	Service Divisions / Divisions de service	2
2	Airline Division Components / Composantes de la Division du transport aérien	2
2	Service Contracts / Contrats de service	2
757	Local Unions / Sections locales	2,106

TOTAL OF DELEGATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	2,159
TOTAL OF ALTERNATES / TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SUPPLÉANTES	193

MEMBRES DES COMITÉS AU 28^E CONGRÈS NATIONAL

COMITÉ DES STATUTS

Carrie Lynn Poole-Cotnam	Section locale 503	Ontario	Co-présidente
Rory Gill	Section locale 709	Alberta	Co-président
Scott Barrett	Section locale 8443	Saskatchewan	Membre
Phil Dembicki	Section locale 500	Manitoba	Membre
Theresa Gilliam	Section locale 4935	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Iris Lloyd	Section locale 380	Nouveau-Brunswick	Membre
Katie Morriscey	Section locale 1870	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Patricia Perry	Section locale 4459	Nouvelle-Écosse	Membre
Lois Rugg	Section locale 4879	Colombie-Britannique	Membre
Gabriel St-Amand	Section locale 2815	Québec	Membre
Paul Faoro	CEN	Colombie-Britannique	Agent de liaison

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Sherry Hillier	Section locale 879	Terre-Neuve-et-Labrador	Co-présidente
Joe Rarama	Section locale 1550	Manitoba	Co-président
Dawn Bellerose	Section locale 1880	Ontario	Membre
Jim Calvin	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Leonard Gallant	Section locale 1779	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Scott Hepfner	Section locale 417	Alberta	Membre
Richel Nixon	Section locale 7	Saskatchewan	Membre
Tanya Paterson	Section locale 4078	Colombie-Britannique	Membre
Minerva Porelle	Section locale 3392	Nouveau-Brunswick	Membre
Joëlle Ravary	Section locale 1500	Québec	Membre
Kim Wentzell	Section locale 4095	Division du transport aérien	Membre
Greg Williams	Section locale 5248	Nouvelle-Écosse	Membre
Henri Giroux	CEN	Nord de l'Ontario	Agent de liaison

COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Royse Henderson	Section locale 5059	Québec	Co-présidente
Keith Leblanc	Section locale 1078	Nouveau-Brunswick	Co-président
Tiffany Balducci	Section locale 1281	Ontario	Membre
Lola Barrett	Section locale 41	Alberta	Membre
Heather Croft	Section locale 3936	Nouvelle-Écosse	Membre
Barb Gribben	Section locale 737	Manitoba	Membre
Ryan Groundwater	Section locale 728	Colombie-Britannique	Membre
Dawn Lahey	Section locale 2329	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Jamie Mellor	Section locale 5791	Saskatchewan	Membre
Barb Nederpel	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Martyn Smith	Section locale 4047	Division du transport aérien	Membre
Karen Tsitinas	Section locale 1770	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Nan McFadgen	CEN	Nouvelle-Écosse	Agente de liaison

COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Denis Bolduc	CEN	Québec	Membre
Victor Elkins	CEN	Colombie-Britannique	Membre
Judy Henley	CEN	Saskatchewan	Membre
Daniel Légère	CEN	Nouveau-Brunswick	Membre
Candace Rennick	CEN	Ontario	Membre
Daria Ivanochko	SCFP	Bureau national	Membre du personnel

PRÉSIDENTE ET PRÉSIDENTS ÉMÉRITES

PAUL MOIST

Président sortant

JUDY DARCY

1991-2003

JEFF ROSE

1982-1991

ANCIENS SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES NATIONAUX

CLAUDE GÉNÉREUX

2001-2011

JEAN-CLAUDE LANIER

1985-1989

INVITÉES ET INVITÉS

NANCY BÉDARD

4^e vice-présidente, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)

SHERI BENSON

Députée fédérale du NPD

JOSH BIZIAK

Directeur du développement, Institut Broadbent

LARRY BROWN

Président national, SNEGSP

DANNY CAVANAGH

Président, Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse

LOUISE CHABOT

Présidente, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

MARIE CLARKE WALKER

Secrétaire-trésorière, Congrès du travail du Canada

PATRICK COLFORD

Président, Fédération du travail du Nouveau-Brunswick

CHO SUNG-DEOK

Vice-président, Korean Public Service and
Transport Workers' Union (KPTU)

AARON EKMAN

Secrétaire-trésorier, Fédération du travail de la Colombie-Britannique

FERDINAND GAITE

Président national, Confederation of Unity and
Advancement of Government Employees (COURAGE)

FRANCE GÉLINAS

Députée provinciale du NPD

ZITA HOLBOURNE

Vice-présidente, Public and Commercial Service Union (PCS), et
co-fondatrice, Black Activists Rising Against the Cuts (BARAC)

SYLVAIN LADOUCEUR

Fonds de solidarité – FTQ

MARK LANGEVIN

Secrétaire sous-régional pour l'Amérique du Nord, ISP

JOSE LA LUZ

Militant syndical et social de Porto Rico

LINDA LAPOINTE

Vice-présidente, FIQ

ENI LESTARI

Présidente, Alliance internationale des migrants (AIM)

WOL-SAN LIEM

Directeur des affaires internationales pour la Péninsule coréenne
Korean Union of Public Services and Transportation (KCTU)

AVIGAIL PEREZ LLANES

Secrétaire général, Syndicat national des travailleuses et travailleurs du secteur public (SNTAP)

FRED LOFT

Ancien membre du Conseil exécutif national du SFCP

MARGARET MCKEE

Présidente, UNISON

PAUL MILLER

Député provincial du NPD

BRIAN O'KEEFE

Ancien vice-président général du SFCP

MARJOLAINE PERREAULT

Directrice des communications, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

RICHARD PERRON

Président, Syndicat des professionnelles et professionnels du
gouvernement du Québec (SPGQ)

SANDRA RAMOS

Maria Elena Cuadra, Nicaragua (MEC)

TRACEY RAMSEY
Députée fédérale du NPD

KEVIN REBECK
Président, Fédération du travail du Manitoba

LARRY ROUSSEAU
Vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada

PETER SCHULER
Aîné autochtone

LINDA SILAS
Présidente, Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers (SCFI)

ADRIENNE SILNICKI
Coordonnatrice nationale, Coalition canadienne de la santé

RICK SMITH
Directeur exécutif, Institut Broadbent

PETER TABUNS
Député fédéral du NPD

JEAN THIFAUT
Directeur, Service des relations avec les travailleurs
Fond de solidarité – FTQ

MARCEL TREMBLAY
Fond de solidarité – FTQ

KARLA WEBBER-GALLAGHER
Secrétaire provinciale, NPD-Ontario

CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS

DALILA AWADA
Sociologue et autrice

STEPHEN LEWIS
Ancien ambassadeur à l'ONU, homme politique, conférencier

NESRINE MALIK
Autrice et commentatrice

L'HONORABLE JAGMEET SINGH
Chef, Nouveau Parti démocratique

ARMINE YALNIZYAN
Économiste, chroniqueuse, commentatrice médias et
Présidente de l'Association canadienne des économistes d'affaires